POÈTES MODERNES DE LA FRANCE

M. VICTOR DE LAPRADE

Sainte-Beuve a écrit, je ne sais plus où, qu'il y a deux manières de revenir sur un sujet qu'on a déjà traité : se redire, ou se contredire. On sait combien ce rare esprit, aussi mobile que lumineux, a usé discrètement de la première méthode et largement de la seconde. Il y a, ce me semble, une autre manière encore, la meilleure des trois sans nul doute et la seule fructueuse, c'est de changer de point de vue. Sans vous redire, ni vous contredire, laissez telle œuvre dont vous avez parlé se faire une nouvelle place, apparaître dans un nouveau milieu (et ne suffit-il pas pour cela de quelques années de distance?) vous y découvrirez certainement des aspects que vous ne soupçonniez pas.

C'est précisément ce que nous venons d'éprouver en relisant les poèmes de M. Victor de Laprade, dans la belle édition que publie en ce moment M. Alphonse Lemerre. Il y a déjà plus d'un quart de siècle que Gustave Planche examinait les premières œuvres de M. de Laprade avec une sympathie profonde et d'exigeantes sévérités. Au mois de septembre 1853, dans une étude générale sur la poésie française contemporaine, et trois ans plus tard, en des pages spécialement consacrées à l'auteur de *Psyché*, des *Odes et Poèmes*, des *Poèmes évangéliques*, des *Symphonies*, l'austère critique indiquait les qualités comme les défauts du poète au nom de sa philosophie de l'art, philosophie très haute, très impartiale, uniquement préoccupée d'une sorte d'enseignement public, mais par

cela même tout abstraite et toute raisonneuse. Ce fut l'avant-dernière sentence de ce maître-juge en ce qui concerne la poésie pure; on se rappelle que la dernière s'appliqua aux *Contemplations* de Victor Hugo. Onze ans après la mort de Gustave Planche, un autre maître, d'une inspiration bien différente, l'esprit le plus fin, le plus souple, sachant donner à la science la plus sûre la forme la plus exquise, — ai-je besoin de nommer M. Vitet? — prenait plaisir à présenter aux lecteurs de la *Revue* la *Pernette* de M. Victor de Laprade. Nous-même, entre ces deux dates, nous avons apprécié ici des œuvres brillantes et fortes que l'auteur de *Psyché* venait d'ajouter à son écrin : *les Voix du silence*, les *Idylles héroïques* nous ont fourni l'occasion de montrer combien le noble poète, profitant des conseils de Gustave Planche, s'élevait naturellement et de jour en jour jusqu'aux régions du grand art, à ces hautes régions où devait le saluer M. Vitet.

Eh bien! même après les sympathiques avertissemens de Gustave Planche, même après l'amical hommage de L. Vitet, et tout en nous rappelant nos propres impressions d'autrefois, il nous paraît qu'il y a encore des choses originales à exprimer sur l'ensemble des œuvres de M. Victor de Laprade. Pourquoi cela? Parce qu'un milieu nouveau nous les rend nouvelles, parce que le temps a marché, parce que le point de vue général n'est plus le même, parce que des rapprochemens inattendus s'offrent de toutes parts à nos méditations. Laissons-nous prendre aux choses, disait Molière. Grâce à ce cours des années qui renouvelle perpétuellement l'aspect du monde moral, j'ai l'espérance de ne pas me redire, et comme il s'agit toujours du même poète, d'un poète qui a su tenir constamment son âme droite et ouverte, je suis bien assuré de ne pas avoir à me contredire.

I.

Lorsque M. Victor de Laprade débuta en 1841 par son poème de *Psyché*, les meilleurs juges furent d'accord pour louer la noblesse de cette composition; tous avaient été frappés de l'élévation des sentimens et de la beauté sculpturale du style. Seulement quelques-uns d'entre eux, et Gustave Planche à leur tête, mêlaient à leurs suffrages des objections très sérieuses : ils disaient que le poète avait méconnu les conditions de son sujet, et qu'ayant choisi un des plus purs symboles du génie grec il n'aurait pas dû l'altérer par un mélange de pensées toutes modernes. Aujourd'hui, bien au contraire, c'est ce mélange des pensées modernes avec la beauté de la fable antique qui fait pour nous le principal intérêt de *Psyché*.

Qu'a voulu M. de Laprade lorsqu'il a dessiné d'abord, avec une piété si douloureuse, la souffrante figure de l'amante d'Éros, et ensuite quand il a déployé son triomphe en des cantiques de joie? On ne le savait guère en 1841, et de là les objections si justes de la critique; peut-être même l'auteur, en son poétique instinct, ne se rendait-il pas un compte exact de l'inspiration qui l'avait guidé. Nous le savons aujourd'hui, car il suffit d'embrasser l'ensemble de ses œuvres pour que certaines choses, un peu confuses à l'origine, apparaissent maintenant en pleine lumière. C'était le moment où de nobles esprits, éloignés du christianisme par les apologies superficielles, aspiraient à la sérénité du monde antique. Instinctivement, et sans donner à leurs sentimens une expression précise, ils croyaient pouvoir se passer de ce que les chrétiens appellent la bonne nouvelle.

L'héroïque poésie d'Eschyle, l'humanité profonde de Sophocle, l'idéalisme souriant et sublime de Platon, les conceptions grandioses de la métaphysique d'Aristote, la souveraine beauté des statues de Phidias, tout ce prodigieux concert du beau, du vrai, du grand, n'éveillait-il pas l'idée d'une religion sans pareille? n'était-ce pas le vrai culte de l'élite du genre humain, le culte des penseurs et des poètes? On n'avait pas à y craindre l'odieuse rencontre du pharisien, l'approche malsaine du fanatique. Tout y était clair et pur, car on se souciait peu des vieilles théogonies, on ne pensait qu'à l'homme, à la fleur de l'esprit de l'homme, et à tout ce que cette tradition épurée contenait de germes divins et de vérités éternelles.

Précisément dans la même ville où avait grandi le jeune poète, un penseur profond et charmant, Ballanche, avait emprunté à l'art grec une de ses plus nobles figures pour lui confier l'expression de sa doctrine. Dans cette *Antigone*, où le doux rêveur mélangeait si naïvement un paganisme épuré avec un christianisme rajeuni, les esprits dont je parle s'attachaient surtout à la sagesse antique et à l'antique beauté. Un maître éloquent, généreux, encore tout plein des inspirations de Victor Cousin, de ce Victor Cousin qui l'avait transporté d'enthousiasme aux heures confiantes de la jeunesse, Edgar Quinet, nommé professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Lyon, venait de prendre possession de sa chaire avec un éclat inaccoutumé. Ballanche, dans l'ombre discrète d'un passé tout voisin, Edgar Quinet, dans l'ardente lumière d'un enseignement tout nouveau, voilà les deux influences que M. Victor de Laprade rencontrait au seuil de sa carrière poétique. Il n'y avait rien là qui pût contrarier cette religion de la Grèce idéale dont ce jeune initié d'Éleusis portait en lui l'instinct. Si Ballanche avait

donné son *Antigone*, Edgar Quinet avait déjà publié son *Prométhée*. Antigone et Prométhée, c'est-à-dire poésie, philosophie, religion, tout l'hellénisme, développé d'âge en âge par la grande tradition humaine, apparaissait de plus en plus à M. Victor de Laprade comme la foi la plus haute.

Une seule chose manquait à cette religion : la tendresse profonde, la piété douloureuse, cette ferveur passionnée dont il est dit que *les violens ravissent le ciel*. Elle avait la sérénité, la confiance, le sentiment de l'idéal, la beauté philosophique, elle n'avait pas l'amour! C'est l'amour que le poète voulut découvrir dans le trésor des légendes helléniques, comme le filon le plus précieux, comme la veine la plus cachée de la mine d'or, afin d'en faire une couronne à sa foi. Ces mots d'amour, de piété, de grâces arrachées au ciel, reviennent sans cesse sous sa plume, quand il invoque l'inspiration au début de son poème de *Psyché :*

Nul ne peut devancer l'heure par vous choisie,
O grâces! pour verser en lui la poésie.
Mais l'artiste pieux, au cœur pur et sans fiel,
Peut, à force d'amour, vous arracher au ciel.
Venez donc! Vous savez si l'art m'est chose sainte,
Si j'ai touché jamais à la lyre sans crainte,
Si j'attends rien de moi, si l'orgueil me nourrit,
Et dans quel tremblement j'invoque ici l'esprit...

Ce tremblement en face de l'esprit indique bien un sacerdoce. Le poète de *Psyché* a quelque chose du prêtre. On dirait un hiérophante s'efforçant de mettre le dernier sceau à sa religion inachevée. *Psyché* n'est pas autre chose que l'accomplissement de ce culte auquel manquait l'amour divin.

Voyez plutôt. Psyché, c'est-à-dire l'âme immortelle, l'humanité idéale sous la forme d'une vierge rayonnante de grâce, s'éveille parmi les enchantemens d'un monde qui n'attendait que sa venue. Aube délicieuse! tout lui sourit, tout lui chante les félicités de l'amour. Les oiseaux, les fleurs, la terre et les eaux, la chaude lumière et la brise embaumée, tout lui parle de joies inconnues, tout lui fait pressentir de mystérieuses ivresses. Est-ce donc ce monde qu'elle doit adorer? ou plutôt quel est le maître, le créateur, quel est le principe et l'âme de cette harmonie incomparable? où est le roi invisible dont ce monde lui a révélé la puissance? A cette question de Psyché, le chœur des créatures répond par des cantiques d'enthousiasme : le roi du monde, c'est le dieu devant lequel s'inclinent tous les dieux, c'est Éros, c'est l'amour. Le voici! L'amour lui-même, Éros, dans les ombres de la nuit, est venu visiter la demeure splendide de la vierge et s'unir à Psyché... Mais pour-

quoi refaire ici la trame du symbole? Vous connaissez ce mythe charmant, les tendresses de l'époux et de l'épouse, la défense faite à l'épouse de chercher à voir le visage de l'époux, les ravissemens, le trouble, l'inquiétude de la jeune femme, ce supplice délicieux et douloureux, ces souvenirs de béatitude assombris tout à coup par d'effroyables doutes, tant d'amertumes mêlées à tant de douceurs, le besoin de connaître altérant le besoin d'aimer; enfin la curiosité ardente bravant toutes les défenses, dédaignant toutes les menaces, Éros furtivement entrevu à la lueur d'une lampe sacrilège, le mystère profané, le dieu courroucé, le dieu prononçant l'arrêt terrible qui condamne la mortelle éperdue! C'est la chute, c'est la faute originelle qui pèsera sur la destinée entière de Psyché, à moins que le ciel ne consente à lever un jour la malédiction.

Le poème de *Psyché* est divisé en trois chants : le premier retrace les ivresses du pur amour, les angoisses du doute et les affres de la chute ; le second met en scène l'abandon de la veuve, son exil, sa fuite, ses élans à la poursuite de l'invisible, cette soif de l'infini qui la dévore, ses courses en Orient, son désespoir aux bords de l'Euphrate, sa captivité en Égypte, son arrivée en Grèce, ses nobles entretiens avec Homère, avec Platon, ses remercîmens et ses adieux au divin sage entouré de beaux adolescens qui recueillent avidement ses paroles :

... Je pars, fidèle à l'invisible amant,
J'emporte le flambeau de ton enseignement,
Le plus pur dont un homme illuminant mon doute
Vers l'être que je cherche ait éclairé ma route,
Et m'ait fait voir sans trouble et sans obscurité
Le bien et la sagesse au fond de la beauté.

Elle part donc, elle va toujours, toujours, car du fond de l'abîme où l'a précipitée sa chute, il faut qu'elle remonte vers les hauteurs célestes, et sur chaque degré de l'échelle d'or, que de pleurs, que de lamentations, que d'appels désespérés à celui qu'elle aime! Au troisième chant sont réservées les grandes mélodies du pardon et les peintures éblouissantes du dieu perdu et retrouvé.

Assurément, il y a là bien des idées chrétiennes sous le voile d'un mythe hellénique. N'est-ce pourtant qu'un rapprochement ingénieux entre la fable grecque et la religion du Christ? Un examen attentif du poème de M. de Laprade ne permet pas cette interprétation. Voilà bien, revêtus d'autres images, les mystiques symboles du paradis perdu : l'humanité séparée de Dieu et chassée de l'Éden, le tourment séculaire de l'âme, le gémissement perpétuel des générations, l'effort incessant vers l'infini, l'idée d'une condamnation originelle et d'une libération suprême. Oui, mais quelles

différences dans le détail! M. de Laprade à cette date avait des croyances très personnelles où le christianisme n'intervenait que comme un des grands fermens de la vie morale au sein des sociétés humaines. M. Michelet, bien des années plus tard, préoccupé de la bible de l'humanité, cherchera cette bible dans l'Inde; M. de Laprade, vers 1840, la trouvait dans le monde grec. Il était certes bien loin de la pensée chrétienne lorsqu'il montrait Psyché, au troisième chant du poème, glorifiant sa faute et sa chute, bénissant cet orgueil sacré, cette curiosité sainte, cette volupté fière et libre, première cause des épreuves à la suite desquelles l'audacieuse pécheresse a reconquis son dieu :

J'ai bien maudit ma lampe et ma clarté nouvelle,
Car en moi la douleur s'introduisit par elle.
L'heure où je l'allumai reçut un nom fatal;
La science passa pour la mère du mal,
Et de l'orgueil sacré la terre fit un crime.
Mais pour le ciel conquis, pour notre hymen sublime,
Pour le flot de splendeur qui m'inonde aujourd'hui,
Je bénis cet orgueil, car tout est né de lui!

Désirs, brûlans désirs de sentir, de connaître,
Par qui Psyché monta vers les sources de l'être;
Orgueil, ô volupté! soifs des biens infinis,
Vous, blasphémés jadis, enfin soyez bénis!
Du triste genre humain le malheur vous accuse,
Mais le désir demeure et la souffrance s'use.
Désirs, vous êtes saints, car saint est votre but,
Et l'Olympe après tout vous doit payer tribut.
A travers tous les maux l'homme est né pour vous suivre;
Avant vous j'existais et vous m'avez fait vivre!
Dans la première nuit je ramperais encor,
Orgueil et volupté, sans vos deux ailes d'or!

Ces beaux vers sont le centre même de l'œuvre. Le poème de *Psyché*, nourri de sentimens que peut réclamer l'Évangile, est, au fond, un symbole antichrétien. Ici, aucun sauveur, aucun rédempteur, comme l'entend le christianisme; l'humanité seule suffit à consommer l'expiation et à remporter la victoire. C'est l'humanité seule qui pousse le cri de délivrance : « O mort, où est ton aiguillon? » C'est l'humanité seule qui dit aux apparences : Tombez! Au mal et à la douleur : Évanouissez-vous ! A l'antique opposition du ciel et de la terre : Sois pour jamais détruite!

Il n'est plus qu'un seul monde et ce monde est le ciel.

Ballanche, en ses poèmes grecs et ses mystiques rêveries, *Antigone*, *Orphée*, *la Palingénésie sociale*, se bornait à interpréter philoso-

phiquement le christianisme, à en étendre sans fin les applications terrestres, à montrer l'accroissement continu du bien, l'émancipation générale de l'homme, la salvation universelle; l'auteur de *Psyché*, dans la fière exaltation de la jeunesse, a cru et dit un instant que l'humanité pouvait se passer du christianisme. Pour instituer les lois souveraines du cœur et de la raison, pour établir les rapports de l'homme et de Dieu, pour attacher la vie d'ici-bas à nos destinées éternelles, c'était assez du monde grec sans qu'il fût besoin de recourir au monde juif. Est-ce que les grands poètes, les grands sages, les grands artistes de la cité de Périclès, ne répondaient pas aux aspirations de l'âme religieuse? Est-ce qu'ils ne fournissaient pas du moins le point de départ? Il ne restait plus qu'à suivre leurs exemples, à imiter leurs élans, à continuer leurs conquêtes, à compléter leurs doctrines, par exemple à y ajouter des effusions d'amour au moyen du mythe de Psyché; on avait alors la religion du beau et du bien, une religion issue du sein même de l'humanité, formée de ce qu'il y a de plus pur dans le cœur et les entrailles de l'homme, la religion de l'homme-Dieu.

Naïves témérités d'une belle âme! Confiance superbe et ingénue! Lorsque M. Victor de Laprade rectifia plus tard ses erreurs, il n'eut qu'à s'en détacher le plus simplement du monde et sans le moindre embarras. Il n'y avait qu'un esprit de noble race qui pût se tromper de la sorte. J'ajoute même que de cette théologie trop juvénile M. de Laprade a eu le droit de garder plus tard, en toute sécurité de conscience, une part considérable. Au jugement des docteurs les plus autorisés la religion naturelle est le fondement de la révélation, et vraiment il serait bien maladroit le penseur chrétien qui méconnaîtrait ce que le génie de la Grèce antique fournit d'argumens et d'exemples à la religion naturelle. Ce culte poétique et moral de la Grèce, M. de Laprade n'y a jamais renoncé. Devenu, ou redevenu chrétien, suivant le développement logique de son esprit, il peut répéter en souriant la plupart des vers de sa *Psyché*, tant ses aspirations nouvelles viennent se rattacher sans effort à ses premières doctrines, pour en être à la fois le commentaire et le correctif. Il ne glorifiait plus l'orgueil et la volupté, même dans le sens mystique où se complaisait naguère sa pensée enthousiaste; il chantait toujours l'héroïsme moral, les travaux de la vie intérieure, les énergies sublimes de l'âme et son invincible espérance.

II.

« Avec mon ciseau, j'ai sculpté dans mon rocher de Pentélique

les blocs que vous aviez ébauchés de votre main dans l'atelier de l'univers. Si une idée errante, une image, une pensée, était restée par mégarde inachevée sous vos mains, ou sur les flots, ou sur les monts, ou dans l'air qui m'entourait, c'est moi qui finissais de la créer avec mon ciseau... Si vous faites, Seigneur, un nouveau monde, prenez-moi à votre service. Je pétrirai dans mes doigts, avec mon argile de Corinthe, des urnes pour y mettre les larmes du nouveau genre humain. Dans votre cour, je taillerai d'avance des tombeaux de cornaline, pour y verser la cendre des peuples à venir; et j'élèverai, si vous voulez, une colonne funéraire du beau marbre de mes îles sur le monde qui se meurt. » C'est ainsi qu'à la dernière journée d'*Ahasvérus*, dans la vallée de Josaphat, Athènes met son génie aux ordres du Père éternel pour la création qui se prépare, mais le Père éternel lui répond : « Tu n'as jamais songé, toi, qu'à ta beauté. La vie n'a été pour toi qu'une grâce de plus, une parure à ton néant, une écharpe luisante qui te voilait mon astre. Encore à présent avec la poussière d'albâtre que tu foules à tes pieds, avec les acanthes de marbre rongé dont tu couronnes ta tête, avec les odeurs de jacinthe que tu sèmes après toi, avec tes dalles qu'ont usées les chevaux des vaïvodes, avec tes colonnes étendues dans les blés comme de blanches moissonneuses qui se reposent à l'ombre, tes charmes sont plus grands que dans tes fêtes païennes... Va! laisse à tes pieds ta charge de colonnes. Leur fût est trop brisé pour servir à mon œuvre. »

M. Victor de Laprade ne tarda point à s'appliquer ces paroles d'Edgar Quinet. Nous avons déjà dit que, si l'auteur d'*Antigone* avait été son premier maître, le second était l'auteur de *Prométhée*. Aussi, malgré sa fidélité ardente au génie hellénique, il sentit bientôt que la Grèce ne pouvait être la seule patrie de son intelligence. Il y avait pour l'artiste d'autres matériaux à mettre en œuvre que les matériaux de l'Attique; pour le poète et le penseur, il y avait d'autres terres à visiter que la terre même d'Orphée et d'Antigone, d'autres cieux à interroger que le ciel même d'Aristote et de Platon. De ce voyage imaginaire le voilà revenu sur la terre de France. Qu'y trouve-t-il tout d'abord? Notez, je vous prie, la situation de son âme. Il vient d'admirer en Grèce une sorte d'humanité idéale, l'humanité qui a créé l'art et la science, la poésie et la philosophie, il s'est enivré de cette contemplation délicieuse, il y a découvert une religion si belle, si noble, que le christianisme, avec son cortège de traditions juives, a passé pour lui à un rang inférieur. De cette humanité divine à l'humanité de nos jours, de cet âge d'or au XIXe siècle, quelle distance, hélas! et quelle chute! Lorsque le poète redescend chez ses contemporains, il ne voit par-

tout que misères, bassesses, servilités de tout genre. Où est l'homme libre des premiers âges? Où est l'abri qui le préservera de la corruption? C'est la nature, la grande nature, celle-là surtout qui est le plus éloignée de l'*ignobile vulgus*, la région des hautes terres et des sommets immaculés. Précisément le pays que le poète habite est situé entre les monts de l'Auvergne et les glaciers des Alpes. C'est là que s'envole son imagination, c'est dans l'atmosphère des cimes inaccessibles, au-dessus des chênes, au-dessus des sapins, au-dessus des mélèzes, au bord des torrens et des mers de glace, que se placera la seconde étape de sa carrière poétique. Une doctrine, non pas neuve assurément, mais que nul n'a sentie plus à fond et ne s'est mieux appropriée, lui dit que les trois élémens de la poésie souveraine sont l'humanité, la nature et Dieu. Il a étudié l'humanité dans sa partie la plus haute; il veut étudier la nature dans ses régions les plus sublimes; une fois préparé de la sorte, le verbe des hymnes et des alleluia montera plus sûrement vers l'éternel.

Voilà l'origine logique du recueil intitulé *Odes et Poèmes.* M. Victor de Laprade va se livrer tout entier au culte passionné de la nature alpestre. Autant il a glorifié la race humaine dans son poème de *Psyché*, autant il célébrera d'un cœur enthousiaste les forces vivifiantes de la nature, de la nature sainte, de la nature confidente et révélatrice de Dieu. Tout se transfigure devant ses pas à la lumière de cette idée. Le parfum des forêts, l'air salubre des cimes, l'azur sans tache, les rayons d'or emplissant l'espace, lui apparaissent comme les puissances du temple, les archanges du tabernacle. Voulez-vous connaître le programme de sa *Vita nuova?* Lisez les premières strophes de la pièce intitulée *Alma parens :*

J'irai boire l'eau vierge aux sources des grands fleuves,
Mes pieds se poseront sur l'azur du glacier;
Je veux baigner mon corps au flot des brises neuves,
L'éther le trempera comme l'onde l'acier.

Dormons sur une cime avec effort gravie;
Dans la neige éternelle il faut laver nos mains :
L'air fait mouvoir là-haut des principes de vie,
Allons l'y respirer pur des souffles humains.

J'emprunterai ma force aux forces maternelles.
Nature, ouvre tes bras à ton fils épuisé,
Laisse ma bouche atteindre à tes fortes mamelles,
Jamais l'homme à ton sein n'a vainement puisé.

Je veux monter si haut sur les Alpes sublimes,
Que rien ne vienne à moi des miasmes d'en bas.
Un nuage à mes pieds couvrira les abîmes;
Si le monde rugit, je ne l'entendrai pas!

Votre regard s'arrête au flanc noir de la nue:
Moi, j'en verrai là-haut le côté lumineux,
J'embrasserai de l'âme une sphère inconnue,
Je toucherai des mains ce qui fuit à vos yeux.

Montons; le vent se meurt au pied du roc immense,
Le doute ne saurait flotter sur ce haut lieu.
Montons; enveloppé de calme et de silence,
Sur ces larges trépieds j'entendrai parler Dieu.

L'air aspiré là-haut vivra dans ma poitrine,
Dans l'ombre de la plaine un rayon me suivra;
Ceux qui m'ont vu gravir pesamment la colline
Ne reconnaîtront plus l'homme qui descendra.

S'il est repris quelquefois par les influences d'en bas, si les intérêts et les passions de la fourmilière humaine le détournent de son œuvre, il se souvient d'Antée, le bon géant, qui, abattu par Hercule, retrouve toute sa vigueur et se redresse chaque fois qu'en tombant il a touché la terre maternelle. Toi aussi, dit-il à ce héros moral dont la pensée ne le quitte pas, — toi aussi, poète, tu es le bon géant, fils de la terre, élève de la nature. Au moment même où l'hercule vulgaire t'a renversé sur le sol, tu te relèves plus fort :

Rapide, tu brandis tes poings couverts du ceste.
Tes bras sur le vainqueur dans sa gloire troublé
Frappent comme un fléau sur la gerbe de blé;
Et le monde, étonné de ta métamorphose,
Voit fléchir sur ses reins le lutteur de la prose.

Fort bien; voilà des vers superbes et d'héroïques élans, mais cette moelle des choses est-elle toujours aussi salutaire que le poète l'a pensé? La nature, toute pleine de révélations, est aussi toute pleine d'embûches. Le premier de ces pièges, nommons-le franchement, c'est le panthéisme. A force de chercher Dieu dans la nature on oublie de le chercher dans la conscience. En face de l'arbre gigantesque, on dédaigne « le roseau pensant. » Il est bien beau, cet arbre, dans sa majesté sereine et impassible. Rien ne le trouble, rien ne l'émeut, il ne connaît ni le désir, ni le doute, ni aucun tourment intérieur. O calme! ô force! l'être ne vaut-il pas mieux que la vie? La sève qui monte dans ses tissus, toujours pure, toujours tranquille, ne vaut-elle pas mieux que le sang brûlé de nos veines? Bien plus, sans effort, sans labeur, il sait maintes choses que nous ignorons, cet arbre auguste et souverain; il n'est pas détaché comme nous du réservoir de la vie universelle, il tient aux flancs de l'éternelle Cybèle, à ces flancs où dorment tous les germes, où se préparent toutes les manifestations de la substance unique; il touche à Dieu! C'est trop peu dire encore : il est lui-

même une part de Dieu, une part plus belle que l'humanité, car elle est aussi puissante et bien autrement douce. Que vous en semble? Voilà l'homme qui abdique devant la divinité du grand arbre!

Ah! moi, je sens qu'une âme est là sous ton écorce.
Tu n'as pas nos transports et nos désirs de feu,
Mais tu rêves, profond et serein comme un dieu.
Ton immobilité repose sur ta force.

Salut! un charme agit et s'échange entre nous.
Arbre, je suis peu fier de l'humaine nature;
Un esprit revêtu d'écorce et de verdure
Me semble aussi puissant que le nôtre et plus doux.

Verse à flots sur mon front ton ombre qui m'apaise;
Puisse mon sang dormir et mon corps s'affaisser!
Que j'existe un moment sans vouloir ni penser;
La volonté me trouble et la raison me pèse.

On dirait presque du Schopenhauer : la volonté me trouble! C'est aussi la volonté que maudit le pessimiste misanthrope, le sinistre et ridicule athée des tavernes de Francfort. La grande différence pourtant, hâtons-nous de le dire, c'est que, même dans ce délire extraordinaire, l'auteur des *Odes et Poèmes* n'abandonne jamais la recherche de Dieu. Le bouddhiste germanique, en condamnant la volonté à mort, prétend détruire l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire de ce dieu absurde qui n'est pour lui qu'une volonté monstrueuse dépourvue d'intelligence; au contraire, M. Victor de Laprade, en cette phase de sa passion douloureuse, ne se débarrasserait de la volonté que pour se reposer plus doucement dans la conscience de Dieu, du Dieu qui est la raison suprême et la suprême bonté :

Le chêne a le repos, l'homme a la liberté...
Que ne puis-je en ce lieu prendre avec toi racines!
Obéir, sans penser, à des forces divines,
C'est être dieu soi-même et c'est ta volupté.

Le plus beau, le plus étrange de ces poèmes consacrés à l'ivresse de la nature, c'est celui que l'auteur a intitulé *Hermia*. Hermia est véritablement la vierge du panthéisme : elle est née au printemps en des conditions toutes mystérieuses. André Chénier a parlé quelque part de cette cavale des légendes populaires qui court par les vallées, *agitée d'amoureux aquilons*,

Et, n'ayant d'autre époux que l'air qu'elle respire,
Devient épouse et mère au souffle du zéphire.

La personne inconnue qui a donné le jour à Hermia semble aussi être devenue épouse et mère au souffle des brises de mai. Fille des enchantemens printaniers, Hermia grandit au sein de la nature alpestre, loin des villes et des villages, loin de toutes les communautés humaines. Est-ce une femme? Est-ce une plante? On ne saurait le dire. Sa vie se passe dans les bois, dans les prés, au bord des eaux courantes, et se confond avec la vie universelle. Elle se nourrit de fruits sauvages et boit le lait des troupeaux vagabonds, car les bonnes gens de la montagne, la considérant comme une sorte de petite *Fadette*, lui laissent traire à sa fantaisie les brebis et les chèvres. Tous les animaux lui sourient, comme dans les légendes chrétiennes du moyen âge. Rappelez-vous ces religieux que le vieil Orcagna peignait sur les murs du Campo-Santo et dont Auguste Barbier a si poétiquement parlé, rappelez-vous cette vie paisible des moines, cette familiarité des êtres inférieurs avec les solitaires inoffensifs :

Leur vie est innocente et sans inquiétude,
L'inaltérable paix dort en leur solitude,
Et, sans peur pour leurs jours, en tous lieux menacés,
Les pauvres animaux par les hommes chassés,
Mettant le nez dehors et quittant leurs retraites,
Viennent manger aux mains des blancs anachorètes.
La biche à leur côté saute et se fait du lait,
Et le lapin joyeux broute son serpolet.

Ici, c'est bien mieux, ou du moins c'est tout autre chose. La grâce des vieilles légendes ne suffit pas, voici les rêveries panthéistiques. Tous ces animaux qui l'entourent, ce sont des créatures du même ordre habitant *les forêts fraternelles*. Les chiens fauves lui lèchent les mains, les taureaux flairent ses cheveux blonds, les hôtes des nids et des tanières se groupent familièrement autour d'elle, car d'un seul regard elle rassure l'oiseau timide et apprivoise la bête féroce. Bref, elle est mêlée à toute la nature et commande l'amour à tous les êtres. Voyez-la s'avancer, muette et pensive, au milieu des daims et des bouvreuils, des aigles et des chamois. L'aigle lui apporte des fleurs des sommets, le chamois défiant vient se coucher à ses pieds.

Qui êtes-vous, Hermia? lui demande le poète. Avant cette vie d'aujourd'hui, quelle destinée était la vôtre? A la place de ces blonds cheveux et de ces bras charmans, aviez-vous des plumes et des ailes? Habitiez-vous un nid sous la feuillée? Étiez-vous un beau cygne sur un lac aux reflets d'argent? Étiez-vous une source limpide, un arbre noblement élancé, une fleur gracieusement épanouie? Oui, vous étiez sans doute un de ces êtres heureux à qui

Dieu a donné la douceur de l'existence sans aucun des fardeaux de la vie humaine :

> Ou plutôt, tour à tour source, oiseau, chêne ou rose,
> Vous avez recueilli l'esprit de toute chose,
> Et des êtres divers traversés jusqu'à nous
> Gardé ce qu'en chacun Dieu sema de plus doux.
> Comme au seuil d'un tombeau, triste au moment de naître,
> Devant l'humanité vous hésitiez peut-être?

Elle hésitait, elle hésite encore, la mystérieuse Hermia, et c'est pour ne pas se mêler à l'humanité qu'elle prolonge sa condition première. Rien de plus charmant que le tableau de cette existence miraculeuse. La nature obéit à la vierge, sans que la vierge ait besoin de commander. Il y a là tout un chapelet de légendes à rendre jaloux les mystiques rêveurs du XIIIe siècle. Les pâtres, témoins de ces merveilles, en parlent longuement dans les veillées du soir. « Avez-vous remarqué l'autre jour les larmes qui coulèrent de ses yeux, quand elle vit ce nid tomber du haut d'un arbre et toute la couvée gisant sur le sol? Le lendemain, à l'endroit où ses larmes avaient coulé, des rameaux sortaient de terre chargés de fleurs inconnues à nos climats. » Partout où elle va, l'herbe croît plus fine et plus verte; partout où elle s'assied, les champs se vêtent de roses. Ne semble-t-il pas voir la sainte Élisabeth du panthéisme poétique?

L'heure a sonné pourtant où l'enfant devient une jeune fille, où la jeune fille peut devenir une femme. Heureux qui possédera un tel trésor! Plus d'un y aspire, parmi les jeunes pâtres de la montagne, mais je ne sais quel respect tient les amoureux à distance. Une seule fois, Hermia consentit à laisser naître une amitié discrète entre elle et un jeune homme, disciple aussi, disciple enthousiaste et candide de la nature adorée. Doux entretiens! chastes délices! études ravissantes dans le livre des fleurs et des arbustes! Ici, la poétique fée nous apparaît comme sur le seuil de la destinée humaine. Va-t-elle le franchir, ce seuil d'un monde nouveau, et mettre sa main pour toujours dans la main de celui qui l'aime? Non, à l'heure où un sentiment plus vif que l'amitié fait un instant fléchir son âme, l'âme a peur, l'âme s'enfuit, Hermia s'affaisse et meurt.

Une fois le sujet accepté, c'est une création délicieuse que ce poème d'*Hermia*. L'auteur y a déployé une légèreté de touche, une délicatesse de sentiment dignes des plus grands éloges. Il fallait un art consommé pour donner le relief de la vie à des pensées aussi subtiles. Cela fait penser pour la féerie de certains détails au *Songe d'une nuit d'été* du grand Shakspeare, aux *Idylles du roi* de l'élé-

gant Tennyson; pour la conduite du récit et l'arrangement des épisodes, cela rappelle l'*Éloa* d'Alfred de Vigny. J'ajoute que l'œuvre est tout à fait originale et que, par l'étrangeté même de la donnée, elle forme un anneau sans modèle, un anneau d'or et de diamant, dans la chaîne des inspirations philosophiques de M. Victor de Laprade.

Est-ce là pourtant tout ce que les ravissemens de la nature devaient fournir à un penseur de haut vol? Quoi! un poète abdiquant les droits et les devoirs de l'homme devant la majestueuse immobilité du chêne! Une créature mystérieuse hésitant devant la destinée humaine et retournant vers les mondes inférieurs qui lui semblent plus près de Dieu! M. de Laprade sentit bientôt le vide de cette doctrine; avant même qu'il eût cherché d'autres voies, un cri de désenchantement s'échappa un jour de ses lèvres, il douta de la nature adorée, il douta de la solitude sainte, et au plus haut de ces hauts sommets qui d'en bas lui apparaissaient comme un temple il vit sa religion s'évanouir :

Plus haut que le sapin, plus haut que le mélèze,
Sur la neige sans tache au soleil j'ai marché;
Dans l'éther créateur je me baigne à mon aise;
Le monde où j'aspirais, mes deux pieds l'ont touché.

J'ai dormi sur les fleurs qui viennent sans culture,
Dans les rhododendrons j'ai fait mon sentier vert;
J'ai vécu seul à seule avec vous, ô nature!
Je me suis enivré des senteurs du désert.

Je me suis garanti de toute voix humaine
Pour écouter l'eau sourdre et la brise voler;
J'ai fait taire mon cœur et gardé mon haleine,
Pour recevoir l'esprit qui devait me parler;

Et voilà qu'entouré des cimes argentées,
Cueillant le noir myrtil, buvant un flot sacré,
Goûtant sous les sapins les ombres souhaitées,
Libre dans mes déserts, voilà que j'ai pleuré!

Est-ce donc par orgueil que ton front nous attire?
Est-ce pour éblouir que ton œil resplendit,
O nature! et n'as-tu rien de plus à me dire
Que ces mots : Je suis grande et vous êtes petit?

Pourquoi devant mes yeux ta paupière abaissée
Tout langage entre nous s'est-il déjà perdu?
Je viens chercher en toi quelque sainte pensée :
Pourquoi, d'un signe au moins, n'as-tu pas répondu?

Le rêveur se trompait; la nature avait répondu, puisqu'elle lui mettait au cœur ce nouvel aiguillon. Une telle amertume était plus

qu'un signe, c'était l'appel du Dieu que le poète avait si noblement poursuivi. Vainement l'auteur des *Odes et Poèmes* essaie-t-il de se raidir encore contre le doute qui vient de lui arracher des larmes; il entend retentir à ses oreilles l'avertissement des saints : *Væ soli!* et son instinct supérieur finit par lui dire que l'âme de la création, c'est l'amour. Cherchez donc cette âme, ô poète! tout vous en parlera, le brin d'herbe aussi bien que le chêne, et le vallon obscur aussi bien que les cimes resplendissantes. Cherchez-la surtout dans ce qui pense, dans ce qui veut, dans ce qui aime. La volonté féconde que maudit l'impuissant peut-elle être mise en balance avec la sensibilité indécise? Et quelle fille de bonne mère consentirait à être Hermia, pouvant être sainte Geneviève ou sainte Jeanne d'Arc? Cherchez dans votre cœur le principe de vie. Les cimes sont en vous, tâchez de les découvrir. C'est le devoir, c'est le sacrifice, c'est le dévoûment à la patrie, et, pour elle, à toutes les grandes causes.

Ces idées, que nous suggère le gémissement du poète sur la montagne, furent pour lui le point de départ d'un travail intérieur qui dura une dizaine d'années. Retraite laborieuse! transformation accomplie sans bruit, sans éclat, le plus simplement et le plus naturellement du monde! Les *Odes et Poèmes* sont de 1843; vers la fin de 1852 parurent les *Poèmes évangéliques*.

III.

Le recueil des poèmes évangéliques est le point central et culminant dans l'œuvre de M. Victor de Laprade. C'est de ce point qu'on embrasse tout le développement de la chaîne. Les chants qui ont précédé ce beau livre semblent n'avoir eu d'autre but que d'en mieux préparer l'éclosion; ceux qui viendront ensuite ne feront qu'en appliquer les principes et en agrandir le domaine. Ni la religion de l'humanité idéale, ni la religion de la nature idéale n'avaient pu satisfaire l'âme du poète; après ce labeur opiniâtre, il s'en revient libre et fort à la religion du Christ.

Ce travail est chez lui si logique, si régulier, si parfaitement naturel qu'il n'a pas besoin d'une conversion éclatante, il lui suffit de rectifier sa pensée. C'est ainsi qu'en déclarant ses convictions nouvelles il a pu rappeler sans embarras ses ardentes recherches des jours précédens. La Grèce et la Gaule, le culte des héros et le culte des vieilles forêts, ce n'était pour lui en réalité que des étapes successives dans son voyage à la poursuite du divin. Pourquoi re-

nierait-il ces nobles amours? Il n'a qu'à les compléter par des amours plus hautes. Tel est le sens de ces beaux vers :

. . . . . . Docile aux maîtres d'Ionie,
J'ai poursuivi d'amour leur sereine harmonie;
Sur les pas de la Muse et des Trois Charités
J'ai fréquenté le Pinde et ses bois désertés.
J'appris à marier, dans Athènes ma mère,
Le verbe de Platon et la lyre d'Homère.
L'écho religieux d'Orphée et de Linus
M'a parlé dans la Thrace et les temps inconnus,
Et, prenant les beaux fruits de la sagesse antique,
J'en ai fait sous mes doigts jaillir le vin mystique.

Puis les chênes gaulois m'ont dit tous leurs secrets;
J'ai traduit aux humains la chanson des forêts.
J'ai sous les noirs sapins, comme un fils des druides,
Écouté les esprits qui leur servaient de guides,
Et, la verveine au front, avec la serpe d'or,
Du gui sacré de chêne invoqué le trésor.
Saignant des coups portés à mes forêts divines,
J'ai maudit notre engeance acharnée aux ruines;
J'ai noté les accords des derniers sommets verts,
Et l'âme du grand chêne a parlé dans mes vers.

Maintenant j'ose plus et j'attends plus de grâces :
Sur les monts de Juda je vais chercher vos traces,
O Christ!

Est-ce à dire qu'il a toujours suivi paisiblement sa route, qu'il a marché de progrès en progrès sans trouble et sans combat? Non certes; à cette page harmonieusement sereine, on pourrait en opposer une autre où il parle des rébellions de son esprit, de ses égaremens dans le vide, de l'orgueil qui l'entraînait loin du puits de Jacob et lui promettait une source pour lui seul :

Le doute en ses déserts m'a longtemps égaré.
Loin du puits de Jacob où les âmes vont boire,
Indocile au pasteur, j'ai vécu séparé.

Ces accens, et d'autres encore, éclatant par intervalles avec une poignante amertume, indiquent bien la lutte que le poète a subie; j'ai voulu indiquer seulement que cette lutte offrait avant tout le caractère d'une évolution philosophique, et qu'au fond du chantre païen ou panthéiste le chantre des idées chrétiennes se préparait silencieusement.

De là, on le pense bien, la largeur et la simplicité de son christianisme. Rien d'étroit ni d'affecté, rien qui sente les exaltations mystiques ou les superstitions puériles. Un savant évêque, nourri

de la sève de l'Oratoire, écrivait récemment ces paroles : « Faire de la mysticité sentimentale, c'est chose facile... La littérature pieuse de nos jours abonde en productions qui mériteraient d'être appelées frivoles, n'étaient la gravité des questions dont elles traitent et la bonne foi de leurs auteurs (1). » L'auteur des *Poèmes évangéliques*, même dans le premier feu de son retour de conscience, était préservé du péril que signale si bien le sage pasteur. Sa haute idée de la personne humaine, telle qu'il l'avait entrevue au fond de la culture hellénique, l'empêchait de tomber dans les enfantillages et les frivolités. Rien de plus ferme que sa philosophie chrétienne. Il n'a que des sentimens virils et virilement exprimés. Ses élans, ses effusions, ses tendresses les plus intimes attestent toujours le penseur. Sans viser le moins du monde au rôle de théologien, par cela seul qu'il parle en poète moraliste, c'est-à-dire en témoin et en confident de l'âme humaine, il réfute tout naturellement quelques-unes des plus étranges hérésies de nos jours. Suivant l'ancienne tradition chrétienne, c'était une grave erreur de voir seulement l'homme ou seulement le Dieu dans la personne du Christ. Combien de fidèles aujourd'hui pour qui l'homme a disparu dans le Christ et qui suppriment tout lien entre le médiateur et l'humanité! Combien d'autres au contraire pour qui le Dieu s'est abaissé et qui s'abandonnent, en parlant du Sauveur, à des familiarités de mauvais goût! C'est la vieille distinction des esprits farouches et des esprits accommodans, des fanatiques et des frivoles, des jansénistes et des jésuites, car ces querelles de théologiens qui tiennent à des conceptions philosophiques erronées se perpétuent de siècle en siècle sous des déguisemens nouveaux, alors même que les circonstances générales semblent y avoir mis fin pour toujours. Il n'y a ni étroitesse janséniste ni mesquinerie jésuitique dans la prédication chrétienne de Victor de Laprade. Tout y est franc, large, ouvert, noblement et pleinement lumineux. D'abord, point de mysticités équivoques. C'est à peine s'il ose approcher du Verbe :

L'apôtre seul, touché par les langues de feu,
Dira la majesté du Verbe égal à Dieu.

Mais ce Christ a été notre frère, il a vécu de notre vie, il a été pauvre, il a souffert; l'Évangile, qui l'appelle fils de Dieu, l'appelle aussi le fils de l'homme. Ce fils d'Adam, ce fils relevé qui relève tous les autres, a été tenté comme chacun de nous, comme chacun de nous il a été forcé de combattre l'ennemi invisible, il a connu

(1) L'évêque d'Autun, dans une lettre adressée au père Augustin Largent, de l'Oratoire, à propos de l'ouvrage intitulé : *Élévations à saint Joseph*. Paris, 1876.

le doute, il a connu le désespoir; au jardin des Olives, il a pu se croire abandonné du père, et il a crié par trois fois.

> Je puis donc l'exprimer, car c'est l'homme éternel,
> Ce Christ qui s'abreuva de vinaigre et de fiel,
> Celui dont le travail durcit les mains actives,
> Ce Christ, non du Thabor, mais du mont des Olives,
> Qui put dire, au milieu des affres de la croix,
> Que Dieu l'abandonnait, et qui cria trois fois!
> Toutes ses actions nous parlent, nous enseignent,
> Et sa chair saigne encor dans nos membres qui saignent.

Voilà le Christ dont la poésie a le droit de parler aux hommes, sans que la théologie vienne gêner ses allures. Grâce à cette conception simple et forte, M. de Laprade a pu composer une œuvre qui est bien à lui, un poème dont le fondement est l'Évangile, et qui est toutefois un poème original, un poème où le drame du jour se mêle constamment au drame du Calvaire. Dès les premières pages, voici trois tableaux : *le Royaume du monde*, *le Baptême au désert*, *le Précurseur*, qui n'ont pu être exécutés de cette façon que par un artiste du XIXe siècle. On y retrouve cette science de l'Orient que la critique moderne nous a révélée et dont s'inspirera plus tard le hardi coloriste Henri Regnault. Ici d'abord c'est le roi, le roi d'Orient, Hérode, recevant les tributs de ses peuples, vêtemens et meubles splendides, robes d'écarlate, coffres de santal, colliers de perles, éblouissemens de l'Inde, trésors de la Lybie, puis les animaux rares, les chevaux du désert, les chameaux au long cou, les lourds éléphans, puis le troupeau des esclaves d'Afrique, cent filles du Niger qui peuvent dire comme la sulamite du *Cantique des cantiques* : Je suis noire, mais je suis belle! et tandis que le flot des tributaires vient battre les marches du trône, arrivent du fond de l'Asie des rois, des mages, guidés par une étoile mystérieuse et cherchant le futur souverain d'Israël et du monde.

A ces images resplendissantes que suivent le massacre des nouveau-nés et la fuite en Égypte, le poète a opposé des scènes d'une couleur sauvage. Quel est cet homme accroupi, fauve, sombre, immobile, qui se confond presque avec les rochers dont la pointe perce le sable? Son œil est d'un voyant, ses habits sont d'un esclave. Il porte des guenilles de peau de chameau, un tissu de cuir et de poils roux. Autour de lui pas une herbe, pas un souffle, pas un murmure d'insectes. Le ciel est rouge, le sable est brûlé; nul autre que l'homme fauve ne pourrait habiter cette fournaise. C'est trop cependant; l'esprit qu'il invoque en cette pénitence horrible lui ordonne de se rapprocher des hommes, de se rendre plus accessible, d'aller aux bords du Jourdain pour prêcher et baptiser

les Juifs. Il part, il appelle ses frères d'Israël, il prêche le renouvellement du monde, il jette d'effroyables clameurs, il baptise les générations confiantes et accable les pharisiens, les scribes, race de vipères, troupes d'hypocrites qui prétendent ouvrir et fermer le ciel à leur fantaisie, corrupteurs de la religion de Jehova, faux gardiens de la loi, de qui l'esprit s'est retiré. La foule s'accroît pour l'entendre,

Foule étrange de gens incultes ou maudits,
Pâtres, bandits, soldats semblables aux bandits;
Obscènes mendians aux sourires farouches;
Publicains aux doigts noirs, au front blême, aux yeux louches,
Sur de tels compagnons encor peu rassurés;
Et, couvertes de fard, de voiles bigarrés,
Sanglotant et joignant leurs mains de pleurs mouillées,
Maintes filles de joie en groupe agenouillées.
Tous attentifs; les uns sur le sable couchés;
D'autres, assis plus loin dans les creux des rochers,
Sous les grands aloès et sous les palmiers rares,
Cherchant l'ombre et le frais dont ces lieux sont avares;
D'autres, pour voir le maître et l'ouïr à leur gré,
Entrent jusqu'aux genoux dans le fleuve sacré.
Tout fait silence au loin, le vent, l'eau jaune et lente,
Et des plaines du Gad l'immensité brûlante.
Seul, l'homme du désert parle à ce peuple et dit...

Tout cela sans doute a son point de départ dans les versets de saint Luc, mais les brèves indications de l'évangéliste sont fécondées ici par une imagination puissante et rendues avec une singulière énergie de couleur. De telles pages devaient frapper les artistes; il y en a un surtout, écrivain initié à tous les secrets de la forme et attiré par toutes les audaces, qui s'est inspiré manifestement de ces peintures de Victor de Laprade, tout en s'efforçant de n'en rien laisser voir (1). Le chant intitulé *le Précurseur* est la digne conclusion de ce hardi prologue. Le drame d'Hérodiade et de saint Jean-Baptiste clôt admirablement la trilogie.

Dès que Jésus paraît, une lumière pénétrante éclaire les tableaux du poète. *La Tentation, les Œuvres de la foi, l'Évangile des champs, la Tempête, la Samaritaine,* sont des pages sévères et solides qui font penser à Nicolas Poussin. Ce que j'en aime surtout, c'est le sentiment profond des idées et des devoirs de notre âge si intimement associé aux souvenirs des traditions évangéliques. Poussin et Raphaël nous représentaient leur temps quand ils peignaient les scènes des livres saints; Victor de Laprade nous rend la vivante image des plus terribles crises du XIXe siècle, lorsqu'il nous montre

(1) M. Gustave Flaubert, dans les pages les plus énergiques de son dernier volume intitulé *Trois Contes.*

Jésus sur la barque du pêcheur que secoue la tempête. Ce n'est plus une barque, ce n'est plus un frêle esquif, c'est le navire séculaire, le navire du pays de France qui porte les destinées du monde.

> Le navire est immense, un peuple entier l'habite;
> D'après un plan divin sa charpente est construite.

Et cette tempête qui l'ébranle, oh! ce n'est pas le coup de vent qui assaillit un jour la barque des pêcheurs sur le lac de Génézareth, c'est la tempête humaine bien autrement redoutable que la fureur des vents et des flots, c'est l'ouragan des passions basses, le déchaînement de la chair et de ses appétits. On voit que le poète, noble amant de la liberté, écrit ces pages vengeresses au lendemain des journées sinistres qui ont pour si longtemps détruit la liberté dans notre France. Ces invectives appartiennent à l'histoire de 1848, comme la *Curée* d'Auguste Barbier appartient à l'histoire de 1830. Même énergie de convictions nobles, même foi patriotique, même idéal républicain.

Un sentiment pareil éclate, et avec plus de véhémence encore, dans la pièce intitulée : *la Colère de Jésus*. J'y trouve en même temps une inspiration bien touchante dans les avertissemens que le poète s'adresse à lui-même. Son précédent recueil, les *Odes et Poèmes*, avait manifesté çà et là certaines tendances misanthropiques. Du haut des cimes alpestres, il avait trop méprisé les villes et la foule qui s'y agite. La colère de Jésus, au moment où il vient de répéter ses paroles et de les tourner contre ses frères, lui inspire tout à coup des scrupules. Est-ce bien à l'homme de s'approprier les anathèmes du vengeur céleste? Un Dieu seul peut lancer de telles condamnations puisqu'il possède seul les trésors de l'infinie miséricorde. Celui-là seul a le droit de frapper qui a le pouvoir de guérir. Il s'encourage donc à la douceur, à la patience, à l'oubli des fautes, à la sympathie humaine. La haine est une mauvaise conseillère; arrache de ta lyre, ô poète, cette corde trop prompte à faire vibrer la haine.

> Sois doux et patient même à l'heure où nous sommes,
> Demande à Dieu pardon d'avoir maudit les hommes.

Que de nobles choses dans cette humanité! Ne regarde plus les misères d'en bas, ne regarde que les hauteurs. Il y a là une élite qui t'appelle. Reviens aux maîtres, à Sophocle et à Virgile, à Shakspeare et à Dante, inspire-toi de Phidias comme de Raphaël. Unis la profondeur chrétienne à la beauté antique. — Et, se rappelant ses propres fautes, les imperfections de sa poésie, les longueurs de

certaines pièces, l'absence de contours arrêtés, la monotonie des teintes, l'emploi trop fréquent des grisailles, il se dit courageusement :

> Songe à ton œuvre aussi; sculpte un vers trop confus,
> Émonde tes rameaux aux jets gris et touffus,
> Poursuis la couleur nette et la forme finie,
> Va dorer ta statue au soleil d'Ionie;
> Apprends des maîtres grecs les secrets du contour,
> Sans fermer ton oreille aux maîtres de l'amour.
> Fais ton livre émouvant, mais de style sévère,
> Beau vase athénien plein de fleurs du Calvaire!

Nobles conseils que le poète met immédiatement à profit. Le voilà, ce vers sculpté, ce vers de marbre et d'or, vase attique empli de fleurs chrétiennes.

Avais-je tort de dire que la rénovation intérieure du poète était l'œuvre d'une évolution toute naturelle et qu'au fond il n'avait pas à répudier ses amours d'autrefois? Quand il rencontre Jésus dans les campagnes de la Judée, quand il se mêle à la foule et recueille tant de paraboles charmantes, tant d'images empruntées aux scènes de la nature, il résume la prédication du divin maître sous ce titre à la fois aimable et hardi l'*Évangile des champs;* et de ce rustique évangile, de cet évangile tout souriant, tout fleuri, tout printanier, il tire la justification de ses juvéniles ardeurs. Il se trompait sans doute, et bien gravement, quand la nature lui apparaissait comme l'être par excellence, mais il n'avait pas tort d'aimer cette nature où Jésus a puisé ses paraboles. La nature n'est donc pas maudite; puisque Jésus l'a aimée lui aussi, il peut continuer à l'aimer, à la chanter en ses vers, comme l'œuvre de la puissance infinie et de l'infinie bonté. L'esprit chrétien a tout remis en sa vraie place. Le christianisme n'a pas détruit le vieil homme, il l'a relevé; il n'a pas condamné l'antique nature, il l'a revêtue d'une beauté plus haute.

Cette largeur de sentimens, cette théologie sans nulle prétention, mais si neuve et si originale, n'était pas faite pour obtenir grâce auprès des esprits de ténèbres; l'auteur des *Poèmes évangéliques* avait droit aux injures des pharisiens et ces injures ne lui ont pas manqué. M. de Laprade, si j'en juge par ses vers, n'en a été ni affligé ni surpris. Ce n'est pas de ce côté-là qu'il cherchait de nouveaux soutiens. Une des choses les plus touchantes, et, à mon avis, les plus chrétiennes de son livre, c'est la préoccupation qu'il témoigne de rester fidèle à ses anciens maîtres de poésie et d'art. De même qu'il a gardé son amour des bois et des hautes cimes tout en rectifiant son inspiration première, il n'a jamais pensé que ses nouvelles croyances dussent le séparer des compagnons de sa jeunesse. Je pourrais citer tel de ses poèmes où il emmène avec lui

tous ceux qu'il suivait naguère, poètes, philosophes, chercheurs passionnés de l'Idéal, et les présente avec confiance au Dieu de la croix :

Je vous offre à bénir et voudrais vous nommer,
O mon père! tous ceux que je suis fier d'aimer;
Tous ceux que, dans la joie ou les destins contraires,
J'appelle dans mon cœur mes maîtres ou mes frères...
Jamais devant un glaive ou devant un linceul,
Pour lutter ou souffrir Dieu ne m'a laissé seul.
J'ai pour les opposer au torrent de mes peines
Conquis des amitiés fortes comme des chênes...

Mon Dieu! ni les plaisirs, ni les ambitions
N'ont de leur vil ciment formé nos unions;
C'est dans l'amour du bien, des beautés infinies,
Que se sont rencontrés nos cœurs et nos génies.
Vous le savez : tous ceux à qui je tends la main
Marchent tous, devant vous, dans un noble chemin...

O Christ! puisque aujourd'hui, prévoyant et sévère,
C'est moi que tu choisis pour monter au Calvaire,
J'ose, indigne entre tous, te supplier pour eux
De les marquer au front de ton sang généreux;
Afin qu'en traversant les temps vils où nous sommes
Nul d'entre eux ne se perde en la cité des hommes.
Garde au monde divin, garde leur cœur entier,
Mais fais-leur ici-bas un moins rude sentier,
Allège un peu leur croix sur nos âpres collines,
Et mêle quelques fleurs à leur bandeau d'épines.
Que jamais aucun d'eux, gémissant d'être né,
Ne te crie : ô mon Dieu! tu m'as abandonné.
Au fort de ses combats que chacun d'eux espère;
Entre tes bras sacrés reçois-les comme un père,
Et que nous allions tous, humble et fidèle essaim,
Retrouver à jamais l'amitié dans ton sein.

Voilà comment ce livre, tout plein des ardeurs de la foi, exprime en même temps toutes les fidélités, livre aimable et profond, livre chrétien que nul philosophe ne lira sans mieux aimer la philosophie, nul artiste sans avoir de l'art une conception plus haute et plus riche.

IV.

On a vu les trois cycles qu'a parcourus successivement la marche ascendante de la pensée du poète, l'homme, la nature et Dieu. Dans *Psyché* l'homme idéal, dans les *Odes et Poèmes* la nature idéale; car malgré les critiques que nous avons dû adresser à M. Victor de Laprade, on ne pouvait méconnaître, au milieu même de ses erreurs,

la poursuite ardente du divin. Il fallait cependant que ces aspirations confuses vers l'infini revêtissent enfin une expression plus précise. Après avoir demandé aux méditations philosophiques et aux enchantemens des solitudes le dieu dont son âme est avide, l'auteur des *Poèmes évangéliques* alla le chercher plus simplement dans le récit de la vie et de la mort de Jésus. Il semble qu'il reproduit librement dans les rêves secrets de son intelligence le travail du genre humain lui-même. Des temples de l'antique sagesse, il nous avait conduits sous les vieux chênes celtiques qui abritèrent le berceau des races modernes; il était temps de faire entendre la bonne nouvelle aux peuples régénérés. Tout vrai poète est plus ou moins comme les divinités d'Homère, il lui suffit de trois pas pour parcourir le monde. Ici, c'était l'univers moral que l'imagination du poète avait embrassé en trois bonds.

A partir de ce moment, le poétique chercheur est assuré de son domaine. Tous les ouvrages qu'il a publiés depuis vingt-cinq ans ne sont que l'application des principes dont il s'est rendu maître en ce consciencieux travail de ses débuts. Il y aura parfois des fautes, il y aura des défaillances ou des emportemens regrettables, suivant les chances de l'inspiration et les vicissitudes de la vie publique; le poète pourra oublier les conseils qu'il s'est donnés si loyalement à lui-même dans les plus belles pages des *Poèmes évangéliques*, il oubliera qu'il a dit :

Sois doux et patient même à l'heure où nous sommes,
Demande à Dieu pardon d'avoir maudit les hommes.

Cependant, à ne juger que l'ensemble, ce sont les principes élaborés dans *Psyché*, dans les *Odes et Poèmes*, et définitivement fixés dans les *Poèmes évangéliques*, qui resteront la règle de sa vie.

Le premier des ouvrages auxquels s'applique cette remarque en justifie l'exactitude avec une précision particulière. L'élévation philosophique, l'amour enthousiaste de la nature, la pureté du sentiment religieux, ces trois choses que M. de Laprade avait développées séparément dans les trois grandes œuvres de sa jeunesse, il en fait cette fois un simple et harmonieux accord. Toutes ces inspirations s'unissent, toutes ces voix chantent ensemble. Le poète a donné à son recueil le vrai titre qui lui convient, il les appelle des *Symphonies :* symphonies pour le fond, car l'homme et la nature, naguère célébrés à part, y apparaissent dans le même chant, sous le même regard de Dieu, — symphonies pour la forme, car il s'agit de compositions toutes nouvelles où une pensée philosophique, religieuse, morale, se déroule comme une scène dramatique, où plusieurs voix se répondent tour à tour, où l'homme interroge la nature, où la nature a ses échos dans le cœur de l'homme, où Dieu

même se fait entendre! Ainsi Beethoven recueillait les voix du monde extérieur, et, combinant l'*andante*, l'*allegro*, le *scherzo*, formait de tous ces bruits et de tous ces contrastes l'orchestre merveilleux dont M. de Laprade voudrait lui dérober le secret.

La seule critique utile est celle qui fournit ses preuves, pour l'éloge comme pour le blâme. Si je résume mes impressions personnelles sans les justifier, je ne fais pas même la moitié de ma tâche; les quatre symphonies de M. de Laprade méritent une attention spéciale. Voyez d'abord la *Symphonie des saisons!* le poète veut montrer en traits expressifs le néant des choses humaines et les tristesses d'ici-bas; écrira-t-il une pièce philosophique et abstraite? recommencera-t-il avec les inspirations qui lui sont propres les admirables *novissima verba* de Lamartine? Non, il essaiera de mettre sa pensée en action.

Une jeune fille est assise au sein d'une prairie en fleurs. Son nom est Adah et vous pouvez voir dans cette fiction gracieuse un être réel ou un symbole de l'âme. Le printemps sourit, les fleurs s'entr'ouvrent, la rosée brille au calice des primevères. Quel charme dans cette nature qui revit, mais quel charme enivrant et perfide! L'abeille qui bourdonne, la marguerite qui s'épanouit, la source qui murmure, tout s'agite, tout s'anime pour séduire l'inexpérience de la vierge et lui verser le filtre des enivrantes paroles. Bientôt voici l'été, voici les heures brûlantes du jour et les tièdes heures de la nuit. Ah! prenez garde! l'ivresse de la volupté est partout, dans le parfum des roses, dans le chant du rossignol, dans les vagues de la mer qui frémissent au soleil. « O mon bien-aimé! s'écrie Adah, viens! partons! tu es mon ciel et mon dieu! Pour toi je suis résolue à tout abandonner! » Et tandis qu'elle parle ainsi, le chœur des sirènes module ses incantations pour étouffer plus complètement la timide voix de la conscience. Mais tout à coup à ces brûlans tableaux l'auteur fait succéder les tristesses de l'automne : écoutez le vent qui siffle dans les feuilles sèches; écoutez aussi, comme un *scherzo* moqueur, l'insolente chanson du merle! Le temps est gris, la nuit tombe, les feux follets commencent à voltiger lugubrement au-dessus des marais et des cimetières. Que fait Adah? Trompée par les plaisirs menteurs, qui ne laissent que de la lie au fond de la coupe, elle s'obstine à ne pas entendre la voix de son âme, et, pour se venger de son espérance déçue, elle invoque les deux divinités de l'impie, l'ironie et l'orgueil. Est-ce tout? Non. L'hiver est arrivé, froid, glacial, ténébreux; les corbeaux s'abattent sur les corps morts; l'essaim des noirs esprits, gnomes, dragons, vampires, prend possession de la nature. Sortent-ils des entrailles de la nature, tous ces hideux fantômes, ou du cœur desséché de la jeune femme?

Les rêves sont rentrés dans leurs lointains royaumes
Et ton foyer désert s'est peuplé de fantômes;
L'hiver évoque en toi les spectres du passé.
Nous voici, les dragons, les vampires, les gnomes!
En vain ta porte est close; à ton chevet glacé
L'essaim des noirs esprits dans l'ombre est amassé.

Vois du plafond qui s'ouvre une forme descendre;
Vois ces nains s'accroupir à tes pieds, sur la cendre;
Vois ces doigts tout sanglants écarter les rideaux.
Un râle sous ton lit vient de se faire entendre;
Le livre que tu tiens se déchire en lambeaux,
Et le vent d'un soupir a soufflé tes flambeaux.

Les reconnais-tu bien, sous leurs formes nouvelles,
Ces folles visions que tu trouvas si belles?
Ta main blanche a serré ces doigts courts et velus.
Les voilà, tes amours, sans que tu les rappelles.
Tu fais pour nous bannir des efforts superflus.
Le remords nous conduit; nous ne te quittons plus.

Lugubres apparitions! moins lugubres pourtant que le dernier tableau du poème. La neige tombe sur le cercueil qui va recevoir le corps de la malheureuse. La symphonie des saisons est finie, les voix de la nature se taisent. La neige tombe encore, elle tombe à gros flocons et enveloppe l'univers. Pas un coin de ciel bleu, pas un rayon de soleil, pas un symbole d'espoir. La neige tombe, tombe, tombe toujours. On dirait un linceul immense. Bientôt les brumes du soir s'épaississent, la nuit qui n'aura pas de fin étend partout ses voiles, et le chœur des ténèbres, entonnant un chant de victoire, roule les éternelles ombres sur les neiges éternelles. — Pascal avait dit : « Le dernier acte est sanglant, quelque belle que soit la comédie en tout le reste. On jette enfin de la terre sur la tête et en voilà pour jamais. » Cette sombre pensée, destinée à secouer l'apathie morale de l'homme, le poète l'a traduite en maître sous une forme dramatique et puissante.

Les trois autres symphonies contiennent aussi des inspirations du premier ordre. La *Symphonie des morts*, étincelante de beaux vers, me semble moins précise et moins claire dans son ensemble; mais quelle poésie saine et forte dans la *Symphonie du torrent*, ainsi que dans la *Symphonie alpestre!* La première est un magnifique dialogue entre un poète et un pâtre, au bord d'un torrent. Le poète est sombre, inquiet, désolé; il impute à la nature elle-même la maladie de son âme et s'imagine entendre dans toutes les voix de l'air et des eaux des cris de douleur et de désespoir. Le pâtre est simple, franc et joyeux; son âme est saine comme son corps; il ne connaît pas les subtils poisons de la rêverie, et, traduisant à sa manière la mélodie que lui chante le torrent, il donne

des leçons au songeur énervé. — Ce songeur, c'est lui peut-être qui se nomme Franz dans la *Symphonie alpestre;* mais comme il est guéri de son mal! comme il gravit allégrement les Alpes! Ce qu'il va chercher sur les cimes, le noble Franz, c'est l'oubli du monde et de ses misères. Il va demander aux scènes de la montagne le repos, la force, l'apaisement des troubles intérieurs, l'amour de la liberté, l'horreur du vice et des lâchetés humaines. Tous les chants qu'il entend sur sa route, la voix des sapins, le *Ranz des vaches,* le chœur des chamois, exaltent en lui l'enthousiasme des hauts lieux; il monte toujours et va purifier son âme sur les glaciers. Mais quoi! se détacher ainsi du genre humain! se complaire en une froide et dédaigneuse vertu! n'est-ce pas là une tentation de l'orgueil? Franz a trouvé le remède qui le préservera du péril. La dernière voix qu'il entend sur les cimes, c'est la voix des religieux, le chœur sublime des hospitaliers qui lui enseigne la charité et le dévoûment. Cette éclatante et généreuse peinture méritait bien d'être dédiée à Lamartine.

Il faut citer encore quelques-unes des pièces qui accompagnent ces belles *Symphonies : Fausta,* souvenir des grandes luttes de l'Italie contre ses oppresseurs tudesques, drame de l'amour et du patriotisme qui se termine par une héroïque fusillade; *les Deux muses,* où la poésie hellénique, avec sa sérénité olympienne, s'incline devant la poésie plus profonde des modernes; *le Bûcheron,* où le rude paysan, condamné par métier à détruire sa vieille forêt natale, éprouve comme le remords d'un sacrilège, si bien que c'est le poète lui-même qui est obligé de rassurer sa conscience. Comme ce dernier poème nous révèle une pensée devenue chaque jour plus humaine! Ce n'est pas l'auteur des *Odes et Poèmes* qui eût consolé ainsi le vieux bûcheron, il eût joint sa plainte à sa plainte et maudit la cognée meurtrière. Plus calme aujourd'hui, plus ouvert aux choses de l'humanité, il lui montre la marche des sociétés sur la terre, la beauté des grands défrichemens, le vallon obscur et humide s'ouvrant aux rayons du soleil, la fourmilière laborieuse s'emparant du sol, les bruns moissonneurs soupant sous les cerisiers, les beaux enfans joufflus rentrant à la ferme aux soirs des vendanges sur les charrettes chargées de raisins. Ce poète alpestre qui, sans perdre de vue les sommets, redescend avec grâce vers les vallons et les villes, voulez-vous le voir encore dans plus d'une page des *Symphonies?* lisez *les Taureaux, les Conseils des champs, le Baptême de la cloche,* et surtout les strophes *A une jeune fille poète,* ces strophes toutes souriantes, toutes gracieuses, qui se résument en ces deux vers :

Le génie est bien beau!... J'aimerais mieux l'amour,
Si j'étais jeune fille!

Les *Idylles héroïques* publiées en 1858 sont la continuation des *Symphonies*. Dans les trois pièces dont se compose le recueil, *Franz*, *Rosa mystica*, *Herman*, on retrouve les mêmes procédés, le même concert des voix de la nature alternant avec les voix intimes du poète; surtout, et c'est là le principal intérêt du livre, on y aperçoit le même effort que fait le songeur pour se rattacher aux devoirs de l'humanité. M. de Laprade a fini par comprendre que cet éternel commerce avec l'esprit des cimes ressemblait à une orgueilleuse oisiveté. Le vieux bûcheron de la montagne va s'intéresser aux ouvriers de la plaine. C'est l'aïeul lui-même qui, d'une voix ferme et dans le langage le plus net, détourne Franz de ses rêveries altières : — « Fais comme nous, lui dit-il, sois un homme parmi les hommes, travaille, aime, prends femme, bâtis un foyer, élève une famille. Est-ce que nos ancêtres s'exaltaient de la sorte au fond des solitudes?

Ceux-là n'avaient pas l'envie
De fuir tout le genre humain,
Et, pour traverser la vie,
Ils prenaient le droit chemin.

Par la montagne et la plaine,
Partout où le blé mûrit,
Ils creusaient, sans perdre haleine,
Le sillon qui te nourrit.

Posant leur sceptre de frêne
Sur le seuil de la maison,
Ils rentraient, l'âme sereine,
Sans rêver d'autre horizon.

Fais comme eux; viens, abandonne
L'oisif orgueil; il te perd.
La nature qui t'est bonne,
C'est le champ, non le désert!

J'aime à faire prononcer par le poète lui-même la condamnation de ses anciennes fautes. Vraiment, c'est assez de sommets, assez de glaciers et de pics neigeux. En vain Franz le songeur, emporté par le démon qui l'agite, veut-il s'élancer encore vers le désert alpestre; Berthe la jeune fermière a retenu le vagabond. C'est toute une *vita nuova* qui commence (en sens inverse de celle du Dante), la *vita nuova* du labeur familier, la saine existence du laboureur et du vigneron. Oh! les jaunes moissons! les rouges vendanges! et que d'enfans frais et joufflus prenant leurs ébats dans la cour de la ferme! Il y a dans tout cela un souffle de réalité qui fait grand bien. Décidément le poète se transforme, et si, comme dans *Rosa mystica*, comme dans *Herman*, il remonte encore vers ses montagnes, ce ne sera plus sur les glaciers inhabitables qu'on le verra

planter sa tente; les hauteurs sacrées désormais, ce seront pour lui les hauteurs de l'âme, la région qu'habitent les héros, l'idéale patrie de Léonidas et de Caton, de Jeanne d'Arc et de Corneille.

Pendant que M. de Laprade poursuivait ce travail de rénovation intime, si curieux à étudier de près, les circonstances extérieures venaient lui offrir à la fois une aide et un péril : une aide en l'excitant aux devoirs virils de la vie, un péril en l'arrachant à ses pensées de sympathie humaine. C'était l'heure où certains amis du régime de 1852, dans un zèle aussi maladroit que servile, semblaient n'avoir d'autre but que de semer la haine sous les pas du souverain, où un ministre illettré affichait la prétention de créer une littérature d'état et persécutait sottement l'enseignement supérieur, où Sainte-Beuve lui-même, un esprit si libre, si avisé! répétait ce mot de littérature d'état et le commentait à sa manière, où le nom de clérical, appliqué aujourd'hui à tort et à travers, était inventé par les complaisans pour attaquer les principes libéraux, et le premier de tous, la liberté de conscience! L'auteur des *Poèmes évangéliques* se crut personnellement atteint, il riposta. Ce furent d'abord des ripostes générales, des réclamations philosophiques, par exemple telle ou telle page de ses *Questions d'art et de morale* (1861); mais, à propos de ce livre même et de la nouvelle attitude du poète, Sainte-Beuve lui ayant dit un jour dans un article plein de perfidies sournoises (septembre 1861) : « Politique lamartinien, retournez rêver dans vos bois, » M. de Laprade y retourna en effet pour y chercher ses armes. Il s'était rappelé ces vers de *la Muse armée*, une des belles pièces des *Symphonies :*

Descends donc aujourd'hui, poète; il n'est plus l'heure
D'écouter les soupirs des flots ou des rameaux;
C'est l'âme des humains qui s'agite et qui pleure,
Va retrouver ton peuple et souffrir de ses maux.

Viens faire, au cœur de ceux qui frappent dans l'arène,
Sonner les rythmes fiers appris dans les grands bois.
Tu sais tailler aussi les javelots de frêne;
C'est le jour d'épuiser ta lyre et ton carquois.

Viens! la toison de l'ours flotte sur tes épaules,
Emprunte à nos forêts leurs divines terreurs;
Entraîne sur tes pas le vrai peuple des Gaules,
De la faux implacable arme tes laboureurs.

Abdique enfin ta paix, muse rêveuse et lente,
Avec ce flot vengeur descends de ton glacier;
Marche, et lève à nos yeux ta hache étincelante,
La neige des sommets en a trempé l'acier.

L'acier de la hache trempée dans la neige, la peau d'ours sur l'épaule, le javelot taillé dans le frêne, ces images exprimaient bien

la colère du poète contre le critique d'état. La muse *rêveuse et lente* était devenue la muse vengeresse. Il y eut là des coups formidablement assénés... Mais pourquoi réveiller ces souvenirs pénibles? Tout cela est oublié aujourd'hui. Vieilles colères, vieux fantômes, le temps a tout dissipé. Entre cette âme généreuse et ce merveilleux esprit, il n'était pas impossible de rétablir les sentimens des premiers jours. L'amitié s'est chargée de ce soin. Le bon Chantelauze, ami dévoué du critique autant que du poète, s'est employé, non sans succès, à réconcilier les muses irritées (1).

Les colères de l'esprit de parti ne valent pas mieux pour un poète que les colères de l'amour-propre. Si j'ai regretté que M. Victor de Laprade ressentît aussi vivement d'insignifiantes piqûres, je regrette bien plus qu'un talent de cette élévation et de cette vigueur se soit laissé entortiller un instant dans les liens d'un parti étroit. Pourquoi ces invectives contre les Italiens au sujet de la statue élevée à Machiavel? M. de Laprade est-il encore dupe de l'équivoque renommée du grand patriote italien? Ignore-t-il son tragique martyre? Il faut laisser à Frédéric le Grand le soin hypocrite de réfuter l'auteur du *Prince*. La critique impartiale de notre temps sait que, dans les drames compliqués du XVIe siècle, Machiavel a été le grand Italien, comme Luther a été le grand Allemand, comme L'Hôpital et Henri IV ont été les grands représentans de la France.

De toutes ces pièces terribles ou amères, *les Muses d'état*, *Ce gueux de Tacite*, *Jeunes et vieux*, etc., qui forment une bonne moitié des *Poèmes civiques*, je ne veux rien dire de plus. Quel que soit l'éclat du talent dans ces œuvres de combat, les autres recueils de M. de Laprade renferment assez de vers superbes, assez d'héroïques inspirations pour qu'on ne lui fasse pas tort en laissant celles-là dans la pénombre. Lui-même en a supprimé plus d'une page que ses amis avaient désapprouvée. J'aime mieux signaler les deux beaux ouvrages qui suivirent cette période de guerre, *les Voix du silence* et *Pernette*. Dans l'un comme dans l'autre, bien que le poète libéral ne désarme pas, on retrouve la sérénité, la sympathie, la grâce, l'intrépidité patriotique et chrétienne, sans nul mélange d'irritation personnelle ou de préoccupations étroites. Que d'inspirations toutes neuves, toutes fraîches, dans maintes et maintes pages des *Voix du silence!* le poète y continue ce développement intérieur que nous avons suivi plus haut. Il se reproche d'avoir trop maudit les hommes, d'avoir trop méprisé les multitudes. J'aime beaucoup le symbole de la *Silva nova* opposé au symbole des vieilles forêts druidiques. Là des aspects farouches et de mys-

(1) On peut lire à ce sujet une noble lettre de M. Victor de Laprade dans la *Correspondance de Sainte-Beuve*, t. II, p. 195.

térieuses terreurs, ici des clairières, des percées lumineuses, de vastes espaces ouverts au travailleur joyeux et l'abondance des fruits bénissant le labeur opiniâtre. Si le poète chante trop complaisamment la mort du vieux druide qui se frappe lui-même de sa faucille d'or, il chante surtout le jeune forestier, fils des Celtes, mais Français du fond du cœur et chrétien du fond de l'âme. Ce jeune gars, ce sera le fiancé de Pernette, la fille de Jacques, et tous deux seront l'honneur du Forez. Dans ce délicieux poème de *Pernette*, les conceptions de M. de Laprade, toujours un peu vagues jusque-là, un peu monotones, même sous leur forme rectifiée, prennent décidément un corps. Autrefois, en célébrant ses montagnes chéries, les montagnes d'*Hermia* par exemple, avec leurs forêts de pins semblables aux piliers des cathédrales gothiques, il ne disait pas où il les plaçait. Étaient-ce les Alpes du Dauphiné, les Alpes de la Savoie ou de la Suisse? Aucune indication à ce sujet; une seule fois, il lui arriva de nommer la Jungfrau. Ses amis seuls savaient qu'il avait fait ses premières courses alpestres dans la haute partie de la Savoie, entre Sallenches et Chamounix. Michelet, qui a commencé, lui aussi, par ces contrées grandioses, ses études sur les montagnes, nomme dès la première page de son livre tous ces lieux où il a vécu, Saint-Gervais, Combloux, Notre-Dame-de-la Gorge; M. de Laprade se gardait bien de citer leurs noms, comme s'il voulait assurer à ses Alpes vierges je ne sais quelle grandeur indéterminée. Dans *Pernette*, au contraire, les montagnes prennent un nom réel, comme les idées prennent une forme humaine. Franz, Herman, Conrad, tous ces êtres plus ou moins abstraits, disparaissent; voici Jacques, le rude laboureur, le vaillant soldat de l'an II; voici sa fille Pernette, le trésor de la ferme; voici la douce Madeleine et son fils Pierre, voici le vieux curé austère et plein de grâce, voici le bon docteur, le bon conseiller, avec sa malice inoffensive et son joyeux sourire. Les montagnes, naguère encore sans nom, ce sont les montagnes natales du poète, les cimes et les bois du Forez, le plateau de Pierre-sur-Haute, tout couvert de fraises, d'airelles, de noisettes, tout sillonné de limpides ruisseaux. Quant au récit lui-même, il n'y a pas un lettré qui ne le connaisse. La France n'a plus à envier à l'Allemagne son chef-d'œuvre d'*Hermann et Dorothée*; grâce, grandeur, poésie familière, réalité charmante, souplesse et solidité du style, nous avons tout cela dans *Pernette*, nous avons le même chef-d'œuvre et quelque chose de plus.

Quelque chose de plus? Oui, sans doute, la religion du patriotisme et ses saintes colères. Quand l'invasion commence, en 1814, les réfractaires qui ont résisté à des pressions odieuses prennent les armes pour repousser l'étranger. Ce sont là les grands jours, les jours tragiques de Pierre et de sa fiancée Pernette. Le

dernier chant, *les Noces*, est d'une émotion poignante; il n'y a rien de pareil dans *Hermann et Dorothée*. Or, ce que l'auteur avait imaginé dans ses fictions poétiques de 1869 devint pour lui l'année suivante la plus cruelle des réalités. Le livre intitulé : *Pendant la guerre*, et qui reparut bientôt après dans les *Poèmes civiques*, semble la continuation des cinquième et sixième chants de *Pernette*, *l'Invasion* et *les Francs-chasseurs*. Je n'y voudrais effacer que les insultes à un régime tombé. Il faut pardonner beaucoup à la passion, mais M. Victor de Laprade est une âme trop généreuse pour que les violences de langage ne sonnent pas comme une note fausse en ses nobles concerts.

Et puis les choses changent si vite en ce mobile pays! Les crimes d'en bas viennent si vite effacer les injustices d'en haut! Il est difficile de ne pas éprouver, même au point de vue du poète, une sorte de confusion pénible, quand on parcourt le recueil de comédies aristophanesques écrites par lui en 1862, et publiées en 1875 sous ce titre, devenu faux : *Tribuns et Courtisans*. C'est la date surtout qui éveille nos scrupules. Que treize années auparavant, au plus fort de sa lutte avec les gouvernans d'alors, frappé d'une façon illégale par un ministre violent et maladroit, il se soit vengé par une vive satire des mœurs politiques du temps, qu'il ait bafoué les dévots intrigans, pharisiens et pharisiennes, les tribuns de la veille transformés en gens de cour, les voltairiens devenus les ennemis de toute liberté, à la bonne heure! Le poète alpestre rendait coup pour coup, et il pouvait dire avec autant d'esprit que de hardiesse :

> Pardonne-moi, lecteur, ce monde où je te mène;
> Nous habitions jadis un tout autre domaine;
> Sur de libres sommets nous prenions nos ébats.
> On nous a tant crié : « Plus bas, plus bas, plus bas! »
> Qu'il a fallu se mettre au niveau de l'époque :
> Nous y voilà!.. tant pis si ce goût est baroque.
> Donc, il faut être humain, vrai, réel, actuel,
> Quitter enfin la lune et le septième ciel,
> Savoir son temps, le voir tel qu'il est et le peindre.
> Je l'ai fait cette fois, on ne peut plus se plaindre.
> . . . .
> J'ai peint d'après nature, étant fort incapable
> De rien imaginer en matière semblable.
> Ces fidèles portraits des grands et des petits
> Ne sont pas brevetés, mais je les garantis.
> Rien n'est là de mon cru, je vous le certifie;
> J'ai fait tout bonnement de la photographie.

Fort bien; mais ce qui était courageux en 1862 convenait-il en 1875? Dès 1863, bien des choses avaient changé. M. Rouland n'avait

plus le gouvernement de l'instruction publique. Un ministre honnête homme avait rendu toute sécurité à l'enseignement supérieur. Et bientôt, quelle situation nouvelle! que d'autres préoccupations! que d'autres menaces! Encore une fois, c'est surtout la date de 1875 qui parut singulière et fâcheuse. Quatre années seulement après les forfaits de la commune, publier des comédies aristophanesques contre les tribuns d'avant le déluge, vraiment, même pour un noble rêveur, la distraction était trop forte. Ses meilleurs amis en furent un peu choqués. N'y avait-il pas eu d'autres tribuns en 1871 qui faisaient oublier ceux de la veille? Je ferme les comédies politiques de M. Victor de Laprade et je relis les courageuses études de M. Maxime Du Camp.

M. Victor de Laprade n'est pas seulement un poète, il a enseigné, il a des doctrines littéraires et une philosophie de l'art. Cette philosophie renferme des parties très hautes; en tout ce qui concerne les poésies primitives, l'ancien disciple de Ballanche, l'ancien ami d'Edgar Quinet montre toujours un sentiment profond uni à des vues souvent originales. Ce génie de l'art grec qui l'a si bien inspiré dans *Psyché* d'abord et trente ans plus tard dans sa belle tragédie d'*Harmodius*, il l'a expliqué excellemment dans une large étude sur Homère. J'oserai dire pourtant que sa philosophie de l'art, considérée dans son ensemble, aurait eu besoin de ce travail d'évolution, de correction successive, que nous avons pris plaisir à retrouver dans le développement de sa poésie. L'auteur de *Pernette* est plus complet que l'auteur de *Psyché;* le critique chez M. de Laprade n'a pas suivi la même marche et réalisé le même progrès. Le fond de ses doctrines est toujours d'un ordre supérieur; il lui arrive maintes fois de les appliquer à faux. Il ne voit qu'un aspect des œuvres de l'esprit, celui qui a le plus de rapports avec son propre talent; il a le culte du grand, du grave, de tout ce qui présente un caractère hiératique et sacré; quoique la grâce ne lui manque certainement pas, ni l'esprit vif et mordant, ni la familiarité charmante, il est disposé à méconnaître la valeur de ces dons exquis dans notre tradition française. Il semble ne pas se rappeler que cette tradition, en ce qu'elle a de meilleur, est toujours aussi souple que forte, aussi prompte à la joie qu'à l'héroïsme. Montesquieu disait de la France : « Laissez-lui faire sérieusement les choses frivoles et gaîment les choses sérieuses. » M. de Laprade, qui confond trop souvent l'ironie malsaine de l'impiété avec la saine vigueur du génie comique, a trop oublié que Molière, par exemple, faisait très gaîment des choses très sérieuses.

Parmi les écrits en prose de M. Victor de Laprade une place particulière est due à ses ouvrages sur l'éducation. Dans un sujet qui se prête si bien aux déclamations vaines, il a montré un esprit

de réforme très net, très efficace, et je ne m'étonne pas qu'une administration réparatrice ait voulu faire du hardi poète un des recteurs de l'université de France. Ses beaux livres, *l'Éducation homicide, l'Éducation libérale, le Baccalauréat et les études classiques*, sont là pour prouver que l'auteur de *Pernette* avait en lui l'étoffe d'un Rollin. Ces petits *traités des études* tracés d'une main si ferme étaient l'œuvre du père autant que du penseur. Ils se rattachent d'une manière étroite à ce dernier ouvrage qui vient de couronner cette longue carrière poétique et qu'il a intitulé simplement : *le Livre d'un père*. Déjà, dans plusieurs dédicaces singulièrement touchantes, il avait esquissé le livre du fils, du frère, de l'époux; le livre du père est plus complet encore, jamais le talent de M. de Laprade n'a déployé plus de souplesse et de grâce.

Heureux le poète qui, après une carrière de près de quarante ans, peut regarder derrière lui en toute sécurité de conscience! On voit trop souvent dans l'histoire de l'art des génies éclatans donner un démenti à leur jeunesse. M. Victor de Laprade a gravi d'échelon en échelon les hauteurs du monde de la pensée, comme il gravissait à vingt ans les Alpes de Savoie. Il a pu défaillir, il n'a jamais dévié. On l'a constamment vu se reprendre, se relever, assurer sa marche, aller toujours plus loin, tendre toujours plus haut. Ses erreurs mêmes, et nous les avons signalées avec franchise, attestaient le généreux élan de son cœur. Penseur, il a complété ses ressources; poète, il a corrigé ses défauts; citoyen, il a regretté ses amertumes et n'a jamais désespéré de la patrie. Il mérite enfin qu'après tant d'épreuves vaillamment traversées on applique à l'écrivain devenu un des vétérans du grand art ce que Sainte-Beuve disait de ses débuts : « Laprade, écrivait le fin lettré en ses *Chroniques parisiennes* de 1845, Laprade a de l'élévation, de l'harmonie, une forme large, brillante et sonore; les beautés sont nombreuses, incontestables; la poésie spiritualiste a retrouvé dans Laprade un noble organe. » Mais surtout, — et c'est là ce qui nous frappe le plus dans cette première sentence, — à propos d'une pièce printanière des *Odes et Poèmes*, Sainte-Beuve ajoute en termes excellens : « Le symbole moral donne à cette poésie gracieuse un sens intime et toute une âme. » Ce jour-là, le pénétrant critique semble avoir pressenti le futur développement du jeune poète. « Un sens intime et toute une âme, » n'est-ce pas là précisément ce que nous venons de montrer chez l'auteur de *Psyché*, d'*Hermia*, des *Poèmes évangéliques*, des *Symphonies*, des *Idylles héroïques*, de *Pernette*, du *Livre d'un père?* n'est-ce pas ce que vient de mettre sous nos yeux la marche ascendante de sa vie et de son œuvre?

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

LES

ASSEMBLÉES DU CLERGÉ

EN FRANCE

SOUS L'ANCIENNE MONARCHIE

I.

L'ORIGINE ET LA CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES DU CLERGÉ.

On sait qu'en France, sous l'ancien régime, le clergé formait le premier des trois ordres dont se composait la nation. Ses députés siégeaient à ce titre aux états-généraux. Quand, au XVIe siècle, ces états se réunirent, les mandataires du clergé y délibérèrent séparément, ainsi que le faisaient les députés de la noblesse et du tiers: ils formulaient leurs vœux et leurs doléances; mais, ayant pour mission spéciale de défendre les intérêts de l'église, ils laissaient d'ordinaire aux députés des deux autres ordres le soin de pourvoir à ce qui touchait l'administration du royaume, et, tout en appartenant à la représentation nationale, ils demeuraient avant tout les représentans du corps sacerdotal. La députation ecclésiastique put dès lors avoir des destinées distinctes de celles qui étaient réservées à la représentation de la noblesse et du tiers. Tandis que les états-généraux, convoqués seulement de loin en loin sous les Valois, étaient indéfiniment ajournés après la clôture de la réunion de 1614 pour ne reparaître qu'au moment où allait sombrer la vieille monarchie, le clergé resta en possession d'assemblées représentatives

chargées de statuer sur ses intérêts temporels et sur les demandes de subsides que lui faisait le roi. Cela tient à ce que cet ordre ne s'était pas contenté, depuis un demi-siècle avant les états-généraux de 1614, de la représentation intermittente et précaire qu'il obtenait dans ces diètes nationales; il avait su s'assurer pour lui-même des garanties qu'avait en vain réclamées la nation par ses députés. Le clergé eut ses assemblées à lui, assemblées périodiques et régulières qui veillaient à la défense des immunités de l'église, traitaient avec le prince presque de puissance à puissance, lui imposaient des conditions chaque fois qu'il réclamait leur assistance pécuniaire, luttaient contre les envahissemens de l'autorité royale et empêchaient celle-ci de se substituer à la leur dans la gestion des biens ecclésiastiques. Alors que le roi disait : « L'état, c'est moi, » et regardait le pays comme son patrimoine personnel, ne permettant pas aux mandataires de la nation librement choisis de contrôler ses actes, le clergé avait gardé dans ses mains l'administration de ses propres affaires et ne négligeait rien pour empêcher les magistrats et les agens du pouvoir royal de s'y immiscer, n'en sollicitant l'intervention que pour faire consacrer son autonomie. Fort du prestige qu'il devait à son caractère sacré et de la souveraineté qu'il exerçait en matière spirituelle, s'appuyant sur le saint-siège, dont les décisions faisaient souvent échec à l'omnipotence du roi, le clergé était bien autrement armé pour résister à la monarchie absolue que les deux autres ordres. Voilà pourquoi il ne tomba jamais à l'égard du prince dans cette sujétion à laquelle furent réduits, aux deux derniers siècles de l'ancien régime, le tiers et la noblesse. Le monarque dut compter avec les députés du clergé, et, s'il fit des efforts pour soumettre l'église comme il avait soumis les gentilshommes et les roturiers, il ne parvint pas cependant à lui arracher son autonomie; il ne réussit qu'à obtenir des assemblées ecclésiastiques des concessions temporaires et à leur imposer pour la volonté royale une condescendance qui n'en réservait pas moins les droits de l'église. Le clergé jouit jusqu'en 1789 d'une indépendance fort supérieure à celle qu'avaient les seuls corps laïques qui ne s'humiliassent pas constamment devant le trône, les parlemens.

Il arriva donc qu'au sein de la grande nation, obéissant docilement aux commandemens du monarque, se forma comme une petite nation, vivant à part, libre dans ses rapports avec le pouvoir souverain, jalouse de ses privilèges, ayant sa constitution reconnue, son système représentatif particulier, son administration séparée et ses tribunaux distincts, répartissant l'impôt qu'elle avait au préalable consenti, tenant au gouvernement royal un langage que le reste de

la nation n'osait plus parler. Cette petite nation, dans le silence de la grande, rappelait au monarque ses devoirs de prince très chrétien, tout en protestant envers lui d'une fidélité qui était subordonnée à sa soumission à l'église, car elle lui opposait une autorité supérieure à la sienne, celle de Dieu.

Les choses de l'ancien régime sont aujourd'hui si fort oubliées que la plupart des Français ne savent guère en quoi consistaient les assemblées du clergé. Les historiens en mentionnent quelques décisions célèbres, mais ils ne nous disent pas l'organisation de cette représentation ecclésiastique; ils n'en ont pas relaté les vicissitudes. C'est cependant un sujet curieux que le rôle joué par ces assemblées dans les événemens du temps, l'influence qu'elles ont exercée sur la politique et l'administration de l'église gallicane. Il est intéressant de rechercher dans quelle mesure elles ont pu entretenir ou réveiller le sentiment du droit national. Telles sont les questions que je veux essayer de traiter à l'aide des documens originaux que ces assemblées nous ont laissés. J'ai compulsé les volumineux procès-verbaux de leurs séances. Le rapprochement des faits qu'on y rencontre avec les données de l'histoire générale est plein d'enseignemens. J'ajouterai qu'un tel sujet ne laisse pas d'avoir son à-propos; à cette heure où l'on parle tant de l'esprit clérical, il est utile de mettre en lumière ce qu'on peut en appeler les monumens. La vie politique et intérieure du clergé français telle que nous la montrent les débats et les actes de ces assemblées nous instruit mieux sur l'esprit dont il était animé que des énonciations rebattues qui se sentent toujours un peu des opinions préconçues de leurs auteurs.

I.

Le clergé, au moyen âge, n'était pas seulement une grande puissance dans l'ordre moral et politique, c'était encore une grande puissance terrienne. Il disposait de ressources matérielles considérables qui s'accroissaient incessamment par la libéralité des princes, les dons et les legs des fidèles, grâce aussi à une administration plus intelligente et mieux ordonnée que celle des seigneurs laïques. Une fois que le christianisme fut devenu la religion de l'empire, les empereurs affectèrent à l'église des biens dont le revenu était destiné à assurer le service de Dieu, la subsistance de ses ministres et le soulagement des pauvres; ils dispensèrent les évêques, les prêtres et les moines de certaines taxes imposées au reste de leurs sujets; ils consacrèrent comme un privilège la dîme que les ouailles

payaient à leurs pasteurs et ils y ajoutèrent des avantages nouveaux. Cette situation à part et privilégiée, le clergé l'obtint aussi chez les peuples barbares qu'il avait convertis à l'Évangile. Sous les rois francs, l'église garda presque tous ses privilèges, et si, de temps à autre, elle eut à souffrir des exigences d'un prince, des exactions des hommes de guerre, si parfois elle se vit dépouillée, comme sous le gouvernement de Charles Martel, d'une partie de ses biens livrés aux officiers et aux soldats de ce maire du palais, elle n'en jouit pas moins sous la première race et le commencement de la seconde d'une foule d'immunités qui défendaient son patrimoine contre la convoitise des hommes puissans et les envahissemens fiscaux des représentans de l'autorité royale. Sans doute le clergé supporta une part des charges contributives imposées à la nation, mais ce fut presque toujours dans une proportion moindre que les sujets laïques, plus ménagé qu'il était par le pouvoir suzerain, qui redoutait ses anathèmes et subissait le joug de sa supériorité intellectuelle.

L'établissement du système féodal fut pour le clergé une nouvelle cause d'accroissement de richesse. La souveraineté s'étant confondue avec la propriété, les prélats, les abbés, les doyens des chapitres, les prévôts ou curés même devinrent des seigneurs temporels. Une foule de droits nouveaux, des services de différens genres, qui étaient nés de l'obligation féodale, augmentèrent la valeur de ses biens et en grossirent les revenus. Si, comme seigneurs terriens, les hommes d'église se virent plus exposés à des violences et à des dommages résultant des guerres incessantes que se faisaient les barons, ils acquirent en revanche une autorité politique et des ressources matérielles qui tournèrent tout à l'avantage de leurs propriétés. Comme vassaux, ils se trouvèrent, il est vrai, astreints à des obligations dont ils avaient été jusque-là affranchis, même au service militaire, mais en retour ils purent exiger pareils devoirs de leurs propres vassaux; en sorte que les ministres de Dieu ne formèrent plus seulement le corps sacerdotal, ils devinrent une fraction de la caste nobiliaire, revêtue d'un caractère plus vénérable et qui, moins puissante que le reste de la noblesse par les armes matérielles, l'était davantage par la puissance intellectuelle et morale.

Quand nos rois, qui avaient déjà de temps en temps fait appel dans des cas de nécessité pressante à la richesse du clergé, commencèrent à recourir plus habituellement à des impôts extraordinaires, les revenus de leur domaine ne leur suffisant plus, ils s'adressèrent aux ecclésiastiques comme à leurs autres sujets, et ils y furent d'autant plus naturellement conduits que bon nombre

de dignitaires de l'église possédaient des fiefs relevant de leur suzeraineté. Plus les biens des monastères s'accroissaient, plus les bénéfices ecclésiastiques se multipliaient, plus le prince était enclin à ne pas respecter les immunités que le clergé faisait valoir et à exiger de lui ce qu'il exigeait du reste de son peuple. D'ailleurs, sous les premiers Capétiens, alors que la guerre était partout, les possesseurs des bénéfices ecclésiastiques imploraient souvent la protection du suzerain, et celui-ci était bien fondé à leur demander, en retour de l'appui réclamé, de contribuer pécuniairement à la guerre et de venir en aide à son trésor. Si le clergé s'exécutait quelquefois de bonne grâce, plus habituellement il résistait. Il avait la prétention, comme il le répétait bien des siècles plus tard, de ne devoir que ses prières pour la part de secours à laquelle chacun est obligé envers l'état. L'impôt n'offrait pas au reste à cette époque le caractère légal et régulier qu'il affecte dans nos gouvernemens modernes; venant s'ajouter aux services et aux servitudes qui constituaient le lien féodal, levé par des officiers avides et brutaux, il prenait souvent le caractère d'une exaction. Le contribuable se trouvait fort exposé à être dépouillé de la plus grande partie de son avoir, et les abus fiscaux se glissaient aisément à côté des taxes les plus légitimes. Il était donc naturel que le clergé résistât, car s'il pouvait se laisser imposer sur des biens dont il tirait un profit tout temporel, il avait à sauvegarder le patrimoine de l'église de Dieu, celui qui était destiné à l'entretien des autels et aux œuvres charitables. Il avait fréquemment souffert dans ses propriétés des usurpations des seigneurs, et cela ne l'avait rendu que plus défiant pour tout ce qui touchait à des demandes d'impôts, à des charges pécuniaires nouvelles. Faute habituellement de pouvoir se défendre par les armes, auxquelles les seigneurs ecclésiastiques recoururent pourtant quelquefois, le clergé lançait des excommunications et traitait comme des impies ceux qui portaient la main sur son patrimoine, car c'était, disait-il, celui de Dieu, et nul n'avait le droit de se l'approprier. Il trouvait dans l'Écriture sainte et les canons des conciles une foule de textes et de décisions qu'il opposait en faveur de ses immunités au prince peu disposé à les reconnaître. Il se montrait d'ailleurs d'autant moins enclin à prendre sa part des obligations des sujets envers le roi ou le suzerain que lui-même avait vu, en devenant plus riche, ses charges pécuniaires s'accroître, et qu'il lui fallait faire face à plus de devoirs de l'ordre spirituel et moral. De nouvelles églises s'élevaient de tous côtés, des hôpitaux se fondaient; les pèlerinages se multipliaient, des écoles étaient ouvertes, et des missions apostoliques allaient porter chaque jour l'Évangile à quelque nouvelle population.

D'ailleurs, si le clergé était dans la dépendance de l'autorité royale, il n'avait cependant pas pour chef suprême le roi de France; son vrai souverain était le pape, dont même, sous le rapport temporel, il relevait beaucoup plus que de ce prince. Le saint-siège avait, comme nos monarques, ses grands besoins d'argent, et il ne se faisait pas faute d'en demander à l'église de France; il levait sous diverses formes sur les bénéfices ecclésiastiques des impôts assez lourds, et ces contributions payées à Rome étaient aux yeux du clergé gallican un des motifs qui devaient le faire dispenser de concourir autant que les deux autres ordres de l'état aux charges publiques. Le clergé avait donc sans cesse à défendre ses biens contre la puissance laïque, et, pour les mettre à l'abri des entreprises de celle-ci, il les déclarait sacrés et inaliénables. Se voyait-il cependant contraint, pour satisfaire aux demandes pressantes du gouvernement séculier, de vendre quelques parties de son avoir, il déclarait ne le pouvoir faire qu'avec l'autorisation du pape, et il fallait une bulle pour que la moindre fraction de son bien fût aliénée.

Les rois et les grands feudataires rencontraient ainsi de nombreuses difficultés et de sérieux obstacles quand ils voulaient imposer le clergé, à plus forte raison lui enlever une parcelle de son patrimoine. Comme c'était ordinairement à l'occasion de guerres qu'ils demandaient ces contributions pécuniaires extraordinaires, ils ne manquaient pas de faire valoir l'intérêt supérieur de l'état; ils représentaient la nécessité où ils étaient de se défendre contre un péril que l'église avait aussi à redouter; ils paraissaient surtout fondés à exiger du clergé des subventions quand ces guerres étaient entreprises en vue de combattre les infidèles et les ennemis de la foi. C'est de la sorte que Philippe-Auguste imposa à tous ses sujets, même ecclésiastiques, cette dîme, dite *saladine*, qui était destinée à procurer des fonds pour entreprendre une nouvelle croisade. Pierre de Blois s'éleva avec énergie contre une telle prétention qu'il tenait pour contraire aux privilèges de l'église. Mais en d'autres circonstances le clergé se montra moins récalcitrant, et le pape autorisa plusieurs fois des levées sur les bénéfices ecclésiastiques, qui commencèrent à payer des *décimes* à l'époque des croisades. Ces impôts, ainsi nommés parce qu'ils consistaient dans le dixième des revenus, se renouvelèrent au XIIIe siècle, du consentement du clergé, à d'assez courts intervalles. De 1247 à 1274, l'église de France paya 21 décimes. En 1274, le pape Grégoire X permit à Philippe le Hardi de lever un décime pendant trois années consécutives. Cette concession s'explique par le fait qu'il s'agissait de pourvoir aux frais de la guerre contre don Pèdre d'Aragon, que le pape Martin IV avait déposé pour donner sa couronne à Charles de Valois;

l'expédition avait donc aux yeux du saint-siège le caractère d'une croisade, et la guerre s'étant prolongée et ayant entraîné d'énormes dépenses, le souverain pontife se chargea même d'en supporter une partie, ce qu'il fit en recourant aux biens de l'église. La guerre terminée, le pape invita le roi de France à consacrer à une expédition en terre-sainte les sommes provenant des décimes qui n'avaient pas été employées; mais Philippe le Bel ne se rendit pas à cette invitation, et, loin de restituer le reliquat des décimes, il entreprit de prouver que le saint-siège était son débiteur pour des sommes importantes.

Si les bénéfices ecclésiastiques devaient ainsi contribuer en diverses occasions pour une quote-part à l'acquittement de l'impôt, à plus forte raison devait-il en être de même des biens personnels des membres du clergé : ils furent constamment soumis à cette obligation. Ces biens ne jouissaient pas en effet des mêmes immunités que ceux de l'église proprement dits. Les clercs devaient, comme les laïques, un impôt proportionnel à leur fortune privée, et cela tant envers l'état qu'envers les communes. L'exemption dont ils jouissaient ne portait pas sur ce qu'on appelait les tailles réelles; ils devaient des impositions pour leurs héritages roturiers, et ils n'étaient affranchis des tailles personnelles que s'ils vivaient cléricalement, c'est-à-dire sans être mariés et sans exercer le commerce ou une profession mécanique. C'était seulement à titre de seigneurs féodaux et quand ils vivaient dans leurs fiefs qu'ils se trouvaient, comme les nobles, affranchis de toute imposition; or ces fiefs, comme ils le reconnurent eux-mêmes devant Philippe le Bel quand ce prince réclama leur appui contre les prétentions de Boniface VIII, ils les tenaient du roi et non du pape; ils devaient donc, en vertu du lien féodal, à leur suzerain dans certaines circonstances aide et concours, et cette dette participait souvent du caractère d'une contribution pécuniaire. Dans les assemblées provinciales qui, à partir du XIVe siècle, commencèrent à voter les subsides demandés par le roi, les membres du clergé avaient leur place; ils y accordèrent plusieurs fois des décimes que les représentans de ce même ordre consentirent aussi dans les états-généraux. Ces concessions de deniers par l'église ne se faisaient toutefois ni sans quelques récriminations, ni surtout sans qu'on stipulât des réserves. Les députés du clergé entendaient que les contributions et les charges qu'on obtenait d'eux n'eussent pas le caractère d'une aliénation du patrimoine ecclésiastique. Plus d'un d'entre eux, aux états-généraux comme aux états provinciaux, contesta hardiment au pouvoir royal, même sur les biens personnels des clercs, les droits qu'il prétendait exercer. La situation indépendante des prélats et des abbés donnait à leurs

réclamations beaucoup de force. Tandis que, les états-généraux dissous, il n'y avait plus de mandataires de la nation pour veiller à l'accomplissement des promesses obtenues de la couronne et au redressement des griefs qu'on avait opposés du côté de la noblesse et du tiers, le clergé était toujours là, représenté par les évêques, ayant l'œil à l'exécution des engagemens pris par le roi, et s'appuyant pour la presser au besoin sur le pape. Cette indépendance, il est vrai, s'affaiblit beaucoup quand les élections pour la nomination aux bénéfices ecclésiastiques eurent presque entièrement disparu. Lorsque le concordat de 1517 eut mis dans la main du roi la nomination aux évêchés et à une foule d'abbayes, celui-ci peupla les bénéfices de ses créatures, de grands personnages qui ne cherchaient que les gros revenus dans l'épiscopat et les autres dignités ecclésiastiques. Ces produits du favoritisme cédaient plus facilement aux demandes d'argent que faisait le prince, dont ils sollicitaient sans cesse de nouvelles grâces. Résidant en grand nombre à la cour, mêlés aux affaires de la politique, ils étaient loin de montrer à l'égard du gouvernement séculier la raideur que gardaient souvent ces évêques consciencieux qui restaient dans leur diocèse, ces abbés qui ne sortaient pas de leur monastère.

Entre les états-généraux de mai 1506 et ceux de janvier 1558, il n'y eut point en France d'assemblée générale des trois ordres. On tira des subsides de la nation sans les avoir demandés à ses députés. Le clergé ne fut pas plus appelé à voter que les deux autres ordres. Le roi réunit seulement les prélats qui se trouvaient près de sa résidence, et il obtint d'eux d'accorder au nom du corps ecclésiastique tout entier les secours pécuniaires dont il avait besoin. Peu de temps après son avènement au trône, en 1516, François Ier réclama des décimes du clergé. C'est la plus ancienne subvention de cette nature dont on eût gardé les comptes au siècle dernier; la répartition ou, comme l'on disait, le *département* de ces décimes fut fait en vertu d'une bulle du pape Léon X, et la chambre des comptes en eut le contrôle, ainsi qu'elle l'avait du produit des impôts auxquels le reste de la nation était soumis. Plus tard, quand François Ier, sorti de sa captivité de Madrid, s'apprêta à recommencer la guerre contre son redoutable rival et réunit de nouvelles forces en Italie, il convoqua les notables pour en obtenir des levées extraordinaires d'argent. Le clergé eut sa place dans cette assemblée, où il était représenté par un certain nombre d'archevêques et d'évêques qui siégeaient à côté des membres de la noblesse, de la magistrature et de la municipalité parisienne. La réunion s'ouvrit le 15 décembre 1527. Le roi y exposa le triste état de ses affaires, les embarras financiers dans lesquels il se trouvait, et il obtint sans grande dif-

ficulté, des prélats comme des autres notables, les sommes qui lui étaient indispensables pour reprendre vigoureusement les hostilités. Le cardinal de Bourbon, qui était à la tête de la députation ecclésiastique, offrit, au nom de l'église de France, 1,300,000 écus d'acompte; mais si le clergé se montra en cette circonstance si accommodant, c'est qu'il s'agissait, dans l'expédition projetée en Italie, de délivrer le pape prisonnier au château Saint-Ange des bandes qui avaient saccagé Rome. Le cardinal de Bourbon mit en effet pour condition à la libéralité du clergé que le roi ferait recouvrer la liberté à Clément VII et qu'il jurerait d'exterminer les luthériens. Il y avait donc là encore, comme cela avait été le cas lors des demandes antérieures, une circonstance exceptionnelle et un intérêt tout religieux : voilà pourquoi le clergé consentait à s'imposer des charges pécuniaires dont il se tenait en principe pour exempt à raison de ses immunités. Les concessions de deniers lui fournissaient d'ailleurs un moyen de faire consacrer à nouveau ses privilèges par la couronne. Comme on avait besoin de son concours, le clergé imposait au roi la condition de reconnaître formellement des droits qu'en d'autres occurrences celui-ci eût été disposé à contester. Précisément parce que le concordat de 1517 avait porté quelque atteinte à l'indépendance de l'église gallicane, le clergé français saisissait l'occasion de se fortifier dans ses vieilles immunités par les services que le gouvernement sollicitait de lui. Et en effet, dans l'assemblée de 1527, les prélats stipulèrent le maintien des privilèges de l'église, et dans le cours du même siècle, chaque fois que le roi réclama de l'assemblée du clergé la continuation des subventions qu'il en avait déjà obtenues ou de nouveaux subsides, elle renouvela la clause du maintien des libertés ecclésiastiques; elle profita de la pressante nécessité d'argent où se trouvait le roi pour lui dicter des conditions qui tournaient à l'avantage de l'indépendance de l'église et étaient destinées à lui mieux assurer une protection contre le pouvoir civil. Les assemblées du clergé prirent ainsi vis-à-vis de la royauté quelque peu l'attitude qu'avait en Angleterre le parlement en face de la couronne. Le vote de l'impôt devint pour elles un moyen d'étendre, tout au moins de consolider les franchises de l'église gallicane et de lui garantir un régime d'autonomie temporelle, grâce auquel elle pouvait se soustraire en grande partie à la surveillance du pouvoir séculier. Sans doute les rois de France avaient confirmé par des ordonnances les immunités ecclésiastiques; mais le besoin que l'état avait des subventions du clergé était une garantie plus sûre que toutes les déclarations d'un saint Louis, d'un Philippe le Bel, d'un Jean, d'un Charles V, d'un Charles VII. Les assemblées du clergé devinrent de véritables états-généraux à l'usage

du premier ordre de la nation. Elles rédigèrent des cahiers, firent entendre des doléances comme l'avaient fait les états-généraux du royaume; elles purent périodiquement présenter au monarque des plaintes sur les abus de l'administration royale dans ses rapports avec l'église, sur les mauvais choix dans les nominations aux bénéfices, sur les atteintes portées à la compétence des juridictions ecclésiastiques ou à l'intégrité du patrimoine de l'église. En un mot, les assemblées du clergé eurent le privilège, qui n'était accordé qu'à de longs intervalles aux députés de cet ordre, alors qu'ils siégeaient aux états-généraux, d'exposer au prince leurs griefs et leurs sujets de mécontentement, et de faire du redressement des torts par eux signalés une condition du concours pécuniaire de l'église. Dans ces assemblées périodiques, les représentans du premier ordre de la nation eurent même plus de liberté qu'ils n'en avaient eu souvent aux assemblées plénières du royaume. En effet, aux états-généraux, les députés du clergé subissaient forcément la pression des deux ordres qui siégeaient à côté d'eux; il leur fallait, en bien des circonstances, se concerter avec la noblesse et le tiers, tandis que dans leurs assemblées particulières ils étaient seuls, n'avaient à s'occuper que des intérêts de l'église et pouvaient, pour ainsi parler, traiter en famille des affaires qu'ils n'aimaient point à exposer au grand jour de la nation. Néanmoins, dans les réunions des députés ecclésiastiques aux états-généraux comme dans les assemblées particulières du clergé, on retrouve le même esprit et la même préoccupation de ne point laisser toucher aux immunités de l'église. Les vœux exprimés par le premier ordre dans l'une et l'autre catégorie d'assemblées sont parfois presque identiques. Aux états de Blois de 1577, les députés du clergé, au nombre de quarante, tant cardinaux qu'évêques et autres ecclésiastiques, déclarèrent, dans un acte séparé, que le roi peut tirer secours du clergé pour la conservation de l'état et la défense de la religion, mais à la condition que la disposition du droit et les privilèges de l'église gallicane soient strictement observés et que le consentement universel du clergé intervienne sans fraude ni contrainte. Une déclaration fut faite à peu près dans les mêmes termes à l'assemblée du clergé tenue à Melun en 1579. Les députés qui s'y trouvaient mirent pour condition au vote des sommes demandées que le roi promît par lettres patentes qu'il ne serait fait dans la suite aucune levée sur le clergé, sinon pour cause légitime, laquelle serait proposée dans une assemblée générale et avec son consentement. Des déclarations analogues eurent lieu aux assemblées du clergé de 1581 et de 1586.

Cette attitude prise presque dès le début par les assemblées du clergé ne pouvait être agréable au roi, mais cela se passait sous

Henri III, un prince sans caractère et méprisé de ses sujets, placé dans la position la plus difficile et moins en situation que tout autre d'imposer au corps sacerdotal. La déclaration de l'assemblée de Melun lui causa un vif déplaisir, et il ne souscrivit qu'après plusieurs refus et d'assez mauvaise grâce aux conditions qu'elle lui dictait; ces conditions en effet liaient les mains au prince précisément au moment où il lui importait le plus d'avoir ses coudées franches pour tirer des subsides des biens ecclésiastiques. Le clergé faisait plus que lui marchander l'obéissance, car il n'entendait la lui accorder qu'autant que toute concession serait refusée aux protestans. Le mouvement de la ligue, qui se préparait, donnait déjà au clergé dans la bourgeoisie une popularité contre laquelle le roi risquait de se briser, quoique la question des rentes de l'Hôtel de Ville l'eût un instant compromise. Il aurait été imprudent à Henri III de vouloir contraindre les ecclésiastiques à payer des impôts de par son autorité; on n'eût pas manqué de l'accuser de révolte envers l'église, de porter atteinte à des droits qu'il avait juré de défendre. En effet le langage de l'assemblée du clergé, alors réunie à Melun, annonçait assez quelle force le corps ecclésiastique tirait, pour résister aux exigences de la couronne, du caractère spirituel dont il était revêtu. L'historien de Thou qualifie de *fort libre* le discours qu'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, l'orateur désigné, adressa à Henri III. Un autre membre de cette assemblée, Nicolas L'Angelier, évêque de Saint-Brieuc, qu'elle avait député au prince, lui rappela d'un ton hautain que la religion était le seul véritable fondement des monarchies et des états, particulièrement de celui de France, que saint Remi avait prédit à Clovis que la monarchie ne durerait qu'autant de temps que les rois de France demeureraient attachés à la foi catholique. L'assemblée était résolue à ne concéder les subsides réclamés que si Henri III souscrivait à l'engagement d'observer les conditions qu'elle mettait à son vote; elle se plaignait d'ailleurs que les demandes d'argent faites par le gouvernement royal prissent d'énormes proportions et elle accusait le mauvais usage fait des deniers que le clergé avait précédemment accordés. « Votre Majesté, disait le même Nicolas L'Angelier, et Charles IX, votre frère, ont reçu de l'église environ 80 millions, et le peuple n'en a pas été moins chargé pour cela; les dettes de l'état n'en ont pas moins continué de s'accroître. » L'assemblée de Melun s'était au reste enhardie dans sa résistance par le bon accueil apparent qu'elle avait reçu au début d'Henri III. Elle prétendait traiter avec ce prince sur le pied de l'égalité; puis, trouvant de la résistance de sa part, elle déclara qu'elle se séparerait sans rien concéder des sommes demandées, si la couronne persistait à refuser de faire droit à ses remontrances. Afin de mieux assurer

dans l'avenir l'autorité de la représentation ecclésiastique, elle rédigea un règlement, qui était presque une constitution politique du clergé français et le dotait d'une sorte de gouvernement parlementaire. Le roi, qui avait répondu à l'évêque de Saint-Brieuc en termes assez durs, effrayé de l'esprit de résistance dont les députés étaient animés, se radoucit; il prescrivit au commissaire chargé de présenter à Melun ses demandes de décimes, Pomponne de Bellièvre, de changer d'attitude, de prendre le langage de la conciliation et de témoigner à l'assemblée les plus grands égards, de procéder, en un mot, comme on s'imposa depuis de le faire, même à des époques où le pouvoir royal était le plus absolu et le moins discuté. M. de Bellièvre fut si loin de venir intimer aux députés les volontés de son maître qu'il parut presque en suppliant. L'archevêque de Lyon ne lui ayant pas caché la crainte où étaient les évêques qu'on ne touchât à leurs immunités, et lui ayant dit qu'ils ne confirmeraient rien qu'ils n'eussent auparavant sérieusement examiné la question, le commissaire royal s'empressa de répondre que sa majesté ne voulait en quoi que ce fût diminuer les libertés du clergé, ni faire valoir les actes passés avec la ville de Paris en 1561 et 1567, contrats dont les députés redoutaient les conséquences pour les immunités ecclésiastiques; mais qu'elle priait l'assemblée d'avoir égard à ses besoins et de la secourir *volontairement et par bienveillance*. M. de Bellièvre ajouta que le roi ferait réponse aux demandes du clergé et qu'on y avait déjà travaillé.

Un tel langage était la reconnaissance formelle par la couronne de la prétention qu'avait le clergé de fixer lui-même le chiffre de sa contribution, et de n'être point obligé à payer des taxes qu'il n'avait point consenties. Henri III consacrait de la sorte le principe dont ne s'était jamais départi le premier ordre de l'état, à savoir que ce qu'il donne au roi, par la voie des impôts, est une pure libéralité, un don gratuit, qu'il se réserve toujours la faculté de ne pas continuer. Il découlait d'un pareil principe était que les engagemens que pouvait prendre le clergé envers le monarque n'avaient qu'un caractère temporaire et étaient limités aux termes mêmes dans lesquels ils avaient été contractés. L'assemblée promettait-elle à la couronne de payer pendant un certain nombre d'années ou pour une certaine destination une somme déterminée, c'était un contrat qui intervenait entre elle et la couronne; le contrat était synallagmatique et il engageait aussi bien le prince que le clergé. Le gouvernement royal au reste ne le comprenait pas autrement, et quand les décimes furent votés par les premières assemblées, le roi comme son chancelier durent signer l'acte qui avait été dressé. On en agit de la sorte sous Henri III. Plus tard l'assemblée se

contenta de la signature des ministres et des commissaires délégués par le conseil royal. Cette forme de l'engagement pris par le clergé envers la couronne permettait d'insérer les clauses qui devenaient pour lui la garantie que les obligations qu'il s'imposait ne dépasseraient pas les bornes qu'il entendait leur fixer. C'est ainsi qu'il stipulait qu'il n'y aurait pas de solidarité entre les diocèses pour les sommes auxquelles chacun d'eux serait taxé, que l'église ne supporterait pas les non-valeurs. Mais la condition essentielle et fondamentale de ces contrats, celle qui dominait toutes les autres et ne fut jamais oubliée, c'est que le clergé n'était obligé qu'autant qu'il continuerait à jouir de son temporel. A côté de ces conditions formelles, il y en avait pour l'observation desquelles le gouvernement royal se contentait de donner des assurances, de bonnes paroles, sauf à ne pas tenir sa promesse une fois les fonds dont il avait besoin obtenus. A cet égard, il en agit le plus souvent vis-à-vis des assemblées du clergé comme il avait agi vis-à-vis des états-généraux; il leurrait les députés bien plus qu'il ne se rendait à leurs réclamations. Mais, tandis que pour les assemblées plénières de la nation le roi pouvait se dérober aux plaintes provoquées par la non-réalisation de ses promesses, en remettant indéfiniment l'époque d'une convocation nouvelle, pour les assemblées du clergé, il se voyait exposé à de prochaines récriminations, et il lui devenait difficile d'obtenir de nouvelles sommes, un nouveau pacte, sans faire droit en quelque chose aux doléances de la dernière assemblée. C'est ce qui arriva pour la reconnaissance du concile de Trente que, depuis le colloque de Poissy, les assemblées ne cessaient de réclamer. En 1579, à l'assemblée de Melun, on avait insisté avec plus de force que jamais sur la nécessité de recevoir dans le royaume les canons de ce concile, qui pouvaient seuls assurer le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, adressa dans ce sens une harangue au roi, et au moment de la clôture de l'assemblée, Nicolas L'Angelier, revenant sur les raisons qu'avait données son collègue, traça, des désordres qui régnaient dans l'église et dont il accusait l'immixtion du pouvoir séculier, un tableau désolant. Henri III répondit qu'il en délibérerait à loisir, et il gagna ainsi du temps. Henri IV, son successeur, ne procéda pas autrement en pareille circonstance. Mais, quoique la couronne fût encouragée dans ses refus mal déguisés par le parlement, elle dut céder à la longue. Les assemblées du clergé eurent gain de cause après un demi-siècle de plaintes et de remontrances, et remède fut ainsi porté à de nombreux abus; toutefois ce fut au prix d'une partie des libertés de l'église gallicane. Devenu, grâce au concile de Trente, moins dépendant du roi, le

clergé français le fut, en revanche, plus étroitement de la curie romaine.

On le voit, nos princes avaient dans l'assemblée générale du clergé un débiteur auquel il était difficile de faire souscrire des conditions nouvelles et qui, chatouilleux sur ses droits, en défendait le maintien avec persévérance. Le roi n'avait guère réussi dans le principe qu'à tirer du clergé quelques décimes, c'est-à-dire à imposer des taxes de tant pour cent sur le revenu des bénéfices. Encore, aux XIVe et XVe siècles, n'obtenait-il ces faibles sommes que par une bulle du pape, qui consentait à les laisser lever seulement parce qu'elles étaient réclamées pour assurer les moyens de favoriser la politique du saint-siège. J'ai déjà dit que l'autorisation du souverain pontife resta depuis toujours requise, s'il était question, pour fournir au roi des subsides plus immédiats et plus abondans, d'aliéner des biens ecclésiastiques. Notons que ces biens aliénés demeuraient, d'après la doctrine des canonistes, rachetables par le clergé, parce que l'église ne peut jamais se dépouiller de son patrimoine.

Les secours pécuniaires qu'on pouvait espérer du corps sacerdotal étaient donc tout d'abord fort précaires. Les papes toutefois permirent assez fréquemment, au XVIe siècle, les aliénations sollicitées par la couronne. On possède des bulles de Pie IV, Pie V, Grégoire XIII et Sixte V qui en accordent; mais il est à remarquer que le motif qui faisait alors agir le pape était purement religieux; il fallait combattre l'hérésie et défendre l'église. Le clergé français exigeait lui-même ces autorisations du saint-siège; il ne se contentait pas d'une adhésion vague, de paroles favorables venues de Rome, il voulait que les termes des bulles fussent précis, formels; il vérifiait celles-ci, dans les assemblées générales, afin d'en bien constater l'authenticité. A l'assemblée de Melun, qui fut, comme il a été dit plus haut, une constituante au petit pied, M. de Bellièvre, pour répondre aux objections que lui faisaient les députés, assez mal disposés à accueillir les demandes d'Henri III, rappela une certaine bulle de Boniface VIII, autorisant le roi de France, dans les cas d'extrême nécessité, à disposer des biens ecclésiastiques par des voies légitimes et en observant les formes usitées. Alors l'archevêque de Lyon répliqua que la bulle était supposée, et il l'établit par de savantes considérations; il montra qu'elle était datée de la troisième année du pontificat de Boniface VIII, époque à laquelle ce pape n'aurait pu la donner en faveur de Philippe le Bel, avec lequel il était brouillé, et que ce qui achevait de trahir la main du faussaire, c'est qu'il y était parlé d'une treizième année du pontificat de Boniface VIII, qui n'avait régné qu'un peu moins de neuf ans. Mais,

ajouta l'archevêque, quand même la bulle serait authentique, on peut dire qu'elle a perdu toute force, puisque Boniface VIII l'avait en fait révoquée, en interdisant au roi de rien prendre sur le clergé nonobstant tout privilège au contraire. Le gouvernement royal risquait donc souvent dans les assemblées du clergé de se heurter contre une résistance qui s'appuyait sur une autorité qu'il ne pouvait contester sans s'exposer à devenir schismatique. De là des ménagemens qu'il n'avait pas à beaucoup près avec les deux autres ordres. Il ne manquait pas de rappeler à l'auguste réunion que dans une nécessité pressante le grand-prêtre des Juifs n'avait pas refusé au saint roi le secours des pains de proposition consacrés à Dieu et destinés à la subsistance des ministres de l'autel. Mais, tout en étant plein de condescendance pour le clergé, le roi de France n'entendit jamais s'interdire l'indispensable faculté d'exiger des contributions de ce corps, où il était toujours assuré de trouver les ressources que ne lui offrait plus le pays épuisé. La lutte contre les huguenots lui fournit des motifs légitimes et permanens de demander à l'église catholique un concours pécuniaire plus efficace et plus certain. Vaincre les hérétiques, c'était travailler à l'affermissement de l'autorité du clergé ; celui-ci aurait eu mauvaise grâce à refuser les fonds nécessaires à la continuation de la guerre. Déjà sous François Ier, comme on l'a vu ci-dessus, le clergé avait réclamé du roi l'extermination des luthériens, c'est ainsi qu'on appelait encore les protestans de France. La célèbre assemblée désignée dans l'histoire sous le nom de *Colloque de Poissy* et qui se tint en 1561 fut le point de départ d'un régime de contributions régulières et périodiques, que le clergé consentit à payer pour un laps de temps déterminé, au bout duquel le contrat était renouvelé à peu près avec les mêmes clauses.

Les états-généraux s'étaient tenus à Orléans en 1560, sans avoir voté les subsides qu'on attendait d'eux. Les députés des états avaient allégué qu'ils n'avaient point de mandat à cet égard ; on avait dû procéder à des élections nouvelles, et l'année suivante, au mois d'août, les états ayant été assemblés à Pontoise, le gouvernement de la régente leur avait présenté ses demandes d'argent. Les députés de la noblesse et du tiers s'étaient seuls réunis dans cette ville ; ceux du clergé s'étaient rendus à Poissy, où l'on devait ouvrir des conférences entre les représentans les plus éminens de l'église gallicane et quelques-uns des ministres de la foi nouvelle. Ceux qui rêvaient la pacification religieuse s'étaient imaginé que les délégués des deux communions parviendraient à se mettre d'accord et que des concessions mutuelles arrêteraient les déchiremens qui menaçaient le royaume. Le vent était alors à la réforme religieuse ; on la

réclamait partout, tant les abus dont souffrait l'église étaient grands, tant les ecclésiastiques donnaient l'exemple de scandales; mais le clergé entendait accomplir lui-même sa propre réforme, ainsi qu'on avait pu s'en apercevoir par son attitude aux états-généraux d'Orléans. La noblesse et surtout le tiers trouvaient au contraire qu'il fallait imposer au clergé des sacrifices, des mesures radicales; ils prétendaient faire dicter par les états les changemens à apporter dans la constitution temporelle de l'église. C'est dans ce sens qu'avaient été rédigés les cahiers de Pontoise, que l'orateur choisi par le tiers pour porter la parole devant le roi, De Bretaigne, premier magistrat (*vierg*) d'Autun, développa avec énergie; il s'éleva contre les désordres du clergé, sans se soucier de la présence de quelques évêques qui étaient venus de Poissy à Saint-Germain pour assister à l'audience royale. Les états de Pontoise demandaient un concile national, la suppression des juridictions ecclésiastiques et la liberté des assemblées pour les réformés sous la surveillance de l'autorité; ils exprimaient le vœu que la dette publique fût rachetée avec les biens du clergé, et pour y arriver on proposait, entre autres moyens, l'établissement d'un impôt progressif sur les revenus des bénéficiers. Quelques députés avaient même demandé une vente générale des biens de l'église, dont on aurait fait trois parts, l'une pour l'entretien du culte, l'autre pour le rachat de la dette, et la troisième pour constituer des prêts aux villes et aux provinces, afin de permettre d'entreprendre de grands travaux d'utilité publique.

De telles demandes accusaient chez les députés des états de Pontoise des tendances qui étaient bien faites pour donner à réfléchir au clergé; aussi le gouvernement de la régente saisit-il ce moment pour presser les prélats de s'engager envers l'état à un subside plus large que celui que leur ordre avait auparavant accordé. Mais, comme c'était à Poissy que les représentans du clergé se trouvaient réunis pour le fameux colloque, où ils s'étaient rendus en plus grand nombre qu'ils ne figuraient aux états d'Orléans, le gouvernement royal s'adressa à cette réunion. Il s'agissait de payer un arriéré de dettes considérable. Le clergé en délibéra; il ne se refusa pas à assister le roi, mais il proposa un subside dont le recouvrement offrait peu de garantie et ne pouvait être complètement opéré qu'après un nombre assez prolongé d'années. La régente n'accepta pas cette transaction, car les commissaires de son conseil entendaient fixer la somme à fournir par le corps ecclésiastique et assigner le délai dans lequel elle devait être acquittée. On réclamait 15 millions payables en six ans, par annuités de 2 millions et 1/2. La somme était destinée au rachat de la partie du domaine, des aides et des gabelles que le gouver-

nement royal avait aliénée pour pouvoir servir l'intérêt des rentes constituées par lui à l'Hôtel de Ville de Paris. Le conseil de la régente consentait à ce que le clergé fît recouvrer les deniers à payer chaque année par ses propres commis et députés et qu'il en fît l'emploi pour ledit rachat, en présence de *certains bons personnages* nommés par le roi pour y assister. Après bien des pourparlers, les représentans du corps ecclésiastique consentirent à fournir pendant six années une allocation annuelle de 1,600,000 livres; c'était là, disaient-ils, leur dernier mot, et si sa majesté refusait de se contenter de leur offre, elle n'avait qu'à aviser au mieux; mais, à quelque détermination qu'elle s'arrêtât, elle devait toujours assurer aux ecclésiastiques la jouissance du bien de l'église et de leurs libertés, et que, s'il arrivait que les huguenots troublassent les bénéficiers en cette jouissance, le dommage qui en résulterait pour eux entrerait en déduction de la somme due par le clergé. Le gouvernement royal avait espéré beaucoup plus, et Catherine de Médicis en particulier trouvait cette subvention bien modique; le chancelier de L'Hôpital l'engageait à n'y point souscrire; mais le roi de Navarre et le prince de Condé, qui cherchaient à se faire des partisans dans le clergé, déterminèrent la reine mère à accepter la transaction. Un contrat fut en conséquence passé entre la couronne et le clergé, où étaient portées les conditions qui viennent d'être énoncées; il fut signé à Saint-Germain-en-Laye le 21 octobre 1561. L'acte contenait vingt-deux articles, et il y était dit que, faute d'exécution de toutes les clauses, le clergé ne serait point tenu de fournir l'annuité. Les articles du contrat n'étaient pas seulement relatifs au montant de la dette et au mode suivant lequel elle serait acquittée; ils stipulaient encore d'autres conditions qui étaient précisément celles auxquelles le clergé tenait le plus. Effrayés des progrès des nouvelles doctrines religieuses et redoutant quelque concession du gouvernement royal aux réformés, les prélats et les ecclésiastiques assemblés à Poissy avaient profité de l'occasion que leur offrait la demande de subsides pour faire prendre au roi l'engagement de défendre la foi orthodoxe. Il était dit dans le contrat que la religion catholique, apostolique et romaine serait conservée dans tout le royaume, que les ecclésiastiques seraient maintenus en la paisible jouissance de leurs églises, que les bénéficiers dont les biens auraient été ravis *sous prétexte de la religion* seraient déchargés de la quote-part à laquelle ils se trouveraient imposés pour la subvention, au prorata de la valeur des spoliations, que durant le temps que les gens d'église contribueraient à la subvention par eux accordée ils ne seraient imposés à aucuns autres décimes ou emprunts particuliers. Cette contribution, aux termes du contrat, tous les

membres du clergé la devaient supporter proportionnellement, les réguliers comme les séculiers, même les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, habituellement désignés sous le nom de *Rhodiens;* il n'y avait d'exemption que pour les hôpitaux.

On se hâta de faire le département de l'impôt consenti. Les receveurs généraux du clergé, Antoine et Claude Camus et leurs délégués, en opérèrent la levée, dont ils rendirent compte à la chambre des comptes. Les deniers payés durent être spécialement affectés au service des rentes de l'Hôtel de Ville. Le gouvernement sortit ainsi de l'embarras où le mettaient les justes réclamations de la municipalité parisienne, car les rentiers, qui ne touchaient pas leur quartier, se plaignaient très haut et reprochaient au roi d'avoir trompé leur confiance. Le clergé se trouva, par le contrat de Poissy, subrogé à la couronne comme débiteur, et si les rentiers n'étaient pas payés, ce ne serait plus au monarque, mais au corps ecclésiastique qu'ils auraient à s'en prendre. Toutefois, le clergé n'entendit pas les choses de la sorte. C'était, objecta-t-il dans la suite, non à la ville de Paris, mais au roi qu'il avait accordé un subside. Celui-ci avait pu en faire l'usage que bon lui semblait et l'affecter au paiement des rentes de la ville; il n'avait pas pour cela constitué le corps ecclésiastique débiteur de la municipalité parisienne. Voilà ce que répétèrent plusieurs fois les assemblées du clergé pressées de venir au secours des rentiers, qui n'avaient rien reçu du gouvernement, entre les mains duquel les décimes levés prenaient souvent une autre destination. Ce fut là une cause de discussion et de troubles sur laquelle j'aurai plusieurs fois à revenir dans le cours de ce travail. Il y eut même des assemblées subséquentes qui allèrent jusqu'à contester qu'une réunion comme celle de Poissy eût pu engager d'aucune façon l'église envers la ville de Paris; elles se fondaient sur ce que cette réunion n'avait nullement le caractère d'une assemblée chargée des intérêts temporels du clergé, le colloque ayant été simplement convoqué pour statuer sur des questions d'ordre spirituel; il s'y rencontrait des docteurs, des théologiens éminens sans doute, mais non des mandataires des bénéficiers munis des procurations nécessaires. Toutefois ces dissentimens entre la couronne et le clergé sur l'interprétation du contrat de Poissy ne se produisirent que bien plus tard, car le conseil du roi n'eut garde de soulever dès le principe la difficulté; il avait trop hâte d'encaisser la somme que l'ordre ecclésiastique s'engageait à fournir. Malheureusement, la subvention fut en grande partie détournée de la destination stipulée. Le gouvernement avait vu dans le don fait à Poissy simplement un moyen d'obtenir de l'argent. Il fut entraîné à l'appliquer à divers besoins urgens. Loin de

se libérer envers la ville de Paris et d'amortir une partie des rentes par lui antérieurement créées, il en constitua de nouvelles pour une somme de 494,000 livres, auxquelles il annonça que serait appliquée l'imposition consentie par le clergé. Celui-ci, pour éteindre des obligations qui eussent longtemps engagé son patrimoine, avait à son tour ouvert un emprunt à l'Hôtel de Ville, et s'était mis ainsi en mesure de racheter le temporel qu'il avait aliéné en 1563. Le gouvernement se retrouva donc, peu d'années après l'assemblée de Poissy, presque dans la même pénurie d'argent où il était antérieurement. Les rentiers ne touchaient qu'une partie de ce qui leur était dû. Il fallut avoir recours à de nouveaux appels de fonds. L'échéance des six années pour lesquelles le clergé s'était engagé à payer une annuité de 1,600,000 livres était arrivée; il importait donc de convoquer ses députés, dont la réunion était d'ailleurs réclamée, pour qu'ils pussent ouïr les comptes des syndics généraux et contrôler la façon dont les décimes avaient été perçus. Le roi convoqua en conséquence, par lettres patentes, une assemblée du clergé pour l'année 1567. Quand les députés se furent réunis à Paris au chapitre métropolitain, ils tombèrent d'accord sur l'opportunité qu'il y aurait à demander au roi le renouvellement du contrat de Poissy, car si les charges en avaient été lourdes, elles étaient moindres cependant que celles qu'on pouvait redouter d'une nouvelle demande de subsides. Les dispositions du gouvernement royal étaient en effet inquiétantes. Il semblait vouloir assujettir le clergé à un impôt dont il fixerait lui-même le montant par l'évaluation des biens ecclésiastiques. Il avait la prétention de s'immiscer dans le département des décimes, quoique l'église n'entendît pas le lui abandonner. Des lettres patentes du 14 août 1564, données par le roi en son conseil et signées de L'Aubespine, avaient enjoint aux receveurs généraux de ses finances d'envoyer incessamment des extraits au vrai *de ce qui était dit ailleurs du bien de l'église* en l'année 1563, et commis les syndics et députés généraux du clergé, avec trois présidens et conseillers du parlement pour juger sommairement tous les procès et différends qui pourraient survenir sur la vente et le rachat des biens ecclésiastiques. L'assemblée fut donc d'avis que l'on supplierait le roi d'entretenir et de ratifier le contrat passé à Poissy et à Saint-Germain-en-Laye, *et, en ce faisant, de révoquer toutes les commissions pour autres six années prochaines de la subvention au contraire*. Une députation fut envoyée à sa majesté pour lui présenter cette requête. A sa tête était Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, président de l'assemblée. La couronne, qui comptait demander beaucoup plus au clergé, déclara l'offre insuffisante, vu les pressantes nécessités où

elle se trouvait. Elle insistait sur la triste position des rentiers, sur l'émotion que causait dans la capitale la suspension du paiement des arrérages; elle demandait au clergé d'en assurer le paiement par la concession d'une contribution supérieure à celle qu'impliquait le contrat de Poissy. Les députés étaient effrayés de la voie dans laquelle allaient les entraîner ces demandes croissantes du roi; toutefois, après avoir entendu leur président et mis la question en délibéré, ils se résignèrent à un nouveau sacrifice; mais ils n'accordèrent pas tout ce qui était demandé. Ils ne voulurent s'obliger envers la ville de Paris que pour une somme de 750,000 livres. Le gouvernement royal objectait à cette nouvelle concession que, les frais de perception et les charges particulières défalqués, la subvention ne lui produirait qu'une centaine de mille livres, somme tout à fait insuffisante à ses besoins les plus immédiats; il réclamait en conséquence du clergé en plus 360,000 livres, une fois payées.

L'assemblée comprit qu'elle ne pouvait échapper à un accroissement de contributions; mais elle ne voulait pas que cet accroissement portât sur les décimes annuels à payer en vertu du renouvellement du contrat de Poissy, et comme les créances de l'Hôtel de Ville pressaient, elle se montra disposée à faire un emprunt plutôt que d'aliéner des biens ecclésiastiques. Il y eut de longs pourparlers entre les commissaires du roi et les députés. Enfin l'assemblée céda et consentit à s'obliger envers le prévôt des marchands et les échevins de Paris à payer à cette ville, en l'acquit du roi, 630,000 livres par an, de façon à servir les rentes que celui-ci avait constituées sur ses domaines mêmes et à racheter, en dix années, un principal qui montait à environ 7,560,500 livres; ce pourquoi le clergé s'imposerait à une somme annuelle de 1,300,000 livres par an pendant ce laps de temps. La subvention était certes considérable pour la fortune d'alors; mais, à l'expiration des dix années, quoique les 1,300,000 livres eussent été régulièrement payées, que le gouvernement eût tiré en 1574 2 millions de livres de décimes, qu'il eût obtenu d'une petite réunion d'évêques, que le clergé désavoua plus tard, de nouvelles constitutions de rentes sur celui-ci, le roi ne s'était pas libéré envers la ville de Paris. Le surplus de la somme de 630,000 livres, qui devait servir au rachat des *sorts principaux* de ces rentes, avait été assuré par la couronne à l'Hôtel de Ville comme un fonds fixe annuel et perpétuel qui devait lui être fait par le clergé. Le roi se trouvait ainsi débiteur envers la municipalité parisienne du capital de 130,000 livres de rente. Il fallut donc s'adresser une fois de plus au clergé, et c'est ce qui amena la convocation de l'assemblée de Melun, dont j'ai rappelé plus haut l'attitude énergique en présence d'Henri III. Les députés de cette as-

semblée protestèrent non-seulement contre le mauvais emploi qui avait été fait des fonds accordés par l'assemblée de 1567, mais encore contre les actes de cette assemblée elle-même, et déclarèrent que l'église ne devait plus rien à l'Hôtel de Ville, puisque, outre qu'on avait levé les deniers nécessaires pour acquitter les arrérages courans des rentes, on avait payé de quoi acquitter les *sorts principaux*. La réclamation n'était que trop fondée, et le roi demanda à l'assemblée de Melun de vouloir seulement s'obliger, pour six années, à continuer de servir les 1,300,000 livres de rentes dues à l'Hôtel de Ville, terme au-delà duquel il s'engageait à ne plus rien lui demander. L'assemblée de Melun se refusait à souscrire à de telles conditions. Il y eut à ce sujet, entre elle et le roi, de longues conférences qui durèrent tout le mois d'août.

J'ai déjà dit plus haut quel langage résolu les députés tinrent à la couronne. Cependant, en présence des sollicitations de celle-ci, l'assemblée fit une concession ; elle consentit à verser au roi un million de livres par an, pendant le laps de six années, pour lequel on lui demandait de s'engager, mais à titre de don gratuit et sous la réserve d'être déchargée du paiement des rentes de l'Hôtel de Ville. Henri III repoussa ce moyen terme, qui laissait précisément à sa charge la dette dont il lui importait le plus de se libérer. Nouveaux pourparlers, nouvelle protestation de l'assemblée, qui déclarait, le 25 septembre, se refuser à payer pour l'acquittement des rentes de Paris la somme que sa majesté exigeait. Afin de faciliter les négociations poursuivies entre le roi et l'assemblée, celle-ci, de Melun, s'était transportée dans la capitale, et ses séances se tenaient à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Durant plusieurs semaines, elle persista dans ses résolutions. Au commencement de décembre, elle les fit signifier au prévôt des marchands et échevins de Paris, leur déclarant que le clergé avait suffisamment satisfait aux obligations antérieurement souscrites. Cette nouvelle s'étant promptement répandue dans la ville, elle y causa une vive agitation. Des attroupemens menaçans se formèrent dans les rues ; plusieurs parlaient de courir aux armes, les boutiques se fermaient, tout annonçait une collision. Au lieu de donner tort au roi, les rentiers accusaient le clergé de mauvaise foi, de manquer à des engagemens qui eussent dû lui être sacrés, puisque les fonds fournis à l'état par l'emprunt dont il avait garanti les intérêts étaient destinés à soutenir la guerre contre les protestans, qu'il avait demandée. On reprochait aux ministres de Dieu de réduire à la détresse, par leurs refus obstinés, des vieillards, des veuves, des orphelins. Le bureau de la ville dut aviser au plus tôt pour calmer l'effervescence populaire. Le prévôt des marchands, Claude d'Aubray, accompagné des échevins, se rendit

au parlement, auquel il exposa la situation. Le temps pressait. Quoique le jour fût déjà fort avancé, toutes les chambres s'assemblèrent, et, à la requête d'Augustin de Thou, portant la parole pour le procureur général, la cour rendit un arrêt par lequel elle ordonnait que les évêques-députés ne pussent sortir de Paris et comparussent à sa barre, et que ceux qui avaient déjà quitté la ville fussent arrêtés dans le lieu même où cet ordre leur serait signifié. La publication de l'arrêt mit fin à l'émeute. Les députés du clergé protestèrent contre l'outrage que leur faisait le parlement; mais les choses en étaient venues à ce point qu'il eût été dangereux de persister dans le refus de subvention. Le roi était intervenu de nouveau et avait insisté pour que la somme nécessaire à assurer le paiement des rentiers fût votée pour un laps de dix ans. L'assemblée s'exécuta. De la sorte fut définitivement transportée sur le clergé la créance que l'Hôtel de Ville avait sur le roi. La couronne se débarrassa des rentiers, dont les réclamations incessantes, mais fondées, la gênaient fort. Elle rejetait sur le corps sacerdotal l'acquittement des arrérages, qu'elle s'était vue si souvent dans l'impossibilité de servir. Les rentiers y gagnèrent, car la richesse du clergé était pour eux une garantie plus sûre que le trésor royal, constamment obéré, et le crédit de l'état s'en trouva bien. Quoique le roi eût pris envers l'assemblée de Melun l'engagement de ne rien demander au-delà du terme convenu, tout esprit clairvoyant devait pressentir qu'une telle promesse ne serait pas tenue. Les concessions des deux assemblées convoquées depuis le colloque de Poissy avaient créé un précédent, auquel le clergé ne pouvait échapper. Il allait bientôt se voir dans l'obligation de concourir annuellement aux dépenses publiques et de fournir, comme les deux autres ordres, sa quote-part régulière d'impôts.

L'assemblée le comprit, et afin de veiller à ce que les demandes de subsides n'allassent pas en croissant, afin de sauver par son intervention régulière et périodique le droit du clergé de voter librement les décimes, elle sanctionna définitivement la résolution déjà prise à l'assemblée de 1567, avec l'approbation du roi, à savoir qu'une assemblée serait tenue tous les dix ans, pour y procéder au renouvellement du contrat de Poissy et en débattre les conditions, qu'il y aurait en outre de cinq en cinq ans une assemblée uniquement consacrée à l'audition des comptes des syndics généraux et receveurs du clergé, laquelle se confondrait naturellement à chaque période décennale avec la grande assemblée.

Ainsi fut constituée définitivement la représentation du clergé en France et réglé le roulement des sessions. Les assemblées décennales, dites grandes assemblées, votèrent les impôts, les quinquen-

nales ou petites assemblées statuèrent sur les comptes et procédèrent à la nomination du receveur général du clergé, dont les fonctions n'étaient que d'une durée de dix années, répondant à celle du contrat, mais qui, renouvelées dans la suite, finirent par prendre un caractère permanent. Les attributions des assemblées ne s'arrêtèrent pas là, et je dirai bientôt l'étendue qu'elles prirent.

Les rapports que la couronne entretenait avec le clergé étaient trop nombreux et les affaires à régler parfois trop urgentes pour que le gouvernement royal pût attendre afin d'y pourvoir la réunion d'une assemblée avec laquelle il traiterait ou dont il prendrait les avis. Les assemblées regulières et périodiques n'empêchèrent pas en conséquence l'appel d'assemblées extraordinaires, qui durent aussi dans la suite statuer sur des demandes de subventions auxquelles il importait de répondre au plus tôt.

Le clergé se chargea lui-même du département des décimes par diocèses et de l'établissement des rôles pour la part à laquelle était taxé chaque bénéficier. Cette opération, confiée avant l'assemblée de Melun à ceux qu'on appelait les syndics et députés généraux du clergé de France, donna lieu à de graves abus auxquels ladite assemblée entreprit de porter remède. Les mesures prises par elle achevèrent de mettre l'église en possession d'une autonomie financière plus complète que celle dont elle avait encore joui.

II.

On le voit, les conséquences des assemblées du clergé de 1567 et de 1579 furent considérables; elles firent reconnaître par la couronne le droit pour le premier ordre de l'état d'avoir son administration fiscale propre, comme il avait déjà ses propres juridictions. Réunies pour statuer sur des demandes d'impôts, ces assemblées furent tout naturellement amenées à traiter d'une foule d'affaires litigieuses qui se liaient à la jouissance du temporel ecclésiastique, à prendre des résolutions auxquelles tout le clergé de France dut se conformer et qui eurent dès lors pour lui le caractère de véritables lois. Prononçant en dernier ressort sur des questions soumises à son examen, soit par des clercs isolément, soit par le conseil du roi lui-même, elles devinrent un tribunal suprême en matière de temporel ecclésiastique. Au-dessous de ce tribunal furent institués, sous le nom de *chambres* ou *bureaux généraux des décimes*, des tribunaux qui formèrent toute une hiérarchie de juridictions en matière administrative, qui échappèrent au contrôle du parlement, de la cour des aides, et qui ne relevaient pas conséquemment de la couronne. L'établissement de ces chambres ou bureaux des décimes

fut décidé par l'assemblée de Melun, qui obtint du roi Henri III un édit pour leur création. Il est du 10 février 1580 et institue des chambres ou bureaux généraux des décimes à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Rouen, à Tours et à Aix et en fixe le ressort respectif. L'assemblée de 1585 en fit établir un huitième à Bourges. Les successeurs d'Henri III confirmèrent cette institution, qui n'avait eu dans le principe qu'un caractère temporaire et ne devait durer qu'autant que le contrat décennal. Des lettres patentes du roi la rendirent plus tard perpétuelle. Au reste les assemblées du clergé, en votant les décimes, avaient bien soin de stipuler la confirmation de ces chambres. Les bureaux dont il est ici parlé renvoyaient à la prochaine assemblée du clergé une foule d'affaires sur lesquelles ils n'entendaient pas prononcer en dernière instance. L'assemblée, au contraire, décidait souverainement, et ses décisions étaient exécutoires sans avoir besoin de l'homologation du conseil du roi. Les diocèses, les églises, les bénéficiers étaient tenus de s'y conformer. Ainsi les décisions que prenait l'assemblée générale du clergé avaient force de loi pour tout l'ordre ecclésiastique, ce qui donnait à cette assemblée en matière de temporel le caractère d'un parlement à la façon du parlement anglais, revêtu d'une double autorité, législative et judiciaire.

Outre les bureaux généraux, il s'établit par la suite des bureaux diocésains, qui furent créés par un édit de 1615 et qui connaissaient en première instance des questions relatives aux décimes, ce qui compléta la juridiction fiscale de l'église en France. La création d'une telle juridiction n'eut pas lieu cependant sans soulever une opposition de la part de la justice séculière, des tribunaux laïques. Lors de l'assemblée de 1595, la cour des aides, qui voulait s'attribuer le jugement de toutes les affaires concernant les décimes, demanda au roi son intervention près de cette assemblée, afin qu'il fût fait droit par celle-ci aux réclamations qu'elle élevait. Henri IV, de l'avis de son conseil, répondit à la cour que le contrat de Poissy lui liait les mains et qu'il ne pouvait dépouiller le clergé d'un privilège qui lui avait été acquis depuis la passation de ce contrat. Cependant trois années plus tard, en janvier 1598, le même monarque rendait, à la sollicitation de la cour des aides, un édit qui transférait aux officiers royaux, appelés *élus*, la connaissance des affaires touchant la perception des décimes et à ladite cour les jugemens, en dernière instance, sur pareille matière. Il se fondait sur un édit d'Henri II de 1551, qui avait prononcé dans ce sens. Le clergé fit entendre de violentes plaintes, et il insista si fort qu'en avril 1598 Henri IV dut révoquer son édit par lettres patentes. Toutefois la compétence exclusive des bureaux ecclésiastiques en matière de décimes ne fut pas reconnue simultanément dans la totalité

du royaume. En plusieurs diocèses, les causes qui se rattachaient à la levée des décimes continuèrent d'être portées pendant longtemps aux tribunaux séculiers. Tel fut notamment le cas en Bretagne. Les difficultés étaient incessantes sur ces levées qui donnaient lieu aux réclamations journalières des bénéficiers, les uns se plaignant d'être surtaxés, les autres qu'on exigeât d'eux ce qui n'était pas dû. De là beaucoup de non-valeurs dans les levées, surtout au temps des guerres religieuses, alors que les bénéficiers étaient souvent spoliés, les établissemens religieux saccagés, rançonnés par les soldats de l'un ou l'autre parti, que les ecclésiastiques étaient exposés à mille violences.

Les décimes devinrent à partir de la fin du XVI[e] siècle des impôts que le clergé acquittait régulièrement. On distingua deux sortes de décimes, 1° les *décimes ordinaires* auxquels étaient assujettis tous les bénéficiers ayant revenu certain, même ceux qui ne touchaient de l'église qu'une simple pension; c'était cette catégorie de décimes que votaient avant tout les assemblées décennales; 2° les *décimes extraordinaires* qui, accordés d'abord par exception, mais toujours en vertu d'un contrat, ne tardèrent pas à prendre le caractère d'impôt régulier comme les décimes ordinaires, parce qu'ayant reçu une affectation spéciale ils furent périodiquement réclamés; mais on finit par les affecter au paiement des rentiers et aux gages des officiers du clergé, en sorte que le trésor royal n'en profita plus. Les véritables décimes extraordinaires furent ceux qui se levaient pour fournir aux subventions spéciales appelées *dons gratuits* et que les assemblées accordaient au roi, afin de lui permettre de faire face à des besoins particuliers ou imprévus. Les sommes pour lesquelles le clergé s'obligeait par les dons gratuits se payaient généralement en plusieurs termes. Malgré leur caractère exceptionnel, ces derniers décimes devinrent à leur tour des impôts ordinaires, comme les deux autres sortes de décimes, et au XVIII[e] siècle, ils furent votés régulièrement de cinq en cinq ans à la réunion de chaque assemblée.

Une conséquence toute naturelle de l'autonomie fiscale qu'obtint le clergé fut le droit de faire lui-même le département des contributions qu'il s'imposait. Ce droit, qu'il n'exerçait qu'incomplètement dans le principe, devint pour lui absolu dès la fin du XVI[e] siècle. Le clergé garda les rôles de ces répartitions dont n'eut plus à connaître, comme elle l'avait fait d'abord, la chambre des comptes. On créa graduellement toute une armée de fonctionnaires financiers, chargés tant du département que de la perception des décimes. En tête se trouvait le receveur général du clergé; au-dessous de lui étaient placés des receveurs diocésains, des contrôleurs, etc. L'état des recettes de chaque diocèse était centralisé chez le receveur général qui rendait, comme il a été dit plus haut, ses comptes à l'assemblée.

Il avait conséquemment à encaisser des sommes considérables et fournissait une caution beaucoup plus forte que les autres receveurs. Cette charge créait au reste pour celui qui l'occupait une lourde responsabilité, car plusieurs fois les créanciers du roi entendirent le rendre responsable des sommes qu'ils n'avaient pas touchées. L'ensemble des décimes payés par le corps ecclésiastique, de la fin du XVIe siècle à 1788, représente un chiffre très notable pour la fortune publique sous l'ancien régime. Voici quelques nombres qui donneront une idée des charges que supportèrent les biens du clergé. En 1598, cet ordre paya pour décimes extraordinaires 57,833 écus, en 1600 et 1601, 116,487 écus, en 1628, 3 millions de livres (il s'agissait de contribuer aux dépenses du siège de La Rochelle), en 1670, 2,200,000 livres, en 1693, 4 millions de livres, en 1710, 24 millions.

Les sommes extraordinairement accordées n'étaient pas au reste prises exclusivement sur les bénéficiers. Une fraction en était quelquefois fournie par les officiers des décimes, dont les charges, d'abord assez lucratives, leur permettaient, grâce aux taxes à eux accordées, de réaliser d'assez gros profits. Disons au reste que l'impôt acquitté par le clergé était beaucoup plus équitablement réparti dans son sein que ceux que payait au roi l'ensemble de la nation. Il était en effet constamment proportionnel au revenu du bénéfice, et il n'y avait pas de solidarité, pour l'acquittement des sommes votées, de diocèse à diocèse, de bénéfice à bénéfice. Cependant il s'introduisit divers abus dans la levée des décimes, abus analogues à ceux qui existaient en si grand nombre sous l'ancien régime dans la perception des impôts. Sans parler de quelques bénéficiers qui trouvèrent moyen, sous divers prétextes, d'obtenir des modérations excessives, de grands dignitaires de l'église eurent des exemptions totales des décimes. Tel était notamment le cas pour les cardinaux. Richelieu, qui se montra plusieurs fois fort exigeant dans ses demandes d'argent au clergé, ne se fit pas faute de réclamer la décharge des sommes auxquelles étaient taxés les nombreux bénéfices qu'il possédait, et les assemblées qui prononçaient en pareille matière n'osaient lui refuser cette faveur. Quoique le clergé régulier fût astreint comme le clergé séculier à acquitter les décimes, plusieurs ordres religieux prétendirent s'affranchir de cette obligation. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem contesta pendant longtemps qu'on eût le droit de l'imposer, malgré les déclarations royales qui lui enjoignaient de payer. Il y eut procès sur procès, réclamations sur réclamations et de longs débats à cet égard au sein des assemblées; le litige ne se termina qu'en 1606 par une transaction qui fut connue sous le nom de *composition des Rhodiens*; elle réduisait à une somme de 28,000 livres la quote-part que l'ordre de Malte devait payer en vertu du

contrat de Poissy. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, le clergé du Béarn prétendit également être dispensé des décimes sous prétexte que le chef-lieu de sa province ecclésiastique était situé hors de France, mais il dut à cette époque se soumettre à la loi commune.

Le régime administratif que s'était donné le clergé assura à ses finances sous l'ancienne monarchie une situation meilleure que celle qu'offrait le trésor public. Ces assemblées régulières, où les comptes des receveurs étaient attentivement examinés, fournissaient avec le libre vote des impôts des garanties qui manquaient au gouvernement séculier d'alors. Plus ménager de ses ressources, parce qu'il n'y pouvait recourir qu'en chargeant les bénéficiers dont les intérêts étaient représentés avant tout dans les assemblées, il n'était pas d'ailleurs exposé, comme le roi, aux dépenses inattendues créées par les guerres et entraîné à ces prodigalités que la couronne jugeait nécessaires à son éclat ou se laissait arracher par l'adulation. Loin d'accroître incessamment sa dette, il s'attacha à la réduire ou du moins à ne pas ouvrir de nouveaux emprunts avant d'avoir remboursé une bonne partie de ceux qu'il avait précédemment contractés ; car, au lieu de pressurer les bénéficiers, le clergé recourut à des emprunts toutes les fois que des subsides extraordinaires, que des dons gratuits le mettaient dans l'obligation de réunir des sommes considérables. Ces emprunts furent opérés d'abord de façon que les rentes à servir n'avaient qu'un caractère temporaire; on assurait par un fonds d'amortissement ou par la vente d'une fraction du temporel le remboursement des sommes empruntées. Puis, ce mode n'ayant point paru aux assemblées satisfaisant, et le remboursement ayant éprouvé des retards qui venaient ajouter à la dette, elles ne voulurent plus secourir l'état que par des emprunts perpétuels, et elles appliquèrent, dès la fin du XVIe siècle, le fonds d'amortissement au rachat des rentes. Ce bon système administratif inspira confiance au public, qui trouvait dans le patrimoine du clergé de solides garanties. Voilà pourquoi les rentes sur le clergé, qui se multiplièrent au siècle dernier avec les emprunts, furent singulièrement recherchées de toutes les classes de la population ; elles formaient alors une bonne partie de la fortune mobilière des Français. On conserve encore aujourd'hui dans les dépôts d'archives des milliers de constitutions de rentes de cette nature; elles étaient faites par des contrats passés devant notaire et où intervenaient comme parties, d'une part l'acquéreur ou bailleur de fonds, de l'autre les commissaires délégués par l'assemblée du clergé pour opérer l'emprunt.

Cependant, malgré sa bonne administration financière le clergé subit plus d'une fois l'influence des détestables procédés auxquels

recourait le gouvernement royal pour se procurer de l'argent. En diverses circonstances, afin de ne pas toucher aux biens ecclésiastiques et de ne point accroître le taux des décimes, l'assemblée décida, le plus ordinairement à la suggestion dés ministres, la création de nouveaux offices financiers ou le rachat de ceux qui existaient déjà pour les revendre ensuite plus cher. C'est ainsi qu'on multiplia abusivement des charges de receveurs particuliers et de contrôleurs des décimes, qu'on en fit d'alternatifs et de semestriels. Ces fonctionnaires, quoique dépendant en réalité du clergé, avaient le caractère d'officiers du roi. Le gouvernement encaissait le prix des charges et touchait de la sorte les fonds qu'il réclamait du clergé obligé d'assurer les gages des offices nouvellement créés, ce qui grossissait sa dette flottante. Au bout de peu d'années, les gages devenaient insuffisans, par suite des créations nouvelles qui réduisaient le produit des taxes à l'aide desquelles ces fonctionnaires étaient en partie salariés; il fallait augmenter les émolumens pour satisfaire aux réclamations des officiers qui jouent un grand rôle dans les séances des assemblées. Au XVIIIe siècle, le clergé avait au reste reconnu le vice de pareils procédés, et à l'assemblée de 1735, comme on discutait les moyens de faire face à une nouvelle demande du roi, le rapporteur déclara que la création des offices était un expédient aussi insuffisant qu'onéreux.

Non-seulement la réunion périodique des assemblées assura au clergé une représentation dans l'ordre de ses intérêts terrestres, elle amena de plus l'institution de fonctionnaires qui constituèrent pour son gouvernement temporel un véritable pouvoir exécutif. Ce furent les agens généraux du clergé.

Il ne suffisait pas que l'assemblée eût fait reconnaître par le roi les franchises ecclésiastiques, pris des résolutions et imposé des conditions pour les subsides qu'elle accordait, il fallait encore qu'une surveillance de tous les instans s'exerçât afin qu'aucune atteinte ne fût portée à la jouissance de ses immunités et que les mesures votées fussent réellement mises en pratique. Les premières assemblées du clergé avaient chargé de cette mission ceux auxquels elles confiaient le département des décimes, à savoir : les syndics et députés généraux du clergé. L'assemblée de Melun de 1579 modifia cette institution en la régularisant; elle décida qu'il serait établi deux agens généraux des affaires du clergé, ainsi que des syndics métropolitains et diocésains. Les agens généraux ne tardèrent pas à prendre une place considérable dans le gouvernement temporel de l'église gallicane. Nommés dans le principe seulement pour deux ans, leurs fonctions devinrent plus tard quinquennales. En vertu du règlement voté par l'assemblée de Melun, et qui fit loi désormais, deux provinces ecclésiastiques, à tour de rôle, élisaient

chacune un agent général; l'élection devait être confirmée par l'assemblée à la réunion de laquelle les deux agens nouvellement élus entraient en charge. Cette élection se faisait en réalité à deux degrés, car l'agent était choisi par les mandataires des bénéficiers, le collège qui y procédait se composant du syndic métropolitain et des syndics ou agens diocésains. L'agent général sortant pouvait au reste être réélu, si l'un des collèges de provinces dont c'était le tour à nommer portait sur lui son choix. Mais l'agent général venait-il à être promu à l'épiscopat pendant qu'il était en exercice, il devait se démettre, une fois sacré, car de telles fonctions n'étaient occupées que par un membre du clergé du second ordre. Les agens généraux eurent spécialement pour devoir de suivre auprès de la cour ou, comme l'on disait, de *solliciter* toutes les affaires qui concernaient le clergé, de demander la réforme, l'abrogation des édits, déclarations, lettres patentes du roi, arrêts des cours souveraines, contraires aux immunités et aux intérêts de l'église, de faire les diligences nécessaires pour obtenir les réparations aux infractions apportées aux contrats passés avec la couronne pour décimes et dons gratuits, de poursuivre devant les tribunaux les procès où le clergé était engagé. Toujours présens à la cour, les agens généraux devinrent dès lors les intermédiaires constans entre le gouvernement royal et le corps ecclésiastique tout entier; c'était à eux que le roi faisait expédier les lettres de convocation des assemblées du clergé, qui ne purent jamais se tenir sans sa permission; les agens les notifiaient aux diocèses. Ces officiers eurent aussi pour mission de réunir les prélats qui se trouvaient à la cour, lorsqu'on voulait prendre leur avis sur quelque affaire urgente et savoir d'eux s'il n'importait pas de convoquer une assemblée extraordinaire. Les syndics diocésains jouaient dans leur diocèse respectif un rôle analogue à celui des agens généraux avec lesquels ils étaient en continuelle correspondance; ils étaient surtout chargés de la poursuite des procès qu'intentait le diocèse et de ce qui en concernait les intérêts particuliers. Le poste d'agent général devint donc un ministère des affaires ecclésiastiques au petit pied; ces agens eurent leurs secrétaires et leurs bureaux. Ils étaient entourés d'une grande considération, et, à partir de 1615, le roi leur conféra le titre de conseiller d'état. C'était parmi ceux qui remplissaient ou avaient rempli ces fonctions que l'on choisissait volontiers les évêques, et plusieurs de ces hauts fonctionnaires se sont acquis une notoriété dans la politique ou la théologie.

On comprend qu'avec l'influence qu'exerçaient les agens généraux le roi ait cherché à mettre leur nomination dans sa dépendance. Jusqu'en 1641, elle avait entièrement appartenu au clergé, et l'élection qui se faisait n'avait pas besoin d'être confirmée par l'au-

torité royale; mais à cette époque il s'éleva sur l'acceptation des nouveaux agens entre le roi et le clergé un débat qui eut beaucoup de retentissement.

Louis XIII, qui agissait à l'instigation de Richelieu, voulut imposer pour agent un sieur Berland, prieur de Saint-Denis de la Châtre. L'assemblée ne s'était point encore réunie cette année-là, mais les provinces ecclésiastiques avaient l'usage de procéder à l'élection des agens à la place de ceux qui sortaient de charge, quand même il n'y avait pas d'assemblée générale. Les provinces dont c'était le tour de nommer les nouveaux agens, à savoir celle d'Arles et celle d'Embrun, avaient choisi l'abbé de Grignan et l'abbé d'Hugues, chantre et chanoine de l'église d'Embrun. Quand, suivant l'usage, ils se présentèrent au roi, celui-ci refusa de les reconnaître. Il donna pour motif que l'abbé de Grignan avait été élu par une assemblée réunie sans sa permission. En effet, comme il entendait maintenir au poste d'agent l'abbé Berland, sa créature ou plutôt celle de Richelieu, car ce Berland était un peu parent du cardinal, il avait mandé à toutes les provinces qu'on ne procédât pas à l'élection d'un agent avant l'année 1645. Quant à l'élection de l'abbé d'Hugues, il la tenait pour viciée par un marché qui sentait la simonie. L'abbé d'Hugues, dans l'assemblée provinciale d'Embrun, n'avait obtenu que deux voix, tandis que la majorité s'était portée sur Gassendi, le célèbre philosophe qui fut l'adversaire de Descartes et qui était prêtre, comme l'on sait. L'abbé d'Hugues avait donné 8,000 livres à son compétiteur pour en obtenir le désistement, et c'est ainsi qu'il avait été nommé. De pareils marchés n'étaient pas rares dans les élections ecclésiastiques, et on fermait là-dessus les yeux, ainsi que nous l'apprend Montchal dans son *Journal de l'assemblée de Mantes*. Mais Louis XIII, qui voulait écarter ces compétiteurs, se montra plus sévère qu'on ne l'avait été jusqu'alors. En fait, il avait déjà mis l'abbé Berland en possession des fonctions qu'il entendait lui faire attribuer. Quelques jours auparavant (30 août 1641), il avait envoyé au prieur de Saint-Denis de la Châtre une lettre de cachet par laquelle il lui commandait d'exercer la Charge d'agent jusqu'à ce qu'il en eût autrement ordonné. Berland s'était mis dès lors en possession de son poste, et malgré les réclamations des deux agens sortans qui devaient rester en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs, notamment de l'abbé de Saint-Vincent, le plus résolu des deux, il opéra une descente aux archives du clergé et s'empara des papiers dont les agens avaient la garde, car Richelieu, qui voulait imposer à nouveau le clergé, avait intérêt à connaître les originaux des *départemens des décimes* pour l'année 1588, destinés à servir de base à la nouvelle imposition. Un pareil acte était presque un

coup d'état. L'abbé de Saint-Vincent, qui n'entendait pas s'associer au nouveau département des décimes que Berland prétendait faire de sa propre autorité, écrivit aux diverses provinces ecclésiastiques pour se plaindre de la violence du procédé, et leur envoya une protestation imprimée où l'on demandait la prompte convocation d'une assemblée générale du clergé. Berland, qui se prétendait toujours agent et que Richelieu ne cessait de mettre en avant, fit opposition aux actes de l'abbé de Saint-Vincent. L'affaire fut portée devant le conseil, qui cassa l'opposition de celui-ci, aussi bien que celle de l'abbé de Saint-Vincent, et rendit un arrêt qui ordonnait que les protestations des deux compétiteurs seraient supprimées, et les ajournait personnellement, eux, aussi bien que les imprimeurs. Défense était faite en même temps par le conseil aux agens de convoquer une assemblée générale sans la permission du roi. Le conflit entre les deux agens dura jusqu'à la réunion de l'assemblée à Mantes, dont je parlerai par la suite, et cette assemblée refusa de recevoir Berland, qu'elle tenait pour un intrus, et confirma l'élection des abbés d'Hugues et de Grignan; en sorte que malgré tous les efforts de Richelieu pour dépouiller en cette circonstance les provinces de leur droit, force resta à l'assemblée.

III.

Pour faire connaître les assemblées du clergé, je dois maintenant parler de la manière dont elles étaient élues et de la tenue de leurs séances.

Dès le principe, les élections des députés à l'assemblée du clergé se firent par provinces ecclésiastiques, à la différence des élections des députés des trois ordres aux états-généraux qui se faisaient par généralités. On appelait province ecclésiastique l'ensemble des diocèses placés sous un même métropolitain. Toutefois certains diocèses qui appartenaient à des gouvernemens plus récemment annexés ou qui ne relevaient pas de métropolitains français ne prenaient point part à ces élections. Tel était le cas, au siècle dernier, pour les diocèses de Besançon, Strasbourg, Metz, Toul, Verdun, Arras, etc., et ce ne fut qu'exceptionnellement que quelques-uns des prélats placés à leur tête furent appelés dans les assemblées, ce qui eut lieu notamment à celle de 1682. En chaque diocèse se tenaient des assemblées dites diocésaines, composées des bénéficiers auxquels appartenait le droit électoral. C'étaient aussi les seuls bénéficiers qui pouvaient être élus députés d'une des seize provinces ecclésiastiques entre lesquelles se partageait l'église de France proprement dite. Le nombre des députés n'avait point été à l'origine arrêté d'une manière bien précise. L'assemblée de

1567 avait simplement décidé qu'on élirait un ou deux députés au plus par province; en sorte que les députés du second ordre pouvaient faire complètement défaut; mais le nombre des députés fut ensuite réglé à quatre par province pour les assemblées décennales, deux du premier ordre et deux du second ordre; pour les petites assemblées ou assemblées des comptes, on se borna à faire élire un député de chaque ordre. Les députés du premier ordre étaient l'archevêque et l'un des évêques ou deux des évêques de la province respective; ceux du second ordre, des ecclésiastiques *in sacris*, c'est-à-dire étant au moins sous-diacres et possédant un bénéfice payant décime dans la province pour laquelle ils étaient élus. Les réguliers pouvaient être nommés comme les prêtres dès qu'ils avaient bénéfices. On n'excluait que les capucins. L'assemblée de 1645 établit par un article de son règlement que le bénéfice possédé devait être autre que *chapellenie* et payer au moins 20 livres de décime et avoir été possédé paisiblement depuis deux ans; elle ajoutait l'obligation de domicile d'un an dans la province. Ces conditions d'éligibilité ne furent pas au reste toujours exigées par la suite. Les assemblées diocésaines donnaient aux députés élus procuration en forme passée devant notaire ou un officier ministériel équivalent, et lors de la réunion de l'assemblée générale, ces procurations étaient soigneusement vérifiées pour l'admission des députés. Comme c'était surtout de demandes d'argent faites par le roi et de questions touchant à l'exercice des prérogatives ecclésiastiques que l'assemblée avait à s'occuper, le mandat donné à l'élu devait énoncer formellement l'autorisation de voter les sommes réclamées ou d'accorder au moins jusqu'à concurrence d'un certain chiffre. On y mentionnait aussi la limite des pouvoirs assignés au mandataire pour décider dans telle ou telle question. Ainsi le mandat était impératif à bien des égards; et si, au cours des travaux de l'assemblée, la couronne présentait quelque demande non prévue de subside et d'un caractère urgent, les députés pouvaient déclarer qu'ils n'avaient point mandat suffisant pour engager leurs provinces. On alla même plus loin, et dans le principe (1) on admit que l'assemblée ne pouvait décider pour le clergé de tout le royaume que s'il y avait suffrage unanime des provinces, ce qui impliquait l'unanimité des procurations. Mais on se relâcha dès la fin

(1) L'assemblée de 1625 inscrivit à l'article 17 de son règlement cette disposition *qu'en aucune assemblée, soit des comptes, soit décennale, il ne soit loisible aux députés de faire ou accorder aucune imposition sur le clergé, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être, tant que les décimes se payeront comme se fait à présent, si ce n'était que tous les députés en eussent par leurs procurations nommément et spécifiquement le pouvoir.*

du XVIe siècle d'une pareille doctrine encore soutenue à l'assemblée en 1586. Les inconvéniens de cette espèce de *liberum veto* étaient manifestes; on se contenta donc d'exiger l'unanimité du vote des députés pour la concession de subsides non relatés dans les procurations, et la simple majorité fut regardée comme suffisante pour toutes les autres questions. Les députés une fois élus se rendaient au lieu de l'assemblée générale qui, à l'origine, ne devait pas se tenir dans la capitale, mais qui, à partir du XVIIe siècle, s'y tint au contraire fréquemment (1), d'ordinaire, soit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, soit au couvent des Grands-Augustins. La session s'ouvrait avec beaucoup de pompe, car l'assemblée était entourée par le pouvoir de toutes les marques extérieures de considération et de respect. — Réunie sous la présidence du plus ancien des évêques, elle procédait à l'élection de son président définitif ou plutôt de ses présidens, car on en choisit souvent trois, et même davantage. Les suffrages se portaient généralement sur quelque grand personnage ecclésiastique en crédit ou jouissant d'une réputation d'éloquence et de savoir, un cardinal, un archevêque. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les choix étaient complètement libres pour cette élection, et ils ne se portèrent pas constamment sur les prélats les plus hauts placés; mais M. de Harlay, promu à l'archevêché de Paris, ayant été nommé président de l'assemblée, il regarda cet honneur comme un droit attaché à son siège, et on élut habituellement l'archevêque de Paris pour l'un des présidens. On nomma aussi quelquefois un président d'honneur, titre purement honorifique, car celui auquel il était décerné ne venait presque jamais prendre part aux délibérations de l'assemblée. Ce titre fut conféré aux cardinaux de Richelieu, Mazarin et Fleury, et le premier n'honora même pas de sa présence une seule fois l'une des assemblées qui lui avaient donné ce témoignage de respect. Outre les présidens et le secrétaire, le bureau comprenait un officier spécial appelé promoteur, parce qu'il était, de même que les ecclésiastiques portant cette qualification dans les officialités, chargé des fonctions du ministère public. Nulle question ne pouvait être mise en délibération qu'il ne l'eût préalablement requis. C'était une sorte de rapporteur général, qui présentait ses conclusions sur la plupart des affaires traitées dans les séances, notamment sur les conflits de compétence soulevés sans cesse entre le clergé et la magistrature. Défenseur attitré des privilèges de l'église, il signalait à l'assemblée les arrêts du conseil et ceux du parlement qui lui paraissaient y porter atteinte et en de-

(1) L'assemblée de 1619 se tint à Blois, celle de 1626 à Poitiers et à Fontenay-le-Comte, celle de 1641 à Mantes; celle de 1660, commencée à Pontoise, fut ensuite transférée à Paris. De 1675 à 1695, les assemblées se tinrent à Saint-Germain-en-Laye.

mandait la réforme. Il s'entendait conséquemment avec les agens généraux; aussi choisissait-on souvent pour promoteur l'un des agens généraux sortant de charge. Ces fonctions étaient si actives et si occupées que, dès l'assemblée de Melun de 1579, on jugea nécessaire d'élire deux promoteurs, et l'usage se perpétua d'en agir ainsi dans les grandes assemblées, car il n'y en avait qu'un pour les petites. Bossuet fut choisi pour promoteur de l'assemblée de 1682, où il avait été élu député par la nouvelle province ecclésiastique de Paris, n'ayant point encore reçu les bulles de sa nomination à l'évêché de Meaux. En divers cas, les promoteurs remplissaient à l'assemblée le rôle qu'ont les ministres devant les chambres.

La votation se faisait dans les séances par province, chacune devenant un jour à son tour la *prérogative*, comme auraient dit les Romains, ce qui signifie qu'elle avait le droit d'exprimer la première son suffrage; droit important, car ce suffrage initial exerçait beaucoup d'influence sur celui des autres provinces appelées à voter ensuite. C'était par l'opinion de la majorité des députés d'une province que se formulait le suffrage de celle-ci. Y avait-il entre eux partage égal, le suffrage de la province était dit *caduc*, et il n'était point compté. Les agens généraux non pourvus du mandat de député, mandat qu'une province pouvait au reste leur donner, quoique ayant entrée dans l'assemblée, n'avaient que voix consultative. Les délibérations ne se prolongeaient guère, car c'était surtout dans les bureaux ou commissions que tout se préparait. L'assemblée recevait au début de sa session les commissaires du roi, ministres ou conseillers d'état qui étaient introduits avec toutes les marques de considération dues à leur rang et à la mission dont ils étaient investis, suivant une étiquette scrupuleusement observée, comme on l'observait en toutes choses au temps de nos aïeux. Les commissaires présentaient au président de l'assemblée, devant lequel ils étaient assis sur des sièges élevés, les *lettres royaux* qui les accréditaient et ils exposaient les demandes que le roi adressait à l'assemblée. Cela fait, ils étaient reconduits en grande pompe comme ils avaient été reçus. Ils pouvaient se présenter toutes les fois que cela était nécessaire pour venir soutenir les propositions du roi ou en apporter de nouvelles, et le même cérémonial était toujours observé à leur égard. L'assemblée pouvait de même recevoir la visite de quelque grand dignitaire de l'église, des cardinaux, du nonce ou de ceux qui avaient à lui adresser des réclamations ou des plaintes. Ainsi toutes les fois qu'il s'agissait de renouveler le contrat de l'Hôtel de Ville de Paris, le prévôt des marchands et les échevins venaient saluer l'assemblée et soutenir dans des conférences avec les députés les intérêts de la municipalité parisienne. Une foule

d'ecclésiastiques qui avaient à se plaindre des violences des officiers du roi ou des exigences du fisc sollicitaient également leur admission près de l'assemblée, en vue de lui demander justice. Mais plus ordinairement les réclamations de cette nature arrivaient sous forme de placets ou pétitions et étaient traitées comme les affaires litigieuses qui affluaient pendant la session : conflits d'attributions entre les évêques et les officialités, prétentions des réguliers de se soustraire à la juridiction de l'ordinaire, demandes de décharges pour torts ou dommages subis, etc., etc.

L'assemblée ne communiquait pas seulement avec le roi par l'intermédiaire des commissaires royaux; elle avait encore le privilège de pouvoir lui envoyer, comme au premier ministre, des députations pour lui adresser directement ses vœux et ses doléances, députations à la tête desquelles était généralement le président même de l'assemblée. La session ne commençait jamais sans que, dès les premiers jours après l'ouverture, on n'eût envoyé au roi, souvent aussi à la reine et aux princes du sang, une députation qui venait les assurer de la fidélité et du dévoûment du clergé. Si sa majesté se trouvait résider dans la ville même où se tenait l'assemblée, tous les membres de celle-ci se rendaient en corps auprès d'elle. Les députés allaient également complimenter le premier ministre, les cardinaux, le nonce; ils en profitaient pour tâter leurs intentions à l'égard de l'assemblée et préparer les décisions à prendre. On ne manqua jamais d'en agir ainsi, surtout au temps de Richelieu, qui traitait les assemblées avec une considération plus apparente que réelle, quoiqu'il eût été lui-même, dans le principe, député à l'une d'elles, et qui, dans ses rapports avec le clergé, demeura bien plus ministre du roi que prince de l'église. Cependant Richelieu, s'il se laissa aller parfois à des momens de colère et d'irritation envers une réunion qui voulait lui tenir tête, garda toujours les bienséances, tandis que dans ces visites de politesse elles ne semblent pas avoir été constamment observées à l'égard des représentans du corps le plus respecté de l'état, même par des dignitaires de l'église. Il est rapporté dans le journal de l'assemblée de 1635 qu'une députation qui avait à sa tête son président, l'archevêque de Bordeaux, se rendit auprès du cardinal de Guise comme témoignage de déférence. Ce cardinal, qui était archevêque de Reims, bien loin de se conformer à l'étiquette observée en pareille circonstance, cédant à ses habitudes mondaines, parut, nous dit le journal, « habillé comme un prince de profession d'épée, la tête bien frisée, avec le grand rabat, bien botté à la dernière mode, le pourpoint déboutonné à moitié par le bas et l'habit tout décoré de *galands* et de rubans de *cuisse de bergère endormie*, avec l'assassin ou mouche au coin de l'œil, vers la joue. » — « Ce prince, poursuit le document

contemporain, a reçu lesdits seigneurs prélats un peu moins civilement qu'il le devait, ce qui n'est pas l'ordinaire de ceux de sa maison, grands payeurs de ces monnaies extérieures, bonnes ou mauvaises, car il a pris partout la main droite et le devant desdits seigneurs-prélats. Aussi n'ont-ils pas été plus tôt sortis qu'ils s'en sont hautement formalisés, et il a été dit que le feu Mgr le cardinal de Guise, avant qu'être cardinal, ayant fait la même discourtoisie, s'en était depuis corrigé. » Lors de la réunion de l'assemblée de 1635, une députation alla aussi présenter les salutations du clergé au cardinal de La Valette, qui n'était guère en tenue plus ecclésiastique que le cardinal de Guise, et que la députation trouva botté et habillé de gris, son ordre du Saint-Esprit mis en écharpe au lieu d'être en sautoir. Il est vrai, nous dit le journal, que par l'éclat de sa conduite et la renommée de son courage, le cardinal a montré qu'il pouvait tenir en main d'aussi bonne grâce une épée qu'un bréviaire.

Les délibérations des assemblées du clergé, des grandes comme des petites, n'étaient pas publiques; elles devaient même avoir en principe un caractère si secret que les députés prêtaient le serment suivant au moment de leur admission : « Nous jurons et promettons de n'opiner ni de donner notre avis qu'il ne soit suivant nos consciences, à l'honneur de Dieu et conservation de son église, sans nous laisser aller à la faveur, à l'importunité, à la crainte, à l'intérêt particulier, ni aux autres passions humaines, que nous ne révélerons directement ni indirectement, pour quelque personne que ce soit, les opinions particulières des délibérations et résolutions prises en la compagnie, sinon en tant qu'il sera permis par icelle. » Mais comme les décisions prises par les assemblées faisaient loi pour le clergé, il les lui fallait naturellement connaître, et voilà pourquoi de bonne heure on imprima les procès-verbaux, en leur faisant toutefois subir des changemens et des suppressions destinés à cacher au public ce qui s'était passé dans le détail de la discussion. C'est seulement dans les procès-verbaux manuscrits et dans les *journaux* qui nous sont parvenus de quelques-unes des assemblées que l'on peut saisir réellement la physionomie des débats et connaître tout ce qui s'était traité dans les réunions. Celles-ci donnaient lieu, à raison du grand nombre d'affaires que l'on y portait, à une foule de mémoires, de dissertations, de rapports destinés à éclairer la religion des députés, à justifier les résolutions qu'ils prenaient et qu'on jugea utile de faire imprimer. De là la publication de la collection dite *Mémoires du clergé*, dont il a paru de nombreux volumes, et qui constituent un précieux recueil pour la jurisprudence canonique de la France. On y trouve en effet imprimés les décisions des assemblées du clergé, des

extraits de leurs procès-verbaux et tous les documens à l'appui; on y peut lire l'exposé développé de plusieurs des questions qui avaient été agitées dans les séances.

L'activité que déployaient généralement les députés dans ces comices quinquennaux n'empêchait pas que les sessions ne pussent se prolonger, vu la multitude d'affaires sur lesquelles ils avaient à statuer. Afin d'éviter qu'il en fût ainsi, le pouvoir royal tint à assigner une durée limitée à la tenue de ces assemblées; elle ne devait pas en principe dépasser trois mois. Au commencement du XVII[e] siècle l'usage avait prévalu de convoquer les assemblées pour le 25 mai; mais il y eut fréquemment des prorogations. On a vu plus haut que la convocation se faisait par lettres patentes royaux. Les députés recevaient une indemnité dite taxe dont le chiffre était fixé par l'assemblée même et dont le taux a varié suivant les époques, comme le traitement des agens généraux (1). Dans le cours du XVII[e] siècle, la taxe était de 15 livres par jour; quoiqu'elle fût réservée aux seuls ecclésiastiques députés, on l'accorda quelquefois à l'évêque du diocèse dans lequel se trouvait la ville assignée pour siège à l'assemblée, prélat qui avait droit d'assister à ses délibérations. Il était, comme le président de l'assemblée, dans l'habitude de traiter somptueusement les députés. Saint-Simon, en ses Mémoires, nous parle de la table magnifique que tint à cette occasion, en 1700, l'archevêque de Reims et où l'on buvait un excellent vin de Champagne dont il refusa des bouteilles au roi Jacques II. L'admission à la taxe avait pour objet d'indemniser le diocésain d'une partie de ses dépenses. Le traitement des agens généraux nous semble aujourd'hui bien modeste quand on se reporte à l'importance de leurs fonctions. En effet, il n'était dans le principe que de 2,000 livres par an ou même moins. L'assemblée de 1657 le fixa à 15 livres par jour; on accorda en outre à chaque agent général 500 livres pour frais de bureaux. Même en portant au quintuple ou au sextuple la valeur de l'argent, comparée à ce qu'elle est actuellement, on doit reconnaître que députés et agens étaient assez maigrement rétribués, car plusieurs arrivaient de provinces éloignées, et les transports étaient alors fort dispendieux. Tous ces émolumens étaient prélevés sur les fonds généraux du clergé, alimentés par une retenue sur les décimes, et les députés, pour ce motif, s'en montraient fort ménagers. L'assemblée de 1625 établit par son règlement que les assemblées des comptes ne pouvaient durer plus de trois mois, et

(1) L'usage était, de plus, de distribuer aux députés des jetons que l'on prodigua dans la suite à une foule de personnes, abus qui souleva à l'assemblée de 1788 de vives réclamations. Le montant de cette dépense, qui s'élevait en 1584 à 500 écus, atteignait en 1784 116,000 livres. L'assemblée, sur ses plaintes, décida la suppression des jetons.

les décennales plus de six; qu'au-delà de ce terme les députés devraient séjourner à leurs propres frais. On devait d'autant plus veiller à ce que la taxe des députés ne créât pas des dépenses considérables, que le clergé avait en outre sur son fonds général à subvenir à une foule de dépenses et de libéralités. Outre qu'on votait des gratifications à certains prélats qui s'étaient particulièrement entremis pour servir les intérêts de l'église, on accordait des pensions tantôt, et le cas était fréquent, à des ministres protestans convertis, tantôt à des écrivains dont les ouvrages étaient regardés comme ayant été utiles à la religion et à la propagation des bonnes doctrines. Voilà comment l'historien Varillas obtint de l'assemblée une pension pour son *Histoire des Hérésies* et Denis de Sainte-Marthe de fortes gratifications pour entreprendre la seconde édition du *Gallia christiana* dont la première avait été corrigée par ordre d'une assemblée antérieure. L'assemblée du clergé avait donc son budget de dépenses; c'est là que figurait le traitement de ses officiers et de ses serviteurs, que l'on inscrivait même l'aumône qu'il était dans l'usage de faire aux pauvres à l'ouverture de chaque session. Cette charité contribuait à maintenir à l'assemblée le caractère religieux qu'elle entendait garder et qu'elle voulait imprimer à tous ses actes; aussi l'on pense bien que dans un temps où les cérémonies du culte consacraient toutes les solennités publiques, elles ne pouvaient être séparées des séances de l'assemblée. L'ouverture et la clôture de la session étaient marquées par une grand'messe. Chaque séance commençait par une messe basse, à laquelle tous les députés devaient assister revêtus du costume qu'ils portaient à la salle des réunions, à savoir : les évêques, en rochet et en camail; les députés du second ordre, en manteau court et en bonnet carré. Une fois que le bureau de l'assemblée avait été élu et les pouvoirs vérifiés, on célébrait une messe solennelle du Saint-Esprit, où officiaient plusieurs des prélats appartenant à la députation et dans laquelle il y avait communion générale, comme à la messe d'ouverture de l'assemblée. Voilà au moins ce qui se pratiqua régulièrement à partir du XVIIe siècle. Les règlemens établis alors ne furent plus guère modifiés.

IV.

Le gouvernement royal avait favorisé l'institution des assemblées périodiques du clergé, parce qu'elle lui assurait les moyens de tirer régulièrement des subsides de cet ordre riche et puissant. Il s'aperçut pourtant dans la suite que cette représentation ecclésiastique était de nature à lui créer parfois des embarras, qu'elle entretenait dans le corps sacerdotal un esprit d'indépendance en opposition avec ses vues. Aussi, tout en les convoquant, le roi et ses

conseillers laissaient percer les inquiétudes qu'elles leur inspiraient. Tels étaient encore les sentimens qui existaient au XVIIe siècle autour du trône. Bossuet écrivait en septembre 1681 à l'abbé de Rancé : « Vous savez ce que c'est que les assemblées du clergé et quel esprit y domine ordinairement. Je vois certaines dispositions qui me font un peu espérer de celle-ci (l'assemblée de 1682); mais je n'ose me fier à mes espérances, et en vérité elles ne sont pas sans beaucoup de craintes. » C'est à raison des défiances qu'il avait à l'endroit des assemblées générales que le roi essaya plusieurs fois de leur substituer une simple réunion de prélats courtisans, ce qu'on avait baptisé du sobriquet de *petite assemblée*, réunion au reste toujours consultée quand il s'agissait de convoquer une assemblée générale. Mais quoi qu'il fît, il ne parvint jamais à donner à cette camarilla l'autorité de la représentation élue et régulière du clergé. Les assemblées générales protestèrent plus d'une fois contre ce que les évêques de cour avaient décidé, et ce fut notamment le cas en 1635. Le roi, en quelques circonstances, alla même jusqu'à se passer de tout avis des prélats pour lever sur le clergé de nouveaux décimes, sous prétexte qu'il y avait urgence et manifeste intérêt de la religion. On vit la chose se produire au temps du siège de La Rochelle, alors que, les 1,320,000 livres accordées par l'assemblée du clergé n'ayant pas suffi pour venir en aide aux frais de ce siège, Louis XIII prétendit, par simples lettres de cachet adressées aux évêques, pouvoir faire continuer la levée de décimes extraordinaires.

Cette tendance à restreindre la représentation ecclésiastique se manifesta presque dès le début des assemblées. La levée des décimes consentis sur le clergé par la conférence de Poissy s'étant continuée au-delà du 31 décembre 1577, terme qui lui avait été assigné, les évêques réclamèrent, et Henri III se vit forcé de convoquer une assemblée générale. Mais les lettres patentes qu'il délivra à cette occasion interdisaient aux membres du clergé du second ordre de se réunir avec les évêques députés par les provinces. Le clergé inférieur protesta, et le roi dut accorder de nouvelles lettres qui autorisaient les députés du second ordre à faire partie de l'assemblée qui fut la célèbre assemblée de Melun. Disons pourtant que quelquefois le roi fut fondé à réduire le nombre des députés. En certains cas, les provinces comptèrent plus de représentans qu'elles n'auraient dû en avoir, malgré les instructions données à cet égard aux agens généraux par les ministres de la couronne. Comme il s'élevait souvent des contestations sur la validité des élections quand l'assemblée se trouvait partagée sur la question de savoir lequel des deux compétiteurs devait être validé, elle admettait l'un et l'autre à représenter la province. Le fait se produisit pour plusieurs provinces à l'as-

semblée de 1635. Louis XIII interdit ce système et exigea l'élimination d'un des deux élus. Ne parvenant pas à supprimer l'assemblée générale quand elle le gênait, le roi s'attacha au moins à réduire le nombre des députés qui devaient siéger, car outre que les réunions plus nombreuses donnaient lieu habituellement à des débats plus agités, elles cédaient moins à la pression qu'on cherchait à exercer sur elles. Malgré le mauvais vouloir que la couronne laissa percer à plusieurs reprises envers l'assemblée du clergé, elle en reconnut maintes fois hautement l'utilité. Louis XV s'exprimait ainsi en 1735 lorsqu'il convoquait les mandataires de cet ordre : « La permission que les rois nos prédécesseurs et nous avons accordée depuis longtemps au clergé de notre royaume de s'assembler pour donner moyen à ceux qui le composent de délibérer de leurs affaires ayant toujours produit beaucoup d'avantages au bien de notre service et du bon gouvernement de cet ordre, nous voulons leur accorder cette même grâce dans le temps accoutumé. » A l'aide des décisions que prirent en différentes conjonctures les assemblées à la demande du roi, celui-ci fit accepter au clergé des mesures qui sans elles n'auraient pu que difficilement être imposées. Ce fut particulièrement le cas pour des questions qui touchaient à la discipline ecclésiastique et à l'ordre spirituel, car les assemblées du clergé ne tardèrent pas à en connaître. Devenues périodiques, ces assemblées se substituèrent tout naturellement aux synodes nationaux, quoiqu'elles n'eussent été instituées que pour décider des points touchant aux intérêts purement temporels de l'église gallicane. Les rois encouragèrent cet empiétement sur les attributions des conciles de réunions élues uniquement dans le principe pour fixer le montant des décimes, car les conciles ne pouvaient être convoqués que par l'autorité du pape, qui exerçait toujours sur leurs délibérations une direction prépondérante ; cette direction s'était fait plus que jamais sentir au concile de Trente. Les assemblées du clergé, au contraire, n'avaient besoin d'autre autorisation que de celle du monarque, et, convoquées pour prononcer sur des intérêts purement gallicans, elles échappaient davantage à l'influence romaine. Aussi Louis XIV chercha-t-il dans ces assemblées des auxiliaires lors de sa lutte avec le saint-siège, et il cessa d'avoir recours à leur autorité spirituelle quand il se trouva en communion de vues avec le pape. Comme c'est la tendance naturelle des assemblées politiques de vouloir étendre leurs attributions, les assemblées du clergé entrèrent aussi d'elles-mêmes dans cette voie. Le colloque de Poissy, qui avait été leur point de départ, n'offrait-il pas déjà un caractère mixte et ne participait-il pas du synode, tout en demeurant à d'autres égards la simple chambre ecclésiastique des états-généraux de Pontoise ? Des questions d'ordre purement spirituel et touchant à la discipline ecclé-

siastique ayant été portées, dès la fin du XVIe siècle, par des membres du clergé aux assemblées décennales et même aux assemblées des comptes, les députés s'érigèrent en juges souverains sur la matière; il en fut au moins ainsi pour les évêques, qui, tout mandataires des provinces qu'ils fussent, n'avaient point dépouillé pour cela leur autorité spirituelle, car on refusa toujours dans les assemblées, pour les décisions relatives au spirituel, voix délibérative aux députés du second ordre, malgré leurs réclamations. Saint-Simon, dans ses Mémoires, nous parle de celles qu'ils élevèrent lors de la condamnation, à l'assemblée de 1700, de divers livres composés par des jésuites. Une fois réunie, l'assemblée générale du clergé devenait donc la haute cour devant laquelle étaient jugés des points de discipline ayant été déjà pour la plupart discutés aux assemblées diocésaines. On appelait de la sorte de la décision de celles-ci à un tribunal ecclésiastique d'un degré supérieur. L'assemblée générale édicta dès lors des condamnations; elle alla en certains cas jusqu'à lancer des anathèmes, des excommunications contre ceux qui s'étaient rendus coupables de violences envers le clergé; elle prononçait sur l'orthodoxie des livres émanant de prêtres ou religieux français, censurait les uns, approuvait, encourageait les autres et rédigeait de véritables canons sous le titre de déclarations. Elle devint quelque chose comme la faculté de théologie de la Sorbonne, et ces décisions rendues par des représentans élus, choisis dans l'épiscopat, eurent au XVIIe siècle plus d'autorité encore. Les assemblées du clergé se constituèrent le boulevard des doctrines gallicanes; mais, si elles favorisèrent à bien des égards l'indépendance de l'église de France, elles tinrent cependant toujours à demeurer en étroite union avec le saint-siège et elles protégèrent l'autonomie de l'église autant contre la royauté que contre l'ultramontanisme, ainsi qu'on le verra dans la suite de ce travail, consacrée à l'exposition de leurs actes les plus mémorables.

Tels étaient l'organisation et le mode de fonctionnement de ces assemblées qui dirigèrent l'administration temporelle de l'église de France pendant deux siècles. Elles défendirent parfois avec courage, toujours avec ténacité, les immunités de cette église; mais, comme cela a été observé dans la conduite du clergé catholique en tout pays, on trouvait chez ces assemblées, unie au sentiment d'indépendance, une aspiration à la domination absolue sur le pouvoir laïque. La séparation du spirituel et du temporel n'est pas dans la pratique chose facile, et comme tout acte politique ou civil peut toujours être envisagé au point de vue de la conscience religieuse, le gouvernement des affaires temporelles arrive ainsi à relever du corps qui s'érige en arbitre de l'ordre spirituel. La tendance manifestée en plusieurs occasions dans les assemblées du clergé était

donc bien faite pour porter ombrage à la royauté, toute chrétienne que celle-ci entendît rester. S'appuyant sur la législation canonique que le progrès des idées mettait de plus en plus en opposition avec la législation civile, subordonné à un chef placé hors du royaume et ne relevant pas du monarque, ayant même la prétention de lui commander, plus préoccupé des intérêts de la foi que de ceux de la nation, le clergé, par l'essence de sa constitution, devait créer de grands embarras à la couronne et graviter sans cesse vers la théocratie. La lutte entre l'église et l'état est vieille de plus de dix siècles; elle a amené à toutes les époques de sérieuses difficultés que les gouvernemens ont tournées plutôt que résolues. Les assemblées générales eurent au moins l'avantage de permettre au clergé de formuler nettement ses principes et ses doctrines, à la royauté de traiter, de transiger avec lui. Le clergé se trouva, par l'institution de ses assemblées, investi d'un droit qui était refusé à la nation, mais il ne s'en servit pas pour l'étendre aux laïques qui en avaient été dépouillés; il l'exerça comme un privilège réservé à un ordre placé par son caractère sacré fort au-dessus des deux autres. On ne saurait donc dire que les assemblées du clergé aient été les précurseurs de nos assemblées représentatives et que ce régime presque parlementaire qui lui avait été concédé ait préparé l'avènement du régime parlementaire dans notre pays. Malgré les traits de ressemblance qui rapprochent ces assemblées délibérantes des nôtres, elles s'en distinguent profondément. Leurs séances ne présentaient pas les luttes ardentes et les débats orageux de nos chambres. Il n'y avait pas là des partis, des factions irréconciliables, cherchant à s'arracher le pouvoir et se reprochant mutuellement de faire ce que chacune pratiquait pour son propre compte. Les délibérations étaient plus agitées que turbulentes; elles dégénéraient rarement en scènes de violence et de scandales. Les députés y apportaient les habitudes de retenue et même de recueillement du sanctuaire. L'éloquence y conservait quelque peu les formes de la chaire; elle s'y déployait avec cette ampleur pédantesque et cette solennité emphatique qui nous semblent aujourd'hui amphigouriques et ridicules. Loin d'attaquer avec irrévérence le pouvoir royal, les députés lui prodiguaient d'ordinaire les adulations alors même qu'ils résistaient à ses volontés. Durant la longue existence de ces assemblées, on n'eut à noter que quelques séances tumultueuses, où l'orgueil des prélats eut plus de part que l'opposition des idées. Mais, si les délibérations affectaient moins l'aspect d'une arène que nos assemblées politiques, en revanche elles donnaient lieu davantage à des menées, des cabales, qui s'ourdissaient sous le manteau des intérêts de l'église, car la soutane et la tonsure ne sont point malheureusement une armure qui protège les hommes contre les pas-

sions ambitieuses et rancunières; elles donnent seulement à celles-ci une apparence de sainteté qui abuse ceux mêmes qui les éprouvent en leur faisant croire qu'ils agissent constamment pour la gloire de Dieu. Les intrigues ne manquaient donc pas à ces réunions, pas plus qu'elles n'ont fait défaut aux conciles et aux conclaves, et aux assemblées on se les interdisait d'autant moins que, ces assises n'ayant pas le caractère de synodes, on ne craignait point de compromettre le Saint-Esprit. La lutte principale était engagée avec le pouvoir royal à propos des subsides réclamés. Les évêques, grands seigneurs pour la plupart, tenaient fortement à leurs prérogatives, et ils les défendirent parfois avec une hauteur où la morgue du prélat se trouvait doublée de l'arrogance du gentilhomme, car, soit dit en passant, la noblesse en corps pas plus que le clergé n'avait cette extrême politesse et ces façons courtoises qui distinguaient individuellement, dans les derniers temps de l'ancien régime, les gens de qualité des hommes de rien. Les députés du second ordre, à l'assemblée du clergé, tenus quelque peu à distance par les prélats, ne jouèrent longtemps dans les séances qu'un rôle assez effacé, quoiqu'ils fussent généralement plus instruits et plus entendus dans les affaires. On les choisissait en effet le plus souvent parmi les grands-vicaires, les dignitaires des chapitres, les abbés et les prieurs des monastères importans. Il y avait donc en réalité dans les assemblées la chambre haute et la chambre basse, car les députés du second ordre siégeaient derrière ceux du premier ordre de leurs provinces respectives. La chambre haute exerçait une influence très prépondérante, et la chambre basse n'arriva jamais à tirer à elle l'autorité dans les délibérations. Cette double représentation engendrait seulement deux courans, courans qui étaient un peu comme ceux de l'atmosphère; on ne pouvait guère en constater l'existence que lorsque des nuages s'amoncelaient; elle était indiquée par la direction inverse qu'en prenaient les différentes couches. Le pouvoir royal cherchait à s'assurer par des faveurs et des promesses une majorité qui lui échappa plus d'une fois; il se ménageait au sein des assemblées, parmi les évêques surtout, des serviteurs dévoués qui ne négligeaient rien pour tout faire tourner à son avantage, qui savaient empêcher d'aboutir les résolutions que la majorité était disposée à sanctionner ou annuler celles qu'elle avait prises. Tout cela apparaîtra clairement par l'histoire de quelques-unes des sessions qui ont le plus marqué dans la vie parlementaire du clergé français et d'où sont sortis les plus notables de ses actes.

ALFRED MAURY.

MADAME ROBERNIER

PREMIÈRE PARTIE.

I.

A M. JEAN ROBERNIER, ANCIEN CONSUL GÉNÉRAL, A VILLENEUVE (GARD).

« Paris, 12 août 186...

« Monsieur et cher cousin,

« Je considère comme un devoir de vous annoncer que je viens d'obtenir la médaille d'honneur pour la statue que j'ai exposée au salon cette année. Je ne doute pas que vous ne vous réjouissiez de mon succès, surtout lorsque vous saurez qu'il m'a valu, en même temps que d'unanimes félicitations, une importante commande de l'état. Me voilà donc tout à fait hors de pair, maître, à vingt-six ans, d'une notoriété qui m'assure un brillant avenir. Pour vous démontrer que je n'exagère rien, je vous envoie avec cette lettre quelques-uns des articles publiés par les journaux sur l'œuvre qui m'a valu cette récompense. Quoique au-dessus de mon mérite, ces appréciations vous indiqueront comment le peu que je vaux est jugé par des hommes compétens.

« Faites-moi la grâce de croire, monsieur et cher cousin, que ce n'est pas à un sentiment d'orgueil que j'obéis en vous apprenant mon bonheur, pas plus qu'à la vulgaire satisfaction de me donner raison contre vous et contre les efforts que vous avez tentés autrefois pour me détourner de la voie où me poussait une vocation irrésistible. Non! dans tout ce que vous avez fait alors, je ne vois que la preuve de votre affection, et si je m'empresse aujourd'hui de vous annoncer ce qui m'arrive d'heureux, c'est que je n'ai plus ni père, ni mère, pour les associer à mon triomphe et à ma joie. Je me tourne vers vous comme vers le seul parent qui me reste, oublieux de vos rigueurs, de votre long silence, désireux surtout, passionné-

ment désireux de vous revoir et de vous embrasser, si vous daignez vous souvenir que je suis l'unique fils de votre tante Curtal qui vous recueillit orphelin, vous tint lieu de mère et vous consacra les plus belles années de sa jeunesse.

« J'ose espérer, monsieur et cher cousin, que cette fois vous consentirez à me répondre, et dans cet espoir je vous embrasse tendrement.

« ANDRÉ CURTAL. »

Après avoir lu cette lettre à deux reprises, ainsi que les journaux qui l'accompagnaient, M. Robernier la laissa tomber sur sa table de travail parmi d'autres papiers, s'approcha de la croisée ouverte, et promena tout rêveur ses regards sur le paysage. On était à la fin d'une étouffante journée d'été. Le soleil, en se couchant, jaunissait la plaine bornée au nord par les montagnes de l'Ardèche, au midi par la chaîne des Alpilles, à la cime desquelles couraient capricieusement les vaporeuses brumes du soir, encore baignées de lumière. A une courte distance du château, le Rhône roulait dans son large lit ses flots rapides, coupait d'une ligne noirâtre et moutonneuse l'uniformité des cultures. Une couche de poussière blanchissait le feuillage des oliviers, des mûriers et des cyprès calcinés par la chaleur. Avec l'ombre, la brise montait dans l'atmosphère qu'elle rafraîchissait, moirait l'or des blés et l'émeraude des luzernes, à la surface desquels les derniers rayons du soleil creusaient des sillons de feu. Au-delà du fleuve, les remparts d'Avignon profilaient sur le ciel empourpré leurs créneaux brunis, qui formaient une ceinture autour des toits et des clochers, du milieu desquels s'élançaient, comme d'une forêt pétrifiée, les lourdes tours du château des papes. Le cri des cigales, semblable à un bruit de crécelle, remplissait l'air et dominait encore de sa longue rumeur assoupie déjà les chants d'oiseaux qui tombaient des arbres. Sur la terrasse, devant l'habitation, les orangers secouaient leurs parfums. De toutes parts, sous des formes diverses, l'apaisement du soir se faisait sentir. Après une journée brûlante, le paysage s'endormait dans un bercement solennel, prélude d'une de ces splendides nuits méridionales qui ne semblent contenir tant de magnificences que pour guérir les âpres morsures faites, par les chaleurs meurtrières de l'été, aux hommes et aux choses.

Depuis qu'il habitait ce pays, M. Robernier avait été souvent témoin de ce radieux spectacle. Il en aimait les beautés et se plaisait à les contempler; mais, ce soir-là, elles le laissaient insensible. La lettre de son jeune cousin absorbait ses pensées, le jetait dans des réflexions dont un rapide retour vers le passé fera comprendre la nature et la cause. Huit ans avant, il occupait le poste de consul

général de France à Alexandrie, quand la mort d'un ami le mit tout à coup, et de la façon la plus inattendue, en possession d'un opulent héritage. Il touchait à sa quarante-sixième année, et, grâce à ses services, pouvait nourrir l'espoir de passer bientôt, avec un grade élevé, de la carrière consulaire dans la carrière diplomatique. La fortune qui lui arrivait à l'improviste modifia ses projets d'avenir. Las de son existence nomade, désireux de vivre dans sa patrie, il donna sa démission et vint s'installer au château de Villeneuve, compris dans la succession qu'il avait recueillie. L'administration de ses biens devait suffire désormais à son activité.

A cette époque, il eut la douleur de perdre une tante qu'il avait beaucoup aimée, à laquelle il devait de n'avoir pas grandi orphelin, et qui, pour ne pas le priver de ses soins et de sa tendresse, s'était résignée à ne se marier que lorsqu'elle était déjà une vieille fille et lui-même un homme. Veuve depuis longtemps, ruinée par son mari, n'ayant d'autre ressource qu'un modeste revenu, Mme Curtal mourut à Paris, en laissant un fils qu'elle eut le temps de recommander à M. Robernier. André avait dix-huit ans; il venait de terminer ses études. Ce parent, qu'il n'avait vu que deux ou trois fois et qu'il ne connaissait que parce qu'il avait entendu fréquemment sa mère en parler, lui tendit, au milieu de sa première douleur, une main secourable, lui prodigua des consolations et, pour le distraire, l'emmena à Villeneuve, où ils vécurent ensemble pendant quelques semaines, occupés surtout à s'observer et à s'étudier. André était spirituel, aimable et doux. Il se montrait reconnaissant des bontés de M. Robernier, s'efforçait de lui plaire et y parvint. Leur repos semblait donc à l'abri de tout orage, quand il fut soudain troublé par un dissentiment qu'ils n'avaient prévu ni l'un ni l'autre.

Heureux de pouvoir rendre à André les bienfaits dont Mme Curtal l'avait jadis comblé lui-même, M. Robernier se proposait d'être pour lui un ami fidèle, plus qu'un ami, un père, et déjà, sans l'avoir consulté, il s'arrogeait le pouvoir qu'un père a sur son fils. C'est ainsi qu'il décida qu'André retournerait à Paris, qu'il y ferait ses études de droit, serait attaché en même temps, grâce à la protection de son oncle, au ministère des affaires étrangères, direction des consulats, et se préparerait ainsi le plus brillant avenir, en suivant la même carrière que lui. Mais, aux offres de M. Robernier, André répondit par un refus, en alléguant qu'il se sentait irrésistiblement poussé vers l'art et voulait être sculpteur.

— Sculpteur! s'écria M. Robernier, lorsque cette prétention lui fut connue, un métier qui ne nourrit pas son homme!

— C'était vrai autrefois, mon cousin; ce n'est plus vrai aujourd'hui, les artistes s'enrichissent.

— Un sur cent, mais les autres!

— Je serai des privilégiés, je l'espère; en tout cas j'ai trois mille francs de rente; avec cela je suis bien sûr de ne pas mourir de faim.

— A ton aise, répliqua M. Robernier dissimulant mal son dépit; tu as dix-huit ans, l'âge d'être émancipé, tu es donc libre. Je ne puis prétendre à ta confiance, puisque, jusqu'au jour où tu es entré dans ma maison, j'ai été, en quelque sorte, un étranger pour toi. Il est bon seulement que tu saches qu'en résistant à mes désirs, tu te prives pour toujours de mes bontés.

— Permettez-moi d'espérer que vous me les rendrez, mon cousin.

— Jamais, n'y compte pas.

Ce fut le dernier mot de ce court entretien, à la suite duquel André, mis en possession de son modeste patrimoine, partit pour Paris. M. Robernier resta seul à Villeneuve, administrant ses biens, améliorant son domaine, entassant ses revenus, et avec ses revenus ses rancunes contre son jeune parent, qu'il accusait d'ingratitude encore qu'il n'eût jamais rien fait pour lui. Sa vie d'abord fut assez pénible, dépourvue de toute joie; souvent il en sentit l'isolement et le vide, mais peu à peu il s'y habitua. Le bourg de Villeneuve, sur le territoire duquel étaient situées ses propriétés, occupe la rive droite du Rhône, en face d'Avignon. Quand il s'ennuyait trop chez lui, il passait le fleuve, allait à la ville, se montrait au cercle et dînait chez un ami. A cela se bornaient ses distractions. Il les augmenta plus tard en nouant des relations avec quelques-uns de ses voisins, et, comme il était philosophe, il ne tarda pas à trouver le bonheur dans cette existence, un bonheur paisible, sans trouble, fruit de l'égoïsme satisfait, et complété par une santé florissante.

Pendant ce temps, à Paris, André luttait et travaillait avec la fougue de sa jeunesse et l'amour passionné de son art. Ce n'était pas un caprice qui l'avait poussé vers la carrière d'artiste, mais une vocation sérieuse, raisonnée, sincère, dans laquelle il puisa des forces pour vaincre les difficultés des premières études, les amertumes des débuts; puis, il possédait l'espérance, cette amie, cette consolatrice; elle soutint ses pas, abaissa les obstacles devant lui. Tous les ans, il écrivait à son cousin pour lui faire connaître ses progrès. Quand il fut admis à l'École des beaux-arts, quand il remporta le prix de Rome, quand, après un long séjour à la villa Borghèse, il revint en France, il eut soin de l'avertir; cependant plus, en avançant, il justifiait la décision qui avait irrité M. Robernier, plus la mauvaise humeur de ce dernier augmentait. Il ne répondit que deux fois à André, et ses lettres exprimaient tant d'indifférence et un ressentiment si profond que le jeune artiste n'osa revenir à Villeneuve implorer son pardon.

Lorsque au salon de 186... lui fut décernée la récompense qui couronnait ses laborieux efforts et le rangeait parmi les véritables

artistes, il voulut tenter une fois de plus de se réconcilier avec son cousin. Il lui écrivit alors la lettre qu'on a lue tout à l'heure. C'est cette lettre qui rendait M. Robernier rêveur et livrait son esprit aux plus graves préoccupations. Ne condamnait-elle pas sa conduite antérieure? Ne lui prouvait-elle pas qu'il avait été ridicule, d'abord en s'opposant avec ténacité à la vocation de son cousin, ensuite en lui tenant rigueur pendant huit années? Qu'allait-il faire maintenant? Continuerait-il à nier l'évidence, à méconnaître ce qu'il y avait de sincère dans la volonté dont André avait fait preuve? Étoufferait-il la voix de sa conscience qui lui enjoignait d'avouer ses torts, celle de son cœur qui plaidait avec éloquence la cause d'André? Repousserait-il la satisfaction de voir sa famille illustrée par le talent d'un de ses membres? Ces questions se pressaient dans sa pensée. Il hésitait à y répondre, partagé entre le désir de jouir d'un triomphe dont il lui était permis de prendre sa part et la crainte de se donner un démenti. Pardonner dans le présent, c'était s'infliger dans le passé un blâme éclatant, et ce blâme il le redoutait comme une humiliation.

Autour de lui, la nuit venait; au loin s'éteignaient les rumeurs du jour, dans le ciel radieux, les étoiles faisaient leur trouée. L'heure était suave, disposait l'âme de M. Robernier à l'oubli, éclairait sa raison. Son ancienne tendresse pour sa tante finit par l'emporter sur son orgueil. Cédant à un mouvement soudain, il quitta la place où il était resté songeur, ferma la croisée et, assis devant sa table, traça à la tremblante lueur d'une bougie les lignes suivantes :

« Mon cher enfant, je n'étais qu'un sot; ta lettre me remplit d'orgueil et de joie; reviens au plus vite, tu seras bien reçu. — JEAN ROBERNIER. »

Il mit ce court billet sous une enveloppe qu'il cacheta, écrivit l'adresse, puis il sortit, afin d'aller lui-même déposer sa lettre à la poste de Villeneuve, avant la dernière levée. Quand il l'eut jetée dans la boîte, après s'être assuré qu'elle partirait le soir même pour Paris, il respira comme un homme débarrassé d'un lourd fardeau et se mit à marcher un peu au hasard, goûtant avec une félicité sans trouble le charme de ce beau soir. Le fardeau qu'il venait de secouer, — il le portait depuis huit ans, — c'étaient ses préjugés, ses préventions, ses rancunes. Il avait maintenant l'âme plus libre, allégée, satisfaite. Il savourait sans contrainte, sinon sans vanité, la joie de tenir de près à un artiste qui venait d'obtenir la médaille d'honneur et dont les journaux étaient unanimes à saluer le talent.

— Il faudra que j'aille demain à Avignon pour juger de l'effet de la nouvelle, pensa-t-il.

Par avance, il s'enorgueillissait en songeant aux complimens et aux félicitations qu'il recevrait, puis il se voyait à quelques jours de là conduisant André par les rues de la ville. Déjà la formule de présentation venait sur ses lèvres :

— Mon cousin, M. André Curtal, qui vient d'obtenir la grande médaille de sculpture.

Elle lui eût été décernée à lui-même, cette grande médaille, qu'il n'eût été ni plus heureux, ni plus fier. A l'extrémité de la grande rue de Villeneuve, il interrompit sa promenade. En cet endroit s'élevait une maison d'assez belle apparence, au rez-de-chaussée de laquelle on apercevait de la lumière à travers les persiennes entre-bâillées. C'est à cette maison qu'il frappa.

— Bonsoir, Sophie, dit-il à la vieille servante qui vint lui ouvrir.

— M. Robernier ! s'écria familièrement Sophie, avec un geste de surprise; entrez, monsieur, et soyez le bienvenu.

— M. de Sérans est-il chez lui?

— Il a dîné à Avignon et n'est pas encore rentré; Mlle Pauline est au salon avec sa sœur. Elle sera bien heureuse de vous voir, car, aujourd'hui même, elle se plaignait de la rareté de vos visites.

— Ah ! elle se plaignait !

— Oui, monsieur, et le fait est que vous ne venez plus guère.

— J'ai été très occupé, ma bonne Sophie.

Celle-ci le précéda dans un large couloir à l'extrémité duquel elle ouvrit la porte du salon, en prononçant son nom à haute voix. M. Robernier entra. Devant un guéridon, sous la clarté blanche d'une lampe, Pauline de Sérans était assise. A côté d'elle, enfoncée dans un fauteuil, sa sœur cadette, Thérèse, un livre devant les yeux, se laissait aller à cette somnolence paisible qui, la nuit venue, clôt peu à peu les yeux des enfans. L'entrée de M. Robernier la réveilla; elle le regarda venir, releva les boucles brunes de ses cheveux, qui tombaient sur son front, et lui envoya un tranquille sourire. C'est là tout ce qu'elle put, et presque aussitôt elle céda de nouveau à l'assoupissement. Pauline s'était levée, s'avançait vers M. Robernier en lui tendant la main. Dans sa marche elle inclinait en avant son buste aux formes délicates. Cette attitude développait le pur dessin de sa taille allongée. La blancheur de son visage, paré des charmes de la jeunesse, — elle avait dix-huit ans, — se noyait dans une masse de cheveux blonds, tout crépelés autour de sa tête, et son regard teinté d'un beau bleu sombre s'égayait du sourire que venait d'y mettre subitement l'arrivée de M. Robernier.

— Enfin, vous voilà, monsieur, dit-elle; si vous n'étiez pas venu ce soir, demain nous serions allés chez vous, mon père et moi.

Depuis six jours, nous nous demandions si vous étiez malade ou si vous nous aviez oubliés.

— Je suis bien portant, grâce à Dieu, et je ne vous ai pas oubliés. J'ai dû aller à Marseille, un peu à l'improviste; voilà pourquoi vous ne m'avez pas vu; une amitié qui, depuis dix ans, ne s'est jamais démentie, ne s'éteint pas en six jours.

— C'est bien ce que je me disais; mais, mon père me répétant sans cesse que le malheur, en entrant dans une maison, en chasse les amis qu'on tenait pour les plus fidèles, j'ai fini par penser comme lui.

— Et vous avez cru !..

— Pardonnez-moi, monsieur; nous sommes si cruellement éprouvés!

— Oui, ce procès avec l'ancien associé de votre père, vous l'avez perdu, n'est-ce pas?

Au lieu de répondre, Pauline se contenta d'incliner la tête, en désignant un siège à M. Robernier; puis, éveillant doucement sa sœur, elle lui dit : — Va te mettre au lit, ma mignonne, tu seras mieux pour dormir que dans ce fauteuil.

Thérèse obéit. Toute chancelante, les yeux troublés par la lumière, elle vint mettre son front sous les lèvres de M. Robernier, qui l'embrassa et se dirigea vers la porte.

— Quel âge a-t-elle donc? demanda M. Robernier en la regardant s'éloigner.

— Treize ans, depuis hier.

— C'est presque une grande fille, et une jolie fille, ce qui ne gâte rien.

— Oh! elle sera très belle, dit Pauline; pourquoi la beauté ne tient-elle pas lieu de dot? L'avenir m'épouvante pour cette enfant.

— Pourquoi pas pour vous-même?

— Parce que moi je me tirerai toujours d'affaire, tandis qu'elle... une sensitive, malgré son air robuste et décidé, capable de mourir au premier froissement, je ne sais trop ce que nous en ferons.

— Vous êtes donc ruinés?

— Absolument, monsieur; la perte de ce procès nous emporte tout.

— La fortune de votre mère vous reste.

— J'en ai fait l'abandon aux créanciers de mon père.

— Imprudente!

— Ah! ne me grondez pas, monsieur; j'ai bien assez souffert de ce sacrifice. Avec ces 200,000 francs, je comptais faire ma dot, celle de Thérèse, — vous savez que nous n'avons pas eu la même mère et que la sienne ne possédait rien, — l'avenir était donc as-

suré pour elle comme pour moi. Malheureusement mon père était menacé d'un désastre commercial irréparable : la faillite; il m'a laissée juge de la situation. Pouvais-je hésiter? J'ai tout donné... Après le règlement des comptes, nous posséderons encore quelques cents francs de rente.

— Ah! chère enfant, murmura M. Robernier tout ému, il ne serait pas juste que vous fussiez victime de votre dévoûment, et, moi vivant, vous n'aurez pas à vous en repentir. Je vous aime assez pour avoir le droit de vous dire ce que vous allez entendre. Si jamais, rencontrant sur votre chemin un brave homme qu'il vous convienne d'avoir pour mari, vous n'êtes empêchée de l'épouser que par une question d'argent, faites-le-moi savoir; je mettrai une dot dans votre corbeille de noces.

— Merci, monsieur, merci! s'écria Pauline en se levant; mais je ne peux accepter.

— Vous ne pouvez accepter! De moi? Ne suis-je pas votre ami? Il était debout et la regardait; elle ne sut que répondre et d'un mouvement plein d'abandon filial, posant sur l'épaule de M. Robernier son visage baigné de larmes, elle demeura ainsi, immobile, écrasée par l'émotion. Elle s'appuyait en toute confiance contre lui, il ne put se défendre d'un tressaillement. Il ferma les yeux afin de se recueillir et de puiser en lui-même la force dont il avait besoin pour vaincre l'impression singulière qui le dominait. Il reprit bientôt possession de soi et dit avec bonté :

— Apaisez-vous, Pauline; je vous supplie de vous apaiser.

— C'est de joie que je pleure, monsieur, parce que je suis toute fière d'avoir mérité ce généreux témoignage de votre amitié.

Elle releva la tête, sourit à M. Robernier, et s'éloigna de lui lentement pour reprendre sa place. Alors, d'une voix grave et douce, il ajouta :

— Je forme les vœux les plus ardens pour votre bonheur; vous étiez une enfant quand je vous ai connue à mon arrivée dans ce pays. Comment ne vous aimerais-je pas? Comment serais-je insensible à vos tristesses et à vos joies? — Il s'arrêta, comme s'il craignait d'en trop dire, puis, passant brusquement à un autre sujet : — A propos, s'écria-t-il, j'en ai appris de belles sur mon cousin André Curtal... C'est décidément un artiste, un grand artiste. Il vient de m'écrire pour m'apprendre, devinez quoi?

— Oh! dites vite, monsieur.

— Pour m'apprendre qu'il a obtenu la grande médaille au salon de cette année.

— Bravo! vous voilà bien heureux, bien fier! M. André vous fera honneur.

— Il m'annonce en outre son arrivée.

— C'est donc une réconciliation?

— Complète, surtout si vous ne vous moquez pas trop de moi.

— Pourquoi me moquerais-je de vous?

— C'est que tant de fois vous m'avez entendu maugréer contre ce jeune homme, que vous pourrez être surprise de la facilité avec laquelle aujourd'hui ses succès me font oublier mes griefs.

— Cela devait arriver, monsieur; il ne fallait pas être doué d'une grande clairvoyance pour deviner que tôt ou tard vous pardonneriez. La solitude devait vous être amère et lourde; le retour de M. André va mettre dans votre vie un rayon de gaîté.

— Un rayon dont le besoin se faisait sentir, je l'avoue. Ah! depuis huit ans, les heures ont été souvent longues! s'écria M. Robernier; pas de parens, peu d'amis!..

— A qui la faute, objecta Pauline en souriant; pourquoi ne vous êtes-vous pas marié?

— Pourquoi? parce qu'au temps de mes voyages aucune femme n'aurait voulu s'associer à ma vie errante, parce que plus tard, lorsque je suis venu m'établir à Villeneuve, j'étais trop vieux.

— Trop vieux! quel âge avez-vous donc?

— Cinquante-quatre ans, hélas!

— On ne vous les donnerait pas, je le dis sans flatterie, et tel que vous voilà, vous feriez encore un très aimable mari.

— Qui voudrait de moi? soupira M. Robernier.

— Qui? mais j'en sais plus d'une...

— Assez, Pauline, reprit-il d'une voix altérée; sinon, vous m'obligerez à croire que vous raillez.

— J'ai parlé sérieusement, monsieur, reprit-elle.

La conversation s'arrêta et changea d'allure. M. Robernier n'y prenait plus part qu'avec effort, comme un homme que dominent des préoccupations intimes dont il n'ose faire l'aveu. Bientôt il prétexta l'heure avancée pour se retirer.

— Votre père ne rentre pas, dit-il à Pauline, et je ne peux l'attendre; mais je le verrai demain. Je tiens à rectifier ses idées sur les hommes et à lui démontrer, contrairement à ce qu'il vous enseigne, qu'il en est qui n'abandonnent pas leurs amis malheureux.

Il s'éloigna rapidement et ne ralentit sa marche que lorsqu'ayant traversé la grande rue de Villeneuve, il se trouva dans les champs, sur la route du château, que la lune baignait d'un flot de lumière argentée. Il arriva chez lui, haletant, troublé, maudissant cette fraîcheur de cœur qui survivait au temps, résistait à l'âge, l'empêchait de vieillir, le rendait devant une jeune fille ardent et timide comme un écolier devant sa première maîtresse et laissait encore son imagination ouverte à des rêves de poète ou d'amoureux.

Ce n'était pas, hélas! la première fois qu'il subissait le traître charme des dix-huit ans de Pauline et de sa beauté. A diverses reprises, depuis que la femme était éclose radieuse de l'enveloppe de l'enfant, le parfum de sa jeunesse en fleur, la flamme de ses yeux l'avaient grisé; souvent le suave visage de cette vierge embellissait ses rêves, et maintes fois, en voyant la ruine envelopper dans le réseau de ses complications la famille de Sérans, il s'était demandé si sa fortune ne lui frayait pas un chemin jusqu'au cœur de Pauline. Ce soir-là il venait de subir en sa présence cette sensation de trouble et de crainte qu'il connaissait bien et que l'on considère généralement comme l'un des symptômes de l'amour. Une fois de plus, il fuyait Mlle de Sérans, ainsi qu'il l'avait fuie d'autres fois, le sang en feu, la tête perdue et bouleversée par la grâce de cette créature exquise, qui le rendait faible comme un enfant et allumait dans tout son être une passion violente.

— Pourquoi ne l'épouserais-je pas? se demanda-t-il tout à coup, debout au milieu de son parc. J'ai cinquante-quatre ans, c'est vrai; mais pas une ride, pas un cheveu blanc, pas une infirmité. Je suis riche, elle est ruinée; j'apporte ma fortune, elle apporte sa beauté...

Il voulut éloigner ces pensées; mais plus il redoublait d'efforts pour les chasser, plus elles envahissaient son esprit, ainsi qu'un essaim de papillons aux joyeuses couleurs. Elles l'emportèrent cette nuit-là dans un songe délicieux, qui rendit son sommeil doux et paisible, lui fit paraître la nuit brève et le réveil amer.

A quelques jours de là, une lettre d'André Curtal annonça son arrivée pour le lendemain. Il devait entrer en gare d'Avignon à midi. M. Robernier se rendit à sa rencontre, le cœur agité, et ne put retenir ses larmes, quand un élégant jeune homme, mince et brun, au visage sympathique, à l'œil clair, vint se jeter dans ses bras.

— Tu es superbe, lui dit-il en l'embrassant.

— C'est l'auréole de la gloire, répondit André gaîment. Mais, vous-même, mon cousin, n'êtes-vous pas jeune et robuste autant qu'autrefois?

— Tu me flattes!

— Non, assurément; vous n'avez pas changé.

C'était vrai; M. Robernier ne vieillissait pas et semblait toujours avoir quarante-cinq ans. On le vit bien à la vivacité avec laquelle il entraîna son cousin du côté de la calèche découverte qui stationnait devant la gare. En vingt minutes, ils furent rendus au château, après avoir salué en route bon nombre de gens, à qui M. Robernier souriait, heureux, tenté de leur crier le nom et les qualités de son compagnon.

— Nous allons déjeuner, lui dit-il au moment où ils mettaient

pied à terre sur le perron de l'habitation, mais sobrement, parce que ce soir nous dînons en gala. Pour fêter ton arrivée, j'ai invité quelques-uns de mes voisins.

— Pourquoi vous êtes-vous pressé ? demanda André. J'aurais été heureux de passer cette journée en tête-à-tête avec vous.

— Eh bien, tu jouiras de ce tête-à-tête jusqu'à l'arrivée de nos convives, puis, pendant tout le temps de ton séjour ici, si cela te plaît; mais j'avais hâte de te présenter à des amis que tu as connus autrefois et qui se sont réjouis de tes succès; ils sont presque de la famille, M. de Sérans et ses filles par exemple...

— Je me rappelle très bien M. de Sérans, un petit homme, brun de visage, maigre, frêle et tout gris. Quant à ses filles, je me souviens d'une blondinette qui avait dix ans quand j'ai quitté Villeneuve, et d'un gros bébé.

— La blondinette est devenue une jolie fille; le bébé a poussé, n'est encore qu'un enfant, mais s'annonce comme une beauté parfaite.

— Vous me donnez envie de les revoir, mon cousin, et vous avez bien fait de les inviter.

Le déjeuner fut expédié rapidement. En quittant la table, M. Robernier voulut conduire son cousin à l'appartement qu'il lui réservait. C'était, au premier étage du côté du Rhône, une vaste chambre précédée d'un petit salon avec une vue charmante sur Avignon et sur la campagne pittoresque et fertile qui encadre la ville des papes.

— J'espère que tu te trouveras bien ici, dit M. Robernier.

— Toujours bien, partout où je serai près de vous. Ce m'est une si grande joie de vous revoir, une joie dont j'ai été privé longtemps !..

— Si tu dois me faire entendre des reproches, s'écria vivement M. Robernier, des reproches que par avance je déclare mérités, que ce soit tout de suite. Après, sois généreux, épargne-moi.

Pour toute réponse, André prit à deux mains la tête de son cousin, et l'embrassa :

— Les voilà, mes reproches ! Jamais ils ne se traduiront sous une autre forme.

Commencé sur ce ton affectueux, l'entretien se continua pendant plusieurs heures. M. Robernier ne se lassait pas d'interroger André sur ses travaux, ses projets, son avenir, et André répondait avec la confiance et la fougue naturelle de son âge. Ses espérances égalaient son ambition ; il avait conscience de sa valeur, ne vivant que pour son art, rêvant des œuvres gigantesques.

— Sais-tu que, si tes plans se réalisent, tu deviendras riche, dit M. Robernier après l'avoir écouté.

— Je l'espère, répondit André. Je crois aussi que je consoliderai ma fortune par un brillant mariage.

— Tu calcules fort bien, à ce que je vois; j'aurais cru qu'en ta qualité d'artiste tu ne voulais faire qu'un mariage d'amour.

— Mais, je n'en ferai pas d'autre; oui, je n'épouserai qu'une femme que j'aimerai. Toutefois, de ce que je l'aimerai, s'ensuit-il nécessairement qu'elle ne doive pas avoir de dot? J'obéirai complètement à mon cœur, voilà mon principe; mais j'aime à croire qu'il me poussera vers une fille riche en même temps que digne de moi.

— C'est sagement parlé, et je me réjouis de t'entendre. On peut être un grand artiste et ne pas cesser d'appliquer la raison aux actes de la vie. Sois riche si tu peux, mon garçon. Cela n'enlèvera rien à ton talent, au contraire. Tu sais d'ailleurs que tu peux compter sur une petite part de ma fortune; je dis une petite part, parce qu'il n'est pas impossible qu'un de ces jours, je prenne une résolution qui m'enlève la libre disposition de mes biens. Tel que tu me vois, et dusses-tu en rire, je suis lassé de vivre seul et je songe à me marier. Il n'est jamais trop tard pour commettre une sottise.

— Dites un acte de sagesse, mon cousin, s'écria joyeusement André. Oui, mariez-vous, vous êtes encore assez jeune pour rendre une femme heureuse et perpétuer le nom des Robernier. Avez-vous déjà choisi celle qui le portera?

— C'est un secret, répondit M. Robernier; mais tu le connaîtras bientôt, si toutefois je donne suite à mes projets.

La journée s'écoula en épanchemens intimes, en témoignages de confiance. Vers sept heures, à l'appel de la cloche, André descendit au salon où son cousin l'avait précédé. Il y trouva quelques personnes choisies parmi les voisins de M. Robernier et invitées par lui à s'associer à sa joie. André, entouré, choyé, fêté, plut dès le premier moment par sa modestie et sa simplicité. Présenté à M. de Sérans et à ses filles, il loua délicatement la beauté de Pauline, lui rappela qu'autrefois, quand elle était enfant, ils avaient joué ensemble pendant quelques semaines.

— Quant à vous, mademoiselle, dit-il à Thérèse, vous étiez à cette époque un bébé qu'on n'admettait dans la société des grandes personnes qu'à titre de joujou.

Thérèse se mit à rire, et l'artiste fut impressionné par le caractère de cette grâce d'enfant superbe comme une rose en bouton. Avec ses yeux profonds, ses cheveux noirs, son teint mat, ses traits purs, embellis par une santé robuste, Thérèse promettait de devenir une femme accomplie. Mais malgré tout, ce n'était encore qu'une petite fille, et après s'être un moment diverti de ses saillies, il se rapprocha de Pauline. Pendant le dîner, durant la soirée, il s'entretint longuement avec elle sans chercher à se défendre contre le charme de son esprit et de sa grâce. Elle se montra sensible à ses attentions,

toute fière d'avoir occupé ce Parisien accoutumé à la société de femmes qu'elle supposait sinon plus jolies, du moins plus élégantes qu'elle. Quand, vers onze heures, ils se séparèrent, Pauline put se tromper à l'effet qu'elle avait produit et croire qu'elle laissait une impression ineffaçable. Pour qu'elle tirât cette conclusion d'une première entrevue, il avait suffi des dispositions de son esprit et de son cœur. Depuis que M. Robernier lui avait annoncé le retour d'André et donné un témoignage d'ardente amitié par l'offre spontanée d'une dot, elle s'était abandonnée aux plus douces illusions. Pourquoi n'épouserait-elle pas le statuaire? Elle le connaissait peu, assez cependant pour souhaiter d'être sa femme avant même de savoir si elle l'aimerait, si elle serait aimée de lui. L'épouser, c'était s'assurer à Paris une vie brillante, heureuse, toute pleine de satisfactions; c'était se soustraire aux monotonies de la province, échapper à une existence dont la modestie l'humiliait. Compagne d'un homme tel qu'André, elle se sentait capable de l'inspirer, de le pousser haut et loin dans la gloire. Les quelques instans qu'elle venait de passer auprès de lui avaient consolidé ses espérances, donné à son rêve un commencement de réalité. Elle s'éloignait, convaincue que ce rêve et ces espérances, elle n'était plus seule à les caresser, que ce qu'elle éprouvait, André l'éprouvait aussi, c'est-à-dire ce sentiment indécis qui confond souvent dans une éternité d'amour deux jeunes cœurs mis subitement en présence.

Pendant ce temps, M. Robernier et André causaient paisiblement des incidens de la soirée.

— Comment trouves-tu Mlle de Sérans?

— De laquelle parlez-vous? de l'aînée ou de la cadette?

— De l'aînée; la cadette est une enfant.

— Une enfant, oui, mais adorable. L'autre est charmante.

— N'est-ce pas? c'est seulement dommage qu'elle soit sans dot.

— M. de Sérans est pauvre?

— Il faisait le commerce des soies à Avignon. Un procès avec son associé l'a ruiné. Pauline, qui tenait de sa mère une assez belle fortune et qui en destinait une partie à Thérèse, fille d'une seconde femme de M. de Sérans, l'a donnée pour épargner à ce dernier la honte d'une faillite. Elle s'est condamnée à la pauvreté par dévoûment filial.

— C'est un acte d'héroïsme; malheureusement, il n'amènera pas de prétendans autour de cette brave fille, et malgré tout son mérite, il est vraisemblable qu'elle vieillira sans se marier.

— Bah! que sait-on? objecta M. Robernier.

— A moins que vous ne l'épousiez, ajouta André subitement éclairé par la réponse de son cousin.

— Es-tu bête, André! Songes-tu que j'ai trente-six ans de plus que cette jolie personne.

— Qu'importe, si votre cœur est aussi jeune que le sien! D'ailleurs, faut-il vous répéter de nouveau que vous êtes étonnamment conservé pour votre âge? Et votre fortune, la comptez-vous pour rien? Je sais plus d'une jeune fille qui s'accommoderait fort bien d'un mari tel que vous.

— Comme pis-aller, oui.

— Ne vous calomniez pas; j'en sais plus d'une, vous dis-je, à commencer par celle dont nous parlons.

Ce langage troublait singulièrement M. Robernier. Il y trouvait non-seulement l'écho de sa propre pensée, mais encore la reproduction exacte d'une phrase prononcée quelques jours avant par Pauline. Elle aussi, avait-elle dit, en savait plus d'une qui voudrait bien d'un mari tel que lui. Se comprenait-elle dans le nombre? C'est la question qu'il se posait, question brûlante à l'obsession de laquelle il essayait vainement de se soustraire. Craignant de livrer trop vite son secret, il coupa court à l'entretien en rappelant à son cousin qu'après avoir passé la nuit précédente en wagon il devait avoir besoin de repos. André se retira, sans essayer de provoquer les confidences de M. Robernier, résumant la vérité, qu'il avait pénétrée, en ces quatre mots : « Mon cousin est amoureux. »

II.

Les jours qui suivirent rapprochèrent, à diverses reprises, André de la famille de Sérans. Ces fréquentes entrevues eurent pour première conséquence de jeter dans le cœur de Pauline le germe de l'amour qui, pour son malheur, devait dominer sa vie et la remplir. Elle avait l'imagination des filles du Midi, et ce fut assez de quelques heures pour donner un aliment aux timides espérances que l'arrivée subite d'André avait éveillées en elle. Tandis que les deux cousins s'entretenaient de sa personne, vantaient sa grâce, rendaient hommage à ses qualités, elle s'abandonnait librement à ces rêves enchanteurs qui, dans toute âme ardente et tendre, font éclore la passion. Elle n'avait pu voir André sans être séduite. Ce spirituel et brillant artiste, paré de tous les dons qui rendent un homme aimable, réalisait à ses yeux l'idéal qu'une femme intelligente et avide de bonheur peut se faire d'un époux. Elle l'aima presque aussitôt après l'avoir connu, et forma, dès le premier jour, le dessein d'associer leurs deux existences. Ce fut l'invasion instantanée, dans tout son être, du sentiment le plus fort et le plus doux qui puisse prendre possession d'un jeune cœur. Elle rêvait d'une

félicité sans fin, placée si haut que les peines de la vie ne pourraient l'atteindre.

A tout instant, elle voyait André, tantôt chez elle, où il venait avec son cousin, tantôt chez ce dernier, qui semblait s'appliquer à les réunir. Puis on organisa des excursions dans les environs. La campagne qui s'étend autour d'Avignon est une des plus belles de France, et le mois de septembre la revêt d'un charme incomparable. On profitait de ces radieuses journées de la fin de l'été pour parcourir les sites les plus renommés du pays. Il était rare que M. de Sérans, appelé à la ville pour ses affaires, pût accompagner ses filles; mais il les confiait volontiers à M. Robernier, et c'est en présence de celui-ci que Pauline se rencontrait avec André. Elle rapportait de ces promenades des souvenirs d'une exquise douceur qui s'amassaient dans son cœur et fortifiaient son amour. Chacune des paroles par lesquelles André révélait ses opinions et ses goûts, les jugemens qu'il formulait sur les hommes et sur les choses, son langage d'un tour original et vif, si différent de celui que Pauline était accoutumée à entendre dans le milieu où elle vivait, se fixaient dans l'esprit de cette fille romanesque, lui rendaient cher l'homme qu'elle considérait déjà comme un fiancé, lui inspiraient le désir d'être étroitement unie à cette âme droite et loyale qui se révélait à elle en mille traits attachans, et sous le jour le plus sympathique. C'est ainsi que, peu à peu, elle fut prise et emportée par sa passion vers les régions où fleurit l'illusion et où, l'imagination aidant, l'avenir apparaît merveilleux et attrayant, non tel que la vie le prépare, mais au gré de nos espérances.

Ce fut le moment le plus heureux de sa jeunesse, mais aussi le plus trompeur, car, tandis que docile à sa fantaisie, elle formait des projets d'avenir conformes à ses vœux, André, quoiqu'il se montrât empressé et attentif autour d'elle, était bien loin de partager ses sentimens. Il la trouvait charmante, digne de faire le bonheur d'un honnête homme; mais il ne lui était pas venu un seul instant à l'esprit qu'il pût être jamais l'instrument de ce bonheur. Cette indifférence, qui se cachait sous les soins que tout homme bien élevé est naturellement porté à rendre à une belle personne, tenait à plusieurs causes. D'abord, à cette heure, le cœur et l'imagination d'André étaient suffisamment occupés par une de ces liaisons passagères que rencontre aisément, au début de la vie, tout homme qu'un succès retentissant a désigné à la notoriété; puis il n'était pas pressé de se marier. Il jouissait de sa liberté, et, n'en ayant pas abusé, il en savourait le charme et en appréciait tout le prix. Enfin, à supposer qu'il eût voulu tout à coup choisir une femme, ce n'est pas du côté de Pauline qu'il aurait dirigé ses vues. Quoique M. Robernier se fût refusé jusqu'à ce moment à toute confidence, André

savait que son cousin aimait Mlle de Sérans, et eût craint de lui causer un amer chagrin en devenant son rival.

Pour ces divers motifs, tout en admirant la beauté de Pauline, il ne songeait pas à gagner ses bonnes grâces, bien éloigné de croire qu'il n'avait qu'à tendre la main pour les obtenir. C'était cependant la vérité; plus intéressé à la connaître, André n'aurait pas tardé à deviner qu'il était aimé, et que Pauline n'attendait qu'une parole d'encouragement pour le lui avouer. Cette parole ne fut pas dite et ne pouvait l'être. Pauline l'attendait toujours, gardait le silence, et André n'eut même pas la pensée de provoquer une explication par laquelle ils auraient été éclairés l'un et l'autre.

Il avait suffi de quinze jours pour créer cette situation douloureuse. Pauline commençait à s'attrister de n'être pas comprise. Chaque jour, en quittant André, elle soupirait, se demandant comment doit s'y prendre une fille de bonne maison pour ouvrir les yeux à qui s'obstine à ne pas voir, et par quel ingénieux procédé elle peut faire entendre à un jeune homme qu'elle l'adore et brûle de le lui dire. Malheureusement l'éducation des Françaises laisse beaucoup à désirer sous ce rapport. On ne leur a pas encore appris à arrêter au passage celui qu'elles ont distingué, ni donné le droit de le choisir, et, dix fois tentée de faire à M. Robernier l'aveu de la vérité, Pauline hésitait, retenue par cette honte qui s'empare de toute fille quand il s'agit d'ouvrir son cœur, même à une mère, et d'y laisser surprendre ce secret délicieux et troublant à la fois d'un premier amour.

C'est dans ces circonstances que les événemens se précipitèrent tout à coup et amenèrent le dénoûment le plus imprévu et le plus redoutable. Un soir, M. Robernier et André rentraient à pied au château, après avoir dîné chez M. de Sérans. Le silence de la nuit, tiède et claire, n'était troublé que par le sourd grondement du Rhône; des milliers d'étoiles scintillaient dans l'azur qu'elles embrasaient d'une lumière d'argent, et la beauté de cette heure disposait l'âme aux épanchemens intimes. Les deux cousins marchaient lentement, sans se rien dire, livrés aux réflexions que leur suggérait en cet instant leur situation réciproque.

— Donne-moi franchement ton avis, s'écria tout à coup M. Robernier; comment la trouves-tu?

— De qui me parlez-vous, cousin Jean?

— Et de qui te parlerais-je, mon Dieu, si ce n'est de la fée qui a mis la main sur moi, de Pauline de Sérans, enfin!

— Vous avouez donc? demanda André en riant.

— Eh bien! oui, j'avoue! pourquoi pas? je n'ai pas à rougir, après tout, d'avoir conservé précieusement en moi la jeunesse et la fraîcheur de l'âme, tandis que les années s'amassaient sur ma

tête. Ce n'est pas nous qui réglons ces choses, qui nous vieillissons ou nous rajeunissons à notre gré. Pour cela comme pour le reste, nous sommes les esclaves de la volonté supérieure qui nous mène, et nous rend, quel que soit notre âge, sensibles ou indifférens aux attraits des femmes, ou, pour mieux dire, aux attraits d'une femme. Oui, je t'avoue à toi, parce que je sais bien que tu respecteras mes confidences, je t'avoue que j'aime passionnément cette petite Pauline, que je suis tout prêt à demander sa main, à lui donner mon nom, si tu me déclares en toute franchise et en homme d'honneur que ce n'est pas à ton sens une sottise que je vais commettre.

Tandis que M. Robernier parlait, André était redevenu sérieux, il ne riait plus maintenant, et c'est d'une voix grave qu'il répondit :

— En mon âme et conscience, j'estime que, puisque vous aimez Mlle de Sérans, vous devez l'épouser.

— Tu sais que j'ai trente-six ans de plus qu'elle.

— On n'a que l'âge que l'on paraît, mon cousin, et, comme vous venez de le dire, vous êtes resté jeune. Cherchez donc le bonheur là où votre cœur vous pousse. Ne redoutez point surtout de n'être pas aimé. Vous communiquerez à Pauline quelque chose de l'ardeur qui vous anime, et si, comme je le crois, sa main sollicitée par vous tombe dans la vôtre, elle sera la femme aimante et fidèle que vous pouvez souhaiter. C'est une personne naturellement sérieuse dont le malheur a mûri l'esprit. Elle sera touchée par l'amour qu'elle a fait naître; si, en vous épousant, elle réalise ce que le monde appelle un mariage de raison, elle trouvera plus d'un dédommagement dans la tendresse dont vous l'entourerez, comme dans la fortune que vous lui apportez.

— Je me suis déjà tenu ce raisonnement, objecta M. Robernier en soupirant, et cependant je ne suis pas convaincu.

— Que redoutez-vous donc?

— Un refus, et tu comprends, n'est-ce pas, que si Pauline, priée par moi de devenir ma femme, repoussait ma prière, je n'oserais plus la revoir jamais, et ce serait un cruel supplice. Je ne veux pas perdre son amitié.

— Mlle de Sérans n'est point une sotte, mon cousin, soyez certain que si, contrairement à ma conviction, elle restait insensible à la forte et sincère affection que vous lui offrez, elle vous soumettrait ses motifs de manière à ménager votre amour-propre et à sauvegarder l'amitié à laquelle vous avez raison de tenir. Songez donc, cousin Jean, qu'une fille d'esprit ne saurait se plaindre d'être recherchée par un galant homme qui vient à elle un million dans chaque main.

— Elle m'épouserait donc pour mon argent? s'écria M. Robernier.

— Que vous importe, si vous vous sentez le pouvoir de vous faire aimer pour vous-même. Épousez d'abord; on vous aimera après.

— C'est donc ton avis?

— Assurément, et vous n'avez que trop tardé. Du reste, continua André, avez-vous encore des scrupules, éprouvez-vous des hésitations? Dites-le, et je me charge de porter la parole pour votre compte.

— Non, non, garde-t'en bien, répondit vivement M. Robernier. Si Pauline peut être décidée à ce mariage, ce n'est que par moi, car, seul, je peux lui traduire la brûlante passion dont mon cœur est plein, lui tracer le tableau de l'existence que je rêve pour elle, l'émouvoir enfin, si elle peut être émue par l'ardeur de mon amour.

— Soit, cousin Jean; mais alors ne laissez pas écouler vingt-quatre heures avant de parler. Pauline est à cette minute où une démarche telle que la vôtre doit la trouver prête et facile à décider. Elle n'a pas encore mis le pied dans l'avenir de tristesse et de privations qui se prépare pour elle; mais elle en pressent l'amertume, elle est témoin des graves soucis de son père, elle ne sait ce que sera demain, et de toutes parts elle voit les ruines s'amonceler. En lui tendant la main à présent, vous la rassurez pour elle, pour sa sœur, pour son père. Soyez certain qu'on ne vous refusera pas.

— Allons! tu as raison, dit M. Robernier; je parlerai demain.

M. Robernier ne dormit guère cette nuit-là. Il resta debout jusqu'à une heure avancée, marchant dans sa chambre, préparant le discours qu'il voulait tenir à Pauline. Ce n'est pas petite affaire pour un homme arrivé à la maturité de l'âge de parler d'amour à une jeune fille, de lui dire qu'il l'adore, qu'il ne saurait vivre heureux sans elle et de lui demander sa main. Telle était cependant la tâche que M. Robernier devait remplir. Il récitait par avance les phrases éloquentes qui montaient de son cœur à ses lèvres; il énumérait les raisons qui lui paraissaient justifier sa demande; il plaidait sa cause, cherchant sous quelle forme irrésistible il pourrait offrir à Pauline sa fortune et son nom. Parfois il interrompait sa harangue, s'arrêtait devant une glace, et murmurait :

— Je n'oserai jamais. Si, pendant que je lui parlerai, je surprends dans ses yeux un signe de mécontentement ou même de surprise, il me sera impossible d'achever. Peut-être, après tout, vaudrait-il mieux lui écrire.

Il s'assit devant son bureau, commença dix projets de lettre, les froissa tour à tour, les trouvant ridicules, et finit par conclure qu'il ne pouvait s'en tirer que par une explication verbale, nette et loyale, et que tout autre moyen était insuffisant ou indigne de lui. Il se coucha au moment où sonnaient deux heures; mais son agi-

tation se prolongea longtemps encore, le tint éveillé dans l'attente anxieuse du résultat qu'il poursuivait. Enfin vers sept heures il se leva, apporta à sa toilette un soin particulier, et, sans chercher à voir André, il sortit pour se rendre à Villeneuve.

Dévorée d'un mal pareil au sien, M[lle] de Sérans n'avait pas passé une meilleure nuit que lui. Elle aussi subissait un trouble douloureux. Durant la soirée qui venait de s'écouler, elle avait été bouleversée en entendant André parler de son prochain départ, annoncer qu'il était rappelé à Paris par des travaux urgens. Eh quoi! se pouvait-il qu'il n'eût rien vu ni rien compris, et qu'à ses côtés une âme pleine de lui souffrît sans attirer son attention, sans mettre un terme à son indifférence! Allait-il partir, insouciant ou ignorant, laissant derrière soi ce pauvre cœur blessé qui, pour guérir, n'avait besoin que d'un peu de tendresse! Cette pensée désespérait Pauline.

— Que faire?.. se demandait-elle; je ne peux cependant me jeter à sa tête, et, s'il ne m'aime pas, le contraindre à m'épouser. Puisqu'il n'a pas entendu mes soupirs, puisqu'il n'a pas deviné mes larmes, c'est qu'il est insensible à ma peine! Faudra-t-il donc renoncer à lui! Que ne suis-je riche! Sans doute alors il daignerait abaisser ses regards sur moi; je serais autre chose à ses yeux qu'une pauvre petite provinciale indigne de comprendre un grand artiste, d'être associée à sa destinée! Mais, non, c'est injustement que je l'accuse! Il est trop noble, trop généreux pour préférer la fortune à un amour aussi pur, aussi sincère que le mien. S'il ignore que je suis prête à lui donner ma vie, c'est que je n'ai pas su le lui apprendre; s'il ne m'aime pas, c'est que je n'ai pas su me faire aimer.

Ces réflexions mettaient des pleurs dans les yeux de Pauline, lui causaient le plus amer chagrin; mais elles eurent aussi pour résultat de lui dicter une résolution énergique. Décidée à ne pas laisser partir André sans lui faire connaître la vérité, elle conçut le dessein de recourir aux bons offices de M. Robernier. Il s'était montré tant de fois ami fidèle et dévoué qu'elle ne voulait plus tarder à s'ouvrir à lui et à lui faire l'aveu de ses sentimens les plus intimes. Jusqu'à ce jour, elle avait reculé devant cet extrême parti, mais maintenant le danger devenait trop pressant pour qu'elle hésitât. Il fallait qu'avant de quitter Villeneuve, André connût l'amour qu'il avait inspiré. S'il persistait alors à garder le silence, c'est qu'il ne partageait pas cet amour. Ce serait pour Pauline un profond désespoir; mais du moins elle n'aurait pas le regret de se dire qu'elle était malheureuse pour n'avoir pas parlé quand elle pouvait le faire avec fruit.

C'est armée de cette décision qu'elle se leva et écrivit à M. Robernier une lettre qu'elle voulait lui faire porter dans la matinée, et par laquelle elle le priait de la venir voir, puis, laissant sa sœur

endormie, elle sortit avec son père qui se rendait à Avignon, l'accompagna jusqu'au pont qui met cette ville en communication avec Villeneuve, s'appliquant à ne rien trahir de ses préoccupations. Après l'avoir embrassé, elle revint sur ses pas, le long du Rhône; elle allait lentement, sans rien voir, ni les eaux du fleuve, qui roulaient avec fracas dans leur lit large et profond entre les cyprès et les mûriers qui bordent la rive, ni le ciel pur, tout embrasé des premiers rayons du soleil, sans rien entendre, ni les chansons des métayers qui passaient auprès d'elle en se rendant au travail, ni les cris des oiseaux et des cigales qui se perdaient dans la voix tumultueuse des flots.

Tout à coup elle s'arrêta, clouée sur place par l'étonnement. Débouchant d'un petit chemin et venant à sa rencontre, M. Robernier s'avançait vers elle. Elle lui avait écrit quelques instans plus tôt pour faire appel à son amitié, et voilà qu'avant même d'avoir reçu sa lettre, il arrivait! N'était-ce pas un hasard heureux qui les réunissait ainsi à l'improviste? Elle s'élança vers lui sans remarquer que ses traits étaient bouleversés et que ses lèvres tremblaient.

— Oh! que je suis contente de vous rencontrer, monsieur, lui dit-elle.

— Et moi donc, fit-il en reprenant courage, je vous cherchais.

— Vraiment!

— Oui, je me suis levé de bonne heure pour vous parler. J'ai à vous entretenir de choses graves...

Alors seulement elle devina qu'il n'était pas moins ému qu'elle-même; mais elle était si loin de la vérité qu'elle eut le cœur inondé d'une indicible joie. De quelles choses graves voulait-il lui parler, si ce n'était d'un projet de mariage?

— Il vient me demander ma main au nom d'André, pensa-t-elle.

Le paysage se mit à danser devant ses yeux, son regard se voilait; elle crut qu'elle allait perdre connaissance et s'appuya sur le bras de M. Robernier, un bras de père et d'ami, à ce qu'elle croyait. Ils firent quelques pas ensemble, lui cherchant des mots qui ne venaient pas à ses lèvres, elle se remettant peu à peu, s'armant de courage pour entendre les confidences qu'elle espérait. Jamais sa beauté n'avait eu plus d'éclat. Sous un chapeau de paille blanche, à larges bords, l'or de ses cheveux formait autour de son front une auréole. La mélancolie de ses yeux noirs, la fatigue dont ses traits conservaient la trace, ajoutaient au caractère habituel de sa physionomie un charme étrange et puissant, né du contraste de la crainte et de l'espérance qui se partageaient son âme. Elle était comme transfigurée par l'amour, resplendissante de jeunesse et de grâce, et M. Robernier ne se souvenait pas de l'avoir vue si radieuse, et parée de tant d'attraits.

Cependant, comme il hésitait à parler et qu'elle supportait impatiemment son silence, elle l'interrogea en se réservant de s'expliquer avec lui en toute franchise, si ce qu'il allait dire ne répondait pas à ce qu'elle attendait.

— Quelle est donc cette communication que vous voulez me faire? demanda-t-elle.

Il ne pouvait plus reculer et, réunissant ses forces, il répondit :

— J'ai besoin de toute votre indulgence, mon enfant, j'ai surtout besoin que vous m'écoutiez d'une oreille bienveillante. Je ne me dissimule pas que vous pourrez être surprise des propos que je vais vous tenir; mais je vous prie de considérer que tout sentiment sincère mérite quelque compassion...

Il s'arrêta, comprenant qu'il allait s'égarer dans des phrases sans fin. Ce n'était pas là le discours qu'il avait préparé; mais c'est en vain qu'il essayait d'en ressaisir les termes : sa mémoire en avait perdu le souvenir. Son trouble était tel que Pauline le remarqua et que, prise de pitié, sans savoir encore de quoi il s'agissait, elle lui dit avec douceur :

— Voilà bien des préambules inutiles, monsieur. Toute parole de vous sera reçue par votre petite amie avec respect, et je ne sais ce qui vous arrête. Le dévoûment affectueux dont vous nous avez fourni tant de preuves depuis huit ans vous donne tous les droits. Expliquez-vous donc sans crainte.

Encouragé par ce langage, il eut alors l'audace des timides, et, laissant brusquement de côté les paroles oiseuses, il arriva droit au but, ainsi qu'un soldat qui saute dans une place assiégée.

— Ma chère Pauline, je vous aime, dit-il, et j'ai l'honneur de vous demander votre main. Avant de m'adresser à votre père, j'ai voulu prendre vos ordres et savoir si ma demande ne vous déplairait pas. Vous comprendrez, je l'espère...

Elle l'interrompit, stupéfaite, et d'une voix brève :

— Pardon, monsieur, une question avant tout. Votre cousin, M. André, connaît-il vos intentions?

— André! s'écria M. Robernier avec surprise. Sans doute, il les connaît; je dois même vous avouer qu'il les a encouragées et que sans lui je n'aurais jamais osé vous en faire part. Mais à quel propos son opinion vous préoccupe-t-elle?

— Elle ne me préoccupe pas, soupira Pauline, écrasée par ce coup, et la curiosité seule a dicté ma demande. Continuez, monsieur, je vous écoute.

Il se méprit à cet accent, dans lequel se révélait la douleur d'une âme précipitée de haut et meurtrie dans sa chute; il crut que Pauline n'était émue que par la crainte qui s'empare de toute jeune fille

quand elle entend pour la première fois le langage de la passion, et presque certain que sa requête, n'ayant soulevé d'abord aucune des protestations qu'il redoutait, ne serait pas repoussée, il continua :

— Ce n'est pas d'aujourd'hui que je vous aime, reprit-il; il y a longtemps que votre chère image me poursuit dans ma solitude, dans mes journées oisives, dans mes nuits sans sommeil. Quand vous étiez une enfant, j'ai eu pour vous la tendresse d'un père, et lorsque vous êtes devenue une jeune fille adorable et toute charmante, cette tendresse a fait comme vous, elle s'est transformée, elle est devenue un amour éternel et fort, le premier amour de ma vie, car, avant de vous connaître, j'ignorais ce sentiment délicieux qui s'empare de nous, malgré nous, et nous emporte haut et loin vers l'espérance d'un bonheur sans fin. Voici deux ans que cela dure. Vous en aviez seize quand j'ai conçu pour vous cette indestructible passion, dont je mourrai si vous me repoussez, dont je vivrai si vous voulez y répondre. Je ne me dissimule pas que je ne possède plus les attraits de la jeunesse; mais, malgré des apparences si contraires à l'idéal que vous devez vous être fait de la vie conjugale, j'ai la certitude de vous rendre heureuse, si librement votre main tombe dans la mienne. Tout ce que je possède vous appartiendra, et mes jours se passeront à deviner vos désirs, à subir vos caprices; tout ce qu'une femme peut souhaiter, vous l'aurez, et en m'épousant vous assurez du même coup ma félicité, le repos de votre père et l'avenir de votre sœur.

Il parla longtemps encore. Convaincu que la meilleure, la plus parfaite des femmes a dans les veines quelques gouttes du sang de notre mère Ève et dans la tête quelques-unes de ses fantaisies, il cherchait à séduire Pauline moins en plaidant la cause de son amour qu'en lui traçant le tableau le plus enchanteur de l'existence qu'il rêvait pour elle. Ils resteraient à Villeneuve, si elle voulait y demeurer; ils iraient au contraire habiter Paris, si elle préférait la vie d'une grande capitale.

Hélas! cette éloquence passionnée glissait sur le cœur de Pauline. — Que n'est-ce André qui me tient ce langage? se demandait-elle. — Et à la pensée qu'il fallait renoncer à lui pour toujours, elle était tentée de crier à son adorateur : — Ce n'est pas vous que j'aime; c'est votre cousin. Allez le trouver, ouvrez-lui les yeux, faites-lui connaître la vérité, traînez-le à mes pieds, et vous verrez alors qu'une parole, même convaincue et brûlante, ne peut avoir d'influence que si elle tombe d'une bouche aimée.

Ce cri, que dix fois elle fut sur le point de pousser, elle le retint, et M. Robernier ne sut pas quel supplice il venait d'infliger à Mlle de Sérans en brisant ses espérances et en se substituant à

l'homme qu'elle attendait. Enfin il s'arrêta, et son regard, non moins pressant que ses discours, supplia Pauline de lui répondre.

— J'étais si peu préparée à ce que j'ai entendu, dit-elle avec effort en surmontant sa douleur et en dévorant ses larmes, que vous ne m'en voudrez pas si je vous demande quelques heures de réflexion. J'ai besoin de voir clair en moi, où vous avez porté le trouble en vous présentant tel que je viens de vous voir et si différent de l'ami que je m'étais accoutumée à saluer en vous. Souffrez donc que je me recueille et que j'examine si je peux vous aimer ainsi qu'une femme doit aimer son mari.

— Ah ! Pauline, ayez pitié de moi ! murmura-t-il, sans pouvoir étouffer cette prière égoïste.

— Venez ce soir avec votre cousin, reprit-elle, je vous donnerai loyalement une réponse.

Sans lui permettre d'ajouter un mot, elle s'enfuit, le laissant perplexe et livré aux angoisses. Tandis qu'il rapportait dans sa demeure ses anxiétés et ses craintes, se demandant comment il remplirait cette journée que l'attente allait rendre si longue et si cruelle pour lui, elle rentra, courut s'enfermer dans sa chambre, où elle eut un accès de violent désespoir. Des sanglots gonflaient sa poitrine, des pleurs tombaient de ses yeux, elle se révoltait contre la destinée. Non ! elle ne consentirait pas à ce mariage ridicule et odieux. Non ! elle ne serait pas la femme de ce vieillard. Que lui importait la fortune ! Sans l'amour, l'argent n'est rien, et mieux vaut la pauvreté portée à deux, dans la communauté d'une même tendresse, que l'opulence dépouillée du seul bien par lequel la vie puisse être embellie et charmée. Elle dirait à M. Robernier qu'elle ne pouvait l'aimer, qu'elle était prête à lui prodiguer l'affection d'une fille et d'une amie, mais incapable de répondre à son amour ; puis elle s'attacherait aux pas d'André. Il finirait bien par la comprendre, et, s'il ne la comprenait pas, si le destin les condamnait à vivre éternellement séparés, si elle était vouée à la douleur de le voir épouser une autre femme, du moins elle conserverait la liberté de ses larmes et ne subirait pas l'intolérable souffrance de feindre un sentiment qu'elle n'éprouvait pas.

Telle fut sa première résolution et, après l'avoir arrêtée, elle respira, soulagée, ne s'occupant plus que de trouver les termes d'une réponse qui éclairât M. Robernier sans le blesser ; mais, à la réflexion, le parti qu'elle supposait irrévocable fut ébranlé. Elle se vit dans l'avenir condamnée à une existence solitaire et triste. La ruine de son père et la sienne consommées, elle resterait seule, sans espérance et sans appui, avec le remords de n'avoir pas su se sacrifier pour assurer à M. de Sérans et à Thérèse un avenir meilleur.

Quand d'un mot elle pouvait les affranchir de la misère qui les menaçait, s'affranchir elle-même, refuserait-elle de le prononcer? Engagée dans cette voie, ses pensées la conduisirent à une décision toute contraire à celle qu'elle avait prise d'abord. Elle envisagea froidement le sacrifice qui s'imposait à elle, ne songea plus à son amour et ne vit qu'un grand devoir à accomplir. Puisque André ne l'aimait pas et puisque, privée de sa tendresse, elle ne pouvait être heureuse, n'était-ce pas ennoblir ses jours futurs que de les consacrer au bonheur de son père et de sa sœur? Elle serait meurtrie par cet effort, elle aurait l'âme déchirée, elle traînerait à travers le monde un cœur désabusé; mais elle goûterait du moins la satisfaction de se dire que le mal dont elle subissait les atteintes n'était pas inutile. Et puis la mort viendrait, libératrice désirée et bénie, qui l'emporterait vers les régions où tous les maux sont finis, toutes les plaies cicatrisées, où l'âme, dégagée des tristesses humaines, est d'autant plus fortunée que ses épreuves ont été plus cruelles ici-bas!

Cependant elle hésitait encore, car le calice tendu vers elle par une implacable main était amer et l'épouvantait : notre pauvre humanité n'est pas trempée pour ces dures épreuves, et à dix-huit ans, l'homme et la femme sont plus prompts à se raidir contre elles qu'à s'y résigner. Mais tout à coup la porte de sa chambre s'ouvrit; une tête se montra, une tête d'enfant, fine et brune, noyée dans un flot de cheveux noirs, éclairée par des yeux larges et profonds, où se reflétait l'innocence des anges et qu'animait un adorable sourire. C'était Thérèse; elle rentrait après une longue course dans le jardin, vêtue d'un peignoir de toile bleue qui laissait à nu ses bras mignons et potelés. Dans une main, elle portait un panier plein de fruits qu'elle venait de cueillir; dans l'autre, une botte de fleurs toutes fraîches et parfumées, humides encore de rosée.

Pauline tressaillit en la voyant, essaya de cacher ses larmes. Elle avait voué à cette enfant, bien qu'elles n'eussent pas eu la même mère, une affection profonde. Elle l'avait vue naître et grandir. Ce que Thérèse savait, possédait de bon, elle le devait à Pauline. Elle l'idolâtrait pour sa sollicitude attentive et ses soins empressés, pour la maternelle bonté dont cette grande sœur avait entouré son enfance, s'élevant, quoique enfant elle-même, au rôle austère d'une maîtresse grave et tendre. Pauline lui rendait une affection égale, et, comme on l'a vu dès le début de ce récit, c'était moins pour elle que pour Thérèse qu'elle se préoccupait de l'avenir.

— Bonjour, chérie! s'écria celle-ci en entrant, joyeuse et turbulente.

Mais tout à coup elle s'arrêta; sa gaîté se dissipa comme une de

ces vapeurs roses que le vent balaie dans l'horizon; son regard se fixa sur Pauline, dont elle venait de surprendre la tristesse, et l'interrogea.

— Eh bien! qu'as-tu donc? demanda Pauline.

— Mais toi-même, tu as pleuré, s'écria Thérèse; tu pleures encore.

Fleurs et fruits tombèrent de ses mains; elle se précipita vers sa sœur, s'agenouilla devant elle, la pressant de questions. Mais Pauline ne voulait pas répondre, elle allégua des prétextes, essaya de prouver que Thérèse se trompait. Et comme celle-ci, dans un élan affectueux, la couvrait de baisers :

— Ah! petite sœur adorée, murmura Pauline en lui rendant étreinte pour étreinte, tu seras heureuse! Que ne ferais-je pas pour assurer ton bonheur! — Comme Thérèse ne comprenait pas, et comme son regard curieux et pénétrant interrogeait encore : — Ne cherche pas à comprendre, reprit alors son aînée; oui j'ai pleuré pour des causes que tu ne dois pas connaître, que tu ne connaîtras jamais, mais c'est fini maintenant, car il a suffi de ta présence pour me rendre la sérénité que j'avais un moment perdue.

Elle se leva souriante et résolue; son sacrifice était accompli. Durant le reste du jour, son visage conserva son calme ordinaire, et personne autour d'elle ne put deviner sa peine. Lorsque son père rentra, elle lui apprit les intentions de M. Robernier, simplement, sans laisser voir ce qu'elle en pensait. M. de Sérans était honnête homme et le meilleur des pères, mais c'était aussi un esprit positif, peu disposé à deviner et à partager des soucis tels que ceux de sa fille. Il traversait en ce moment une crise redoutable, dans laquelle il ne pouvait sauver l'honneur commercial, sans jeter son bien et celui de Pauline en pâture à ses créanciers. Un désastre était imminent pour lui, et il voyait approcher la ruine avec terreur. Il était navré en songeant à ses filles, pour lesquelles il avait rêvé un avenir heureux, et essayait, par des prodiges d'habileté, de reculer l'heure où le naufrage serait inévitable et complet. Dans ces conditions, la proposition de M. Robernier lui apparaissait comme le salut. Il était clair que, devenu son gendre, ce dernier lui fournirait les moyens de combattre les périls, qu'il l'aiderait à liquider une situation qui pouvait encore être sauvée par un prompt secours, et qu'enfin, après avoir épousé Pauline, il se chargerait de l'établissement de Thérèse; tout père eût répondu ce que répondit M. de Sérans.

— La demande de M. Robernier, au moment où nous sommes ruinés et où tout le monde nous abandonne, est le fait d'une âme généreuse; elle est honorable pour nous, flatteuse pour toi, ma chère fille, et met un terme à nos malheurs; mais seule tu peux et

dois prononcer, car moi, je ne te contraindrai jamais à te marier contre ton gré. Examine, réfléchis et décide.

— C'est tout décidé, mon père, et je ne vous ai consulté que parce que c'était mon devoir de ne pas répondre à la demande de M. Robernier sans avoir pris votre avis. Assurément notre vieil ami n'est pas l'époux que j'aurais choisi; mais, puisqu'il s'est offert, et me prend sans dot, puisqu'en s'alliant à nous, il devient un secours dans le présent et dans l'avenir, je n'ai pas le droit de refuser.

— Sois bénie pour cette réponse, mon enfant! s'écria M. de Sérans, en pressant Pauline entre ses bras.

En ce moment, elle crut qu'elle n'aurait pas le courage d'aller jusqu'au bout de ses héroïques efforts. La résignation avec laquelle M. de Sérans acceptait son sacrifice sans le comprendre et sans même l'en remercier la choquait et l'indignait. Elle était prête à souffrir; mais elle aurait voulu qu'on lui témoignât quelque reconnaissance, et son cœur trop plein fut sur le point de déborder. Heureusement, elle se contint, et son père ne connut pas le déchirement qui se faisait en elle, au moment où il se réjouissait de la voir décidée à épouser M. Robernier.

Dans la soirée, les deux cousins se présentèrent à l'heure fixée par Pauline. M. Robernier avait la fièvre. Depuis le matin, il ne tenait pas en place. Il avait erré, comme une âme en peine, dans son château, allant d'une pendule à l'autre, maudissant la lenteur des aiguilles sur le cadran; il s'était promené dans son parc, malmenant ses jardiniers, inquiet, nerveux, passant avec une mobilité d'enfant de l'espoir à la crainte. Vainement, pour l'apaiser, André s'était condamné à entendre chanter les louanges de Pauline, à écouter patiemment ce vieil amoureux exprimer ses incertitudes et ses angoisses, vainement, pour lui faire paraître le temps moins long, il avait eu recours à toutes les ressources de son esprit; il n'était point parvenu à le distraire. Enfin, après le dîner, M. Robernier l'avait entraîné à Villeneuve, se plaignant jusqu'au dernier moment de ne plus posséder la jeunesse, une jeunesse aussi brillante que sa fortune.

Quand ils entrèrent dans le salon, M. de Sérans lisait un journal, Pauline et Thérèse brodaient silencieusement auprès de lui. Celle-ci, à qui la leçon avait été faite à l'avance, s'esquiva, n'étant pas encore d'âge à assister à l'entretien qui se préparait. Alors, M. de Sérans s'approcha de M. Robernier et d'André, leur tendit la main, puis il les amena auprès du guéridon devant lequel Pauline grave et calme en apparence se tenait debout.

— Mon cher voisin, dit-il, ma fille m'a communiqué la démarche que vous avez faite auprès d'elle ce matin. Nous en avons été profondément touchés l'un et l'autre; mais j'ai le devoir de vous rap-

peler que, par suite des circonstances pénibles dans lesquelles je me trouve, il m'est actuellement impossible de doter ma chère Pauline.

— Je suis riche pour deux, s'écria vivement M. Robernier. Il y a déjà plusieurs jours que je lui ai promis de faire sa dot, et cette promesse je suis prêt à la tenir alors même que mademoiselle choisirait un autre époux que moi.

— Alors, c'est à elle à vous répondre.

Tous les yeux se tournèrent du côté de Pauline; elle jeta sur André un rapide regard. Ah! s'il avait pu lire dans cette âme, il aurait compris qu'elle implorait son secours, qu'elle lui adressait un suprême appel, qu'avant de répondre à M. Robernier elle voulait savoir si elle devait renoncer pour toujours au seul homme qu'elle eût aimé. André ne possédait pas le don de seconde vue; aveugle jusqu'à ce jour, ce n'est pas en ce moment que la lumière pouvait se faire pour lui. Il souriait, paisible et attentif, ayant pressenti l'arrêt que Pauline allait rendre, et s'en réjouissait déjà pour son cousin.

— Allons! il ne m'aime pas! pensa Pauline; s'adressant à M. Robernier qui attendait affolé : — Merci de ce que vous faites pour nous, lui dit-elle, voici ma main.

Il y avait de la colère dans sa voix tremblante; mais M. Robernier ne la discerna pas. Il s'était jeté sur cette main si passionnément souhaitée, et de ses lèvres brûlantes tombaient des paroles de reconnaissance et de joie. Il y eut un moment de confusion. M. de Sérans et M. Robernier mêlaient leurs larmes; André prenait sa part de leur émotion. Seule Pauline avait l'œil sec et le visage attristé : c'est qu'une sourde révolte grondait en elle; c'est qu'en assistant à l'écroulement de son bonheur, elle commençait à concevoir un ressentiment violent, non contre son père, non pas même contre André, mais contre cet homme qui s'imposait à elle, avec l'égoïsme de la passion, ayant choisi pour présenter sa requête l'heure la plus favorable à ses desseins, c'est-à-dire celle où, sous peine de se conduire comme une fille dénaturée, elle ne pouvait user de la liberté du refus.

Des trois hommes qui assistaient à cette scène à des titres divers, André seul avait conservé son sang-froid. Le frémissement de Pauline, sa colère silencieuse ne lui échappèrent pas, et pour la première fois il soupçonna non l'amour qu'il avait inspiré, mais le caractère véritable du consentement de Pauline. Elle subissait le despotisme d'une loi cruelle et fatale, et ne se donnait que contre son gré. Il eut presque le regret d'avoir poussé son cousin à ce mariage; mais, en songeant qu'une fois mariée, Mlle de Sérans était assurée de trouver des dédommagemens dans l'opulente fortune de son mari, qu'elle pourrait vivre à Paris, avoir un hôtel, goûter en un

mot toutes les jouissances matérielles de la vie dont sont friandes la plupart des femmes, il se rassura. Il ne savait pas que Mlle de Sérans était de ces créatures qui chérissent leurs regrets et ne veulent pas être consolées; il ignorait surtout que c'était lui qu'elle aimait, avec la volonté de l'aimer toujours.

— Permettez-moi de vous souhaiter le bonheur, lui dit-il en s'approchant, et de vous donner ici, puisque nous voilà parens, l'assurance de mon éternelle amitié.

— Merci, monsieur, murmura-t-elle, fascinée par le regard qu'il attachait sur elle, attendrie et irritée par cette voix qui lui parlait d'amitié quand elle avait souhaité l'amour.

Rappelé à Paris par des intérêts pressans, André partit le lendemain. Il devait revenir à l'époque du mariage fixé à cinq semaines de là, et M. Robernier le chargea de l'achat des nombreux et riches cadeaux qu'il voulait offrir à sa fiancée. Pauline fut traitée comme une reine par son futur mari, et, tandis qu'André courait les joailliers, les marchands de dentelles et d'étoffes, jetant l'argent de M. Robernier à pleines mains, une équipe d'ouvriers tapissiers venue de Lyon décorait à neuf le château dans lequel Pauline allait vivre, et le métamorphosait. Il n'était bruit à Avignon et à Villeneuve que de ce qu'on appelait la folie de M. Robernier, et pendant cinq semaines, les langues oisives trouvèrent à s'occuper, presque unanimes à blâmer cette alliance d'un homme de cinquante-quatre ans avec une fille de dix-huit. Quelques esprits forts allèrent jusqu'à prétendre qu'une telle union était immorale et ne pouvait être heureuse. De tels propos n'arrivaient pas, bien entendu, jusqu'aux oreilles de M. Robernier. Il les avait prévus, et dès le moment où son mariage avait été décidé, il s'était armé en guerre, prêt à châtier toute appréciation railleuse ou malveillante. Il brûlait d'apprendre à sa jeune fiancée qu'il portait en lui l'étoffe d'un héros et souhaitait presque un duel, convaincu qu'après avoir affronté la balle d'un pistolet ou la pointe d'une épée, il aurait aux yeux de Mlle de Sérans une séduction irrésistible. Jouer sa vie pour une femme, n'est-ce pas le plus sûr moyen de gagner son cœur? Les bavards connaissaient-ils ces dispositions belliqueuses? On peut le supposer, car les jugemens divers dont la conduite du futur mari de Pauline étaient l'objet ne franchirent pas le seuil de son château, où n'arrivèrent que des témoignages de sympathie et l'expression de vœux plus ou moins sincères.

Pendant ce temps, Mlle de Sérans, accablée par son malheur, irritée, mais résignée, se laissait aller au cours des événemens. Consultée à toute heure par un homme passionnément désireux de lui plaire, elle donnait son avis d'un air un peu indifférent, se faisant violence pour paraître touchée par la manifestation d'un amour qui

se traduisait sous les formes les plus ingénieuses. M. Robernier lui donnait par contrat la moitié de sa fortune, et, s'il mourait avant elle, sans enfans, l'autre moitié devait lui revenir. Il s'engageait en outre à désintéresser les créanciers de M. de Sérans et à fournir à ce dernier une commandite pour tenter une nouvelle entreprise.

— Je vous remercie, disait Pauline à chaque générosité nouvelle, en tendant la main à M. Robernier.

C'était assez pour le récompenser, car il n'avait pas espéré d'allumer dans l'âme de Mlle de Sérans une passion égale à la sienne, et il était résolu à se contenter de peu.

Le mariage eut lieu dans les premiers jours d'octobre. André Curtal, arrivé de Paris trois jours avant, apportant une merveilleuse corbeille de noces, y assistait. Pauline fut admirable de sang-froid, de bonne grâce et d'esprit. Seulement, lorsque, entrant derrière elle dans la sacristie de l'église, André l'embrassa, lorsqu'elle se sentit entre ces bras dans lesquels elle aurait voulu vivre et mourir, brisée par l'émotion, elle ne put se défendre d'un mouvement de faiblesse, ni étouffer un soupir, en se pressant contre André plus étroitement qu'il n'aurait fallu, comme si elle voulait épuiser en une fois, et pour toujours, le bonheur qui lui était ravi. Il la regarda et resta stupéfait en voyant ses joues pâles, ses lèvres décolorées, ses yeux mourans.

— Ciel ! qu'avez-vous donc ? murmura-t-il.

Elle eut assez d'empire sur elle-même pour sourire aussitôt et pour attribuer son émotion à la chaleur et à la fatigue d'une longue cérémonie. Mais André ne fut pas dupe de cette explication. Il s'éloigna rêveur, intrigué, n'osant croire à la réalité de ce qu'il venait de voir, se demandant s'il n'était pour rien dans l'égarement dont il avait saisi les symptômes, soupçonnant enfin, mais trop tard, la vérité.

— Pauvre enfant ! pensa-t-il, ce serait épouvantable !

Dans la confusion du déjeuner qui avait réuni au château les amis des époux, dans le va-et-vient des visiteurs, au milieu des préparatifs du départ de M. et Mme Robernier qui devaient se rendre le même soir à Marseille et de là en Italie, il ne put se trouver un instant en tête-à-tête avec Pauline. C'est seulement à l'heure où elle allait monter en voiture pour se rendre à la gare qu'il eut la possibilité de lui parler et de n'être entendu que d'elle. Mais il ne sut alors que lui dire, ne pouvant ni ne voulant provoquer des révélations qu'il redoutait.

— Soyez heureuse ! murmura-t-il en lui serrant la main.

— Heureuse ! répondit-elle avec amertume, levant sur lui ses yeux qui brillèrent d'un éclat inaccoutumé et en désignant son mari d'un geste rapide.

— Vous ne le connaissez pas, et vous le jugez mal.

— Et qu'importe! il n'est qu'un homme au monde avec lequel j'aurais pu être heureuse. — Le visage d'André, décomposé tout à coup, lui révéla la gravité de ces paroles arrachées à sa bouche contre son gré. Elle reprit alors, pâle et tremblante autant que lui : — Le ciel me pardonne cet aveu! C'est qu'aussi il était trop cruel de vous entendre sans cesse me parler de bonheur, vous par qui mon bonheur est détruit!..

Elle s'enfuit, le laissant pétrifié.

— Tu ne veux donc pas me dire adieu? s'écria une voix derrière lui. — C'était M. Robernier qui le cherchait et qui, tout en l'embrassant, lui glissa ces mots à l'oreille : — Tu retournes à Paris, mon garçon; c'est bien, travaille et achève de conquérir le succès, et, si tu m'en crois, ne te presse pas de te marier. Je te garde une femme ici. Tu as vu cette petite Thérèse aujourd'hui; dans quatre ans, elle sera plus belle encore que Pauline. Tu l'épouseras, si tu veux, et tu sais, je la doterai. En tout cas, compte sur moi, et si tu as besoin de mes services... tu comprends.

Ils se séparèrent sur ces mots. Quelques minutes après, M. et Mme Robernier étaient partis, et leurs invités quittaient peu à peu le château, où André devait rester encore quarante-huit heures avant de retourner à Paris. Il accompagna Thérèse et M. de Sérans jusqu'à leur demeure; mais ni la grâce exquise de l'enfant qui se réjouissait du mariage de sa sœur et s'affligeait en même temps de son départ, ni le spectacle du bonheur de son père, bonheur troublé aussi par l'éloignement de Pauline, ne purent apaiser l'agitation qui s'était emparée de lui. C'est seulement le lendemain qu'elle se dissipa, non sans laisser dans son imagination le souvenir des paroles qu'il avait entendues.

III.

Le voyage des nouveaux époux à travers l'Italie devait durer trois mois; il dura plus d'une année. D'abord Pauline fut souffrante à Naples; puis M. Robernier fut pris à Venise des fièvres paludéennes, et son état devint si grave que sa femme crut qu'elle allait devenir veuve. Il se remit cependant, et, pour se reposer d'une si violente secousse, et procurer en même temps à Pauline l'apaisement dont elle avait besoin, il s'installa à Pise avec elle à la fin de l'hiver. Ils y restèrent jusqu'à l'été. Ils allèrent ensuite s'établir dans le Tyrol italien, d'où, après un long séjour, ils revinrent en France, en s'arrêtant dans chaque ville qui se trouvait sur leur passage. Ils étaient mariés depuis quinze mois quand ils rentrèrent chez eux, à la grande joie de Thérèse et de M. de Sérans. C'est alors

seulement que Mme Robernier put envisager la triste existence qui serait la sienne désormais.

Elle revenait de cette lointaine excursion, apaisée, comme grisée par le soleil, rassasiée de chefs-d'œuvre et d'imposans spectacles, toute étonnée d'avoir pu oublier André, de n'avoir pas souffert d'être loin de lui. Lorsqu'elle eut pris possession de sa nouvelle demeure, dans ce château rempli des souvenirs de l'absent et où tout le lui rappelait, elle retomba sous l'empire de ses regrets et de sa tristesse, regrets amers, tristesse incurable, car elle n'aimait pas son mari, n'avait pas d'enfant, et n'attendait rien de bon de l'avenir. Elle se résigna cependant, s'efforça de remplir le vide de ses jours, de s'attacher à son devoir, d'en embellir l'accomplissement. Peine inutile, efforts vains; elle subissait un immense ennui dont la conséquence fut de ramener dans sa mémoire l'image de celui qu'elle chérissait toujours. M. Robernier avait beau l'entourer de soins et de tendresse, s'attacher à deviner ses désirs, se montrer amoureux comme s'il eût eu vingt ans, il ne pouvait rien contre ce rival ignoré, auquel Pauline songeait sans cesse, tantôt avec épouvante, lorsqu'elle pensait que dans une minute d'oubli elle lui avait livré son secret, tantôt avec tristesse, lorsque, pour imposer silence à ses remords, elle se disait qu'elle ne le reverrait jamais.

Quelque effort qu'elle fît pour cacher sa mélancolie à M. Robernier, elle ne put la lui dissimuler longtemps. Il veillait sur sa femme avec trop de sollicitude pour ne pas s'apercevoir qu'elle souffrait; mais il était bien loin de la vérité. Sans doute, le nom d'André revenait fréquemment dans leurs entretiens, les journaux le répétaient à satiété, avec des éloges, car en une année notre artiste avait acquis la célébrité dans ce qu'elle a de plus enviable et de plus flatteur. Enfin, si ses lettres étaient rares, elles étaient affectueuses et démontraient que son esprit et son cœur faisaient fréquemment le voyage de Villeneuve, afin d'y vivre par la pensée à côté de ceux qu'il n'oubliait pas. Cependant toutes les fois qu'il était question de lui, Pauline affectait tant de froideur et de réserve qu'un mari, même soupçonneux et jaloux, n'aurait rien deviné de ses préoccupations. M. Robernier ne pouvait donc les comprendre, et quand il eut acquis la certitude que le bonheur de sa femme était atteint, attribuant son mal à l'isolement, il lui proposa d'aller vivre à Paris. Elle eut le courage de répondre par un refus; elle n'entendait pas se rapprocher d'André. Mais les événemens sont plus forts que les hommes, et une circonstance inattendue vint opérer tout à coup le rapprochement auquel Pauline avait voulu fermement se soustraire.

Le député de la circonscription sur laquelle se trouvaient les propriétés de M. Robernier vint à mourir; il fallait pourvoir à son

remplacement. C'était le temps où la candidature officielle brillait encore d'un vif éclat, où les préfets avaient carte blanche pour imposer aux électeurs des hommes dévoués au gouvernement et dociles à ses volontés; c'était le temps aussi où, malgré les lisières dans lesquelles on le tenait enveloppé, le suffrage universel commençait à s'émanciper, à connaître sa force. Les libéraux de l'arrondissement s'étaient mis en tête de faire pièce aux candidats du préfet et avaient choisi pour instrument de leur protestation M. Robernier.

Élevé à l'école des politiques de la restauration et de 1830, nourri des traditions parlementaires, M. Robernier était un de ces esprits modérés qui savent faire de l'opposition utilement et sans parti pris. Il possédait dans le pays une influence égale à sa richesse, l'expérience des affaires, et promettait un excellent député. C'est pour cela que les plus notables de ses concitoyens l'avaient désigné aux électeurs. Saisi de leurs offres, il consulta Pauline, et, s'inspirant d'abord du désir qu'elle persistait à manifester, il les repoussa. Mais un appel plus pressant fut fait à son dévoûment; dans une réunion électorale à laquelle il avait consenti à se rendre, on l'adjura de donner une preuve de son patriotisme en acceptant un mandat que seul parmi les habitans de la circonscription il pouvait convenablement remplir, et, pressé de toutes parts, il finit par se laisser enlever son consentement. Lorsqu'en rentrant, il apprit à Pauline ce qu'il venait de faire, elle ne put contenir un geste qui exprimait l'appréhension et l'effroi.

— Paris te semble-t-il donc si terrible, ou est-ce de la haine que tu as conçue contre lui? demanda-t-il ironiquement.

— Vous vous méprenez, mon ami, répondit-elle; j'ai peur pour vous et non pour moi. Vous allez échanger une vie paisible contre une vie de préoccupations et d'intrigues, et votre santé peut en souffrir.

— Bien au contraire, dit-il, cela me rajeunira, et puis chacun de nous se doit au pays, et, si je peux le servir, je serai payé de mes peines. Pour toi, ma chérie, tu n'es pas à plaindre; tu viendras vivre à Paris avec moi pendant la durée des sessions, et tu verras qu'il y a quelque agrément à être la femme d'un député.

Il n'ajouta pas qu'il espérait des succès de tribune qui pareraient son nom d'un retentissant éclat et rendraient Pauline fière de lui; mais en réalité c'est là surtout ce qu'il cherchait. Pauline s'éloigna, bouleversée à la pensée qu'elle allait se retrouver en présence d'André, partagée entre une espérance coupable et une terreur salutaire, tentée de se jeter aux pieds de son mari, de le supplier de rester à Villeneuve, attirée en même temps par le gouffre qui s'ouvrait béant sous ses pieds, résignée finalement à laisser les choses suivre leur cours et s'accomplir.

La lutte électorale fut bruyante, difficile même. M. Robernier y déploya son adresse et son intrépidité ordinaires, en sortit victorieux, et c'est ainsi qu'à l'ouverture de la session, il s'installait à Paris avec Pauline dans un coquet hôtel, situé dans les quartiers neufs qui avoisinent l'Arc de Triomphe et acheté à son intention par un homme de confiance.

Pendant que s'accomplissaient ces événemens, André, qui n'en avait rien ignoré, ne s'en était pas ému outre mesure. Deux années s'étaient écoulées depuis le mariage de Pauline, c'est-à-dire plus de temps qu'il n'en fallait sinon pour emporter le souvenir des paroles brûlantes qu'elle lui avait adressées le soir de ses noces, du moins pour en conjurer le péril, et, quoique ce souvenir n'eût pas disparu de sa mémoire, il n'en ressentait aucun trouble. N'éprouvant pour sa cousine aucun sentiment qui ressemblât à l'amour, trop loyal pour s'arrêter à la pensée de devenir criminel, trop respectueux du caractère sacré des liens de famille pour concevoir le dessein de reprendre l'entretien au point où il s'était arrêté et de le continuer au risque de devenir l'amant de cette jeune femme, il lui était aisé de la croire guérie, de supposer qu'elle s'était alors exagéré son mal et d'attribuer le terrible cri qu'elle avait involontairement poussé à une disposition d'esprit maladive et passagère. Aussi, bien qu'il se regardât comme tenu à beaucoup de réserve et de prudence dans ses relations avec elle, il n'appréhendait pas de la revoir, et, ayant reçu un court billet par lequel M. Robernier lui annonçait son arrivée et celle de sa femme, il se rendit à son appel dans la soirée du même jour.

On était alors au commencement de l'hiver. Quand il entra dans le salon de Pauline, elle était assise près de la cheminée, écoutant sans y prendre part une conversation dont la politique faisait les frais et qui avait lieu entre M. Robernier et un de ses collègues, qui s'était chargé de le piloter dans le monde parlementaire. Un homme mûr et respectable, ce collègue, non moins mûr et non moins respectable que M. Robernier, dont la physionomie épaisse et ravagée frappa douloureusement André. Deux ans avaient singulièrement vieilli le cousin Jean. Il montrait son âge, maintenant; il le montrait dans ses cheveux rares et quasi blancs, dans les rides qui sillonnaient son front, dans son embonpoint que les artifices d'une savante toilette ne contenaient plus. Il faut croire que le bonheur agit sur les hommes comme une bonne culture sur les fruits; il active leur maturité. Encore quelques années, et le mari de Pauline serait un vieillard; un vieillard! quand elle-même était si jeune et si belle. André ne put se défendre d'une impression pénible. Cette femme éclatante du rayonnement de ses radieux vingt ans accouplée à ce personnage grave et lourd, quelle ironie du destin!

A son aspect, M. Robernier s'était levé, et, laissant là le collègue, et la politique du ministère, et la théorie des trois tronçons, et le système économique du jour, et les abus de la candidature officielle, il ouvrit les bras au nouveau venu.

— Ah! mon garçon, mon cher garçon, que me voilà content de te revoir! Tiens, embrasse ta cousine.

Et il le poussa vers Pauline, dont André baisa la main.

Elle était bien changée aussi, la chère créature, changée, oui, mais embellie. Ce n'était plus la jeune fille au corps frêle et penché, au regard timide dont André conservait la vision. La nature, qui poursuit son œuvre d'une main lente, mais sûre, l'avait perfectionnée en la finissant. Des formes sculpturales se devinaient sous la robe de velours bleu dont le corsage laissait admirer par une étroite échancrure la blancheur de la poitrine et dessinait la gorge. Le cou se dégageait vigoureusement des épaules aux lignes délicates, et la tête resplendissait fine et pure, parée comme d'une couronne du flot d'or des cheveux blonds. Les yeux avaient ainsi que le reste subi une transformation. Ce n'était plus l'expression indécise d'une âme innocente et naïve qui s'ignore, prête à se fermer au moindre choc comme une sensitive qu'a touchée la main d'un passant, mais l'expression ferme, résolue, attristée qui trahit l'expérience chèrement acquise, les espoirs déçus, les déchiremens intimes, trait décisif par lequel toute beauté est accrue et complétée. Il fallait admirer encore l'attitude, les gestes, la manière d'écouter, de parler, de sourire, je ne sais quoi de plus fini, de plus fondu qu'autrefois. En voyageant, en se frottant au monde, Pauline était devenue tout autre que par le passé. Sous la petite provinciale perçait déjà la grande dame, une de ces charmeuses dont on s'éprend souvent et qu'on admire toujours. André fut ébloui comme s'il se fût trouvé tout à coup devant quelque merveilleux chef-d'œuvre d'art; mais celui-ci du moins était animé, et c'est de la flamme intérieure qui lui donnait la vie qu'il tirait son charme souverain.

— N'est-ce pas qu'elle est admirable, ma Pauline? vint dire M. Robernier à l'oreille d'André. Eh bien, mon cher, aussi bonne que belle. Ah! vois-tu, je suis béni dans cette adorable créature.

— Je n'ai donc pas eu tort en vous engageant jadis à l'épouser!

— Non certes, et je songe souvent avec reconnaissance que c'est à toi que je dois mon bonheur.

Ils avaient échangé ces quelques mots rapidement, à demi-voix, pendant que le collègue, un peu gêné d'être le témoin de ces effusions de famille, restait debout en tournant avec embarras son chapeau dans ses doigts et que Pauline regardait à la dérobée ce cruel et insensible André dont elle avait passionnément désiré l'amour, et

dont l'entrée venait de la livrer de nouveau aux tempêtes de la passion et aux effaremens de la peur.

— Permettez-moi de me retirer, dit alors le collègue avec timidité.

— Non, mon cher, non; je n'oublie pas que je dois vous accomgner, répondit M. Robernier. Imagine-toi qu'en t'écrivant de venir ce soir, ajouta-t-il en s'adressant à son cousin, j'ignorais que je serais convoqué à une réunion préparatoire où ma présence est annoncée, de telle sorte que je suis obligé de sortir au moment où tu arrives.

— Ce sont là les tyrannies de la politique, objecta Pauline en se faisant violence pour sourire; nous en verrons bien d'autres.

— Eh bien, je sors avec vous, fit vivement André; nous causerons en route.

— Comment, tu sors? Mais pas du tout, et tu voudras bien tenir compagnie à ta cousine!

— A moins qu'un tête-à-tête avec moi ne vous épouvante, continua celle-ci.

Il eut le vertige, comme si, penché sur un abîme, il en eût vu le fond, mais en même temps que le vertige assez de sang-froid pour comprendre qu'il devait à tout prix éviter de rester seul avec Pauline. Il lui suffisait de la voir, de l'entendre pour se rendre compte que depuis deux ans elle n'avait pas cessé d'être en révolte contre la destinée, ni connu le bonheur auprès d'un mari dont la présence lui devenait chaque jour plus odieuse; qu'en reparaissant devant elle lui-même venait d'ouvrir dans l'existence de la malheureuse femme une crise redoutable, et qu'en un mot elle l'aimait toujours. Avec une divination singulière, il lisait en elle comme dans un livre ouvert; il assistait en une minute à ses longues souffrances, et la pitié pour tant de maux imméritès qu'il s'accusait d'avoir contribué à déchaîner prenait possession de lui. Il fut épouvanté en touchant ainsi du doigt les périls qu'il aurait désormais à combattre s'il ne fuyait pas résolument pour mettre entre eux et lui la distance et le temps. Il n'aimait pas Pauline; cependant il venait de subir avec tant de force et de soudaineté la séduction qui se dégageait d'elle qu'il n'osait plus répondre de lui, s'il voyait couler ses larmes, si de nouveau elle lui faisait entendre le reproche et la plainte qu'une fois déjà il avait entendus. Ce n'est point par de longues déductions que ces pensées s'imposèrent à son esprit, mais brusquement et d'un seul coup. La manière ironique et détournée dont Mme Robernier l'engageait à rester venait d'éclairer sa raison.

— Non, ma cousine, lui répondit-il, un tête-à-tête avec vous ne m'épouvante pas, et je vous le prouverai autant que vous voudrez, mais j'ai bien des choses à raconter à votre mari, et je vous demande de remettre l'épreuve à un autre jour.

— Oh ! comme vous voudrez, répondit Pauline d'un air digne et détaché, je ne vous retiens pas.

— Partons donc! soupira M. Robernier avec regret; c'est égal, il me semble que tes confidences auraient pu attendre à demain.

— Et puis, il n'y a que deux places dans ma voiture, ajouta le collègue, en jetant un regard inquiet sur l'embonpoint de M. Robernier et sur le sien.

— Voilà qui coupe court à tout, s'écria le mari de Pauline avec une insistance qui eût paru ridicule à André, si elle n'avait été navrante; nous ne pouvons t'emmener en voiture, et comme nous sommes pressés, nous ne pouvons nous en aller à pied. Tu n'as donc aucune raison pour refuser de rester avec ma femme. Viens déjeuner demain, nous causerons à loisir. Au revoir, mon garçon; adieu, ma chérie; couche-toi sans m'attendre; je rentrerai tard.

On entendit le bruit d'un baiser; les lèvres épaisses du mari s'étaient posées sur le front de la femme qui en avait subi le contact en fermant les yeux. Quand elle les rouvrit, les deux députés sortaient du salon. Pauline et André restèrent seuls, silencieux jusqu'au moment où le bruit de la voiture dans la cour les eut avertis qu'ils étaient à l'abri de toute surprise. Alors elle se leva, et, venant vers lui, elle dit hautaine et railleuse :

— Le jour où j'ai consenti à épouser votre cousin, vous m'avez souhaité le bonheur; le soir de mon mariage vous me l'avez prédit. N'étiez-vous pas curieux, en venant ici, de savoir si vos prédictions et vos souhaits se sont réalisés? Après ce que vous venez de voir, vous devez être édifié.

— Oui, j'ai la douleur de constater que votre attitude et votre langage ne sont pas ceux d'une femme heureuse, répondit André effrayé par l'audace avec laquelle Pauline abordait ce sujet brûlant.

— Il n'est qu'un homme au monde avec qui j'aurais pu l'être; je vous l'ai déjà dit, reprit-elle.

— A quoi bon revenir sur cette confidence cruelle? demanda-t-il avec douceur.

— Si vous redoutiez de l'entendre, pourquoi êtes-vous ici?

— Sous quel prétexte refuser de venir chez mon parent? et puis, je vous l'avoue, j'espérais vous trouver guérie et résignée.

— Vous vous êtes trompé, je vous en préviens.

Elle parlait avec une colère mal contenue qui mettait des frémissemens dans sa voix, et son regard exprimait tant de violence qu'André ne put s'empêcher d'élever une protestation contre le ressentiment dont il se croyait l'objet.

— Pourquoi me parlez-vous ainsi, Pauline? Que vous ai-je fait? Est-ce ma faute si vous m'avez aimé et si je n'ai pas su comprendre ce que votre silence obstiné me cachait? Allez-vous me punir au-

jourd'hui de ce que je ne vous ai pas donné un bonheur que vous ne me demandiez pas? Vous ai-je contrainte à épouser M. Robernier? Vous êtes à plaindre, oui bien à plaindre, je le reconnais; est-ce à moi que vous devez vous en prendre?

A ces mots, qui lui apportaient pour la première fois le secours d'un peu de compassion, une compassion dont son amour pour celui qui la manifestait doublait le prix, elle fondit en larmes, et répondit d'un accent brisé :

— Oui, j'ai tort de gémir, et surtout de gémir devant vous; mais il faut me passer cette faiblesse, car je souffre plus que vous ne supposez. Le supplice que je subis est épouvantable. Je voudrais être morte.

— Le mal est-il sans remède? fit André remué jusqu'au fond de son être par ce cri de désespoir.

— Sans remède, oui. — Il baissa la tête. — Tenez, reprit-elle, éloignez-vous et ne revenez pas; cela vaut mieux.

Elle avait couvert son visage de ses mains tremblantes, comme pour s'épargner la douleur de voir partir André. Celui-ci la regarda, indécis, perplexe, n'osant fuir, ni n'osant rester, se disant que sa présence pouvait contribuer à l'apaisement de Pauline, et se traçant à lui-même l'énumération des dangers qu'il courait en restant. Enfin, il s'achemina vers la porte. Au moment de la franchir, il se retourna vers M[me] Robernier et lui dit :

— Quand mon cousin me demandera pourquoi je m'abstiens de venir chez vous, que lui répondrai-je? Il serait peut-être bon de nous concerter afin qu'il ne puisse découvrir la vérité.

— C'est inutile, car, s'il vous interroge, il ne dépend pas de vous de lui faire une réponse satisfaisante, ni, quelque prétexte que vous trouviez, de lui faire comprendre pourquoi vous vivez loin de nous.

— Il ne me reste donc qu'à quitter Paris, lorsque vous y serez.

— Comme il vous plaira.

— Alors, adieu pour toujours.

Il allait sortir sans regarder derrière lui; mais elle s'élança, se jeta devant la porte, et, se révélant tout entière d'un mot :

— Restez, fit-elle impérieusement; je ne suis venue à Paris que pour vous revoir, et je ne veux pas vous perdre au moment où je vous retrouve.

— Et moi, je ne veux pas devenir criminel; l'amour entre nous serait un crime.

— A défaut d'amour, ne pouvez-vous m'accorder un peu d'amitié? soupira-t-elle. Amis, nous n'offenserons personne, ni Dieu, ni les hommes, et peut-être mon lâche cœur se résignera-t-il à se con-

tenter du peu que vous lui donnerez. Votre main, André! ajouta-t-elle en tendant la sienne vers lui, et, quoique j'aie eu tort de parler comme je l'ai fait, ne m'abandonnez pas. Oui, soutenez-moi, aidez-moi à sortir de la tourmente dans laquelle je me débats, à dissiper le trouble qui met sur mes lèvres tant de paroles insensées, et cessez de me croire redoutable; je ne vous entraînerai pas au crime, il m'inspire autant d'horreur qu'à vous-même.

Ce serait faire injure à l'infortunée dont nous racontons l'histoire que de douter de sa sincérité. Depuis l'élection de son mari, c'est-à-dire depuis qu'elle s'attendait à voir André, et à vivre à Paris, rapprochée de lui, elle avait passé par les sensations les plus contraires, tantôt toute au bien, tantôt toute au mal; un jour prenant la résolution de lutter contre sa despotique passion, un autre jour se disant qu'il serait doux de s'y livrer, souhaitant le matin qu'André devînt son amant, et le soir repoussant avec effroi la tentation insidieuse et brûlante qui trouvait à toute heure le chemin de son cœur. En subissant ces divers assauts, en prenant à chaque instant un nouveau parti, elle était sincère, et quand maintenant elle s'efforçait de substituer l'amitié à l'amour, quand elle parlait de son horreur pour le crime, elle s'exprimait franchement, loyalement, sans arrière-pensée, avec le ferme dessein de rester pure.

Lorsqu'André, touché par ses accens et par ses larmes, se laissa retenir et promit de ne pas quitter Paris, lorsqu'il s'engagea, en quelques mots chaleureux et consolans, à se montrer ami fidèle, ravie de l'apaisement qu'elle éprouvait, elle crut à la possibilité de ce pacte imprudent qui les livrait l'un à l'autre, en leur cachant le péril de leur réunion. C'est seulement à la fin de cette soirée, qui se prolongea longtemps, qu'il vit l'imminence et la puissance de ce péril. Durant cette entrevue, commencée comme un orage et terminée par l'engagement mutuel de se défendre contre l'ennemi commun, le cœur de Pauline, plein à déborder, s'était épanché dans le sien. Ils se connaissaient encore bien peu, puisque dans le passé leurs relations se bornaient à quelques semaines vécues ensemble à Villeneuve. Si ce temps, quelque bref qu'il fût, avait suffi pour déchaîner dans le cœur de Mme Robernier la passion dont elle souffrait, il devait à plus forte raison suffire à donner à leurs relations, à peine renouées, le caractère de l'intimité la plus étroite et la plus confiante. Elle avait donc raconté sa triste histoire, l'origine de son amour, les causes de son mariage, tracé le tableau de ses peines, et fait mesurer à André la place qu'il occupait dans ses pensées, confession sans réticence, récitée d'un accent qui révélait la violence d'ardeurs si malaisément contenues, écoutée avec stupeur par celui auquel elle s'adressait.

— Si je ne pars pas, je suis perdu.

C'est en ces termes qu'au moment où il se séparait de Pauline, il résuma l'impression qu'il emportait de leur entretien. Il avait vingt-huit ans, l'imagination d'un grand artiste; belle, intelligente, passionnée, Pauline l'aimait, non ainsi qu'une coquette accoutumée à affoler les têtes sans rien donner de soi, mais comme une femme résolue à vivre et à mourir pour celui qu'elle aime. C'était assez pour ébranler des vertus plus solides que celle d'André, et la sienne déjà chancelait. Pauline ne pouvait être son amie, et il ne voulait pas être son amant; il entendait rester honnête homme, estimait qu'il cesserait de l'être s'il trompait la confiance de M. Robernier. Il prit donc vis-à-vis de lui-même l'engagement de quitter Paris. Depuis longtemps, il songeait à parcourir l'Espagne; il entreprendrait ce voyage maintenant, et ne reviendrait en France que lorsque, la session législative étant close, les Robernier seraient rentrés à Villeneuve, puis, à leur retour, si Pauline demeurait telle qu'il venait de la voir, il s'éloignerait de nouveau. En un mot, dût sa carrière en souffrir, dût même son avenir être compromis, il se défendrait par tous les moyens contre les tentations subitement dressées autour de lui.

Le lendemain, dès le matin, il commença ses préparatifs, et, se rappelant que M. Robernier l'avait invité à déjeuner, il les interrompit pour se rendre chez son cousin, résolu à éviter de rester seul avec Pauline. Ainsi qu'il l'avait espéré, M. Robernier était auprès d'elle, quand il entra. Calme et rassérénée, soit qu'elle se fût résignée à l'amitié, soit que la présence de son mari retînt ses élans, elle se défendit de tout mouvement et de tout regard qui auraient pu alarmer André. Le nouveau député, heureux de le revoir, donna un libre cours à sa bonne humeur. Il était ravi de se trouver à Paris, fier de son mandat, fier surtout de sa femme, qu'il se proposait de présenter dans le monde. Il voulait recevoir, donner des fêtes, se créer une influence, prendre rang pour les futures combinaisons ministérielles.

— Souhaite que je devienne ministre, mon cher André, dit-il tout à coup; tu auras des commandes de l'état, tu seras décoré, et si par ton talent tu secondes mes efforts, tu verras jeune encore les portes de l'Institut s'ouvrir devant toi.

— Merci, cousin Jean, répondit André, remué par ce témoignage d'un tendre intérêt, et confirmé dans sa résolution de partir, afin de n'être pas exposé à le payer de la plus noire ingratitude.

— Jusque-là, viens nous voir souvent; souviens-toi que cette maison est tienne et que tu y seras toujours le bienvenu.

D'un signe de tête Pauline appuya ces bienveillantes paroles.

— Votre bonté me touche plus que je ne saurais dire, reprit André; je vous rappellerai vos promesses un jour, et je ne manquerai

pas de recourir à vos bons offices. Quant à nous voir souvent maintenant, il y faut renoncer; je suis au moment d'entreprendre un assez long voyage.

— Tu pars! s'écria M. Robernier, tandis que Pauline coulait vers André un regard curieux et inquiet.

— On m'appelle à Madrid afin de m'y confier l'exécution d'un monument dont l'érection vient d'être décrétée par les cortès.

On sortait de table en ce moment pour revenir au salon. Pauline prit le bras de son cousin.

— La nouvelle que vous venez de nous apprendre est toute récente sans doute, objecta-t-elle; hier, vous ne m'en avez rien dit.

— C'est qu'hier je l'ignorais. Je n'ai reçu que ce matin la lettre de l'ambassadeur qui m'invite à me mettre en route.

— Je te félicite, puisque c'est pour un bien que tu t'en vas, reprit M. Robernier; mais c'est un gros ennui pour nous de te voir partir au moment où nous arrivons. J'avais compté sur toi pour montrer Paris à Pauline.

— Vous augmentez mes regrets, répondit-il, et j'espère être plus heureux pendant le nouveau séjour que vous ferez ici à la saison prochaine.

— Prends alors tes précautions pour ne pas être obligé de nous quitter; Thérèse viendra passer quelque temps avec nous, et je ne serai pas fâché qu'elle te rencontre. Tu sais ce que je t'ai dit un jour, je ne l'ai pas oublié, et Pauline, qui connaît mes projets, les approuve, n'est-ce pas, ma femme? Vois-tu, mon cher, elle est faite pour toi, cette enfant, et je ne doute pas que tu ne te fasses aimer. Ah! si tu l'épouses, je ne te plaindrai pas, c'est une perle, comme sa sœur.

Il regardait sa femme en riant d'un bon rire confiant et affectueux.

— Je suis résolu à ne pas me marier, répliqua André, qui comprenait que l'entretien devenait cruel pour Pauline.

— Résolu! tu as donc changé d'avis depuis deux ans?

— J'ai acquis la certitude que je ferais un détestable mari.

— Oh! si tu n'as pas d'autre objection, je compte sur les beaux yeux de la chère petite pour la détruire. Nous avons d'ailleurs le temps d'y songer.

La conversation passa à d'autres sujets et se continua jusqu'au moment où M. Robernier annonça qu'il était obligé de se rendre à la chambre.

— Je vous accompagne, fit André en prenant son chapeau. — Pauline n'essaya pas de le retenir; il la salua, en lui disant à demi-voix :

— Je reviendrai vous faire mes adieux.

— J'y compte bien, répondit-elle sur le même ton et sans manifester aucune émotion.

Vers le soir, il était seul dans son atelier, occupé à retoucher une statue qu'il voulait livrer au praticien avant de partir. Juché sur un échafaudage, il s'appliquait à affiner les lignes du visage, quand on frappa un léger coup à sa porte. Sans interrompre son travail, il cria d'entrer.

— C'est moi, dit une voix de femme.

Il se retourna stupéfait. Pauline était devant lui, la figure cachée sous une voilette épaisse, vêtue d'une robe sombre, telle enfin qu'il ne l'aurait pas reconnue si le son de sa voix ne l'avait trahie. Il sauta lestement sur le plancher et se précipita vers elle.

— Vous! vous ici! s'écria-t-il.

— Je suis venue faire une petite visite à mon ami, répondit-elle avec calme, en détachant sa voilette et en laissant tomber son manteau. Je ne suppose pas que ma présence chez vous scandalise qui que ce soit; on est accoutumé, je le présume, à y voir de jolies femmes.

— Celles qui viennent seules ici ne sont pas précisément des vertus.

— Et vous avez peur qu'on ne m'ait prise pour l'une d'elles? Eh bien, rassurez-vous, personne n'a pu me reconnaître. Qu'importe d'ailleurs; je voulais vous voir, et je suis venue. Je serais venue à visage découvert si je n'avais pu faire autrement. Elle souriait pour cacher sa confusion et le frémissement de ses lèvres pâlies. — Quel admirable atelier vous avez là, ajouta-t-elle, en promenant ses regards de tous côtés.

Le jour baissait; par les hautes croisées, des lueurs grises à travers lesquelles s'allongeaient les derniers rayons d'un soleil d'hiver à son déclin remplissaient la salle, voilaient d'une teinte uniforme les marbres, la glaise humide, les toiles mouillées tendues sur les œuvres commencées, les bahuts anciens, les cuivres dorés, les tentures à personnages, tout le luxe d'artiste qui s'étalait là comme dans un musée. Derrière les vitres, les arbres du jardin étendaient l'enchevêtrement capricieux de leurs branches dépouillées, ajoutaient à l'aspect intime et paisible de cette retraite de paix et de travail, située au fond de Passy du côté du bois.

— Enfin qu'aviez-vous à me dire? s'écria André en se raidissant contre la tentation qu'éveillait en lui la présence de cette imprudente qui venait troubler ses résolutions et le braver.

— J'ai à vous dire que je ne crois pas un mot de cette histoire de travaux à exécuter à Madrid, dont vous nous avez parlé ce matin. — Et comme il protestait: — Je vous mets au défi de me montrer la lettre qui vous appelle, car on ne vous appelle pas. Osez donc prétendre le contraire.

— J'ose affirmer que vous vous trompez.

— Hier, vous m'aviez promis de rester.

— Je vous répète qu'hier je n'avais aucune raison pour partir.

— Et aujourd'hui?

— Je vous ai dit qu'on me mande en Espagne.

— Allons donc! s'écria-t-elle impétueusement, ce prétexte est indigne de vous. La vérité, c'est qu'avant de m'avoir revue, vous ne songiez pas à partir, mais j'ai commis l'imprudence de vous ouvrir mon cœur, et vous me fuyez.

— Libre à vous de le croire, et puisqu'il vous convient de ne tenir aucun compte de mes dénégations, je n'ai pas le moyen de vous démontrer votre erreur.

— Il vous en reste un, au contraire.

— Lequel?

— Ne partez pas.

— Vous demandez l'impossible, et si c'est pour me retenir que vous êtes ici, vous avez eu tort d'y venir. Mon parti est pris irrévocablement.

— Vous me détestez donc bien? murmura-t-elle d'un accent adouci.

— Ah! le ciel m'est témoin que le sentiment que je ressens pour vous est bien différent de la haine. Est-ce vous détester que de vous vouloir heureuse, honorée, respectée, que de vous garder contre le péril des aventures au-devant desquelles vous courez, que de m'éloigner pour ne pas me perdre et vous perdre avec moi?

— Voilà donc la véritable cause de votre départ, s'écria-t-elle; vous avouez...

— Eh bien, oui, je l'avoue! aussi bien, le mensonge m'est odieux. Oui, je pars pour échapper à l'influence que vous exercez sur moi; mais, en partant, je fais un suprême appel à votre raison et à votre courage, et puisque la situation est devenue telle entre nous qu'il faut parler de l'amour que vous avez conçu pour moi, et dont je suis épouvanté, vous le voyez, jusqu'à fuir pour ne pas être tenté d'y répondre, laissez-moi vous supplier de ne pas me revoir jusqu'à ce que vous soyez guérie.

— Je ne guérirai jamais.

— Vous le croyez! Le temps viendra à votre aide.

— Je vous entends, reprit Pauline amèrement, la guérison viendra quand je serai vieille. Est-ce là ce que vous voulez dire? mais j'ai vingt ans! André, y avez-vous songé? Ah! devinez-vous enfin à quel supplice je suis condamnée? Je n'aime pas mon mari, et je vous aime, et ma vie commence à peine! J'ai longtemps nourri l'espérance de vous oublier; j'avais pris la ferme résolution de ne jamais vous revoir. L'oubli n'est pas venu, puis j'ai été conduite

à Paris, presque malgré moi. Maintenant m'y voilà, je vous ai revu, je vous ai confié mes peines, et c'est quand je croyais que vous me rendriez en bonne amitié, en soins empressés, l'affection que je vous porte, que vous songez à me fuir.

— Il le faut, Pauline, pour vous, pour moi!..

— Que redoutez-vous donc?

— Votre puissance et ma faiblesse.

Hélas! c'était un aveu, cela, et le plus imprudent, le plus redoutable de tous, un de ces aveux qui précèdent les chutes irréparables et les préparent. Pauline ne voulait plus être séparée d'André. Pour le rassurer, elle trouva l'éloquence enivrante qu'un amour sincère met au cœur d'une femme passionnée. Elle se grisa de ses propres paroles en le grisant de sa beauté, et les devoirs les plus sacrés furent trahis au moment même où les malheureux caressaient l'illusion de se croire assez maîtres d'eux pour ne les oublier jamais.

Il n'entre pas dans le plan de ce récit d'insister sur les divers incidens de la liaison dont on connaît maintenant l'origine et dont il nous reste à décrire le tragique dénoûment, ni de raconter les épisodes d'un amour fatal et maudit qui fut ce qu'a été, est, sera tout amour adultère. Pendant près de deux années, Pauline se crut aimée. Elle ne comprenait pas qu'en lui cédant André s'était laissé emporter, non par une affection sincère, mais par un désir violemment surexcité, pas plus qu'elle ne comprit ensuite qu'en lui restant, il obéissait à la force de l'habitude, vaincu par l'ardente passion qu'il avait inspirée, retenu dans ces lourdes chaînes par la peur du désespoir qu'il provoquerait s'il tentait de les rompre, par la crainte qu'en se voyant abandonnée, elle ne se livrât à des fureurs qui éclaireraient son mari, odieusement trompé. Ils furent donc heureux, autant qu'on peut l'être quand on viole un impérieux devoir, quand on est obligé de se cacher, de trembler sans cesse. Ils épuisèrent, il est vrai, toutes les jouissances de la passion; mais ils connurent les angoisses d'une existence de mensonge, les tortures de la jalousie, les humiliations et les hontes qu'enfante le péché, passant des joies les plus ardentes aux douleurs les plus amères. Malgré la flétrissure que le temps imprime aux tendresses que Dieu n'a pas bénies, la chaîne qui les unissait devint en apparence aussi forte que ce qui est éternel. Cependant ce caractère d'indissolubilité dont leur amour semblait revêtu était tout de surface et ne put l'empêcher de périr.

ERNEST DAUDET.

(La dernière partie au prochain n°.)

LA GRÈCE

ET

LES PROVINCES GRECQUES DE LA TURQUIE

Pour n'avoir jamais été résolue qu'à moitié, la question grecque s'impose périodiquement à l'Europe. Aujourd'hui encore, cette question est à l'ordre du jour. Le congrès de Berlin a reconnu la justice des plaintes des provinces grecques de la Turquie, la légitimité des revendications de la Grèce. En vain la Porte a tenté d'éluder les vœux du congrès en multipliant les procédés dilatoires et en recourant à sa force d'inertie, — la seule force, hélas! qui reste à l'empire ottoman, — il semble qu'elle se décide, sinon à satisfaire tout à fait aux réclamations des Grecs, du moins à les examiner sérieusement. Des commissaires sont nommés de part et d'autre. Ils vont se réunir à Prévéza à l'entrée du golfe d'Arta, pour fixer les délimitations de la nouvelle frontière grecque. Mais, sans citer même les partisans obstinés de la Turquie, ceux-là qui continueront à parler de l'intégrité de l'empire ottoman quand cet empire ne sera plus qu'un souvenir en Europe, il est un certain nombre d'esprits impartiaux, judicieux, qui se demandent si le royaume hellénique doit réellement gagner autant que le prétend sa diplomatie à l'extension de ses frontières, et si les provinces grecques de la Turquie trouveront de véritables avantages à leur annexion à la Grèce. Il paraît utile, pour aider à résoudre ces questions, d'étudier l'histoire politique de la Grèce dans ces dernières années, d'esquisser le tableau de sa situation économique, enfin de rappeler le rôle des Épirotes et des Thessaliens comme Grecs, et leur condition comme sujets turcs.

I.

La Grèce moderne a contre elle la courte durée de son existence de nation et les commotions terribles qui ont précédé, accompagné et suivi sa naissance. La Grèce est née blessée. Elle a dû panser ses plaies en même temps qu'elle constituait son organisme. — Tous les praticiens reconnaîtraient que ce sont là de détestables conditions pour la croissance.

C'est en 1830 que l'autonomie a été donnée à la Grèce, après trois siècles et demi d'esclavage, après dix années de guerre acharnée contre les Turcs. Le royaume hellénique ne fut définitivement constitué que deux ans plus tard, en 1832, quand la guerre civile était venue ajouter ses horreurs aux calamités de la guerre étrangère. Le sol était ruiné, les villes en décombres, la population décimée. Le sabre et la torche avaient tout détruit. Plus d'agriculture, plus de commerce, pas d'argent, des familles affamées errant sur l'emplacement des villages en ruines. Tout à faire, et à faire dans l'instant. Une administration entière à créer, et son personnel à recruter soit parmi les Bavarois venus avec le nouveau roi, objets d'animadversion pour les Grecs jaloux de leurs droits nationaux, soit parmi les Hellènes, héros de la guerre de l'indépendance, plus habitués aux fatigues et aux périls des champs de bataille qu'au travail des bureaux. Une armée de soldats et une armée de fonctionnaires à entretenir et à payer, l'instruction publique à fonder, des routes à tracer, des travaux de toute sorte à exécuter : le chaos à organiser.

La Grèce se trouvait obligée de faire face aux dépenses d'un grand état avec des ressources nulles. On commença, avec la garantie des trois puissances protectrices, la Russie, l'Angleterre et la France, par négocier un emprunt de 60 millions de drachmes. Mais sur ces 60 millions, la Grèce toucha à peine 15 millions, défalcation faite des pertes de l'emprunt adjugé à 94 pour 100, de l'escompte bonifié aux adjudicataires, des frais de commission, de l'indemnité payée à la Turquie et autres frais de guerre, des dépenses de la régence bavaroise de 1832 à 1835 et du transport et de l'entretien des troupes allemandes pendant cette période, enfin des sommes affectées à l'amortissement de la dette. Or, bien qu'il ne lui restât que 15 millions de cet emprunt, la Grèce a dû payer les intérêts sur 60 millions, à 6 pour 100, de telle sorte qu'elle payait en réalité des intérêts au taux de 24 pour 100. De plus, sur ces 15 millions combien peu qui ont servi, alors que tous les élémens de l'administration étaient à organiser et que l'état n'avait encore que des revenus dérisoires, à développer les forces vives

du pays! Ainsi l'emprunt de 1832 n'eut d'autre résultat pour la Grèce que de la charger d'une dette écrasante sans lui créer des ressources.

Les passions politiques, innées chez les Grecs modernes comme chez les Grecs anciens, n'étaient point faites pour développer l'agriculture, ni pour favoriser l'industrie. Dans les huit premières années du règne d'Othon, c'étaient tous les trois mois des changemens de ministère, des dissolutions, des élections qui agitaient le pays et parfois l'ensanglantaient. Souvent en effet les partisans d'une candidature la soutenaient à coups de fusil, argumens que leurs adversaires ne trouvaient pas sans réplique et auxquels ils ripostaient par des argumens de même calibre. Ainsi, comme aux États-Unis, les lieux de vote devenaient quelquefois des lieux de combat. On remettait au lendemain les affaires sérieuses, les travaux des champs et des ateliers pour s'occuper le jour des choses plus bruyantes de la politique. Chacun était bien convaincu que le malaise des affaires, le déficit du budget, l'appauvrissement du sol étaient la conséquence de tel ou tel ministère, et que, le cabinet renversé, tout irait le mieux du monde, comme par enchantement. Les Grecs étaient coupables de vivre dans de telles illusions, mais la diplomatie des puissances protectrices n'était-elle pas plus coupable encore d'y entretenir la jeune nation, de faire sans cesse apparaître à ses yeux de décevans mirages? On sait que les hommes politiques grecs ont été de longues années divisés en trois partis, le parti russe, le parti anglais, le parti français. Le parti russe spéculait sur la similitude des deux religions et sur l'inimitié séculaire des Russes et des Turcs; le parti anglais fondait ses espérances sur cette opinion plus ou moins discutable que l'Angleterre est de tous les états européens celui qui a le plus d'avantage à faire de la Grèce une nation puissante; le parti français sur l'esprit d'équité et les sentimens généreux de la France. Chaque parti prenait son mot d'ordre à la légation d'une des trois puissances, où on n'était point avare de promesses pour faire prévaloir son influence. Plus d'un changement de cabinet a été préparé dans ces légations; le grand mouvement de 1843 qui aboutit à une révolution fut fomenté à l'ambassade russe. Pendant plus de vingt ans, la Grèce fut le champ de bataille pacifique des trois puissances; elle fut surtout le foyer des intrigues russes en Orient. Le ministère qui représentait un des trois partis était aussitôt attaqué, combattu, renversé par la coalition des deux autres. Après la révolution de septembre 1843, il y eut un ministère purement russe, mais il ne put se maintenir longtemps aux affaires. Ce fut alors une succession de cabinets anglo-français et de cabinets russes qui passèrent, plutôt qu'ils ne gouvernèrent, au milieu des troubles et des émeutes. L'influence française

prévalut quelques années avec Kolettis. La Russie s'en vengea en prenant parti pour la Turquie dans un incident diplomatique qui aurait pu avoir les plus funestes conséquences, l'Angleterre en réclamant brutalement et injustement une indemnité de 800,000 drachmes pour des dommages illusoires subis par un sujet anglais, le juif Pacifico. L'affaire alla, on le sait, jusqu'au blocus du Pirée et à la capture de deux cents bâtimens grecs qui ne furent jamais restitués. Grâce à la médiation de la France, l'indemnité fut réduite à 33,000 drachmes, que la Grèce fut forcée de payer, bien qu'elle n'en dût pas la moitié. Le blocus d'Athènes fut levé, mais par l'effet de ce blocus le commerce grec avait subi un coup dont il fut longtemps à se remettre. C'était une façon spéciale à l'Angleterre et à la Russie de comprendre leur rôle de puissance protectrice. Elles étaient protectrices de leur influence pour servir à des ambitions ultérieures. Quant à la Grèce, elle pouvait bien se protéger elle-même!

Il faut le dire à l'honneur de la France, qui au congrès de Berlin a la première pris la défense de la Grèce, la France a eu de tout temps en Grèce, sinon toujours un rôle d'amie, toujours du moins un rôle désintéressé. La question d'Orient, dont la Grèce est un des problèmes depuis 1832, n'est point pour la France, comme pour l'Angleterre et pour la Russie, une question vitale. Bien que le parti russe ait autrefois compté en Grèce les plus nombreux adhérens, les Grecs ne se dissimulaient pas que leur protectrice la plus sincère était la France. Avec les Anglais et les Russes, les Grecs jouaient au plus fin. Ils se trompaient mutuellement. La Grèce feignait de servir les intérêts de ces deux nations, mais elle ne pensait qu'aux siens propres; les Anglais et les Russes promettaient l'agrandissement futur de la Grèce, mais ils ne cherchaient qu'à trouver dans les Grecs des alliés pour un conflit éventuel. Entre la France et la Grèce, il n'y avait pas tous ces intérêts en jeu; aussi il y avait plus de vraie sympathie, et plus de franchise dans les rapports. Si depuis 1855 à 1867 l'influence de la France l'a cédé en Grèce à l'influence russe, la cause en est dans l'occupation du Pirée en 1854-57 (occupation dont les Grecs nous ont longtemps gardé rancune) et surtout dans le mauvais vouloir constant pendant toute cette période des représentans de la France à Athènes. On a dit d'un homme de grand talent qu'il se lève tous les jours à quatre heures du matin pour se faire des ennemis. Il fut un temps où on aurait pu dire que la France payait très cher des diplomates pour entretenir de mauvaises relations avec les gouvernemens auprès desquels ils étaient accrédités. — Depuis une dizaine d'années d'ailleurs, l'antagonisme des partis a cessé. Après la fin de l'insurrection de Crète, pendant laquelle la Russie n'a pas assez masqué ses

vues égoïstes, la politique russe a été abandonnée par la Grèce au profit de la politique occidentale. Les Grecs, que les derniers événemens ont achevé d'éclairer, savent maintenant que l'hellénisme n'a point d'adversaire plus redoutable que le panslavisme.

Le grand mouvement national contre les Allemands, commencé en 1843 par la révolution qui provoqua l'expulsion de tous les fonctionnaires bavarois, fut achevé en 1862 par la révolution qui fit proclamer la déchéance du roi Othon. La révolution de 1862 eut malheureusement tout d'abord les plus fâcheux résultats. Sous le gouvernement provisoire, tout alla de mal en pis. L'essor de prospérité qui avait commencé pendant la période d'accalmie de 1856 à 1861 s'arrêta net. On fit plus de politique et moins de besogne que jamais. Naturellement les recettes de l'état diminuèrent; mais les dépenses augmentèrent. Ce fut la curée des places parmi les politiciens, et la curée des grades parmi les officiers et les soldats, car la révolution de 1862 tenait un peu des *pronunciamiento* espagnols. De plus l'administration fut déplorable. On a calculé que la révolution de 1862 a coûté à la Grèce 60 millions de drachmes. Ce sont là les bienfaits des révolutions. Le prince George de Danemark, proclamé roi de Grèce, succéda au gouvernement provisoire, qui avait trop duré pour le bien du pays. Le jeune roi eut le bon esprit de ne pas amener avec lui, comme l'avait fait son prédécesseur Othon, tout un personnel étranger. Il conquit ainsi les sympathies de la nation grecque. La cession des îles Ioniennes que consentit l'Angleterre, sorte de don de joyeux avènement à la Grèce, le mariage de George Ier avec une princesse de Russie, enfin la naissance d'un fils l'année qui suivit le mariage, achevèrent de concilier au roi la faveur publique. Quelque peu superstitieux, les Grecs virent dans cet événement presque un miracle de bon augure. Le bruit se répandit même dans le petit peuple, assez ignorant de l'histoire compliquée de Byzance, que depuis Constantin nul empereur d'Orient n'avait eu un héritier direct.

Bien que l'insurrection de Crète, en 1867 et 1868, ait encore passionné le pays et que les secours donnés aux réfugiés lui aient coûté fort cher, la Grèce est entrée sous le règne du roi George dans une période d'apaisement. Les changemens de ministère, fréquens encore, laissent généralement la population indifférente, sauf les politiciens du café de la Belle-Grèce et des trottoirs de la rue d'Éole. On a commencé à travailler sérieusement, le gouvernement en développant les travaux publics, en extirpant le banditisme, en faisant des réformes utiles, le peuple en s'adonnant de meilleur cœur à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. De 1865 à 1876, la Grèce a plus gagné au point de vue économique que de 1832 à 1865. Ces dix années de calme relatif ont été plus pour elle que

trente ans de stériles agitations. Mais les événemens qui ont ébranlé l'Orient en 1877-78 ont eu un contre-coup naturel en Grèce, d'où l'agitation politique semblait bannie.

II.

Les nations modernes se sont toutes plus ou moins inspirées de l'Athènes antique dans leurs institutions et leurs mœurs publiques. La Grèce nouvelle, en modelant son organisation sur celle des états de l'Europe, a pour ainsi dire repris son bien. Les Grecs ont le suffrage universel, l'égalité entre tous les citoyens, le service obligatoire, le jury pour toutes les causes, y compris les procès politiques et les procès de presse. La Grèce est une monarchie constitutionnelle et représentative. Le pouvoir exécutif appartient au roi inviolable et à ses ministres responsables; le pouvoir législatif est exercé par une seule chambre, le pouvoir judiciaire par des juges inamovibles. Le royaume est divisé en treize départemens sous l'autorité de préfets, subdivisés en un certain nombre d'arrondissemens administrés par des sous-préfets. Les communes nomment leur maire parmi les membres du conseil municipal, également élus par les communes. Chaque arrondissement élit un ou plusieurs députés, — un député pour dix mille électeurs. La Grèce a une cour des comptes, quatre cours royales, treize tribunaux de première instance, deux cents justices de paix, dix chambres de commerce. Les codes sont empruntés au droit romain, au droit français, au droit byzantin et au droit bavarois. — L'armée est divisée en trois bans : l'armée active, forte de 18,000 hommes; la réserve de l'armée active, forte de 18,000 hommes; le second ban de la réserve, qu'on évalue à 15,000 hommes. Tout Grec doit le service militaire de dix-huit à vingt-sept ans. Il sert trois ans dans l'armée active et six ans dans les deux bans de la réserve. L'infanterie, habillée à l'européenne, sauf deux bataillons d'élite qui portent la veste, la foustanelle et les jambières des vieux pallicares, est armée du fusil Gras. L'artillerie a des canons du système Krupp. A côté de l'armée proprement dite, la Grèce possède une gendarmerie de 1,800 hommes et une garde nationale d'environ 120,000 hommes. La garde nationale est organisée par commune dans tout le royaume, avec des officiers subalternes nommés à l'élection, et des officiers supérieurs nommés par le pouvoir central. En cas de mobilisation, elle passe sous les ordres du ministre de la guerre et est soumise aux lois militaires. Cette milice, formée d'hommes jeunes, — de vingt-huit à trente-cinq ans, — robustes, sobres, bon marcheurs, et presque tous habitués au tir du fusil, serait un sérieux appoint à l'armée. — La flotte se compose

d'une vingtaine de bâtimens, dont deux cuirassés, portant en tout cent quatre-vingt-deux canons. En cas de guerre, cette petite flotte se quadruplerait, se décuplerait rapidement au moyen des bâtimens marchands armés en corsaires et montés par les matelots grecs, qui sont les plus habiles et les plus audacieux caboteurs de la Méditerranée. — La religion de l'état est celle de l'église grecque d'Orient, catholique orthodoxe, dont le siège est à Constantinople. L'église de Grèce est unie dogmatiquement à celle de Constantinople, mais administrativement elle ne relève que d'elle-même. Gouvernée par un synode de cinq évêques, elle exerce des droits souverains. Il y a en Grèce trente et un évêques. Ils sont payés par l'état, mais les simples prêtres ne sont point payés et doivent vivre du casuel. C'est dire qu'ils vivent de peu, car le pays est pauvre, et le Grec ne donne pas facilement. On attribue à la misère l'état d'ignorance et d'abaissement du prêtre grec, souvent réduit à tendre la main, et on s'occupe de remédier à cette situation. Il y a aussi quinze cents moines dans les couvens de la Grèce. C'est parmi eux que se recrute le haut clergé, d'abord parce que naturellement les moines sont célibataires, tandis que les desservans sont mariés pour la plupart, — or le mariage est interdit aux évêques, — ensuite parce qu'au nombre des moines, il se trouve quelques hommes instruits.

L'instruction publique est le chapitre sur lequel le gouvernement grec mérite le plus d'éloges. En Grèce, l'instruction est obligatoire, laïque et gratuite à tous les degrés. L'enseignement supérieur comprend quatre facultés : de théologie, des lettres, de droit, de médecine. L'enseignement secondaire est donné dans les gymnases et les écoles helléniques, qui sont au nombre de cent cinquante-quatre. Les écoles primaires enfin dépassent onze cents. Si on ajoute cent établissemens privés, on aura le chiffre de près de quinze cents établissemens d'enseignement, et on comprendra le proverbe grec, dont les Hellènes sont si fiers à juste titre : « En Grèce, un village sans maître d'école est aussi rare qu'une vallée sans montagne. » — Tout en louant chez les Grecs cette soif de savoir et dans leur gouvernement les sacrifices qu'il s'impose pour la satisfaire, il y a sans doute à regretter la gratuité de l'enseignement à tous les degrés. En la restreignant aux écoles primaires, n'éloignerait-on pas des carrières libérales encombrées une foule de braves gens qui deviennent des médecins sans clientèle, des avocats sans cause, des hommes politiques toujours en disponibilité, et qui auraient fait de bons cultivateurs et d'habiles ouvriers?

Les finances sont le talon d'Achille de la Grèce. La fortune publique, il est vrai, s'accroît chaque année par un travail plus actif et par une production plus vive. Mais, les dépenses de l'état augmentant au fur et à mesure de ses recettes, l'équilibre du bud-

get n'en reste pas moins la pierre philosophale. Ainsi, en 1833, les recettes étaient en chiffres ronds de 8 millions de drachmes, les dépenses de 13 millions; en 1865, les recettes de 27 millions, les dépenses de 28 millions; en 1877, les recettes de 39 millions, les dépenses de 41 millions. Ce déficit permanent ne provient pourtant pas d'une mauvaise gestion constante, ni de l'exagération des traitemens des fonctionnaires. Les ministres qui se succèdent si souvent ne peuvent faire table rase de la situation laissée par leurs prédécesseurs. Remplacez Sisyphe par le plus honnête homme du monde, celui-ci n'en aura pas moins son rocher à pousser. Pour les fonctionnaires de tout ordre, ils sont, même proportionnellement à la vie à bon marché qu'on mène en Grèce, infiniment moins payés que dans tout autre état de l'Europe. S'ils sont peu rétribués, en revanche, ils sont peut-être bien nombreux! Mais il faut penser que les frais généraux pèsent infiniment plus sur un petit état que sur une grande nation. On ne peut pas exiger de la Grèce qu'elle ne fasse point de liste civile à son roi, qu'elle n'entretienne point une administration, un corps judiciaire, un personnel d'enseignement, une représentation à l'étranger. Quant à son armée, qu'on lui a si souvent reprochée et qui en effet lui coûte fort cher, surtout depuis trois ou quatre ans, la supprimer serait pour la Grèce renoncer à son existence de nation et au rôle qu'elle a à jouer en Orient. — Remarquons, par parenthèse, que c'est grâce à l'entrée des troupes grecques sur le territoire ottoman, au commencement de 1878, que les représentans du cabinet d'Athènes ont été admis à parler devant le congrès de Berlin.

Les déficits des budgets grecs ont aujourd'hui leur cause dans la dette écrasante de l'état, conséquence de la ruine du pays dès l'origine du royaume, de la mauvaise administration de la régence bavaroise, du blocus du Pirée en 1850, des disettes de 1851, 52 et 53, des folies de la révolution de 1862, des secours donnés aux Crétois en 1867-68, du changement dans l'armement opéré ces dernières années, résultat enfin de la situation impossible faite à la Grèce par le traité de 1830 qui lui donnait les devoirs, les dépenses, les ambitions d'une nation avec les revenus d'une province. Si la Grèce à l'époque de son affranchissement avait eu seulement la moitié des ressources que lui ont créées, depuis qu'elle est libre, son commerce, son industrie, son agriculture, elle se trouverait aujourd'hui dans un état des plus prospères au point de vue économique. Mais on sait trop que la Grèce de 1830 n'était pas la Grèce de 1878! Les déficits successifs, comblés au moyen d'emprunts, ont porté la dette publique intérieure au chiffre de 76 millions de drachmes, sur lesquels l'état paie annuellement en intérêts et amortissemens 6,500,000 drachmes. L'état paie de plus pour la dette provisoire et la dette flot-

tante, qui se montent à 12 millions de drachmes, environ 1 million de drachmes; pour les pensions, dans lesquelles les secours donnés aux îles ruinées par la guerre de l'indépendance et surtout les indemnités et pensions consenties en faveur des fonctionnaires et sujets anglais des îles Ioniennes entrent pour une part énorme, 3,800,000 drachmes. Voici déjà 11,300,000 drachmes absorbées par la dette. Il faut encore ajouter à cette somme 1,246,000 drachmes pour le service de la dette extérieure (emprunt de 1832) (1), ce qui fait 12,546,000 drachmes. A la vérité par suite des amortissemens, la dette intérieure diminue chaque année. Mais la Grèce va se trouver grevée d'un nouveau passif, puisqu'elle a cette année même réglé la question de la *dette différée* (2). D'accord avec les détenteurs des actions des emprunts de 1824 et 25, la Grèce a reconnu devoir la somme de 1,250,000 l. st., soit 31,250,000 drachmes, et s'est engagée à payer annuellement pour les intérêts et amortissemens 1,875,000 drachmes. Les créanciers de la Grèce se sont engagés en échange à faire coter les valeurs grecques à la bourse de Londres, dans le délai de trois mois, faute de quoi la convention sera nulle. On ne peut que féliciter les Grecs de leur bonne volonté à payer leurs dettes. Mais on est effrayé en songeant aux 14 millions et demi que les intérêts de ces dettes vont leur coûter chaque année.

Si déplorable qu'elle soit, la situation financière ne serait pas désespérée, dans le cas même où par un déni de justice on n'accorderait point à la Grèce un agrandissement de territoire. En effet, les déficits des budgets grecs, qui varient de 1 à 2 millions, ne provenant point des dépenses du présent, mais des dettes du passé, et d'autre part les ressources de l'état augmentant chaque année de 1 million au moins, il s'ensuit de là que dans trois ou quatre ans il sera possible d'équilibrer le budget. On pourrait même espérer voir les recettes dépasser les dépenses, si on recourait à quelques ré-

(1) La Grèce a cessé de servir les intérêts de cet emprunt en 1844. Il y a quelques années, à la suite d'un nouvel arrangement avec les trois puissances qui avaient garanti l'emprunt et en avaient servi les intérêts et les amortissemens en lieu et place de la Grèce, celle-ci s'est engagée à donner annuellement aux puissances, à titre d'indemnité de leurs avances, cette somme de 1,246,000 drachmes.

(2) On connaît l'origine de la dette différée. En 1824 et 1825, le gouvernement provisoire de la Grèce négocia à Londres, pour subvenir aux dépenses de la guerre, deux emprunts montant à la somme totale de 57 millions et demi (2,300,000 livr. sterl.). De ces emprunts contractés à 59 pour 100, plus les frais de commission et deux années d'intérêts et d'amortissemens touchés d'avance, la Grèce ne reçut que 23 millions. Quand le royaume fut constitué, la Grèce, prétextant que le gouvernement provisoire avait outrepassé ses droits en contractant cet emprunt, que cet emprunt était usuraire, enfin qu'elle ne s'était engagée à payer qu'au cas où toutes les provinces grecques seraient affranchies et lui fourniraient les ressources nécessaires, refusa de payer les intérêts. D'ailleurs elle ne voulut ni reconnaître ni nier cette dette. Elle la considéra comme *différée*. Aujourd'hui, la Grèce a reconnu cette dette.

formes dont il a été souvent question. Il faudrait d'abord renoncer à la perception des impôts en nature, système qui coûte fort cher à l'état et qui ruine le contribuable. On a calculé que tant en dépenses en moins qu'en recettes en plus, le trésor aurait avec l'autre mode de perception un excédant de plus d'un million de drachmes. Quant aux cultivateurs, ils gagneraient le double et le triple à ne pas laisser leurs moissons sécher ou pourrir en attendant les agens du fisc. La rareté du numéraire a empêché jusqu'ici l'état de modifier son système de perception ; cependant un projet de loi sur cette question grave est à l'étude, et on espère qu'on pourra le présenter cette année à la chambre hellénique. Il y aurait aussi à vendre les domaines de l'état, qui ne lui rapportent presque rien. En Grèce, où tout le monde fume, la vente du tabac est libre. La mise en régie du tabac rapporterait, assure-t-on, plus de 2 millions par an au trésor. Mais cet impôt, qui frapperait toute la population, serait excessivement impopulaire. Il est douteux que la chambre ose en assumer la responsabilité. Les Grecs sont cependant aussi patriotes que les Lombards-Vénitiens; or ne dit-on pas que pendant plusieurs années les Italiens se sont privés de fumer pour tarir une des sources des revenus de l'Autriche? On n'exige point des Grecs un tel sacrifice. On leur demande seulement que chacune de leurs cigarettes serve à sauver les finances de la Grèce.

En Grèce, c'est surtout l'état qui est pauvre. Le pays même s'enrichit chaque jour. Les statistiques de la Grèce prouvent que tout y est en grand progrès. La population augmente d'une façon remarquable. Sans nous arrêter à l'évaluation arbitraire faite en 1830 de la population grecque, qui donnait le chiffre de 600,000 âmes, nous prendrons pour base le premier recensement régulier, fait en 1838; il accusait 752,000 habitans. En 1851, le second recensement officiel donnait 998,000 habitans; en 1861, le troisième recensement arrivait au chiffre de 1,096,000 habitans; en 1870, enfin, le dernier recensement élevait à 1,458,000 âmes la population de la Grèce. Il faut, il est vrai, déduire de ce chiffre les 229,000 habitans des îles Ioniennes réunies à la Grèce en 1864. Il reste alors pour les anciennes provinces 1,228,000 habitans. Ainsi de 1838 à 1870, la population s'est accrue de 473,000 habitans, soit dans la proportion de 63 pour 100. Depuis 1870, le nombre des habitans a augmenté au moins dans les mêmes proportions, ce qui porte par analogie la période du doublement de la population à quarante-cinq ans. La Grèce doit donc être rangée parmi les états de l'Europe où se rencontre le plus rapide accroissement de la population. Pour doubler sa population, il faut à la Saxe trente-neuf ans, à la Prusse quarante-huit ans, à l'An-

gleterre cinquante-neuf ans, à l'Italie cent trente-six ans, et à la France cent soixante-cinq ans.

L'agriculture a naturellement suivi le mouvement ascensionnel de la population. En 1860, l'étendue de la terre cultivée était évaluée à 700,000 hectares; en 1875, elle était de 1,100,000 hectares. Dans cette augmentation, on signale surtout les céréales, dont la production s'est accrue de plus du tiers; le coton, dont les plantations, qui couvraient à peine 2,000 hectares il y a quinze ans, s'étendent aujourd'hui sur 11,000; le tabac, qui, dans le même laps de temps, s'est élevé de 2,800 à 4,000 hectares et qui donne, au lieu d'un million, trois millions et demi d'oques. L'arboriculture a vu aussi augmenter sa production. Le rendement des oliviers et des figuiers, par exemple, a presque doublé. La culture de la vigne s'est surtout extrêmement développée. Les vignes ne couvraient, en 1860, que 64,000 hectares; elles couvrent aujourd'hui 103,000 hectares, dont 74,000 pour les vignes et 29,000 pour les raisins de Corinthe. Les autres produits du sol et du sous-sol de la Grèce : la soie, les vallonées, le lin, le chanvre, le plomb, les lignites, l'émeri, les minerais de fer, le soufre, les marbres du Pentélique et de Tinos ont aussi augmenté. Les progrès de l'agriculture seraient plus marqués encore si d'une part elle n'était pas entravée par le détestable système de perception en nature, et si, d'autre part, l'instruction professionnelle était plus répandue. Il faudrait aussi des voies de communication en plus grand nombre; mais à chaque jour suffit sa peine.

L'industrie, quoique bien loin encore des industries européennes, a cependant pris son essor depuis quelques années. Elle n'existait pas, cela va sans dire, au temps de la domination turque, et il y a vingt ans elle était encore à l'état rudimentaire. Depuis 1865 on a créé, sans parler des autres établissemens industriels, cent huit établissemens à vapeur, moulins à farine et à huile, filatures de coton, fileries de soie, ateliers de machines, tanneries et fonderies. Ces cent huit établissemens réunissent une force de 2,884 chevaux-vapeur, emploient plus de 7,000 ouvriers, représentent une valeur approximative de 29 millions, et fabriquent des produits pour près de 60 millions. L'industrie métallurgique qui, il y a dix ans, était complètement ignorée, occupe aujourd'hui plus de deux mille ouvriers.

Le commerce intérieur et extérieur a augmenté en raison du progrès de l'agriculture et de l'industrie. Depuis 1859, le commerce intérieur a plus que doublé. Les recettes de l'octroi en effet se sont élevées de 843,000 drachmes à 2,340,000 drachmes, — augmentation dans laquelle de légères surtaxes n'entrent que pour une faible part, d'autant plus que depuis cette époque, en 1863, certains

impôts ont été abaissés de 10 et de 9 pour 100 à 5 pour 100. Le commerce extérieur s'est accru presque dans les mêmes proportions. En 1865, l'importation était de 90,251,389 drachmes et l'exportation de 51,671,719 drachmes, soit 141,923,108 drachmes. En 1874, l'importation montait à 120,367,159 drachmes, et l'exportation à 75,485,907 drachmes, soit 195,853,066 drachmes.—Les principales importations sont les céréales, les étoffes, le chanvre, le fer, le bétail, les peaux brutes. Les principales exportations sont les peaux façonnées, le vin, le plomb, l'huile, le tabac, la soie, les figues, les vallonées et surtout les raisins secs qui, ne comptant en 1870 dans l'exportation que pour 17 millions de drachmes, comptaient en 1875 pour 37 millions de drachmes. — Il faut faire remarquer aussi que presque tout le cabotage de la Méditerranée orientale et de la Mer-Noire appartient à la marine marchande hellénique. On sait que la marine marchande grecque tient proportionnellement la tête de toutes les marines marchandes européennes, et le nombre de ses bâtimens va toujours croissant. En 1834, il était de 2,745; en 1853, de 4,234; en 1874, de 5,202 bâtimens, d'une contenance totale de 250,077 tonnes.

Les institutions financières, les compagnies d'assurances, la banque maritime, le crédit industriel, qui vient de racheter à la compagnie anglaise le chemin de fer d'Athènes au Pirée, dont les dividendes annuels sont de 45 pour 100, la banque des îles Ioniennes, enfin la banque nationale de Grèce, qui a émis ses premières actions à 1,000 drachmes et ses dernières à 3,000 drachmes, ont vu doubler et tripler le chiffre de leurs affaires et sont pour la plupart dans un état très prospère.

Si les esprits qui ne veulent se rendre compte ni des difficultés de toute sorte, ni des événemens imprévus, ni de la situation impossible auxquels le gouvernement grec, celui du roi Othon comme celui du roi George, a dû faire face depuis quarante années, peuvent accuser ce gouvernement d'avoir mal administré les finances de l'état, ils ne peuvent du moins accuser le peuple grec d'avoir mal usé de sa liberté. Les Grecs n'ont pas marchandé leur sang pour conquérir leur indépendance; ils n'ont point non plus marchandé leur activité et leur initiative pour acquérir une prospérité qui s'annonce déjà. Il y a injustice à comparer la Grèce aux nations européennes, qui comptent des siècles d'existence. Il faut comparer la Grèce de 1878 à la Grèce de 1820, la Grèce libre à la Grèce esclave. Qu'on se représente par les récits des voyageurs du commencement du siècle, Pouqueville, Chateaubriand, Lebrun, Emerson, la Grèce turque: ce pays sauvage où il n'y avait pas une seule route, où les villes les plus importantes n'étaient que de misérables bourgades, où la population des plaines croupissait dans l'esclavage

et dans l'ignorance, tandis que les montagnards vivaient plus pauvres encore, mais libres, toujours le fusil à la main. Qu'on parcoure alors la Grèce d'aujourd'hui, qui a des routes nationales sur une longueur de 496 kilomètres, et des routes départementales sur une longueur de 368 kilomètres; qu'on s'arrête à Athènes, qui est devenue une vraie capitale, avec des squares, des jardins publics, des palais, des hôpitaux, des bibliothèques, des églises, des monumens; au Pirée, qui est devenu un grand port et une grande usine; qu'on fasse escale dans ces ports grecs dont plus de quinze ont été construits ou réparés, et que dans la nuit, sur mer, on voie briller ces quarante-six phares dont pas un seul n'existait au temps des Turcs; qu'on aille à Syra, à Patras, à Sparte, à Mégalopolis, à Petalidi, à Corinthe, à Mentzala, à Adamas, à Othonoupolis, toutes ces villes qu'on a construites sur des déserts ou réédifiées sur des ruines, et on verra ce que vaut la liberté pour un peuple.

Quand on a habité quelques mois la Grèce, on ne peut nier tous ces progrès. De même on ne peut se défendre de vraies sympathies pour ce peuple grec dont les défauts sont si largement compensés par les vertus. On regrette sa turbulence politique, son amour pour les places et les fonctions publiques, passion qui, chez les Grecs comme chez les Français, devient une maladie endémique. On reconnaît que plus d'un Grec s'accommoderait facilement, comme aux beaux jours de la Hellade, que des esclaves barbares travaillassent pour lui aux champs et dans les ateliers, tandis qu'il discuterait à l'agora sur les affaires de l'état; mais on aime ce peuple intelligent, spirituel, animé, actif sinon laborieux, sobre, de mœurs simples, presque austères, plein de vie et de mouvement. On est touché de son hospitalité et de sa reconnaissance. On admire son patriotisme, ses sincères sentimens démocratiques, sa religion du passé de la Grèce et sa foi en son avenir. Si on tient compte des différences de races, on trouve plus d'une affinité entre ces deux peuples jeunes, les Grecs et les Américains du nord. Le Grec est un Yankee plus policé et moins travailleur, moins pratique et plus séduisant. Si on tient compte aussi des différences de temps, on s'aperçoit que les Grecs anciens revivent dans les Grecs modernes. Ce sont les mêmes hommes, depuis Achille jusqu'à Ulysse et depuis le bavard de l'Agora et l'ambitieux du Pnyx jusqu'au soldat de Marathon.

III.

Nous sommes assez d'avis qu'il ne faut pas sous prétexte de progrès imposer contre son gré à un pays les bienfaits de la civilisation, et nous pensons qu'il ne convient pas davantage, au nom du

principe des nationalités, de contraindre des populations à une annexion dont elles ne sentent nullement le besoin. Si donc les provinces grecques de la Turquie étaient satisfaites du gouvernement ottoman, les revendications de la Grèce nous sembleraient parfaitement vaines. Mais ce n'est point là le cas en Épire et en Thessalie. Depuis la conquête de la Grèce par les Turcs de Mahomet II, les Thessaliens et les Épirotes n'ont pas supporté avec moins de douleur que leurs frères du Péloponèse et des îles la domination ottomane. Au nord comme au midi, ce furent sans cesse des révoltes et des prises d'armes contre les musulmans; ce fut la même fermeté inébranlable dans la foi chrétienne, ce fut le même espoir vivace de la reconstitution future de la patrie grecque. Quand les Grecs ne combattaient pas, ils chantaient, et ces chants de guerre que, pareils aux torches des coureurs de Lucrèce, on se passait de génération en génération, avivaient dans les cœurs la flamme ardente du patriotisme. « Nous ne sommes jamais inactifs, dit une vieille chanson, du sabre ou de la voix. » Les chants clephtiques sont l'héroïque histoire des révoltes des Grecs. Il n'a manqué qu'un Homère pour recueillir ces chants d'une nouvelle *Iliade*. — Au commencement de ce siècle, ce sont des Grecs de l'Épire, les Souliotes, qui ont montré à tous les Grecs comment on meurt pour la liberté. Ce furent encore les Grecs de l'Épire qui engagèrent le bon combat en 1820 et qui entraînèrent tous les Grecs à la grande prise d'armes de 1821. Zambros Tzavellas, Photos Tzavellas, le moine Samuel, qui fit sauter la citadelle de Kounghi au moment de la rendre aux Turcs et s'ensevelit sous ses ruines, Marco Botzaris, qui sauva la Grèce à Missolonghi, étaient des Épirotes. Quand les autres héros de la guerre de l'indépendance, les Péloponésiens Colocotronis et Mavromichalis, l'Hydriote Miaoulis, le Psariote Canaris, ont commencé à combattre, les fusils de Botzaris et des Épirotes avaient longtemps déjà mangé de la poudre. Les peuples du nord de la Grèce ont été les premiers à prendre les armes, les plus ardens à combattre. Ils ont travaillé plus que tous les autres peut-être à la liberté grecque, et ce sont eux qui sont restés asservis. Lorsqu'en février 1830 la conférence de Londres a fixé aux limites actuelles les frontières du nouvel état, les Épirotes n'ont-ils pas eu le droit, au nom de leurs pères, de leurs frères, de leurs fils morts sur les champs de bataille, de désespérer de la justice de l'Europe? Marco Botzaris repose en terre grecque, à Missolonghi; mais la montagne où il est né, où tant de son sang a coulé, est encore au pouvoir des Turcs.

Depuis le jour où les Épirotes et les Thessaliens ont dû déposer les armes et rentrer de par l'ordre des puissances sous la domination ottomane, ils n'ont jamais perdu l'espoir d'être réunis à

la Grèce. « Le combat n'est pas fini, » comme ils disent. D'ailleurs le sort que fait aux raïas le gouvernement de la Sublime-Porte ne les engage pas à prendre leur mal en patience. On connaît la douceur et l'équité de l'administration turque. L'état réclame des raïas des impôts énormes et des dîmes vexatoires, mais en revanche il ne fait rien pour eux. Les Turcs ne font pas de routes, car le proverbe musulman dit : « Faire une route, c'est tenter Dieu ; s'il devait y en avoir, Dieu en aurait certainement mis. » Le service des postes est des plus primitifs ; — encore n'existe-t-il pas partout. Les zaptiés, en trop petit nombre, sont impuissans à réduire le banditisme, qui est à l'état permanent. D'ailleurs les bandits ne sont pas ceux que redoutent le plus les raïas. Comme l'a dit M. Michel Chevalier, « en Turquie, le cultivateur est à la merci des brigands et des fonctionnaires, qui exercent le brigandage à leur façon. » Naturellement point d'écoles, sinon celles que les raïas construisent et entretiennent par souscriptions. La justice est au plus offrant et dernier enchérisseur. L'administration est toute arbitraire. Les conseils généraux peuvent éblouir de loin les turcophiles européens, mais c'est l'effet du mirage qui s'évanouit quand on s'approche. Sur douze membres, il y a sept fonctionnaires turcs, sans compter le pacha, qui est président. Des cinq membres à élire, trois seront élus parmi les musulmans, qui sont deux ou trois mille dans la province, et deux seulement dans la population chrétienne, qui compte cent mille âmes et quelquefois plus. Pour la chambre des députés, il semble que le gouvernement turc ne l'ait fait nommer qu'afin d'avoir le plaisir de la dissoudre et d'en exiler les membres. A-t-elle siégé quinze jours ? A la dîme, aux impôts, aux actes arbitraires, aux mesures vexatoires, aux froissemens des croyances, aux manières brutales ou méprisantes des pachas, des valis, des mudirs, des moutasérifs et autres mamamouchis, à l'obligation du bakchich aux juges et aux fonctionnaires, il faut ajouter de temps à autre les pillages, les incendies et les massacres des bachi-bozouks et même des rédifs réguliers.

On a beaucoup parlé des massacres de Bulgarie, grâce aux correspondans des journaux européens qui se trouvaient dans cette contrée. Les raïas grecs n'ont guère eu moins à souffrir de la férocité des Turcs en 1876 et en 1877. Des colonnes de rédifs, de bachi-bozouks, de Guègues laissaient des traces sanglantes de leur passage. Les hommes étaient rançonnés, battus, massacrés, pis encore quelquefois ; les femmes étaient fustigées et violées, les maisons étaient pillées et incendiées, les tombes et les églises étaient profanées et saccagées. Des faits analogues au massacre de Salonique se sont produits dans presque toutes les localités des provinces grecques de la Turquie. Mais comme ce n'étaient que de simples

raïas que les Turcs assassinaient et non des consuls français et allemands, on n'en faisait pas de bruit. Les fonctionnaires turcs, sans force d'ailleurs contre des troupes de plusieurs centaines d'hommes, ne pouvaient réprimer leurs désordres. Ils restaient les témoins impassibles de ces crimes quand, fanatisés par la guerre sainte, ils n'y encourageaient pas les bachi-bozouks.

On conçoit donc bien que ce n'est point seulement le patriotisme et les sentimens panhelléniques qui portent les sujets grecs de la Porte à aspirer au régime de liberté et de sécurité de la Grèce. Il faut le remarquer, et c'est là surtout ce qui doit engager les puissances européennes à imposer la rectification de la frontière grecque, les Grecs de la Turquie ne demandent pas l'annexion avec moins d'ardeur que les Grecs du royaume. Les uns et les autres ne font qu'un même vœu, n'expriment qu'une même volonté. Quand les Grecs sont entrés sur le territoire turc, en 1854 et en 1878, ils étaient appelés par les raïas. La Grèce n'a jamais prêché la révolte ni en Turquie ni dans l'île de Crète. Les troubles, les prises d'armes, les insurrections y ont été suscités par l'oppression ou les cruautés des Turcs. Une fois les premiers coups de feu tirés et les massacres commencés, le gouvernement grec a dû parfois fermer les yeux sur les agissemens des comités patriotes d'Athènes, sur les envois d'armes et les enrôlemens de volontaires; mais au moins n'était-il pas coupable d'avoir fomenté l'insurrection.

La Thessalie et l'Épire sont entièrement peuplées de Grecs. Il n'y a pas un vingtième de la population qui soit musulmane. Dans quelques villes, à Salonique, à Larisse, à Trikkala, et dans les régions de l'Ossa et de l'Olympe, on trouve quelques Turcs. Dans le reste du pays et dans les autres villes, il n'y a en fait de musulmans que les fonctionnaires. Pour les Slaves et les Albanais, on sait qu'ils ne commencent à apparaître que vers les Balkans et dans la haute Albanie. L'Épire et surtout la Thessalie sont plus fertiles que les provinces de la Grèce propre. Le pays est plus boisé, de là plus humide. Les rivières, les cours d'eau ne tarissent point en été. Il y a des forêts, des vergers, des vignes, de gras pâturages, et toute la plaine de Thessalie est abondante en céréales. Bien que la Turquie, fidèle à son principe : Ne t'aide pas, le ciel t'aidera, ne fasse rien pour l'agriculture, les raïas de Thessalie ont de belles récoltes à cause de la fécondité du sol. La Thessalie passe pour un des greniers de la Turquie; ne serait-elle pas à plus forte raison le grenier de la Grèce? Certes le pays produit beaucoup, mais sa production ne doublerait-elle pas, sous l'influence de la liberté, avec le régime équitable d'un état européen qui rend aux provinces en routes, en travaux publics et en sécurité, les impôts qu'il y perçoit? L'initiative et l'activité des laborieux habitans de

ces contrées n'augmenteraient-elles pas dans ces nouvelles conditions? Pour ne citer qu'un exemple entre plusieurs, il y a là des mines très riches. Les raïas ne les exploitent pas de peur des impôts et des exactions plus ou moins déguisées des Turcs. Les statistiques prouvent que la Grèce, malgré son sol infertile et sa population clairsemée, a beaucoup gagné depuis son affranchissement au point de vue agricole, industriel et commercial. De plus grands et de plus rapides progrès ne se manifesteraient-ils pas dans les nouvelles provinces où le sol est plus riche et la population plus dense? Il n'est pas permis d'en douter, surtout si on songe que la Grèce a commencé sa métamorphose quand elle était ruinée par quinze années de guerre, tandis que l'Épire et la Thessalie commenceraient cette métamorphose en pleine paix, et passeraient sans secousse de l'oppression à la liberté.

Ce qui a été dit de l'Épire et de la Thessalie, il faudrait aussi le dire de la Crète. Dans l'île comme sur le continent on trouve la même race grecque, le même sol fécond, mais frappé de stérilité par l'esclavage, la même administration maladroite et tyrannique, les mêmes révoltes dans le passé, les mêmes plaintes dans le présent, le même sang répandu en vain, les mêmes vœux, les mêmes droits d'être réunis à la mère patrie. Mais il ne s'agit pas maintenant de la Crète, et encore moins de la Macédoine et de la Thrace qui sont aussi des provinces grecques. Il n'est pas même question de la totalité de la Thessalie et de l'Épire. La Grèce borne ses revendications présentes aux limites mêmes indiquées par le congrès de Berlin : la Thessalie jusqu'à la ligne du Salamvrias, l'Épire jusqu'à celle du Calamas. C'est à peine la moitié de ces deux provinces, mais c'en est aussi la partie la plus riche et la plus peuplée. La Grèce gagnerait à cette annexion environ trois cent mille âmes, le port de Volo, les villes de Larisse, d'Arta et de Janina.

Le gouvernement turc paraît à peu près résigné à cette cession de territoire, mais on peut s'attendre à tout de la prétendue bonne foi de la diplomatie ottomane. Il semble d'ailleurs qu'il y aura une vive opposition de la Porte à céder Janina, chef-lieu du vilayet de l'Épire. D'autre part les commissaires helléniques ne voudront pas renoncer à la possession de cette ville, qui, par sa situation géographique, est comprise dans les nouvelles frontières fixées par le congrès et qui est une cité purement grecque. Janina, où vont étudier les jeunes gens de l'Épire et de la Thessalie, est le foyer de l'hellénisme dans ces contrées; ses habitans, qui ont toujours les yeux tournés vers la Hellade, sont renommés pour les dons et les legs qu'ils font aux établissemens publics d'Athènes. Les mauvaises raisons ne manqueront pas aux diplomates turcs. Ils feront entre autres valoir celle-ci, que la Grèce ne réclame aujourd'hui que le

territoire indiqué par le congrès, mais que dans quelques années, l'année prochaine peut-être, elle demandera encore une nouvelle extension de frontières. S'il devait en être ainsi, la Turquie serait en droit de rompre tout pourparler. Mais les déclarations du cabinet d'Athènes de s'en tenir strictement aux stipulations du congrès de Berlin sont bien précises, et elles méritent d'autant plus d'être acceptées de bonne foi que le gouvernement grec déclare franchement qu'il ne renonce pas pour cela aux droits de la Grèce sur la Crète, la Macédoine, la Thrace. Il ne cache pas que le jour où de nouveaux événemens auraient forcé les Turcs à lever le camp qu'ils ont établi en Europe, il serait prêt à faire valoir les droits de l'hellénisme contre les prétentions du slavisme. Mais, dans l'état actuel de l'Orient, le gouvernement grec s'engage à ne rien réclamer de plus que les nouvelles frontières fixées par le congrès.

L'intérêt de l'Épire et de la Thessalie à leur annexion à la Grèce est manifeste. Les avantages que trouvera la Grèce dans l'agrandissement de son territoire n'est pas moins évident. Les gros revenus que, dans quelques années, elle tirera de ces deux provinces modifieront singulièrement sa situation économique, et le renfort apporté à sa population par trois cent mille individus simplifiera, on le peut espérer, sa situation politique. La Grèce d'aujourd'hui est une grosse tête sur un petit corps, un état-major avec peu de soldats. Les carrières politiques y sont encombrées non-seulement par les Grecs du royaume, mais encore par les Grecs de la Turquie qui, ne pouvant pas satisfaire à Constantinople leurs appétits de ministère ou de surnumérariat, affluent à Athènes. En Grèce, abondance de têtes, de là turbulence et compétitions ; manque de bras, de là pauvreté et difficultés de toute sorte. La Grèce ne trouvera pas dans les populations agricoles de la Thessalie beaucoup d'hommes politiques, mais elle y trouvera des travailleurs et des producteurs. Ainsi l'équilibre sera rétabli. L'état-major, qui aura enfin des soldats, deviendra une armée forte et disciplinée. Les conditions du pays seront modifiées. On sait que le prince Léopold, plus tard roi des Belges, refusa d'accepter le trône de Grèce, disant que les frontières faites au nouveau royaume n'étaient pas assez étendues pour que l'état pût vivre dans des conditions normales. Ces frontières qu'on n'a pu faire à la Grèce en 1830, on peut les lui faire aujourd'hui. Qu'on donne donc à la Grèce, avec l'Épire et la Thessalie, les moyens de vivre, qu'on lui concède le droit à la vie. La cause de la civilisation et le principe des nationalités, d'accord ici avec le bien des populations, imposent le retour à la Grèce de ces deux provinces.

HENRY HOUSSAYE.

UN HÉROS

DE LA GUERRE DE SEPT ANS

LE MARQUIS LOUIS DE MONTCALM

I. *Journal inédit de Montcalm.* — *Lettres inédites* (1). — II. *Le Canada,* par Dussieux. — III. *Montcalm et le Canada français,* par E. de Bonnechose. — IV. *Montcalm,* par le R. P. Sommervogel. — V. *Le marquis de Montcalm,* par l'abbé Martin.

I.

S'il est une figure à qui le jour de l'histoire soit favorable, sans contredit c'est celle de Montcalm. Il ne fut point un favori de la fortune ni un de ces êtres qui doivent tout aux familiarités de cour, mais un homme qui, après avoir tout fait pour mériter le succès, succomba, comme le pays, victime d'une situation qu'il n'avait pas créée. Il a passé comme un brillant météore et a rempli son rôle historique en trois ans, et ces trois ans lui ont suffi pour être un des premiers parmi les généraux de tous les temps. Montcalm naquit le 29 février 1712 au château de Candiac, dans ces plaines tristes et sévères, dont la physionomie serait désolante, n'était le soleil de Provence qui les illumine. La guerre, suivant un vieux dicton du pays, était le tombeau des Montcalm; en vieille race, un peu austère, — il y avait des religionnaires dans cette maison, — ils ne virent dans la carrière militaire que l'accomplissement d'un devoir; leur fond moral, c'est cette idée que la mission du gentilhomme

(1) Je dois communication de ces documens à la bonne grâce bienveillante de M. Margry, le conservateur, si compétent et si instruit, des archives au ministère de la marine.

est la défense du trône. Aussi dans ce château de Candiac, où le maître n'apparaît que rarement, lorsque la guerre lui laisse des loisirs, où il vient pour être époux et père, revoir ceux dont le souvenir l'a suivi au combat, mais où il garde l'air mélancolique du soldat qui sait que les joies du foyer seront courtes, la vie est-elle sévère et les premiers mots qui frappent les oreilles des enfans sont-ils ceux d'abnégation et de sacrifice. La vive gaîté de la Provence venait heureusement tempérer ce que cette éducation avait de stoïque et de rude pour de jeunes âmes.

C'est dans ce milieu qu'allait grandir l'enfant qui venait de naître. Il reçut une éducation forte. Il arrivait à posséder vite assez de grec pour lire couramment Plutarque, qui devenait son auteur favori. A quatorze ans il obtint le brevet d'enseigne dans le régiment de Hainaut-Infanterie, où son père était lieutenant-colonel. Ce fut une forte école. Aussi à vingt-deux ans, quand on lui laisse acheter une compagnie, il offre déjà le type du vrai soldat, doublé d'un homme à l'âme délicate et haute. Cet âge, qui est, selon l'expression de La Rochefoucauld, comme une fièvre de la raison, il le traversait sans trop de peine, mais non sans lutte; ses passions sont vives, son cœur ardent. Il est, lui qui a toujours vécu sous une règle sévère, en garnison dans une ville de plaisir, à Strasbourg, entouré de jeunes officiers toujours en joie et toujours en fête. Ce milieu, plein de dangers et de séductions, l'attire et le grise. Le jeu exerce sur lui une fascination extraordinaire; c'est comme une frénésie. Mais bientôt la raison lui dit qu'il était fait pour d'autres luttes que celles qu'on soutient devant un tapis vert. Ce fut un peu comme dans toutes les conversions. Il eut une légère honte de lui-même, et, craignant une rechute, pour s'affermir, il se renferma dans la solitude et le travail. Il se livre alors à l'étude avec une ardeur égale à celle que naguère il montrait au jeu. Il lit Aristophane, Sophocle, Eschyle, Hérodote, et dévore en quelques mois plus de grec « qu'il n'en a digéré en dix ans. » Il apprend aussi l'allemand, et tous ces travaux ne l'empêchent pas de se perfectionner dans la tactique et dans la stratégie. Cette épreuve le laissait donc moralement plus fort, il venait d'apprendre à se dominer. La guerre de la succession de Pologne ne lui offrit point l'occasion de se distinguer. Elle ne lui enseigna que la patience. A la paix, la vie de garnison recommençait pour Montcalm, vie un peu monotone qu'occupent seules ses lectures et qu'un voyage à Candiac ou parfois à Versailles vient animer un peu. C'est dans une de ces rares excursions à la cour qu'il se lia avec deux hommes dont la situation dans le monde était bien différente. L'un était un militaire, le marquis de La Fare; Montcalm l'aima comme un père. L'autre,

c'était un puissant du jour, c'était Chauvelin. L'énergie du garde des sceaux, sa force d'âme, la hardiesse de ses plans, son air de ministre à la Louvois, et par-dessus tout sa volonté de replacer au premier rang la France en passe de devenir ridicule sous le poids de la politique bourgeoise de Fleury, exercèrent sur Montcalm une vive attraction.

Chauvelin avait peut-être tout d'abord pensé à placer Montcalm près du roi, dans cette troupe de jeunes gens qu'on appelait les *Marmousets* et dont il se servait pour *dégourdir* Louis XV. Ce ne fut en tout cas chez le ministre qu'une velléité. Chauvelin, qui se connaissait en hommes et ressentait fortement l'ascendant des grandes âmes, comprit que son jeune ami n'était pas fait pour le métier de complaisant. Le capitaine de Hainaut-Infanterie gardait au milieu des salons de Versailles l'attitude résignée et mélancolique du soldat à qui on a arraché le fruit de la victoire, et cette patriotique tristesse, qui assombrissait les traits de Montcalm à la pensée des préliminaires de Vienne, allait au cœur de Chauvelin. Le ministre, ulcéré de la reculade que les alarmes de Fleury lui avaient imposée, voyait dans ces sentimens de Montcalm comme le reflet de l'opinion de l'armée, comme le gage d'une revanche future. Une amitié sincère s'établissait donc entre ces deux caractères, un peu respectueuse du côté de l'officier, toute paternelle du côté de l'homme d'état.

Montcalm faisait-il fond, pour parvenir, sur cette liaison avec le dispensateur des grâces? Obtenir un grade par l'intrigue et la souplesse, il n'y pensait même pas. Pour arriver, il se fiait à sa valeur. Attendre de la confiance du ministre un poste au péril lui semblait tout naturel et digne de lui. S'en remettant sur l'amitié et le courage, inspiré aussi par les généreux élans de la pudeur juvénile, il comptait sur le temps et ne demandait rien. Il n'en retira d'autre profit que de conclure un heureux mariage. Ce fut en effet Chauvelin qui lui fit épouser Angélique Talon du Boulay, la petite-fille de Denis Talon. L'amour régna dans le ménage. L'amour au foyer d'une famille, au temps de Louis XV, n'est-ce pas piquant? Au fond, c'était encore la loi commune... ailleurs qu'à la cour.

Les jours heureux furent de courte durée. La nouvelle de la disgrâce de Chauvelin s'abat sur Montcalm et le jette dans une période d'inquiétudes et de chagrins cuisans. Il ressentit fortement tout ce qu'il y avait d'amer dans cette défaite des idées de grandeur et d'ambition nationale. Et ce n'était pas le seul aliment de ses angoisses; il craignit bientôt pour sa carrière menacée. Qu'attendre du nouveau ministère? Ne poursuivra-t-il pas les amis de Chauvelin? Obtenir un régiment, il n'y fallait plus penser. Malgré les

sollicitations de La Fare, qui remuait ciel et terre pour son jeune ami, on enveloppait celui-ci dans la disgrâce du garde des sceaux. On signifiait clairement à Montcalm qu'il fallait abandonner toute espérance.

Montcalm se sentit faiblir sous ce triple fardeau de tristesses patriotiques, d'angoisses amicales et d'inquiétudes personnelles; il ne déserta pourtant point la lutte. Il reste, et c'est son grand mérite, jeune de cœur et entier de zèle dans ces ennuis de l'inaction où tant d'autres succombent. Au fond, sans doute, il trouve beau d'être enveloppé dans la disgrâce du ministre dont il s'honore de rester l'ami.

Au début de la guerre de la succession d'Autriche, il vit nettement sa situation. Pour lui, le but, c'était de sortir de l'obscurité. Il fallait donc trouver un emploi où, malgré le grade, on pût se distinguer. Montcalm quitta alors sa compagnie pour suivre en qualité d'aide de camp le marquis de La Fare, un des neuf lieutenans généraux envoyés en Bavière. L'état-major appréciait bientôt l'aptitude et les efforts du jeune officier enfiévré d'action qui menait la campagne avec la gaîté résolue de l'homme qui renaît à l'espérance en voyant la carrière s'ouvrir à nouveau devant son courage. Il vit Chevert à l'œuvre et servit à côté de lui. Ces deux caractères à la Bayard, l'aide de camp et le lieutenant-colonel du régiment de Beauce, furent bientôt amis. Montcalm n'eut point le bonheur de rester longtemps à côté d'un tel maître.

Nommé colonel du régiment d'Auxerrois-Infanterie, il partait aussitôt pour l'Italie. On lui donna tout d'abord une mission difficile : c'était le maintien des communications depuis Bayardo jusqu'à Andagna. Il avait peu d'hommes pour défendre cette ligne assez étendue et difficile à protéger dans le terrain montueux qui avoisine Gênes. Le colonel d'Auxerrois se maintenait avec une ténacité froide et une entente parfaite de cette guerre.

Avec son coup d'œil, son sens stratégique, il voyait clairement les fautes commises. Après la défaite de Plaisance, il écrit : « On va crier contre le maréchal. Je démontrerai... que nous remplissons les fautes de nos alliés qui sont nos maîtres. » La bataille avait été terrible, avec des reprises acharnées, des assauts furieux contre les travaux ennemis. Montcalm ralliait par deux fois son régiment débandé sous la pluie de fer vomie par les redoutes. Il le ramenait à l'attaque avec furie et entrait enfin dans le retranchement, quand une charge de la cavalerie autrichienne arrivant comme une avalanche jeta la déroute dans toute l'armée. Montcalm essayait de rassembler les débris d'Auxerrois et de faire tête, lorsqu'un Croate le renversa de cinq coups de sabre. Les Autrichiens le ramassèrent le lendemain, évanoui sur le champ de bataille.

A la nouvelle de la disparition de Montcalm, c'est comme un deuil dans l'état-major français; on se sentit soulagé quand on apprit qu'il n'était que blessé. On le comprit dans le premier échange et il revint à Paris, triste de ce qu'il appelait son malheur, un peu inquiet de la mine qu'on allait lui faire, enragé surtout d'avoir été pris. Il s'en excuse dans ses lettres : « Si je suis pris et sabré, disait-il avec une sublime naïveté, c'est pour avoir voulu tenir ferme. » En vrai soldat, il n'est préoccupé que de cette idée, l'inadmissibilité d'une reddition. Il oubliait que les blessures l'empêchaient encore de marcher. Ces coups de sabre étaient comme le sceau à sa réputation. Dans la lumière des salons dorés de Versailles, on présentait à Louis XV le jeune colonel, pâle encore et un peu alangui, mais gardant au front le reflet d'acier des batailles. Le roi, avec son affabilité et son abandon de haute race, trouva quelques paroles aimables qui allèrent au cœur du soldat. Celui-ci ne s'écriait pas, comme Mme de Sévigné en présence d'une autre majesté: « Quel grand roi nous avons, le roi m'a parlé, » avec moins d'esprit il écrivit bonnement, en homme ému, « le roi est bon. » Peu après la présentation, on le nommait brigadier.

Les circonstances sont bien changées pour Montcalm. Les chefs de corps cherchent à se l'attacher; on lui fait presque la cour. On encadrait le régiment d'Auxerrois dans le corps du chevalier de Belle-Isle, désigné pour forcer un des passages des Alpes, le col de l'Assiette. L'opération était plus que téméraire. Une balle, tirée à bout touchant, frappa Montcalm au front. Les soldats d'Auxerrois, faisant retraite, emportèrent leur colonel.

A la paix, Montcalm revenait brigadier avec un nom et de la gloire. Il n'avait donc pas à se plaindre. On distingue pourtant en lui quelque secret malaise. Cette inaction, où l'on reste trop souvent avec de fortes armées, ce ralentissement d'ardeur et de mouvement qui indique dans les troupes une lassitude secrète, cet abaissement des talens militaires chez les généraux, la rareté des caractères, — un ou deux subsistent dans cette foule de médiocrités comme pour mieux en accuser l'insuffisance, — tout cela l'effraie au point qu'avec son sentiment élevé du rôle de l'armée il ne veut pas prendre la responsabilité du silence. A son retour en France, après sa nomination de mestre de camp, il se préoccupe activement des projets en cours sur la réorganisation de nos forces militaires. Il a vu Frédéric à l'œuvre; il est plein d'idées de réforme dans les manœuvres et la tactique. Il sent toute l'importance du retranchement; c'est pour lui l'*ultima ratio* de la guerre. Il envoie donc des mémoires à d'Argenson, qui les lit, et l'assure qu'il en comprend les conséquences et l'utilité; mais le ministre oublie de mettre à exécution les projets de Montcalm.

Montcalm est alors dans toute la maturité de son esprit. Il se détache parmi ses camarades comme un bronze antique parmi des plâtres. Ce petit homme, au nez en bec d'aigle, à l'allure toute de vivacité et de résolution, arrête irrésistiblement le regard. De tous les portraits qu'on a de lui, le meilleur c'est une petite aquarelle que l'on conserve à la Marine. Il est dans son uniforme bleu de tous les jours. La tête est vraiment belle; une expression de grandeur morale et de volonté s'accuse dans les traits. Le front est haut, large, vaste, comme chez nombre d'hommes de guerre du grand siècle, penseurs en même temps que généraux. Les lignes de la bouche, légèrement relevées aux coins, portent la marque d'une bonté un peu austère. Les contours du visage sont mâles et forts. Les yeux sont admirables d'expression et d'éclat; en réalité ils illuminent le visage. Un Huron, plein de respect pour la force corporelle et, comme tous les sauvages, très bon juge en physionomie, définissait bien l'impression que laissait ce regard, quand, voyant pour la première fois le marquis et frappé tout d'abord de la taille de celui-ci, il s'écriait : « Ah! que tu es petit! » puis, recevant aussitôt l'impulsion magnétique de ces yeux, reprenait brusquement: « mais je vois dans ton regard la hauteur du chêne et la vivacité des aigles. »

Au feu, il est magnifique : brillant, fougueux, calme, selon les vicissitudes du combat. Il sait communiquer aux troupes la flamme qui le dévore. Pour mener une charge, il n'a pas son pareil. Et comme il sait reconnaître le point faible de l'ennemi! Il a aussi le sens d'organisation de l'administrateur et le tact, la finesse pénétrante du diplomate. Avec cela de la bonhomie, une grande vivacité, une gaîté franche et communicative qui le rendait séduisant au plus haut point. Et par-dessus tout ce je ne sais quoi de haute race et d'altier qui impose tout en s'alliant merveilleusement à la grâce des manières.

Mais la profonde originalité de ce caractère, c'est le souffle moral qui est comme l'inspiration de ses actes et le secret de sa force. Ce chrétien est au fond un stoïcien achevé. Après la bataille de Plaisance, il a un mot tout de piété en apparence, tout stoïque en réalité : « J'ai été sabré... mon fils aura été bien touché. La religion nous sert. » Cette allure de l'esprit n'est pas chez lui une invention de la volonté pour donner à la physionomie l'impassibilité du bronze; c'est un mystère de nature. Tout ce qu'il a d'orgueil, il l'emploie à se raidir contre les souffrances de la vie; cette âme antique, égarée dans un siècle de légèreté et de corruption élégante, est bien la sœur des Plélo et des Vauvenargues. Comme eux, Montcalm est possédé du besoin de se montrer supérieur aux choses de la terre. Comme eux, il pourrait prendre pour devise :

« Ce n'est pas à porter la faim et la misère chez les étrangers qu'un héros attache la gloire, mais à les souffrir pour l'état; ce n'est pas à donner la mort, mais à la braver. » Comme eux encore, il reste élégant dans son austérité et garde en horreur le pédantisme et la morgue. Comme eux enfin, il est homme et passionné. Tout jeune et dans le corps d'armée qui couvre sur la Chiers les communications des troupes assiégeant Kehl, il est pris d'angoisse à la nouvelle d'une grave maladie de son père. Malgré la guerre, malgré les opérations en cours, il fait une démarche inouïe près de son colonel : il lui demande la permission de quitter le régiment pour quelques jours. Il fait le voyage à franc étrier avec une rapidité fiévreuse, passe quelques heures auprès du malade et revient aussi vite, mais plus calme. Et ce trait de caractère, il le conte en taciturne par quatre lignes dans le journal de sa vie, semblable à un livre de bord. Ce soldat n'a pas seulement le courage de la bataille, où l'ivresse de la fumée, des cris et de la gloire entre pour la plus grande part, il est doué de la bravoure qui consiste à affronter une mort laide et dépouillée de tout appareil glorieux. Le cœur chez lui résonne, sitôt qu'on le touche. Quand La Fare a la petite vérole et que tout le monde fuit devant l'horreur de la maladie, Montcalm s'enferme avec son ami et le soigne comme un fils.

Avec tous ces traits, c'était un personnage fait pour ne pas rester en chemin. Il ne lui avait manqué jusque-là qu'une occasion. Elle naissait tout à coup avec la guerre de sept ans. Depuis deux ans, les hostilités avaient commencé au Canada. Une question de limitation de la vallée de l'Ohio avait mis le feu aux poudres. Le baron de Dieskau, commandant en chef de l'armée française, avait été pris après une défaite complète. La situation de la colonie était critique : « Elle exigeait, dit M. Doreil, commissaire des guerres au Canada, de puissans et prompts secours. » Il fallait, suivant l'expression de Doreil, « un commandant d'un esprit liant et d'un caractère doux, mais ferme, incorruptible, capable de gouverner le gouverneur lui-même. » Le marquis d'Argenson se souvenait de Montcalm, il lui confiait la mission de défendre la Nouvelle-France.

II.

Le Canada, au XVIIIe siècle, était loin d'offrir l'aspect qu'il a aujourd'hui. Cette contrée, qui s'étendait du 60e degré de latitude nord jusqu'aux monts Alleghanys, en s'infléchissant vers la baie d'Hudson pour se prolonger vers les limites de ce qui est de nos jours le Far-West, se reliant ainsi à la Louisiane, alors en notre pouvoir, était relativement peu peuplée. Les villes étaient, comme Louisbourg, bâties dans des îles ou sur les rives du Saint-Laurent,

comme Québec et Montréal. Les navires ne dépassaient guère les cités établies dans l'estuaire du grand fleuve qui sillonne le Canada de l'ouest à l'est. Au-delà, leur carène ne fendait plus ces eaux, que ridait seul le sillage des canots, flottant à côté des arbres abandonnés au courant par l'insouciance des bûcherons de la rive. Peu de champs cultivés; ce n'étaient que dans les vallées, dans les terres d'alluvion qui bordent les grands cours d'eau que se profilaient sur le ciel les toits des fermes ou des villages. Le reste du pays était sans habitations. De vastes forêts de chênes, de hêtres, de sapins, de bouleaux, couvraient ces solitudes. De grands lacs aux eaux profondes, des rivières et des marécages, des clairières recouvertes d'une herbe haute et touffue, où les sauvages installaient leurs *wigwams*, interrompaient çà et là la monotonie de la forêt. Point de routes dans ces grands bois, des sentiers à peine battus par les mocassins des Indiens déroulaient leurs méandres sous le dôme ligneux des branches séculaires. Les fleuves offraient seuls des voies de communication à l'activité commerciale ou guerrière; encore étaient-ils fréquemment obstrués par des cataractes impossibles à franchir, si les navigateurs ne se décidaient à charger leurs canots sur les épaules; c'est ce qu'on appelait faire le *portage*.

Contrairement à ce qui arrive dans la majeure partie des colonies, la souche de presque toutes les familles était pure. Des protestans encouragés par Sully, — de braves et honnêtes paysans, choisis par Champlain dans cette forte et intelligente race des laboureurs de Normandie et de Bretagne, — les officiers et les soldats du régiment de Carignan, magnifique phalange à qui les Hongrois devaient le gain de la bataille de Saint-Gothard, avaient formé le noyau de la population. Et comme le climat était âpre, comme la vie était rude, avec ses durs travaux champêtres, ses chasses dangereuses, ses voyages fatigans, les habitans ne s'amollissaient pas. Les fortes qualités que les diverses couches de l'émigration avaient déposées tour à tour, la vertu du sectaire, la patience du laboureur, l'héroïsme du soldat, n'étaient point tombées sur ce sol pour y rester dans un état d'isolement malsain; elles s'étaient combinées dans une union étroite. La guerre, chose étrange! en était cause. C'était le besoin d'une entente commune contre l'Anglais qui arrêtait toute discussion religieuse et supprimait les querelles intestines. Il fallait sans cesse faire le coup de feu contre les *habits rouges*. Toute guerre européenne avait son contre-coup au Canada, et c'était un champ clos où Français et Anglais étaient perpétuellement aux prises. Lutte de race avec la tactique des guérillas, une chouannerie avec ses longues fusillades, ses surprises, ses pillages,

ses massacres, ses représailles terribles. Le Canadien était passé maître dans cette guerre d'escarmouche. La fatigue n'avait pas de prise sur sa robuste organisation; admirable tireur, son courage n'avait d'égal que sa haine pour l'Anglais; mais il était rebelle à la discipline, et le goût d'indépendance empêchait ce partisan de devenir un soldat. C'est cette ardeur d'initiative, véritable fond du tempérament canadien, que l'administration de la colonie semblait avoir pris à tâche de contrarier sans cesse. L'instinct de liberté qui portait le Canadien à bâtir sa maison à l'écart de toute habitation humaine le rejetait vers la chasse et le troc des fourrures, dans une sorte de vagabondage altier et poétique. Ces tempéramens aventureux, dans la solitude des grands bois, ne sentaient plus le poids des institutions vicieuses qui régissaient la Nouvelle-France.

C'étaient en effet celles-ci qui rendaient la situation du Canada peu prospère et qui faisaient que la population n'atteignait qu'au chiffre de 82,000 habitans. Le régime de la colonie était celui d'une centralisation à outrance. L'administration dérivait du roi. Un conseil souverain siégeant à Québec, composé du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant et de plusieurs conseillers, avait la haute direction des finances, du commerce, le jugement des causes civiles et criminelles et la prérogative d'enregistrer les édits et ordonnances du pouvoir royal. C'était donc un véritable parlement. Le gouverneur avait le commandement des forces militaires et la direction des affaires extérieures, avec un pouvoir absolu. L'administration proprement dite relevait de l'intendant; il présidait aux services des finances, de la police, de la marine, du commerce, des approvisionnemens. Comme dans la mère patrie, la propriété était soumise au régime féodal. Le roi octroyait des seigneuries selon son bon plaisir.

Un singulier principe économique régissait les colonies : on les considérait comme des marchés ouverts seulement à la métropole et comme les débouchés obligés de celle-ci. Tout échange avec l'étranger demeurait donc absolument interdit. On ne pouvait lutter contre la concurrence faite à nos comptoirs par la Nouvelle-Angleterre où le commerce était libre, où les transports coûtaient peu, où l'industrie locale fabriquait à bon compte. Elle introduisait en fraude sur le sol canadien la plus grande partie des marchandises vendues aux Indiens et aux colons. Une autre cause de ruine pour la Nouvelle-France, c'était le droit exorbitant accordé aux fonctionnaires de tout grade de faire le commerce des vivres et objets nécessaires aux habitans et à l'armée; c'était la source d'abus sans nombre dans l'administration, qui s'était peu à peu gangrenée du haut en bas et qui n'était plus composée que d'effrontés coquins et de pillards, dont le chef, l'intendant Bigot, résumait à lui seul tous les

vices et toute la corruption. L'hypothèse d'un blocus par mer était donc effrayante.

A peine débarqué, Montcalm faisait l'inventaire de ses ressources et envisageait froidement la situation ainsi que le programme à suivre. Des forteresses, ou plutôt des blockhaus à la faible enceinte, s'élevaient sur les points stratégiques : c'était, sur le Saint-Laurent, le fort de la Présentation ; sur le lac Ontario, les forts Frontenac, Toronto, Niagara. L'occupation de ces positions garantissait à peu près la liberté des communications et la domination du pays. Le grand mal, c'était la faiblesse de ces remparts, qui fermaient imparfaitement les vallées ouvertes aux invasions anglaises. On peut comparer ces dépressions du sol à trois lignes menaçantes dirigées de l'est, du sud et de l'ouest vers le cœur de la colonie, pour se rejoindre toutes en un point commun, l'espace compris entre Québec et Montréal. Ces trois trouées, c'était d'abord le Saint-Laurent, qu'une flotte pouvait remonter jusqu'à Québec. Pour le moment, il n'y avait rien à redouter de ce côté-là : l'orage ne s'y amassait pas encore. C'était ensuite le lac Ontario, véritable golfe du Saint-Laurent, puis les lacs Saint-Sacrement et Champlain, qui ne forment à eux deux qu'une seule nappe d'eau en communication avec le fleuve qui arrose Québec. Les Anglais avaient élevé sur les rives de ces bassins des forteresses nombreuses. Montcalm se décidait à porter tout son effort sur la frontière de la Nouvelle-Angleterre, à détruire les travaux qui menaçaient la colonie de ce côté, en un mot à donner de l'air au territoire canadien.

L'effectif de l'armée était d'une faiblesse désespérante. Des fractions de régimens dont le nom est oublié comme les exploits, — Royal-Roussillon, Languedoc, la Reine, Artois, Guyenne, la Sarre, Béarn et Berry, — en formaient le noyau. Le total des soldats compris dans les bataillons réguliers ne dépassait pas trois mille huit cents hommes. Le reste des forces disponibles se composait d'environ deux mille fantassins de marine, des milices canadiennes et des sauvages. La réunion de toutes ces troupes atteignait le chiffre modeste de onze mille hommes. Étrange armée ! dont l'aspect pittoresque était plus digne d'exciter la verve d'un artiste que de flatter l'œil d'un général. Les Canadiens, à l'accoutrement peu militaire, avec leur bonnet de fourrure, leur blouse de chasse, leurs mocassins, balançant leur grand fusil d'un air farouche, marchaient par groupes irréguliers à côté des grenadiers à l'habit blanc qui s'avançaient en rangs serrés, au pas, avec la discipline et l'ordonnance de la parade. En avant, sur les ailes, en arrière des troupes, comme un nuage, la plume d'aigle fichée dans la touffe de cheveux, le manteau de buffle sur les épaules, le jupon de peau descendant sur les genoux, le tomahawk à la ceinture, d'où pendaient en guirlande hi-

deuse les scalps arrachés aux crânes des vaincus, les guerriers des cinq nations, Iroquois et Hurons, apparaissaient et disparaissaient tour à tour.

Cette armée était pleine de courage, de bonne volonté, de patience. On pouvait exiger autant de ses jambes que de ses bras; les régimens français s'étaient tout de suite accoutumés aux conditions de la guerre dans ce pays. On voyait nos soldats, la hache à la main, le fusil sur le dos, cheminer sous bois, ou porter sur les épaules au-delà des cataractes les canots remplis de vivres et de munitions, et l'hiver, courir avec bonne humeur comme à une partie de plaisir, la raquette aux pieds, derrière les traîneaux tirés par de grands chiens.

On devait surtout cet entrain des troupes aux officiers; jamais ils ne furent meilleurs. C'était le chevalier de Lévis, alors brigadier, véritable homme de guerre, très habile, très résolu, infatigable marcheur, qualité précieuse pour une pareille campagne, courageux comme Condé, d'un sang-froid de Peau-Rouge, plein d'acquis, de bon sens, d'élan, avec cela un coup d'œil de général, en un mot, l'homme désigné pour remplacer Montcalm au commandement. C'était Bougainville, plus tard une de nos illustrations maritimes; c'était Bourlamaque, colonel d'infanterie et ingénieur, un peu minutieux, comme les gens qui ne livrent rien au hasard, mais du premier mérite avec des talens supérieurs, de la fermeté et le meilleur ton, et qui « allait gagner furieusement dans l'esprit de tout le monde pendant la campagne qui allait s'ouvrir. »

Montcalm, d'accord avec le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la colonie, arrêta le plan des opérations de 1757. On se bornait à faire quelques courses et à s'emparer du fort de Chouegen, sur la côte méridionale du lac Ontario. « Ce poste, dit un mémoire du temps, ouvrait aux Anglais l'accès de la grande nappe d'eau d'où sort le Saint-Laurent. De là il était facile de couper la colonie par le centre et d'arrêter immédiatement toutes les communications avec les postes qui en dépendent. Tous les pays d'en haut et la Louisiane se trouvaient ainsi complètement isolés. » Il était de toute nécessité d'arracher du cœur de la colonie ce coin que l'Angleterre y avait enfoncé; mais avant d'entreprendre ce siège, il fallait assurer les flancs de l'armée contre les attaques de l'ennemi par l'occupation de deux points : d'abord Frontenac, qui paralysait Chouegen et offrait une base solide pour la concentration des troupes, puis Carillon, dont les remparts étaient à peine achevés. Bourlamaque se logeait donc à Frontenac, et le régiment de Royal-Roussillon s'établissait à Carillon. Dans la pensée de Montcalm, l'occupation de ce dernier point était une feinte destinée à tromper l'ennemi sur les véritables mouvemens de l'armée française et à

arrêter les tentatives du général de Lawdon, qui avait concentré douze mille hommes, sur l'Hudson, à Albany, à l'ouest de Chouegen. Montcalm voulait faire croire que l'armée se rassemblait à Carillon ; il s'y rendait avec grand bruit et lançait dans toutes les directions ses sauvages coureurs dont il s'enveloppait comme d'un rideau. Leurs barbares exploits donnaient bientôt à penser au comte Lawdon que ces incursions n'étaient que le prélude d'une offensive de Montcalm ; aussi restait-il sur le qui vive et ne s'éloignait-il pas d'une semelle des forts William-Henry et Lydius, objectif des Français selon lui. Montcalm, dès qu'il sait le général ennemi fourvoyé, quitte brusquement Carillon, court vers Frontenac, éloigné de plus de cent lieues. Il y trouve treize cents hommes de troupes, quinze cents Canadiens et deux cent cinquante sauvages, avec l'artillerie et le matériel de siège. A peine arrivé, il isole Chouegen par une croisière sur le lac et par des partis de Canadiens et de sauvages lancés sur la route de la Nouvelle-York. Il embarque ses troupes, les divise en deux corps, et les dirige l'un au nord, l'autre au sud de la place, qu'ils n'ont qu'à contourner pour l'investir. Les ténèbres et le silence favorisèrent cette opération. Dans la nuit du 10 août, Montcalm établissait son camp devant la forteresse.

Les ouvrages défensifs de Chouegen consistaient en trois forts détachés. Le premier, le fort Ontario, élevé au centre d'un plateau, dans l'angle formé par la rivière Osvego ou Chouegen, formait un carré de soixante mètres de front, avec des redans sur chaque face. Le second, c'est-à-dire Chouegen, sur la rive gauche, avait une grosse muraille crénelée. Le troisième, le fort Georges, n'était qu'un mauvais retranchement de pierre et de terre. Seize ou dix-sept cents hommes des régimens de Shirley, Peppereel et Schuyler défendaient ces trois postes sous les ordres du colonel Mercer.

L'armée française rencontrait toute sorte de difficultés dans le transport du matériel. Il fallait faire une route à travers un terrain marécageux et boisé. Montcalm cependant reconnaissait la place et choisissait le point d'attaque. On ouvrait à minuit la tranchée, et, malgré la difficulté du terrain proclamé impraticable par les ingénieurs anglais, au matin la parallèle était dans un bon état d'achèvement ; on y établissait les batteries. L'échange de projectiles durait depuis le matin, et les lunettes françaises pouvaient contempler les témoignages évidens de l'action de l'artillerie sur les fortifications ennemies, lorsque vers six heures du soir, le colonel Mercer, qui craignait un assaut imminent, se décida à évacuer une position compromise. Après avoir encloué les canons, à la tête des troupes abattues par cette retraite, il traversa la rivière, avec l'espoir de concentrer la défense dans les forts Chouegen et Georges, laissant un corps pour garder le plateau qui assurait la communication entre

les deux places. Nos grenadiers prirent aussitôt possession de l'ouvrage abandonné.

Montcalm n'était pourtant pas sans inquiétude. Le général Webb campait en haut de la rivière Osvego, à quelques lieues du théâtre des opérations. En tout cas, on pouvait espérer faire tomber Chouegen avant que Webb eût mis ses colonnes en mouvement; un coup d'audace affolerait peut-être la garnison. C'est à cette tentative désespérée que se résout Montcalm. Avec la promptitude d'action qui le rend si redoutable, il transporte l'attaque sur le fort de Chouegen. Il change ses batteries, les établit sur la crête de l'Osvego et foudroie l'ouvrage anglais, tout en rendant intenable le chemin qui le relie au fort Georges. Il donne alors au capitaine de Rigaud l'ordre de culbuter les troupes postées entre les deux forts et de se loger sur les positions conquises. Les Canadiens traversent la rivière sous un feu des plus vifs, se forment sur l'autre rive et s'élancent avec des cris furieux sur les pentes qui leur font face. Cette charge impétueuse met en fuite les compagnies anglaises. Nos soldats couronnent aussitôt les hauteurs qui dominent les retranchemens où flotte le drapeau de l'Angleterre.

Le nombre des batteries françaises, la rapidité de leur construction, l'étroitesse de l'investissement, la configuration du terrain qui masquait la faiblesse de nos troupes, la furie du bombardement, la conviction qu'aucun secours n'était proche, l'impétuosité de l'attaque de Rigaud, avaient enlevé aux Anglais toute espérance. La mort du colonel Mercer augmentait encore la démoralisation. Aussi le 14, le commandant Litthleales se résignait à arborer le drapeau blanc. Montcalm exigea que la garnison se rendît prisonnière de guerre et que le fort avec tout le matériel fût livré à la France. Une heure après, la convention était signée. Les hurlemens des sauvages étaient pour beaucoup dans la rapidité dont les Anglais faisaient preuve. Les Peaux-Rouges couraient çà et là comme des furieux en brandissant leurs couteaux, et malgré les précautions prises, dès qu'ils se virent par la capitulation frustrés d'un pillage fructueux, ils se précipitèrent sur des prisonniers isolés et les massacrèrent. Montcalm se jeta au milieu de la mêlée et parvint à calmer les sauvages par la promesse de riches présens : « Il en coûtera au roi, écrit-il, 8 à 10,000 francs pour empêcher la violation du traité; mais il n'y a rien que je n'eusse accordé plutôt que faire une démarche contraire à la bonne foi française. » Un an plus tard, Montcalm ne devait pas être aussi heureux; il ne pouvait empêcher ces barbares d'ensanglanter son triomphe.

Les Anglais voyaient déjà Montcalm envahir la Nouvelle-Angleterre. Pour l'arrêter, Webb prenait position à la tête du lac Saint-Sacrement, Winslow se retranchait à cheval sur les routes du lac Cham-

plain et de Chouegen. Et tous ces résultats, il avait suffi d'un siège de quatre jours pour les obtenir. Montcalm, en vrai Grec antique, faisait élever sur le théâtre de sa victoire un trophée avec cette inscription : *Manibus date lilia plenis*. Et cependant son amour-propre d'artiste n'était qu'à demi satisfait; il trouvait que le succès avait été trop facile et se croyait dans l'obligation de s'excuser auprès du ministre. « C'est peut-être la première fois, écrit-il, qu'avec moins de trois mille hommes et moins d'artillerie que l'ennemi on en a assiégé dix-huit cents, qui pouvaient être secourus par deux mille et s'opposer à notre débarquement avec leur supériorité de marine sur le lac Ontario... Toute la conduite que j'ai tenue en cette circonstance et les dispositions que j'avais arrêtées sont si fort contre les règlemens ordinaires que l'audace qui a été mise en cette entreprise doit passer pour de la témérité en Europe. En tout événement, j'aurais fait ma retraite, sauvé l'artillerie et l'honneur des armes du roi. Aussi je vous supplie, Monseigneur, pour toute grâce, d'assurer Sa Majesté que, si jamais elle veut, comme je l'espère, m'employer dans ses armées, je me conduirai par des principes différens. »

Cette victoire mettait fin à la campagne de 1756. Envahir la Nouvelle-Angleterre, c'eût été de la folie. Entreprendre un nouveau siège, attaquer William-Henry? Comment eût-ce été possible dans un pays de forêts où il fallait construire des routes, établir des ponts, alors qu'on manquait de pontons, de chevaux pour traîner les pièces, de voitures pour porter les vivres dans ces déserts? Et puis, si l'on voulait avoir du blé à manger l'année suivante, il fallait bien rendre la milice canadienne aux travaux de la terre.

Dans toute cette guerre étrange, on se heurte à un fait qui revient toujours : l'impossibilité de profiter de la victoire, faute de moyens. La pénurie des bras est si grande que le soldat est doublé d'un laboureur; il abandonne la charrue pour le mousquet, il quitte le combat pour la moisson. De là arrêt forcé en pleine action, après un coup porté à l'ennemi.

C'est pour Montcalm un sujet d'inquiétude. En convoquant tous les contingens disponibles, on ne peut mettre sur pied que huit mille hommes, et c'est la ruine totale du pays. Il faut pourtant des soldats. Montcalm va les demander aux Peaux-Rouges. L'alliance avec les sauvages devient un des élémens indispensables de la lutte contre l'Angleterre. Amener à devenir nos auxiliaires ces natures farouches, en butte aux obsessions, aux menaces, aux caresses, aux représailles des Anglais, n'était point une œuvre facile. Cependant l'affabilité de nos manières, l'égalité familière, la bonhomie que nous mettions dans nos rapports avec eux, notre respect

instinctif pour leur dignité stoïque et grave, l'estime que nous avons pour la grandeur d'âme et le courage, notre enthousiasme pour les vertus chevaleresques du Peau-Rouge, véritable preux, mais sans les entraînemens poétiques et tendres, exerçaient leur ascendant sur le cœur des sauvages. Il y avait donc bien des points par où la politique de Montcalm pouvait saisir ces farouches pleins d'orgueil, qui n'abandonnent point celui auquel ils ont engagé leur foi, et savent se dévouer et mourir. Mais à côté de ces vertus, qui offraient tant de prise à la diplomatie du général, que de mobilité !

Pour en faire des alliés, il fallait leur plaire en les dominant. Montcalm s'y applique de tout son cœur; il met un gant de velours sur sa main de fer. Il devient Indien de pied en cap, vivant dans la familiarité des Peaux-Rouges, passant des journées entières à fumer le calumet dans les *wigwams*, assis à côté des chefs, devant le feu du conseil, méditant, gardant le silence qui convient à un grand guerrier. Cette attitude indolente n'est pas sans lui peser; il lui faut, comme il dit, une patience d'ange. Il ne néglige rien pour captiver l'imagination de ses sauvages amis. On rencontrait au milieu des nations indiennes des charmeurs de serpens; on juge du crédit qu'ils avaient sur ces esprits si prompts à s'enflammer. Montcalm les vit à l'œuvre et voulut, à leur exemple, subjuguer les reptiles. Il y réussit au grand enthousiasme des Peaux-Rouges, qui dès lors virent en lui un prophète, un *sachem*. Il les amena à servir sans eau-de-vie ! Il les convoquait à des assemblées fréquentes. On a le récit, comme la photographie de l'une d'elles, tenue un peu avant le siège de William-Henry. Montcalm, avec le souvenir de ses lectures grecques, pouvait se croire transporté à cinq mille ans en arrière, à quelque épisode de *l'Iliade* ou de *l'Odyssée*. Qu'on se figure la scène et le décor. Le lac Saint-Sacrement, tout inondé de lumière, semblable à un miroir chatoyant sous les rayons du soleil, déroule ses eaux limpides; des îles couvertes d'arbres qui découpent en festons capricieux l'azur du ciel forment comme des taches d'ombre immobiles à la surface de cette nappe éclatante. De légères vapeurs s'élèvent dans les lointains, au-dessus des cataractes, adoucissant de leurs brumes transparentes la dureté de l'horizon. La forêt s'étend sur les rives avec des échancrures nombreuses, allongeant à perte de vue ses masses sombres sur les pentes de collines peu élevées. Au bord du lac, devant les pirogues tirées sur le sable, dans une clairière d'où l'on aperçoit, dans une perspective vague, les troncs des arbres qui forment comme les colonnes d'un temple, autour d'un feu, les chefs des cinq nations sont assis aux côtés de Montcalm. Montcalm se leva et prit la parole : « Mes enfans, dit-il, tant que durera notre union, l'Angleterre ne pourra nous

résister. Notre grand Onnonthio, — le roi, — m'a sans doute envoyé pour vous protéger; mais il m'a surtout recommandé de vous rendre heureux et invincibles. Vous le serez si vous conservez entre vous la concorde, si vous vous aidez mutuellement dans les entreprises qui se font pour le bien commun, puisque vous êtes des frères et les enfans du grand Onnonthio. » S'inspirant des usages indiens, il montra à l'assemblée un collier symbolique formé d'innombrables petites coquilles et continua en élevant la voix : « Ce collier est le gage sacré de ma parole; l'union qu'il y a entre les différens grains qui le composent est l'image de la bonne intelligence qui règne entre vous et de votre force. Je vous lie les uns aux autres de manière que vous ne puissiez pas vous quitter et que vous ne vous sépariez pas avant la défaite de l'ennemi. » Il lança alors au milieu de l'assemblée le collier d'alliance. Un chef ottawais, Pennahoel, qui portait sur sa robuste poitrine la décoration donnée par la France à la bravoure indienne, le releva le premier et, le tenant au-dessus de sa tête : « Voilà maintenant, s'écria-t-il, un cercle tracé autour de nous par le grand Onnonthio. Qu'aucun de nous n'ait le malheur d'en sortir. Si nous y restons, le Maître de la vie nous protégera; il nous inspirera nos actions et fera réussir nos entreprises. Si quelqu'un en sort avant le temps, le Maître de la vie lui refusera son secours. Mais que cette malédiction lui soit personnelle! qu'elle ne retombe pas sur toutes ces nations, qui veulent former une union que rien ne puisse rompre et obéir toujours à la volonté de leur père! » La foule était frémissante; l'enthousiasme brillait dans tous les yeux. Les mains se crispaient sur les couteaux et les haches. Puis du sein de cette masse humaine, en qui s'éveillaient toutes les fureurs de la guerre, s'éleva une voix vibrante qui, sur un rythme lent, entonna l'invocation aux esprits protecteurs des guerriers : « Manitous, Manitous, vous tous qui êtes dans les airs et sous nos pieds, détruisez nos ennemis, livrez-nous leurs dépouilles et ornez nos cabanes de leurs chevelures sanglantes. » Des applaudissemens furieux, des cris confus, des hurlemens féroces répondirent à ce chant. Tous les sauvages bondirent à la fois, et, brandissant leurs armes dans un infernal tourbillon, s'ébranlèrent pour la danse de guerre. Montcalm pouvait avoir confiance en ses alliés; le démon de la bataille était leur maître. Le général n'allait pas laisser cet enthousiasme se refroidir.

Il avait résolu d'assiéger le fort William-Henry. Située à l'extrémité sud du lac Saint-Sacrement, cette forteresse avait une haute importance stratégique; c'était une clé de la route de Québec. Par une faute assez singulière des ingénieurs anglais, au lieu de bâtir le fort sur une éminence voisine qui s'élève du milieu des marais, on l'avait construit sur le bord du lac, dont le flot venait battre le

glacis. Pour racheter cette négligence et empêcher l'ennemi d'établir des batteries sur cette colline, d'où l'on dominait la place, les Anglais avaient pris le parti d'y établir un camp retranché.

Montcalm, d'accord avec le gouverneur, avait rassemblé à Carillon une armée de huit mille hommes et le matériel de siège. Il lançait quelques reconnaissances en avant autant pour s'éclairer que pour écarter l'ennemi et présidait au départ des troupes. On ne pouvait s'embarquer à Carillon; il y avait des cataractes à franchir; c'était donc un portage d'environ six lieues à effectuer. Les brigades, lieutenans-colonels en tête, se relevaient pour cet ouvrage long et pénible, qu'on ne termina que le 1er août. Montcalm détacha le chevalier de Lévis avec un corps de deux mille hommes pour s'avancer par terre jusqu'à la baie de Ganaoustré, à 16 kilomètres de William-Henry. Le reste de l'armée devait gagner le même point par eau. La jonction se faisait sans coup férir ainsi que le débarquement.

Montcalm reconnut l'impossibilité d'investir, avec une armée aussi faible que la sienne, le camp retranché et le fort. Il donna l'ordre d'asseoir le camp de l'armée, la gauche appuyée au lac, la droite à des ravins inabordables. On tenait ainsi sous une même ligne de tir le fort et les retranchemens de la colline. Lévis, avec ses brigades et ses sauvages, fut chargé de couvrir la droite, d'envoyer ses éclaireurs sur le chemin du fort Lydius, et par des mouvemens continuels de faire croire à l'ennemi que l'on occupait solidement cette communication. Montcalm décida que l'attaque se prononcerait sur le front nord-ouest du fort. La tranchée s'ouvrit dans la nuit du 4 au 5, à travers un terrain embarrassé de troncs d'arbres et d'abatis, qui forçaient de se servir de la hache et de la scie. Dans la nuit du 5 au 6, on put armer les batteries de gauche et de droite de la parallèle; la première battait en écharpe le côté du fort qui regardait les bois, et envoyait des projectiles dans la redoute de l'éminence; la seconde, tirant par-dessus les eaux du lac, prenait en enfilade le rempart exposé aux coups de la première. Les détonations des pièces soulevaient des hurlemens d'enthousiasme chez les sauvages, qui n'avaient jamais entendu parler les *gros fusils*.

Les défenseurs du fort supportaient le bombardement sans faiblesse, mais non sans inquiétude; à la pensée d'une prise d'assaut, ils sentaient leur chair frémir. Tous connaissaient la cruauté des sauvages, des *chiens de guerre* de Montcalm. Il y avait sur les atrocités de ceux-ci une foule de légendes qui revenaient spontanément à l'imagination des assiégés. Tous prêtaient l'oreille, espérant entendre le canon de Webb, qui annoncerait le secours. Le commandant, un vieil officier, Munrow, très brave, très dévoué,

mais tête un peu faible, se sentait gagné par la contagion de l'angoisse. Lui aussi, du haut du rempart, regardait vers la Nouvelle-York, cherchant à apercevoir les habits rouges de la vieille Angleterre; mais les bois restaient déserts et muets. Cet abandon, ce silence glaçait le vieux soldat, qui voyait arriver avec amertume l'heure de la capitulation. Montcalm, avec son instinct, avait deviné le découragement du malheureux Munrow; un hasard lui donnait le moyen de l'augmenter encore. Les sauvages s'emparaient d'un messager de Webb à Munrow : il était porteur d'une lettre dont la lecture arracha un mouvement de joie à Montcalm; il l'envoya immédiatement à Munrow. Lorsque l'infortuné commandant vit ce papier tout froissé, qui lui parvenait comme par une dérision du sort, et qu'il eut pris connaissance de ces mots : « Le général Webb vous informe que, vu l'état des affaires au fort Lydius, il ne croit pas prudent de tenter de se joindre à vous et de vous envoyer aucun secours. Le général juge à propos de vous donner cette connaissance afin que soyez à même de faire les meilleures conditions qu'il serait en votre pouvoir, » — il sentit s'appesantir sur lui l'abattement de la défaite. Il était perdu, puisqu'il était isolé. Sauver l'honneur par une prolongation de la résistance, c'était là tout ce qui lui restait à accomplir. Il ne doutait plus du sort qui l'attendait, et, avec le découragement du vaincu, se réservait de juger le moment où la capitulation pourrait se faire sans trop de honte.

Montcalm laissait l'ennemi sous cette impression démoralisante et poussait davantage les travaux. On continuait les approches avec ardeur. La nuit du 8 au 9, on ouvrait la seconde parallèle sur la crête du coteau et on commençait à établir les batteries de brèche, lorsque le 9, au matin, on entendit le tambour du fort battre la chamade et l'on vit sur les remparts déchiquetés par les boulets apparaître le drapeau blanc. Un officier anglais se présentait aussitôt pour traiter avec Montcalm des clauses de la reddition. Montcalm, vu la disette qui tourmentait déjà la colonie, ne demandait pas que la garnison se constituât prisonnière de guerre. Il lui accorda la libre sortie et la faculté de gagner le fort Lydius, situé à deux jours de marche. Les troupes de la Grande-Bretagne obtenaient les honneurs de la guerre, à la condition de ne pas servir pendant dix-huit mois contre la France. Munrow, qui ne s'attendait pas à une capitulation aussi honorable, signait le protocole avec un mélange de joie et d'amertume.

Cependant Montcalm se préoccupait de l'attitude des sauvages. Respecteraient-ils le traité? Il convoquait les principaux chefs. Il faisait si bien que tous juraient par les sermens les plus solennels de maintenir la jeunesse dans le devoir. Au moment de l'occupation du fort par les troupes françaises, il y avait bien quelques actes

alarmans; des sauvages, se hissant par les embrasures, rampant derrière les débris des murailles, se glissaient jusqu'à une salle écartée où l'on avait oublié des malades et des blessés. Les Peaux-Rouges scalpaient ces malheureux; mais aux premiers cris, on accourut et on réussit à réprimer la fureur des assassins. On avait tout lieu de croire que cette tragédie n'était qu'un fait isolé, inséparable de cette guerre. La majorité des sauvages regardait les *habits rouges* d'un œil assez calme, quand ces derniers, dans l'espoir de se concilier ces farouches spectateurs, leur distribuèrent du rhum et des liqueurs fortes par gallons. C'était une effrayante imprudence. L'ivresse vint bientôt les enflammer. Ils voulurent, au milieu des troupes, dans le camp retranché, piller les bagages garantis par la capitulation. Montcalm, à force de prières, de menaces, grâce aussi à la présence des grenadiers, réussit à les ramener dans le camp. Ils passèrent la nuit dans l'orgie; leurs chants et leurs danses ne cessèrent qu'au jour. La lassitude paraissait avoir raison de l'ivresse et de la férocité. Il n'en était rien. Un épouvantable complot s'était noué dans cette nuit.

A six heures du matin tout était calme. Les Français dormaient sous leurs tentes; quelques fifres jetaient dans l'air leurs notes allègres. C'était le moment que les Anglais choisissaient pour le départ. Ils sortaient du fort dans ce pêle-mêle des armées vaincues, et, malgré les exhortations des officiers, on ne réussissait point à leur faire prendre les rangs. Il y avait beaucoup de femmes et d'enfans dans cette multitude. Au lieu de les envelopper comme d'une haie de fer, les soldats se dispersaient de plus en plus. L'avant-garde, composée des meilleures troupes, avec l'escorte, prenait une grande avance. La colonne s'allongeait, plus troupeau qu'armée. On atteignait la lisière du bois, quand des cris retentirent tout à coup. On était tombé dans l'embuscade que les Abenakis avaient tendue à leur ennemi séculaire. De derrière chaque arbre surgit un sauvage. Le convoi est coupé, débordé en tous sens. D'abord les Abenakis réclament des vivres et de l'eau-de-vie; bientôt ils les prennent. On ne résiste pas. Ils arrachent les vêtemens des femmes et désarment des soldats; les cris de mort retentissent; les tomahawks s'abattent sur les crânes des Anglais. Privés de la cohésion du rang, n'ayant pas chargé leurs armes, ceux-ci fuient au hasard, éperdus. Des fuyards rentrèrent dans le camp, où la nouvelle du massacre se répandit aussitôt. Montcalm sauta sur un cheval, et avec Lévis, suivi d'un grand nombre d'officiers, se jeta au milieu de la mêlée, désespéré de ces crimes qui salissaient sa victoire. L'œuvre de sang était alors dans toute son horreur. « Les débris de la colonne tourbillonnaient et s'éparpillaient comme les feuilles sous un vent d'orage. » Montcalm avait mis l'épée à la

main, et, à la tête de ses officiers et de ses grenadiers, cherchait à arracher les soldats de Munrow à la mort; mais contenir deux mille sauvages ivres de sang et d'eau-de-vie n'était pas chose aisée. On réussit pourtant à leur arracher six cents prisonniers, qu'il fallut racheter et rhabiller, car les Abenakis les avaient entièrement dépouillés. Tout écœuré encore de ce drame affreux, Montcalm écrivait à Webb : « Je me sais gré de m'être exposé personnellement, ainsi que mes officiers, pour la défense des vôtres, qui rendent justice à tout ce que j'ai fait en cette occasion. » La réponse de l'Angleterre fut une accusation monstrueuse et absurde : Montcalm était le complice des sauvages ! La capitulation fut déclarée nulle par le gouvernement britannique. Le massacre de William-Henry devint une légende où Montcalm jouait le rôle d'un bourreau rusé; Fenimore Cooper y crut et la raconta. Plusieurs de nos grenadiers avaient pourtant été tués en protégeant les soldats de Munrow.

C'est le moment où au Canada tout paraît sauvé. Le résultat des campagnes de 1756 et de 1757 dépasse toute espérance. L'impuissance de l'armée britannique est manifeste; avec ses gros bataillons, ses généraux vieillis sous le harnais, ses immenses ressources, elle n'a rien su entreprendre, rien su sauvegarder. La flotte des lacs n'existe plus, et Québec peut dormir tranquille. La Grande-Bretagne se débat sous des coups répétés; battue à Minorque, à Closter Seven, partout; c'est comme un navire désemparé qui n'a plus, selon l'expression d'Horace Walpole, qu'à « couper ses câbles et à se laisser aller à la dérive vers quelque océan inconnu. »

Pourtant Montcalm ne peut même pas penser à entreprendre le siège du fort Lydius. Il est obligé de renvoyer les Canadiens aux champs et de retourner vers le centre de la colonie pour pouvoir faire vivre l'armée en la dispersant de tous côtés. Le peu de vivres qu'il avait est en partie mangé, et si l'armée se lançait en avant, elle mourrait de faim, abandonnée ; car son plus cruel ennemi c'est l'administration de la colonie qui, au lieu de secourir la défense, la paralyse à plaisir, avec son infernal intendant, Bigot, l'homme néfaste par excellence. D'une intelligence extraordinaire pour le mal, plein de séductions d'esprit et de manières, il s'était totalement emparé de l'âme du marquis de Vaudreuil, qui gouvernait alors le Canada. Vaudreuil était un honnête homme, aux intentions bonnes et droites, doux, bienfaisant, mais faible, sans caractère. Il était de ces gens qui vivent au milieu des abus sans jamais les voir. Avec cela facile à gouverner, écrasé par les circonstances trop fortes pour sa tête, craignant l'éclat, voyant un scandale dans un acte de justice, si pour l'accomplir il fallait châtier un coupable haut placé, niant ou atténuant tout pour ne rien voir et affligé

d'un entêtement de confiance incomparable. Il avait foi en Bigot.

Or ce pire traître créait véritablement une œuvre diabolique. Il n'affamait pas seulement nos troupes, il les désarmait. Bigot leur fournit « des fusils de l'ancienne façon, dont les baguettes cassent comme verre. » Les hôpitaux et les ambulances sont dans un état affreux; tout y manque. Les magasins sont vides. Bigot vole sur les travaux de fortifications, dont il donne l'entreprise à ses amis, à ses prête-noms, et là où l'on croit avoir « une forteresse, on n'a qu'une bicoque, comme Carillon, qui coûte au roi aussi cher que Brisach et ne vaut absolument rien, mais sert à enrichir l'ingénieur Pean. » Chaque fonctionnaire pille, depuis l'intendant jusqu'au dernier cadet. Dans cette honteuse concurrence, le chef ne reproche à ses inférieurs que de voler trop pour sa place. Bigot organise des sociétés pour dépouiller l'état plus à son aise. Ainsi lui-même, Pean, Bréard, Estèbe, étaient associés avec la maison de commerce du sieur Claverie, établie à Québec et connue sous le nom de *la Friponne*. L'approvisionnement des places était fictif; mais, grâce à la complicité des commis et de certains officiers, on fournissait des *situations* très régulières. Les affûts sont de mauvaise qualité et cassent sous le recul. On manque absolument de bêtes de somme. Les charrettes sont d'une fragilité incroyable; tout est cher et mal fait. Faire fortune par l'accaparement, par les concussions les plus épouvantables, tel est le mot d'ordre de Bigot et de ses dignes émules. Le Canada est comme une caverne de bandits. Aussi la présence de quelques honnêtes gens qui se trouvent encore dans l'administration a l'air d'une épigramme.

La conséquence obligée de ces désordres, c'est la famine. Après la victoire de William-Henry, Montcalm, dans un rapport du 18 septembre, résume ainsi la situation : « Manque de vivres; le peuple réduit à un quarteron de pain. Il faudra peut-être encore réduire la ration du soldat. Peu de poudre, pas de souliers. » Et les Anglais prohibaient rigoureusement l'exportation de toute subsistance de leurs colonies d'Amérique; il n'entrait absolument rien dans la Nouvelle-France. Il fallait manger les chevaux. Au mois de mai, le pain et la viande de bœuf étaient à peu près introuvables et le cheval devenait rare. La population souffrait sans se plaindre, comme l'armée. « Expatriés, manquant de tout, écrit Bougainville, ne pensant plus qu'à cette espèce de gloire qu'on acquiert en se raidissant contre les difficultés de tout genre, enviés, haïs, nous n'apprenons qu'à être patiens. » Cependant on banquetait chez Bigot et on y jouait un jeu à faire trembler les plus intrépides.

Le général n'avait aucune action sur l'intendant, qui ne relevait que de M. de Vaudreuil. Montcalm et l'honnête, le dévoué, l'actif Doreil, avaient beau signaler à l'envi les rapines de l'administration,

leurs plaintes n'étaient point écoutées à Versailles, où arrivaient en même temps les lettres de Vaudreuil, qui étaient comme l'apologie des actes de Bigot. Le Canada était loin, et il n'était pas facile pour le ministre de démêler la vérité dans ce chassé-croisé d'accusations et de défenses, et puis Bigot avait dans les bureaux un complice, « l'œil même du ministre, » M. de La Porte, commis principal de la marine, administrateur des colonies, qui, après avoir eu la confiance de Maurepas, avait celle de Rouillé. C'était donc un associé de Bigot qui lisait les rapports de Lévis, de Doreil, de Montcalm; on devine s'il était pressé d'en soumettre le contenu au ministre. Cependant les honnêtes gens luttaient malgré tout au Canada, et les « récriminations devenaient si vives qu'il se formait en quelque sorte deux partis, celui de Montcalm et celui de Vaudreuil. Les rapports s'aigrissaient de plus en plus. Vaudreuil, avec la noirceur d'un ignorant, blâmait Montcalm de ne pas avoir entrepris le siège du fort Lydius, après la prise de William-Henry. Il se plaignait que le militaire fût parvenu au comble du despotisme et raillait les opinions de Montcalm sur le peu de valeur des Canadiens en ligne. Le spirituel général, quoique fort agacé de ces petitesses, ne se trompait pas sur le mobile qui les inspirait; il écrivait à ce propos à la marquise de Saint-Véran :

Mon crime véritable est d'avoir aujourd'hui
Plus de nom que Vaudreuil, plus de vertus que lui,
Et c'est de là que part cette secrète haine
Que le temps ne rendra que plus forte et plus pleine.

« Ah! si l'on pouvait se passer de moi, me faire tomber dans quelque panneau, et s'il m'arrivait un échec. »

Tout l'hiver se passait dans ces luttes sourdes; les malversations continuaient de plus belle. Aucun secours sérieux ne vint de France. Montcalm ne faiblit pas cependant. La guerre offensive est terminée, la guerre défensive commence. C'est là le seul fait qu'il veuille voir, c'est le seul dont il daigne s'occuper. Il change donc sa tactique et ses plans, il les accommode aux nouvelles circonstances. Cette dernière phase du drame, c'est comme l'assaut qui met fin au siège d'une forteresse. Montcalm élève un dernier retranchement, s'y établit et succombe enfin après la résistance la plus héroïque et la plus glorieuse.

III.

Au jour du péril, l'Angleterre a toujours eu la fortune de rencontrer un homme pour sauvegarder les destinées du pays. En ce temps-là, cet homme ce fut Pitt. Ce grand ministre, qui proféra ce

serment dans la chambre des communes : « Je sauverai ce pays, et moi seul le peux, » avait déjà choisi sa conquête : ce sera le Canada, c'est-à-dire à bref délai la possession de toute l'Amérique septentrionale, car ce qu'il veut, c'est l'expansion et comme le rayonnement de la race anglaise sur le globe. C'est sa guerre à lui. Il fera sortir de terre des armées, et comme il est la ténacité faite homme, si Montcalm les bat et les disperse, il en renverra d'autres, sans se lasser jamais.

Pitt envoie donc au Canada toutes les ressources de l'Angleterre. Ce sont d'abord des montagnards écossais, admirables soldats, rebelles au dedans, fidèles au dehors; puis vingt régimens enveloppés dans la capitulation de Closter Seven. C'est une armée de quarante mille hommes, et Pitt ne la trouve pas suffisante. Il veut voir les colonies de la Nouvelle-Angleterre prendre part à l'expédition, qui est pour lui l'œuvre nationale par excellence. Il les excite et les flatte par tous les moyens. Aux puritains fanatiques de la Nouvelle-Angleterre, il montre le Canada féodal et papiste. Il fait prêcher la croisade. Il envoie des ministres prédire dans les camps « le renouvellement des jours où Moïse, la verge de Dieu à la main, envoyait Josué contre Amalec. » Aux comtés, plus calmes, il parle de patriotisme; il les flatte par les avantages qu'il accorde aux officiers de milice; il les gagne en refusant de créer des impôts nouveaux, en ne leur demandant que des avances pour l'habillement et la solde des troupes, en leur donnant toutes les garanties possibles de remboursement. En peu de temps, vingt mille miliciens sont sous les armes. « L'Angleterre est donc assez forte, écrivait lord Chesterfield, pour manger les Français tout vifs au Canada, à Québec et à Louisbourg, si elle sait faire usage de ses forces avec habileté et vigueur. »

Le plan d'opération des Anglais était bien conçu. Les levées de la Nouvelle-Angleterre, de New-York et de New-Jersey, fortifiées par le secours de régimens réguliers sous le commandement du général Abercrombie, se réunissaient autour des ruines du fort Georges ou William-Henry, avec Carillon pour objectif immédiat. L'amiral Boscawen, avec une flotte de vingt-quatre vaisseaux portant seize mille hommes de troupes, quatre-vingt-six canons et quarante-sept mortiers, avait reçu la mission de prendre Louisbourg, dans l'île Royale, une des clés de Québec et du Canada lui-même. Le général Forbes, avec le colonel Washington et six mille miliciens de Virginie, devait opérer du côté de l'Ohio et s'emparer du fort Duquesne.

Il n'y avait à Louisbourg qu'une garnison de six mille hommes et au Canada que sept mille soldats. « Nous combattrons, écrit Montcalm au ministre, et nous nous ensevelirons, s'il le faut, sous les ruines de la colonie. » Malgré la disproportion des forces, il lui

semblait possible de lutter. En suppléant au nombre par le choix des positions, en se retranchant toujours, en ne sacrifiant rien au hasard, on pouvait résister jusqu'à l'arrivée des secours. « Quand même, écrit-il à sa mère, nous ne ferions qu'une défensive, si elle arrête l'ennemi, elle ne sera pas sans mérite. Imaginez que je ne puis être en campagne, avec des forces médiocres, avant six semaines, et toujours obligé de licencier moitié de mon armée pour la récolte. Ne serai-je jamais en Europe à la tête d'une armée où ces obstacles ne se rencontreront pas? Pour cette année-ci, je croirai faire beaucoup de parer à tout. Ainsi n'attendez rien de brillant. Je veux être Fabius plutôt qu'Annibal, et c'est nécessaire. » Montcalm était trop modeste, comme dit M. de Bonnechose, et pouvait promettre du brillant et même du plus grand brillant. Il allait faire des prodiges.

Où se porterait le principal effort des Anglais? Montcalm n'hésitait pas à désigner Carillon comme l'objectif d'Abercrombie. Montcalm y arrivait en toute hâte le 30 juin. Il voulait une bataille défensive. Après une reconnaissance minutieuse du terrain, il prit la résolution d'établir ses troupes, tout proche du fort, sur un mamelon qui se dressait comme un bastion naturel, dans l'angle formé par la rivière à la Chute et le lac Champlain. La force de cette position inspirait à Montcalm une telle confiance qu'il écrivait à Doreil : « J'ai affaire à une armée formidable, mais je ne désespère de rien; j'ai de bonnes troupes, et, si l'ennemi par sa lenteur me donne le temps de me retrancher, je le battrai. »

Le temps, c'était là la grosse question ! L'armée anglaise était tout près, et il fallait au moins quatre ou cinq jours pour fortifier le plateau que Montcalm considérait comme la clé du Canada. Un élan, un acte de vigueur d'Abercrombie, et c'en était fait de la défense sous Carillon. Le général français n'avait qu'une pensée, inspirer de la timidité à l'ennemi et couvrir la position afin de s'y fortifier. Il laisse donc la plus forte partie de l'armée à la construction des barricades, et avec le reste il traverse brusquement la rivière à la Chute et s'avance fièrement à la tête du portage, à plus d'une marche en avant de Carillon. Il pousse ses grand'gardes plus loin encore, conservant toujours le contact avec les troupes légères de l'ennemi, comme s'il avait pour but unique d'empêcher le débarquement des Anglais. Abercrombie n'ose tenter la descente que quand il tient dans sa main, si l'on peut dire, les innombrables bateaux qui portent son armée. Bourlamaque se repliait lentement en couvrant les habits rouges d'une fusillade meurtrière et rejoignait Montcalm, qui repassait avec toutes les troupes la rivière à la Chute, et, après avoir rompu les ponts derrière lui, remontait

avec tranquillité sur les hauteurs de Carillon. Les fortifications du plateau étaient à peu près achevées, et l'armée avait peine à reconnaître la physionomie du terrain qu'elle avait quitté depuis quatre jours. Ce fut comme un coup de théâtre. Des exclamations et des vivats partirent de toutes les bouches. Une plaine jonchée d'arbres abattus avait pris la place de la forêt, et sur la crête du plateau, les lignes brisées des retranchemens se profilaient durement sur le ciel, se recourbant dans les lointains comme un vaste fer à cheval dont la pointe menaçante eût été tournée vers l'ennemi qui débarquait. Toute la journée du 7 et la matinée du 8 furent employées à perfectionner les remparts, dont la construction ne manquait pas d'originalité. C'était un amas de gros arbres, couchés l'un sur l'autre, fortement reliés entre eux et dont les branches taillées en pointe formaient comme des chevaux de frise. On couvrait ces parapets de rameaux verts, qui masquaient si bien le profil de la redoute que les ingénieurs envoyés en reconnaissance par Abercrombie n'hésitaient pas à déclarer dans leurs rapports que les travaux français ne consistaient qu'en abatis d'arbres incapables d'arrêter longtemps l'effort de bonnes troupes.

Abercrombie passait brusquement de la timidité à la confiance, du doute à la précipitation. Il connaissait maintenant la faiblesse des troupes de Montcalm, et il lui paraissait impossible qu'une armée de dix-sept mille hommes ne parvînt pas à culbuter trois mille six cents Français exténués. Dans son infatuation, il se figurait que la retraite de Montcalm, sous le canon du fort n'était que le prélude d'une fuite et qu'il n'y avait qu'à prononcer une attaque vigoureuse pour décider la déroute des Français. Pour aller plus vite, il négligeait les précautions les plus élémentaires, et, pour ne pas être obligé de rétablir les ponts de la rivière à la Chute, il renonçait à se servir de son artillerie. Son plan d'attaque était de marcher à l'ennemi sur quatre colonnes et d'emporter tout à la baïonnette. C'était d'une stratégie simple et naïve. Le 8, il fit passer la rivière à ses troupes, et s'avança rapidement vers Carillon.

Tout y était prêt pour une résistance acharnée. M. de Lévis, qui venait d'arriver, avait le commandement de l'aile droite, où se trouvaient les Canadiens. M. de Bourlamaque fut chargé de la défense de la gauche. Montcalm s'était réservé le centre. Chaque régiment avait l'ordre de former en réserve la compagnie de grenadiers doublée d'un piquet.

A midi et demi, on entendit une vive fusillade dans la direction de la rivière à la Chute, et l'on vit bientôt les grand'gardes se replier lentement; aussitôt toute la lisière du bois se couvrit d'une nuée d'Anglais qui sortaient de derrière les arbres. Quatre colonnes se

formèrent au pied de la colline et, au son des cornemuses et des fifres, grenadiers en tête, tirailleurs sur les flancs, elles s'élancèrent sur les pentes que couronnait l'armée française. Le ciel était radieux, le soleil brûlant; Montcalm, en constatant l'absence de l'artillerie anglaise, jeta son habit d'un air de belle humeur, en s'écriant : « Allons, mes amis, la journée sera chaude. » Une acclamation enthousiaste s'éleva des rangs français.

La gauche fut la première attaquée par deux colonnes, dont l'une cherchait à tourner le retranchement, tandis que l'autre l'abordait de front. Le centre supportait l'effort de la troisième colonne. Quant à la quatrième, elle dessinait son mouvement vers la droite. Lorsque les Anglais arrivèrent à soixante pas de nos lignes, leur ordre, brisé par les arbres couchés de toutes parts, n'avait plus cette cohésion qui rend les charges redoutables. Un nuage de fumée entrecoupé d'éclairs couvrit la crête du plateau. Une décharge éclata, puis une seconde, puis une troisième, suivies d'une fusillade irrégulière, mais sans trêve. Les colonnes s'arrêtèrent sous ce feu terrible, et, pour ne pas avancer dans cette fournaise, elles firent comme les troupes qui mollissent, elles ripostèrent. Les Anglais reculaient, laissant le terrain jonché de morts et de mourans. Ils se reformèrent en bas du mamelon et, avec des hurrahs, recommencèrent l'escalade. En quelques endroits, ils arrivèrent jusqu'au fossé des retranchemens, sans pouvoir le franchir, toujours repoussés par le feu des Français, lequel était si fort que parfois les remparts de bois s'enflammaient et qu'il fallait jeter sur ce brasier de l'eau en abondance. A la droite, M. de Lévis, profitant de l'impossibilité où était l'ennemi de déborder notre aile, lançait tout à coup les Canadiens sur le flanc de la colonne qu'il avait devant lui et la rejetait brisée sur la lisière des bois. Les assauts se succédaient sans relâche, plus furieux, plus désespérés. Les masses anglaises se précipitaient sur la redoute, s'y brisaient, retombaient, pour se précipiter de nouveau et retomber encore. Sur les cinq heures, des régimens anglais, pour échapper au feu du Royal-Roussillon, se rejetaient dans un mouvement désordonné sur le saillant que défendait Guyenne et, par un hasard terrible, les bataillons qui avaient attaqué la droite s'y rejetaient aussi. Les Anglais allaient sauter dans la redoute, quand Montcalm accourut avec les grenadiers, suivi de Lévis qui amenait des renforts de la droite. Le combat se rétablit, grâce à ces secours, et les ennemis éprouvèrent une résistance qui arrêta enfin leur ardeur. La lutte continua sur tous les points jusqu'à sept heures, avec des reprises, des retours offensifs acharnés. Électrisées par leur chef, les troupes françaises ne faiblirent pas un moment, et dans les sorties qu'elles firent montrèrent une admirable bravoure et une impétuosité terrible.

Vers sept heures du soir, l'ennemi commença sa retraite, et bientôt les défenseurs du plateau virent disparaître dans les profondeurs de la forêt ces masses qui venaient d'échouer devant une stratégie supérieure. Les pertes des Anglais étaient énormes: ils avaient près de cinq mille tués ou blessés; les nôtres ne se montaient qu'à trois cent cinquante hommes. L'obscurité de la nuit, l'épuisement et le petit nombre de nos troupes, les forces de l'ennemi encore bien supérieures aux nôtres, la nature des bois, la construction de retranchemens où les ennemis pouvaient faire tête, l'absence de sauvages, empêchaient toute poursuite. Au reste Montcalm ne se croyait pas encore quitte d'Abercrombie; il craignait une nouvelle attaque pour le lendemain et en conséquence prenait toutes les dispositions pour la repousser; il faisait élever des traverses, établir des batteries. La journée du 9 se passa sans alerte, et nos éclaireurs, descendus jusqu'à la rivière, revinrent sans avoir rencontré l'ennemi. Le 10 au matin, Levis s'avança jusqu'au-delà du portage. Il trouva partout les traces d'une fuite précipitée : des blessés, des équipages, des vivres abandonnés dans les marais. L'ennemi s'était rembarqué; il n'y avait plus un Anglais devant Carillon!

Cette victoire, ce n'était pourtant qu'un brillant fait d'armes, et voilà tout. Des trois tentatives d'invasion faites par l'ennemi, deux avaient réussi, si l'une avait échoué. Le lac Ontario était ouvert aux navires de la Grande-Bretagne, grâce à la prise du fort Frontenac, où l'incapable Vaudreuil n'avait su loger que soixante-dix hommes. Après une défense héroïque, Louisbourg était tombée aux mains des Anglais. Montcalm avait vu ces désastres sans y pouvoir parer. Pour sauver lacol onie, il eût fallu arrêter la marche des armées anglaises en brisant au sud leurs lignes d'opération et en courant aussitôt, à trois cents lieues de là, à l'est, recommencer l'attaque contre les troupes de Wolf, il eût fallu en un mot répéter à Louisbourg et à Frontenac les miracles de Carillon. Et c'était de toute impossibilité, vu la longueur des distances à franchir, la simultanéité des attaques de l'Anglais. La victoire de Carillon permettait de passer encore un hiver sur la terre canadienne; mais qu'arriverait-il au printemps? C'était la date fatalement assignée à la catastrophe.

Montcalm se jurait de tenir ferme. « J'avais demandé mon rappel, écrit-il au ministre; puisque les affaires de la colonie vont mal, c'est à moi à tâcher de les réparer, ou tout au moins à retarder le plus possible la perte du Canada. » Quelques jours plus tard, il demandait des secours, bien qu'il comptât peu sur l'appui de Versailles, lui qui trois mois avant suppliait vainement qu'on lui envoyât *au moins de la poudre*. « La situation de la Nouvelle-France est des plus critiques, Monseigneur, si la paix ne vient pas au secours. Les Anglais réunissent plus de cinquante mille hommes.

Qu'opposer à cela? Huit bataillons, qui font trois mille deux cents hommes, le reste, troupes de la colonie, dont mille deux cents en campagne, le surplus à Québec, Montréal; puis les Canadiens. Avec si peu de forces, comment garder sans miracle depuis l'Ohio jusqu'au Saint-Sacrement et s'occuper *de la descente de Québec*, chose possible? Qui écrira le contraire de ce que j'avance trompera le roi. Ce n'est pas découragement de ma part, ni de celle des troupes, résolus de nous ensevelir sous les ruines de la colonie ; mais les Anglais mettent sur pied trop de forces dans ce continent pour croire que les nôtres y résistent et attendre une continuation de miracles qui sauve la colonie de trois attaques. »

Versailles restait sourd à cet appel suprême. Un ou deux navires, réduits à se cacher dans les brumes de l'Océan pour échapper aux croisières anglaises, apportaient quelques sacs de farine comme pour prolonger l'agonie de la Nouvelle-France et aider au commerce de Bigot. La famine revenait avec l'hiver de 1758 à 1759, et plus terrible que jamais. Toute industrie avait cessé. Bigot et sa bande restaient les seuls négocians debout, et le papier-monnaie se dépréciait chaque jour davantage. La misère était partout, chez les colons et dans les régimens. La solde ne suffisait plus aux officiers. « L'histoire le croira-t-elle, s'écrie M. de Bonnechose, il y a eu les pauvres honteux de Carillon. » A tout prix, il fallait éclairer le roi sur le dénûment de la petite armée qui mourait en Amérique. Montcalm se décidait à envoyer un officier en France. C'était Bougainville, avec Doreil, que Montcalm choisissait pour remplir cette mission. La cour accueillait avec faveur les deux députés. On nommait Montcalm lieutenant-général; on proposait même, dans le conseil, de lui décerner le bâton de maréchal. On comblait l'armée d'honneurs, mais on faisait la sourde oreille sur la question des secours. Bougainville avait beau s'évertuer, il ne gagnait rien. Il avait remis au ministre quatre mémoires qui exposaient la situation de la colonie et ses besoins. Le ministre de la marine, Berryer, s'emporta et dit à l'envoyé de Montcalm : « Eh ! monsieur, quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries. — On ne dira pas, monsieur, que vous parlez comme un cheval, » répliqua Bougainville.

On ne fit pas plus de cas d'une grande conception militaire de Montcalm. C'était un plan de retraite sur la Louisiane, dans le cas où Québec tomberait au pouvoir de l'ennemi. Cette ville prise, on ne pouvait plus rester au Canada sans capituler. Il proposait de descendre sur la Louisiane par le Mississipi, de s'établir fortement à la Nouvelle-Orléans, et là, appuyé sur la frontière du Mexique, alors à l'Espagne, notre alliée, de faire tête aux Anglais. Le destin ne voulut pas laisser à Montcalm la gloire d'entreprendre une opération aussi grandiose. Le maréchal de Belle-Isle, bien intentionné au fond,

ne donna que des encouragemens vagues et répondit qu'il ne pouvait rien, que l'Allemagne absorbait tout, qu'il fallait tâcher de se maintenir au Canada, d'y *garder un pied*, car, une fois chassé, on n'y reviendrait plus. Le gouvernement, après de longues délibérations, finissait par décider qu'on ne pouvait disposer en faveur de la colonie que de trois cent vingt-six recrues et du tiers des vivres implorés! C'était la mort pour les vainqueurs de Carillon.

La discorde règne de nouveau entre les défenseurs du Canada. Vaudreuil oublie la généreuse démarche de Montcalm, qui était venu, la main ouverte, proposer au gouverneur une réconciliation impérieusement exigée par l'état de la colonie. Sous la pression de Bigot, la jalousie du gouverneur se réveille plus haineuse. On tient Montcalm éloigné des conseils du gouvernement; il n'apprend que par la rumeur publique les projets de l'administration; en un mot, on le met en quarantaine. « Il y a deux ans, écrivait Montcalm au ministre, que je ne cesse de parler de l'entreprise et de la descente que l'ennemi peut faire à Québec; on ne veut rien prévoir ni rien ordonner. La capitale prise, la colonie est perdue. Cependant nulle précaution. J'ai écrit; la réponse : Nous aurons le temps. » C'était le seul mot que M. de Vaudreuil, avec son air ennuyé, opposa aux exhortations de Montcalm. Tout se réunit pour accabler le stoïque général. En quittant la France, Bougainville a appris qu'une des filles de son général venait de mourir, mais il ne sait laquelle. « Est-ce la pauvre Mirète, qui me ressemblait, et que j'aimais tant? » s'écrie le père. Il l'ignorera toujours. Tout lui manque à la fois, et il cherche à repousser de ses lèvres l'amer calice que la fatalité lui tend d'une main inexorable. Il est pris d'angoisses et d'un désespoir muet, analogue à celui qui le saisit lors de la disgrâce de Chauvelin. Montcalm se retrouve lui-même à la nouvelle de la marche des armées anglaises.

Le général Prideaux s'avance sur l'Ontario. Amherst, avec douze mille hommes, recommence la manœuvre d'Abercrombie sur le lac Champlain. Ce sont les deux fausses attaques, si l'on peut dire. La vraie se dessine sur le Saint-Laurent, menaçant Québec. De Louisbourg, devenue la place d'armes de Pitt, part une flotte de vingt-deux vaisseaux de ligne, de trente frégates et d'une multitude de transports. Douze mille soldats sont à bord de ces navires. Un général d'un mérite consommé, Wolf, que la sagacité de Pitt avait jugé le seul homme de guerre digne d'être opposé au chef des troupes françaises, les commandait. Wolf était jeune; il était dévoré de la passion de la gloire : s'illustrer et mourir était le seul sentiment de son cœur. Par le dédain de la vie, par l'amour de la gloire, de la patrie, Wolf et son rival appartiennent à la même race, à celle des héros.

Montcalm a deviné la stratégie des Anglais; il donne l'ordre de défendre vigoureusement le fort Niagara, et envoie Bourlamaque, dont il est sûr, occuper avec trois mille hommes l'entrée de la rivière Richelieu, étroite issue des eaux du lac Champlain, vers le Saint-Laurent. Lui-même se réserve le poste principal, Québec. Il y concentre toutes les forces disponibles, environ douze mille hommes. Située à l'angle d'une presqu'île formée par le Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles, bâtie sur un cap élevé qui domine le fleuve et dont les falaises gigantesques se prolongent pendant un long parcours sur le Saint-Laurent, Québec, à l'abri de ce mur de rochers, pouvait mépriser toutes les attaques. Les points faibles de la place, c'était d'une part le rivage de la rivière Saint-Charles, d'un accès facile pour l'assaillant, c'était, d'une autre part, le front qui regardait la terre. Ce côté-là, qu'on appelait la plaine d'Abraham, était dépourvu de fortifications. Il était donc de toute nécessité d'empêcher la flotte ennemie de dépasser Québec et de débarquer des troupes dans quelque fissure de la falaise; il fallait encore mettre obstacle à tout mouvement qui aurait eu pour résultat l'occupation de la plage Saint-Charles par les troupes anglaises, maîtresses, par cette manœuvre tournante, des plaines d'Abraham et de la ville elle-même. Montcalm, qui voyait nettement le mécanisme de la défense, faisait construire des redoutes sur les rochers qui surplombent le fleuve, aux points où les eaux pluviales, à force de glisser sur la pierre, avaient tracé des sentiers que des soldats décidés pouvaient à la rigueur gravir. Sur la rive droite du Saint-Laurent, il édifiait une ligne de retranchemens, coupée çà et là de blockhaus; partant de la rivière Saint-Charles, elle suivait parallèlement le fleuve pour se terminer à 8 kilomètres de là sur les crêtes d'un ravin où coulait le torrent de Montmorency. Un pont de bateaux jeté sur la rivière Saint-Charles et protégé par un ouvrage à cornes mettait le camp retranché en communication avec Québec.

Pour que cette fortification fût à toute épreuve, il eût été de nécessité rigoureuse d'occuper fortement sur la rive gauche du Saint-Laurent, en face Québec, une position appelée la *Pointe de Lévi*. Une ou deux redoutes qu'on y eût élevées, c'en était assez pour rester à la fois maître de la navigation du fleuve et empêcher l'ennemi d'avancer ses batteries assez près de la ville pour la bombarder. Il eût fallu ensuite commander la passe de l'île d'Orléans par des terrassemens garnis d'artillerie. Il était nécessaire enfin de placer une redoute en face l'île aux Coudres, pour couvrir de feux l'endroit où les navires qui remontent le fleuve sont forcés de jeter l'ancre et d'attendre le flux qui pousse sur Québec.

Malheureusement l'incapable, le sot Vaudreuil ne comprenait

rien à l'admirable système de défense imaginé par le génie militaire du commandant en chef. Montcalm ne gagnait rien sur l'entêtement systématique du gouverneur, qui voulait qu'on restât majestueusement concentré, qui répondait, en haussant les épaules, que Wolf ne trouverait jamais le moyen de remonter le Saint-Laurent avec sa flotte! On abandonnait donc la rive gauche du fleuve; c'était donner aux Anglais la faculté de s'établir et de commencer le siège de la ville, de frapper la colonie en plein cœur.

Le 23 juin 1759, la flotte anglaise jeta l'ancre derrière la Pointe de Lévi, dont la côte élevée la protégeait contre le canon de Québec. Un traître, dont il faut conserver le nom, Denis de Vitré, avait servi de pilote dans cette navigation difficile. Les troupes se cantonnèrent dans deux camps, l'un à la Pointe Lévi, l'autre dans l'île d'Orléans, en face des retranchemens de Montcalm. Wolf adressait aussitôt aux habitans du pays qu'il envahissait une proclamation où se manifeste plus la brutalité d'un reître que le tact d'un politique : « Si la folle espérance de nous repousser, disait-il, vous porte à nous refuser la neutralité que nous vous offrons, attendez-vous à souffrir tout ce que la guerre a de plus cruel. » Ce n'était pas une vaine menace; mais ces accens farouches n'eurent pas de prise sur l'héroïque population, frémissante encore au souvenir de l'exode des Acadiens, que l'implacable politique de Pitt avait chassés de leurs maisons et de leurs terres. Dans le Canada, il n'y eut plus que des soldats pour vaincre ou mourir avec Montcalm.

Cependant Wolf avait établi des batteries à la Pointe de Lévi. Québec ressemblait bientôt à un vaste bûcher en feu. La population supportait stoïquement le bombardement. Du haut de la falaise, elle regardait, en serrant les poings, le feu qui dévorait les villages voisins : elle assistait en silence à la dévastation des maisons, des vergers, des champs; elle attendait le jour de l'assaut pour se venger.

Quand Wolf eut reconnu que la temporisation était une tactique dont Montcalm ne se départirait pas, il fit traverser le Saint-Laurent par un corps de trois mille hommes, qu'il établit en face des retranchemens français, sur la rive gauche de la rivière Montmorency, près du village de l'Ange-Gardien. La rive, très escarpée, dominait les travaux français, et le ravin où coulait le Montmorency protégeait comme un fossé le camp des Anglais. En outre, deux gués, l'un à une lieue en amont, l'autre au confluent de la rivière et du fleuve, permettaient à Wolf de déboucher sur les lignes françaises. Cette position n'était pourtant pas une forte base d'attaque. Le rivage où devaient se former les troupes était vaseux, la côte à gravir très abrupte et balayée par le feu du retranchement qu'on était obligé d'aborder de front; enfin, après la prise des travaux

attaqués, il fallait encore passer la rivière Saint-Charles avant de penser à investir la place. Toutes ces considérations n'échappaient pas à Wolf; mais il comptait sur la bravoure de son armée et sur la puissance de son artillerie.

Le 31 juillet, les mouvemens des Anglais attirèrent Montcalm à la gauche. Tout y était prêt pour une vigoureuse résistance. Montcalm approuva toutes les dispositions de son admirable lieutenant et retourna au centre pour pouvoir se porter plus facilement aux points attaqués par l'ennemi.

Sur les quatre heures du soir, à marée basse, un corps composé de la brigade de Monkton et de douze cents grenadiers débarqua sous la protection du feu des vaisseaux, pendant que des pentes de l'Ange-Gardien descendait une colonne formée de deux brigades; elle passa le gué et se réunit de l'autre côté de l'eau aux troupes de Monkton pour tenter avec celles-ci l'assaut des retranchemens. Un troisième corps, chargé de dessiner un mouvement tournant sur les positions françaises, remontait le Montmorency pour franchir la rivière au gué d'en haut.

Les deux premiers corps ne rencontrèrent pas de difficultés sérieuses dans les préliminaires de l'attaque. Les Anglais formaient leurs colonnes d'assaut et les lançaient sur le retranchement, tandis que les batteries faisaient pleuvoir sur les Canadiens et les réguliers de la ligne française une grêle de boulets et de bombes. Malgré ce *feu d'enfer*, ceux-ci attendirent froidement que l'ennemi atteignît le pied du coteau, à quelques verges seulement de leur ligne, pour les coucher en joue. Ce fut comme à Carillon. Le feu supérieur de nos retranchemens obligea les Anglais à la fuite.

La nuit s'approchait, le fleuve grossissait sous l'effort de la marée, la plage disparaissait peu à peu sous le flot, la position devenait critique; l'armée anglaise avait perdu plus de six cents hommes; elle était démoralisée. Une sortie des Français pouvait amener un désastre. Tout cela apparut à Wolf à la fois. Il profita d'un orage terrible qui éclata pour ordonner la retraite et l'effectuer à temps.

Wolf rentrait dans ses lignes, désespéré. Il était donc impossible de briser ce cercle de fer et de granit dont Montcalm s'était entouré. Wolf cherchait le défaut de la cuirasse. En vain les vaisseaux anglais remontaient sans cesse le fleuve, multipliant les reconnaissances, « devant les Anglais se dressaient partout le roc et l'épée de Montcalm. » Wolf, dévoré d'énergie, pliait sous la pression d'une anxieuse impuissance. Brisé par la maladie, miné par la fièvre, étendu sur son lit, Wolf, de sa tente, regardait l'implacable ligne des retranchemens. Il contemplait l'arête dure des falaises, où des taches jaunâtres, jetées çà et là, indiquaient les redoutes et la vigilance de Montcalm. Il cherchait une fissure et, ne la trouvant pas,

désespéré, il enviait les ailes des mouettes qui, lasses parfois de leurs ondulations capricieuses sur les eaux, allaient se reposer sur les rochers, à côté des sentinelles françaises.

L'état-major anglais commençait à prendre peur. Bourlamaque avait arrêté net l'invasion sur le lac Champlain. Le fort de Niagara, par sa vigoureuse défense, avait paralysé l'effort des Anglais sur l'Ontario. Le vide se faisait donc autour de l'armée de Wolf. L'état-major opinait pour la prudence et n'accordait aux objurgations fiévreuses de Wolf que la faculté de jeter quatre ou cinq mille hommes au-dessus de la ville pour forcer le général français à accepter le combat en rase campagne. Et encore on ne lui donnait, vu la saison des glaces qui s'avançait, qu'un délai très bref pour mener à bien cette entreprise dangereuse. Il ne savait que faire. Il entendait les murmures des marins, des soldats. Il sentait la nécessité impérieuse d'en finir avec cette situation qui pouvait devenir fatale par sa seule durée, et sans cesse il se heurtait à l'impassibilité de son adversaire, qui n'avait pas fait une faute.

Wolf s'arrêtait cependant, sacrifiant le tout pour le tout, à un plan audacieux, presque téméraire. Il avait reconnu à deux kilomètres en amont de la ville une petite baie, appelée l'anse au Foulon; on pouvait à la rigueur y débarquer et gagner le sommet de la falaise par une pente où les eaux, à force de raviner, avaient dessiné un semblant de sentier. Un blockhaus, à la crête, gardait le chemin. On pouvait le surprendre. La difficulté du passage était une chance de plus.

Wolf donna l'ordre à la flotte de remonter et de redescendre à chaque marée le fleuve, en s'arrêtant sans cesse comme pour tenter le débarquement. Montcalm s'inquiétait de ces mouvemens continuels et détachait Bougainville avec onze cents hommes d'élite pour suivre de près les manœuvres de l'ennemi. L'aide de camp de Montcalm avait beau tripler les marches et forcer le pas; dans cette lutte de la machine contre les forces humaines, la machine avait la victoire. Les troupes de Bougainville voyaient à chaque instant disparaître dans les lointains brumeux les voiles des navires anglais que les courans et les vents portaient au gré de leurs pilotes. Le 12 septembre au soir, Bougainville, devancé par la flotte, l'avait perdue de vue. La lassitude des soldats obligeait à bivouaquer où l'on était, à quatre lieues en avant de Québec; on allumait les feux. Ces lueurs, qui voltigeaient au-dessus des rochers, montraient à Wolf l'éloignement du corps d'observation et l'encourageaient à tenter l'attaque suprême.

Au même moment, deux déserteurs apprenaient au général anglais qu'un convoi de vivres, destiné au camp de Beauport, devait ce soir même descendre le fleuve et que l'ordre avait été donné aux

postes qui gardaient la côte de laisser passer les bateaux. Wolf faisait faire un simulacre d'attaque sur la ligne de Beauport et s'embarquait hors de la vue de Québec avec Monkton, Murray, et quatre mille hommes d'élite, sur des barques qui remontaient le fleuve en silence. Wolf, pendant cette navigation tragique, récite à demi-voix l'élégie de Thomas Gray : « L'orgueil des titres, la pompe du pouvoir, tout ce que la fortune a jamais pu donner, sont également soumis à l'heure inexorable. Le chemin de la gloire ne conduit qu'au tombeau. » Il se réveille de son enthousiasme, soupire, et, se tournant vers ses compagnons, l'œil humide encore, il leur dit : « Je préférerais la gloire d'avoir fait de si beaux vers à celle de vaincre demain. » Tout d'un coup chacun se tait et regarde dans la nuit ; une sentinelle française s'est levée brusquement et a crié : « Qui vive! » Des officiers parlant bien notre langue répondent : « France! bateaux de vivres; ne faites pas de bruit. » Et la sentinelle disparaît, et tout redevient calme comme par miracle. On arrive enfin à l'anse au Foulon; on saute à terre. Les soldats, suspendus entre le ciel et l'eau, gravissent le rocher. On arrive à la redoute. On la cerne. Le commandant est dans son lit. Les factionnaires, à l'exemple de leur chef, un corrompu, ami intime de Bigot, dorment à leur poste. On tue ce qui résiste. On prend le reste, et le gros du corps de Wolf se hisse sur la falaise, étonné de sa facile victoire. Le général anglais ne s'arrête point, il reforme ses troupes et marche aussitôt sur la plaine d'Abraham. Des fuyards répandirent dans la ville le récit des événemens de la nuit. Montcalm pâlissait à cette infernale nouvelle. « Le plateau d'Abraham est pris, s'écriait-il en frémissant, il faut le reprendre. » Lui seul, ce jour-là, vit clairement ce qu'il y avait à faire. Ceux qui l'accusent de témérité, d'irréflexion et de précipitation, ne se rendent pas compte de l'importance de la position d'Abraham dans le système défensif édifié par Montcalm. Tout y était calculé précisément pour empêcher l'Anglais de prendre pied sur cette colline. Le plateau pris, il fallait reporter la défense sur Montréal. En attaquant au contraire immédiatement l'armée anglaise, on pouvait la surprendre en flagrant délit de formation et la battre. Bougainville ne pouvait être loin; il recevrait à temps l'ordre de marcher à l'ennemi; le canon le guiderait au besoin. Enfin, et quoi qu'il y eût, il fallait couvrir la ville en jetant des troupes en avant pour disputer le passage aux Anglais. Mais il fallait agir avec une rapidité foudroyante. Montcalm rassemble en hâte quatre ou cinq mille hommes, se met à leur tête, et, au pas de course, traverse le pont Saint-Charles et la ville. Il arrive comme un torrent sur le plateau. Un étrange spectacle l'y attendait. Au lieu de troupes en marche, il trouve l'ennemi en ligne de bataille, la droite appuyée à un bois, celui de

Sillery, la gauche se recourbant jusqu'au chemin de Sainte-Foy. A en juger par l'étendue du front, par la masse des réserves, il devait y avoir de six à sept mille hommes. Quelques éminences, appelées les *buttes à Neveux*, abritaient les soldats de Wolf contre le canon de la ville. Les Anglais remuaient déjà de la terre; on voyait sur leurs lignes les pionniers et les sapeurs, la pelle à la main, commencer les terrassemens des fortifications de campagne.

Montcalm, contrairement au récit de la plupart de ses biographes, ne se jeta pas en casse-cou sur l'ennemi. Il retarda le combat dans l'espérance d'un secours, qui lui fit défaut. Il attendait Bougainville et expédiait dépêche sur dépêche à Vaudreuil pour qu'on lui envoyât le reste des troupes laissées à la garde du camp, qui ne pouvait être attaqué. Espérant arrêter les travaux anglais, il lançait en avant un rideau de tirailleurs canadiens et sauvages. On était en présence depuis huit heures et demie du matin; il était dix heures et demie. A l'horizon, rien : Bougainville ne paraissait pas; Vaudreuil restait muet. L'ennemi grossissait de plus en plus; il amenait sans cesse du canon. Les retranchemens, que Wolf faisait élever sur ses derrières, dessinaient déjà un profil accusé. Il n'y avait donc plus à hésiter; il fallait jeter les Anglais dans le fleuve, ou mourir. Montcalm donna l'ordre de l'attaque.

Il avait à sa droite un taillis qui s'étendait en avant; à sa gauche, le pays, coupé de buttes et de broussailles, était favorable à des partisans. Il plaçait donc quinze cents Canadiens à sa droite et le reste à la gauche. Il mettait au centre les cinq bataillons de ligne, avec des tirailleurs canadiens en avant. Les troupes s'ébranlaient avec beaucoup de décision et d'entrain. « Mais après quelques pas, dit le major Joannès, le petit bouquet de bois servit de retraite aux Canadiens, qui laissèrent marcher seuls les cinq bataillons. Les pelotons irréguliers, qui étaient en avant, eurent à peine le temps de se retirer et de rentrer dans leurs corps, ce qui amena de la confusion et du flottement dans le rang. » Cependant le général Wolf, sentant que la retraite était impossible, se promettait de s'accrocher au sol; il faisait mettre deux balles dans les fusils, avec ordre de ne tirer que lorsque les Français seraient à quarante mètres. Les troupes de Montcalm firent quelques décharges de loin et sans trop d'effet. Montcalm voulait dissiper l'ennemi avec la baïonnette. Les Français avançaient rapidement, quand, à quarante pas de leurs adversaires, ils furent reçus par des décharges si meurtrières que la droite plia et entraîna le reste. Wolf sut habilement profiter de ce moment de consternation; il se mit à la tête de ses grenadiers et conduisit une charge sur la gauche des Français, qui, rompue, prit la fuite. Pendant cette manœuvre décisive, Wolf, déjà blessé au poignet, était atteint d'une seconde balle qui lui traversa

la poitrine. Il tomba; sur son ordre, on le couvrit d'un manteau. Il entendit un soldat crier : « Ils fuient. — Qui? s'écria-t-il. — Les Français. — Je meurs heureux. » Pendant qu'on l'emportait, d'une voix défaillante, il ordonna au colonel Burton de se porter à marches forcées vers la rivière Saint-Charles pour couper la retraite aux Français. Il expira bientôt. On ne devait pas lui obéir, heureusement pour nos soldats. Townsend, qui lui succédait au commandement, soit qu'il craignît une embuscade, soit qu'il ne vît pas l'importance qu'il y avait à tout dissiper, au prix des plus grands sacrifices, n'osa pas presser énergiquement Montcalm et le déborder de toutes parts. Au reste, le général français faisait des efforts surhumains pour tenir tête à l'ennemi. Il couvrait la retraite avec un gros de Canadiens et de soldats ramassés au hasard; profitant de la configuration du terrain, il les déployait en tirailleurs et parvenait à ralentir la poursuite; il était à cheval sur les buttes à Neveux, proche la porte Saint-Louis, quand une balle l'atteignit dans les reins. Il ne tomba point, appela deux grenadiers pour le soutenir, et, tout sanglant, rentra à Québec. Quelques femmes, le voyant ainsi pâle et chancelant, s'écrièrent : « Le marquis est tué! » Il les rassura et se fit porter au château Saint-Louis. Il demanda au chirurgien la vérité sur sa blessure, et comme celui-ci lui disait avec tristesse qu'elle était mortelle, Montcalm, avec l'air tranquille : « Combien de temps puis-je encore vivre? — Dix ou douze heures au plus, répondit le chirurgien. — Le plus tôt sera le mieux, reprit l'héroïque soldat; au moins je ne verrai pas les Anglais à Québec. » Puis se tournant vers M. de Ramezay : « Je vous recommande, dit-il, de ménager l'honneur de la France et de tâcher que ma petite armée puisse se retirer cette nuit au-delà du cap Rouge, pour rejoindre le corps de Bougainville. Pour moi, je vais passer cette nuit avec Dieu et me préparer à la mort. Je laisse les affaires du roi, mon cher maître, dans de bonnes mains. J'ai toujours eu beaucoup d'estime pour les talens et les capacités de Lévis. » Puis, comme M. de Ramezay lui demandait des ordres : « Des ordres, disait-il, je n'en ai plus à donner. Je n'ai plus à m'occuper de rien. J'ai trop à faire en ce grand moment; mes heures sont trop courtes. Mais je souhaite qu'on vous secoure. » Pour la première fois de sa vie, Montcalm oubliait le service du roi et pensait à lui-même. Au moment d'entrer dans l'inconnu, dont l'approche trouble tant d'âmes fortes, il reste ce qu'il a toujours été, un stoïque. Il regarde la mort en face, sans forfanterie, comme on regarde une amie attendue depuis longtemps. Et ce serviteur fidèle ne laisse tomber de ses lèvres ni une malédiction, ni même une plainte contre son pays, qui l'avait abandonné. « Il expirait sans reproche, comme il avait vécu sans peur. »

Pendant cette mort antique, Vaudreuil et Bigot s'enfermaient tous les deux en secret, comme des criminels, dans une petite maison voisine du fort et se mettaient à rédiger un projet de capitulation. La nouvelle s'en répandait à l'instant parmi les officiers, dit le père Martin dans son livre si précis, et excitait l'indignation générale. Un mouvement spontané se produisait dans les régimens. Le colonel de Béarn-Dalquier accourait avec Poulhariés et une foule d'autres pour s'opposer à ce qu'ils regardaient comme un déshonneur. Bigot et Vaudreuil, tremblans devant cette sédition du grade, abandonnaient leur plan.

Le camp offrait l'image du désordre et du deuil; tel le camp de Turenne au lendemain de sa mort. Vaudreuil ne savait que résoudre; les soldats murmuraient et pleuraient Montcalm. Pour comble de malheurs, Lévis n'était pas encore de retour d'une expédition qu'il conduisait vers Montréal. Sous l'influence de Vaudreuil et de Bigot, on résolut de gagner cette ville et on leva le camp précipitamment en abandonnant plus de dix jours de vivres. Lévis rejoignit trois jours après l'armée. Il blâma la retraite; lui aussi disait que, puisque le plateau d'Abraham était pris, il fallait le reprendre. Il forçait Vaudreuil à retourner avec l'armée sur Québec, lorsqu'il apprit tout à coup la capitulation de cette ville. Il reprenait tristement le chemin de Montréal.

Lévis avait beau faire des miracles à son tour : en vain remettait-il le siège devant Québec, en vain gagnait-il une bataille furieuse et désespérée dans ces mêmes plaines où Montcalm était tombé sept mois auparavant, sans flotte, mourant de faim, sans poudre, n'ayant plus que deux mille cinq cents hommes, il finissait par être cerné. Il fallait enfin céder à une armée de vingt mille soldats, et la capitulation de Montréal livrait le Canada à l'Angleterre.

L'héroïsme de Montcalm avait-il donc été inutile, puisque l'issue c'était la défaite? Non! L'honneur était sauf. Au fond ce n'était pas sur le pays que retombait la responsabilité du désastre. Cette petite armée, qui était allée mourir si loin avec son général, après des miracles de toute sorte, avait brillamment démontré ce que pouvait le génie de notre race. Dans cet effondrement de nos colonies, ce n'était ni le patriotisme, ni l'intelligence politique ou militaire, ni les qualités individuelles qui nous avaient fait défaut. Les instrumens de ruine, c'était le système colonial lui-même, c'était la politique desséchante de Versailles. On tombait sous la décrépitude du pouvoir. Cette défaite, c'était la preuve d'une décadence officielle arrivée à son apogée, c'était la faillite de tout un ordre de choses.

TIBULLE HAMONT.

LE

TARIF DES DOUANES

ET

LES ENQUÊTES

Les débats qui s'engageront prochainement devant les chambres sur la législation douanière du pays, à la suite des enquêtes ouvertes par le sénat et par la chambre des députés, méritent au plus haut degré l'attention publique. Il s'agit de savoir si le nouveau tarif général sera rédigé sous l'inspiration protectionniste ou sous l'inspiration libérale, si les réformes inscrites dans les traités de 1860 seront maintenues ou répudiées, enfin si ces traités, parvenus à leur échéance, pourront être renouvelés dans des conditions semblables à celles qui ont été stipulées lors des premières négociations. Ces trois questions, qui s'enchaînent et se confondent, ont par elles-mêmes une telle gravité qu'elles doivent être étudiées et résolues en dehors de toute préoccupation de parti politique.

Comment ce débat, assez restreint à l'origine, s'est-il étendu et agrandi au point de créer l'agitation dont nous sommes aujourd'hui témoins? Il y a trois ans, personne ne songeait à réviser, dans son ensemble, le régime libéral établi en 1860; les partisans de l'ancienne prohibition semblaient avoir complètement disparu; les protectionnistes ne réclamaient que l'élévation de certaines taxes

au profit d'industries en souffrance, et ils admettaient que cette assistance du tarif ne devait être que temporaire. Non-seulement il n'y avait aucune opposition au renouvellement des traités, mais encore la grande majorité des chambres de commerce, y compris celles qui représentent la cause protectionniste, insistaient pour que nos rapports d'échange avec l'étranger fussent garantis par des conventions formelles contre les variations éventuelles des législations douanières. Dans ces termes, la rédaction d'un tarif général, reproduisant à peu près les taxes de 1860, paraissait devoir être facile et les négociations avec les cabinets étrangers pouvaient s'ouvrir efficacement. En quelques mois, tout a changé de face. Il est survenu, en France et en Europe, une crise industrielle et commerciale qui a partout amené un ralentissement très sensible du travail et des échanges; la guerre d'Orient a prolongé cette crise en l'aggravant; plusieurs gouvernemens, dont les finances sont obérées, ont résolu, à l'exemple des États-Unis, de se créer des ressources par l'augmentation des droits de douane. Les protectionnistes ont profité de ces incidens. En France comme ailleurs ils ont relevé leur ancien drapeau, sous l'invocation du travail national et de l'intérêt populaire. Ils ont prétendu que le libre échange avait compromis la prospérité du pays, provoqué la crise, préparé des désastres, que l'on devait, sans plus tarder, retourner aux saines doctrines qui avaient cours avant 1860, qu'il fallait, à défaut de prohibition, surtaxer les produits étrangers et défendre l'industrie par l'armure d'un bon et solide tarif, en renonçant à ces traités dans lesquels le gouvernement s'exposait à des concessions imprudentes et irrévocables. C'est ainsi que peu à peu s'est ranimée la querelle entre les deux systèmes de législation commerciale, entre la protection et le libre-échange. Les anciens adversaires, que l'on pouvait croire, sinon réconciliés, du moins retirés de la lutte active, se retrouvent en présence sur le terrain où ils ont naguère si ardemment combattu. Ils se rencontrent, comme autrefois, devant les commissions d'enquête; ils reforment des associations et des ligues; ils font retentir toutes les voix de la publicité. Rien de plus légitime que ces appels à l'opinion; rien de plus utile, s'il doit en résulter, par la décision du parlement, un arrêt définitif sur la législation économique qui convient le mieux à notre pays et à notre temps.

I.

S'il ne s'agissait que d'un principe, le procès entre le régime de la protection et le régime de la liberté des échanges serait bientôt

jugé; mais devant le législateur la question est posée sur le terrain des intérêts. Tous les efforts des protectionnistes tendent à démontrer que la réunion de leurs intérêts particuliers représente l'intérêt général et qu'il y a profit pour le pays à défendre par des barrières plus ou moins élevées le marché intérieur contre les produits étrangers. Il ne suffit donc pas d'établir l'excellence d'un principe; il importe également de prouver que l'application de ce principe concorde avec l'intérêt public, et que la législation qui s'en inspire est celle qui doit profiter le plus sûrement à l'ensemble de la nation.

Dans l'état social tel qu'il est présentement constitué, la liberté du travail peut être considérée comme une liberté fondamentale; elle figure au premier rang des libertés nécessaires. L'échange est un travail aussi bien que la production. Tout ce qui arrête ou gêne son mouvement est une atteinte directe à une liberté essentielle. — Dans notre état politique, qui tend de plus en plus à supprimer les privilèges corporatifs, les redevances personnelles, les impôts particuliers, il n'est plus possible de maintenir ni de faire revivre un régime qui a pour effet d'augmenter artificiellement le bénéfice de telle ou telle branche de travail et de créer ainsi, au profit de certaines catégories de citoyens, un privilège, un revenu, un véritable impôt. L'impôt n'est dû qu'à l'état. — Enfin, si l'on se place au point de vue des relations internationales, il est certain que l'établissement des barrières de douanes est en contradiction absolue avec les progrès matériels qui rapprochent les peuples au moyen des chemins de fer, de la navigation à vapeur, des télégraphes, etc. Comment, en présence de cette union presque universelle, proclamer une loi de divorce?

Il n'est plus nécessaire, après tant de démonstrations éloquentes, de développer les argumens qui recommandent la liberté des échanges; il suffit de les énoncer dans les termes les plus concis, en rappelant qu'il s'agit non-seulement d'un attribut de liberté, mais encore d'un droit de propriété auquel il ne peut être touché que sous la pression d'une nécessité absolument impérieuse. On ouvre des enquêtes afin de reconnaître dans quelle mesure, à quel degré il semble utile d'abaisser ou de relever les taxes douanières. Cette procédure est incorrecte. Les enquêtes devraient porter sur le point de savoir s'il est nécessaire de déroger, dans un intérêt spécial et déterminé, à la liberté du travail, au droit de propriété. Un tarif crée une servitude, une diminution de jouissance; il équivaut à un acte d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il ne serait pas indifférent que la question fût ainsi posée, conformément aux règles logiques et à l'inverse de ce qui est pratiqué dans les

enquêtes officielles. Le législateur ne cesserait pas un seul instant d'être éclairé par les principes, et il n'admettrait les exceptions qu'à la suite d'un examen rigoureux, tandis que, par le mode actuel, acceptant ou subissant tout d'abord comme un fait existant et acquis le tarif protecteur, il risque de perdre sa voie et de ne point rencontrer la lumière au milieu des arguties que lui opposent les coalitions d'intérêts particuliers. Les exceptions, c'est-à-dire les taxes indues ou exagérées, demeurent la règle, et la liberté du travail est encore une fois reléguée au second plan.

Quoi qu'il en soit, et sans insister davantage sur les démonstrations théoriques, il vaut mieux s'attacher à l'étude des faits qui doivent influer sur la rédaction de nos lois douanières et rechercher si le régime libéral, en matière d'échanges internationaux, est favorable ou nuisible à l'intérêt public. Il y a vingt ans, cet examen était difficile, et les réformes que sollicitaient les libre-échangistes pouvaient être contestées ; car la prohibition régnait encore dans la plupart des tarifs, et la concurrence entre les forces industrielles des différens pays ne s'exerçait que dans des proportions restreintes. On en était donc réduit de part et d'autre à des affirmations et à des dénégations sans preuves ; on discutait sur une hypothèse, et il était permis au législateur d'hésiter entre la confiance des partisans de la réforme et la défiance des partisans du régime existant. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Le système libéral a franchi une première étape d'expérience ; la concurrence internationale a été tolérée, encouragée, pratiquée dans une plus large mesure ; on connaît les résultats de cet essai de réforme, et le débat s'appuie, non plus sur une hypothèse, mais sur les faits accomplis. L'opinion publique est donc en possession des argumens extérieurs qui, sans exclure les démonstrations doctrinales, sont de nature à l'éclairer le plus sûrement et à la fixer.

C'est en 1860 qu'a été conclu entre la France et l'Angleterre un traité de commerce, suivi, dans une courte période, de plusieurs conventions analogues entre la France et les principales nations de l'Europe. A partir de cette époque, le commerce extérieur de la France s'est considérablement accru. Les protectionnistes affirment que l'augmentation se produisait également sous l'ancien régime douanier et que, grâce au développement des chemins de fer, elle aurait atteint les mêmes chiffres par une gradation plus régulière. Cette assertion est peu admissible. Sans doute, même sous la prohibition, le commerce de la France, de même que celui de tous les pays, était en voie de progrès ; ce progrès était dû à l'amélioration des procédés industriels, au perfectionnement des moyens de transport et à l'augmentation de la richesse générale ; mais il

est certain que ces trois causes ont produit un résultat d'autant plus grand, quant au mouvement des échanges, qu'elles ont été secondées par la réforme de la législation internationale. Ainsi c'est par milliards que depuis 1860 la statistique chiffre la progression du commerce extérieur, alors que précédemment cette progression avait des allures beaucoup plus modestes. Au surplus, comment les protectionnistes peuvent-ils attribuer hypothétiquement à l'ancien régime une égale vertu d'expansion pour les rapports avec l'étranger? Puisqu'ils accusent le libre-échange de livrer le marché national à l'invasion des produits du dehors, ils commettent une singulière contradiction en prétendant que le régime, opposé par eux au libre-échange, aurait procuré le même chiffre d'affaires! Non, il ne saurait exister le moindre doute sur les résultats du traité de 1860, quant au mouvement accéléré que les réductions du tarif ont imprimé aux transactions commerciales. La France a importé des marchandises étrangères, elle a exporté des produits français dans des proportions qui n'auraient pu être atteintes avec le maintien des prohibitions et des taxes élevées. C'est là un point indiscutable, dont témoignent toutes les statistiques et qui doit être entièrement attribué à la réforme.

Cependant, lors même qu'ils admettent cette activité croissante des échanges, les protectionnistes ne se tiennent pas pour battus. En feuilletant à leur tour les documens statistiques, ils découvrent qu'avant 1860 la somme annuelle de nos importations excédait celle des exportations et que, depuis 1860, l'effet contraire s'est plus d'une fois produit; d'où il résulterait, suivant eux, que le mouvement des affaires nous a été défavorable, en nous laissant, pour le solde des opérations, débiteurs de l'étranger. Les économistes ont depuis longtemps fait justice de cet argument connu sous le nom de « balance du commerce; » mais on ne saurait dire que leurs dissertations aient obtenu jusqu'ici plein succès. La « balance du commerce » continue à jouer un grand rôle dans les discussions relatives au tarif; elle a conservé dans l'opinion populaire et même en hauts lieux une partie de son ancien prestige. Être obligé d'acheter plus qu'on ne peut vendre, avoir à payer plus qu'on ne reçoit, parfaire le solde par un appoint en numéraire, voilà, répète-t-on encore, un signe d'évidente infériorité, un symptôme d'appauvrissement, un acheminement vers la ruine! Et l'on part de là pour attester que la réforme de 1860 a commencé la ruine de la France.

C'est en vain que l'on engage les protectionnistes à consulter plus attentivement les statistiques et à observer que l'excédant des exportations, pendant certaines années, provient d'une plus grande

introduction de matières premières utilisées par notre industrie ou de denrées alimentaires destinées à combler le déficit accidentel de nos récoltes. Vainement on leur prouve que, prise dans son ensemble, l'exportation des produits fabriqués, qui représente particulièrement, suivant eux, le travail national, n'a jamais cessé de s'accroître et d'excéder le chiffre des produits similaires qui nous arrivent de l'étranger. Cette dernière considération, empruntée à leur propre doctrine, puisqu'elle montre l'étranger restant débiteur de notre production industrielle, ne les arrête pas, et ils s'en vont répétant que la France se ruine.

Entreprendre ici la réfutation de ce qu'on appelle encore la théorie de la balance du commerce et redire à ce sujet ce qui a été professé maintes fois par les économistes les plus autorisés, ce serait peine inutile. Il est également superflu de se livrer à une aride discussion de chiffres et d'expliquer comment l'écart signalé entre la somme des marchandises importées et celle des marchandises exportées est dû pour une grande part au mode d'évaluation adopté par la statistique officielle. En réalité, si, au lieu de se borner à lire les tableaux de douanes on tenait compte de tous les élémens d'échange, des nombreuses opérations commerciales et financières qui ne peuvent pas être constatées aux frontières et qui par conséquent ne figurent pas dans ces tableaux, on reconnaîtrait que l'argument des protectionnistes manque absolument de base pour ce qui concerne la France et que la balance nous serait plutôt profitable que désavantageuse. Ce qui est plus éloquent et plus saisissant que les théories contestées ou mal comprises et que les chiffres toujours contestables, c'est le résultat visible, palpable, du premier essai de réforme qui a été tenté dans notre législation économique. De bonne foi, à dater de 1860, s'est-on aperçu que la France est en train de se ruiner?

Tout au contraire, il est impossible de ne point observer que précisément à partir de cette date toutes les conditions de la vie matérielle se sont sensiblement améliorées. Le trésor public a consacré des sommes considérables aux grands travaux qui forment le capital de la nation; les fortunes privées se sont accrues, le bien-être s'est répandu dans les diverses classes sociales, par suite de l'élévation des salaires et de l'augmentation des profits. Les caisses d'épargne, les caisses de retraite, les caisses de secours mutuels, les institutions de toute nature, créées pour mettre en réserve les économies du travail, se sont multipliées avec des recettes de plus en plus abondantes. Récemment, il a fallu faire face au paiement de dépenses extraordinaires causées par d'épouvantables désastres, et la France a trouvé dans ses ressources immédiates et dans son

crédit le moyen d'y pourvoir. Que nous parle-t-on d'un pays ruiné? A quoi bon calculer, peser, mesurer ce qui a été importé et ce qui a été exporté sous l'œil de la douane et demander à une statistique pour le moins incertaine des argumens favorables ou contraires à une législation commerciale, alors que les faits, à la portée de chacun de nous, se chargent de fournir une démonstration plus éclatante que la lumière du jour? Il est clair que, si le pays était appauvri par la réforme douanière, il aurait été absolument incapable d'augmenter ses dépenses intérieures, d'accroître ses épargnes et de résister aux calamités et aux crises qui l'ont soumis depuis 1870 à de si rudes épreuves; ses économies réalisées auraient été bien vite absorbées, et il lui eût été impossible d'en reconstituer de nouvelles. — Il est donc permis de répondre aux protectionnistes qui crient à la ruine, d'abord que la ruine, fort heureusement, n'existe pas, et que l'activité du travail s'est traduite, au contraire, par de sérieux bénéfices, puis que cette activité et ces bénéfices coïncident avec l'extension de nos échanges avec l'étranger. La conclusion la plus modeste que nous puissions tirer de cet ensemble d'observations, c'est que les assemblées législatives, appelées à se prononcer sur le régime des tarifs, n'ont plus à revenir sur la réforme qui a été accomplie et que l'expérience ne leur fournit aucun motif, aucun prétexte pour retirer ou pour restreindre les franchises appliquées depuis près de vingt ans. La réforme de 1860 doit être mise hors de cause et tenue pour définitive.

Cette opinion est-elle contredite par les documens produits au cours des enquêtes qui ont été successivement ouvertes au sénat et à la chambre des députés? C'est ce qu'il convient d'examiner.

II.

L'enquête prescrite en novembre 1877 par un vote du sénat avait pour objet de « rechercher les causes des souffrances de l'industrie et du commerce, et les moyens d'y porter remède. » L'intérêt politique n'avait pas été étranger à la mesure. On était au lendemain des élections législatives, d'où était sortie une majorité contraire au ministère du 16 mai. Les promoteurs de l'enquête croyaient faire peser sur l'avènement de ce ministère la responsabilité de la crise industrielle. La composition de la commission de dix-huit membres, élue en séance publique, déconcerta ce calcul; mais les protectionnistes ne laissèrent point échapper l'occasion d'engager la campagne à leur profit, et la nomination de M. Pouyer-Quertier comme président de la commission indiquait suffisamment

dans quel esprit, vers quel but l'enquête allait être dirigée. — Deux mois après le vote qui ordonnait l'enquête du sénat, le gouvernement présentait à la chambre des députés (le 21 janvier 1878) le projet de loi relatif à l'établissement du tarif des douanes. Pour éclairer ses études, la commission législative ouvrit de son côté une enquête dans laquelle il s'agissait non pas seulement d'un examen général de la situation économique du pays, mais encore de l'examen spécial de chaque industrie, de chaque branche de travail, dont le nouveau tarif était destiné à régir les conditions par rapport à la concurrence étrangère. — Ces deux enquêtes, parallèlement organisées, se complètent l'une par l'autre; leurs procès-verbaux, qui ont été publiés, seront fréquemment invoqués dans le cours de la prochaine discussion sur le tarif.

La première observation qui se dégage de l'enquête du sénat, c'est que les souffrances de l'industrie et du commerce peuvent être attribuées à des causes multiples, complètement indépendantes de la concurrence étrangère. Ainsi, il a été reconnu que la crise n'atteint point seulement la France; elle est générale, elle s'étend à tous les pays manufacturiers, à tous les marchés. Il y a eu partout excédant de production et ralentissement de la consommation intérieure; — excédant de production, parce que l'industrie, réalisant des bénéfices considérables en 1872 et en 1873, a développé son travail outre mesure, sans prévoir le temps d'arrêt qui suit invariablement une période de prospérité exceptionnelle, — ralentissement de consommation, parce que plusieurs nations, y compris la France, ont éprouvé dans leur gouvernement intérieur des secousses plus ou moins violentes et des malaises financiers qui ont affecté les revenus et les salaires. En outre, la réduction simultanée du commerce extérieur s'explique par la fermeture du marché américain et par la guerre d'Orient. Ce n'est point la première fois que l'on assiste à des crises provenant de ce que la production n'est plus proportionnée avec la consommation, ni que l'on subit les conséquences de ce dérangement d'équilibre. Le phénomène est destiné à se représenter, car il est dans l'ordre naturel; il se manifeste tantôt sur le marché général, tantôt dans une région déterminée; il atteint soit l'ensemble des produits, soit telle ou telle catégorie de marchandises. On peut déplorer ces alternatives, parfois si brusques, qui viennent troubler l'harmonie du monde économique et compromettre le mouvement normal des affaires; mais il n'existe pas de procédé législatif pour remédier à cet inconvénient. La réglementation serait inefficace pour activer ou contenir le travail. La liberté seule est capable de résoudre le problème, qui consiste à remettre l'offre en rapport avec la demande ou la demande

avec l'offre, c'est-à-dire à faire que les besoins de vente et les facultés d'achat se rencontrent dans des conditions qui leur soient respectivement profitables.

Indépendamment de cette cause générale de la crise, l'enquête du sénat a signalé le préjudice qu'ont éprouvé de grandes industries par suite de l'irrégularité des saisons. Pendant trois ans, l'hiver a été d'une clémence exceptionnelle, et les produits fabriqués à l'usage de cette saison n'ont point trouvé la quantité habituelle d'acheteurs. Il y a eu là, pour diverses branches de travail, une cause très sérieuse de pertes. Le législateur n'y peut rien, pas plus qu'il ne peut parer aux méventes qui résultent souvent des variations inattendues de la mode.

La métallurgie est certainement l'une des industries les plus atteintes. Une part de ses souffrances est due à la substitution du rail d'acier au rail de fer. Le rail d'acier a une durée beaucoup plus longue; s'il a l'avantage de procurer une grande économie pour l'entretien des voies ferrées, son adoption a pour effet de diminuer dans des proportions très sensibles le travail des usines qui fabriquent les anciens rails, et de plus les rails usés que l'on remplace reviennent sur le marché et font concurrence aux fontes et aux fers bruts. L'acier détrône le fer! C'est une véritable révolution, et l'on sait que toute révolution laisse après elle des victimes. Ce qui arrive pour la métallurgie se produit également pour d'autres industries moins importantes, et l'on n'a point à regretter ces incessantes manifestations du progrès. La crise qui s'ensuit échappe à l'action du législateur et demeure sans remède.

Il n'en serait pas de même de la surcharge d'impôts qui pèse sur la France depuis ses désastres. On l'évalue à 750 millions, et l'on fait remarquer en même temps que depuis vingt années l'Angleterre a pu opérer des réductions de droits pour une somme qui dépasse 700 millions. Cet argument a été invoqué dans l'enquête pour établir que la France, si lourdement surtaxée, ne serait plus en mesure de lutter avec l'Angleterre, si largement dégrevée. En examinant de près les chiffres au moyen desquels est présentée cette comparaison, il serait facile de montrer qu'une partie des taxes modifiées en sens contraire dans chacun des deux pays n'exerce pas d'influence directe sur le prix de revient des produits manufacturés, et que l'argument, très saisissant à première vue, n'a point toute l'importance qui lui est attribuée. Cette réserve faite, on ne saurait méconnaître que les impôts excessifs qui pèsent sur les producteurs et sur les consommateurs français ont dû aggraver le malaise qui date de 1875, et il convient de s'en préoccuper très sérieusement : mais il faut en même temps considérer

que, si depuis vingt ans l'Angleterre a eu l'heureuse fortune de pouvoir diminuer quelques-unes de ses taxes dont le montant, même après ces dégrèvemens, demeure encore fort élevé, les autres pays de l'Europe et les États-Unis ont eu à subir, comme la France, de très grandes augmentations d'impôts. L'Allemagne, l'Autriche, la Russie, l'Italie, ont vu leurs budgets s'enfler de nombreuses surtaxes, de telle sorte que, pour la concurrence, le travail de ces nations est soumis à un renchérissement à peu près égal à celui qui est signalé en France, sans compter que leur crédit et leurs ressources financières sont loin d'aller de pair avec les nôtres.

De ces observations, recueillies au sujet de la crise industrielle et commerciale, il résulte clairement que la réforme de 1860, que les traités conclus à partir de cette époque en vue d'étendre les rapports d'échange avec l'étranger, ne sont point responsables de cette crise, dont l'origine et la persistance s'expliquent par de tout autres motifs. Aussi la commission du sénat ne s'est-elle point crue autorisée par les documens de l'enquête à condamner en principe le régime libéral ni le système des traités de commerce que la plupart des manufacturiers, entendus par elle, avaient attaqués dans les termes les plus vifs; mais, composée en majorité de protectionnistes, elle a demandé que la question des traités fût réservée, que l'on se bornât à proroger provisoirement les conventions existantes, et que le nouveau tarif général, destiné à servir de règle pour les négociations ultérieures, fixât des droits plus élevés au profit des industries en souffrance (1). Pour atténuer une crise qui provient de causes multiples, elle n'a indiqué d'autre remède que le relèvement des taxes douanières. Il est permis de dire que la consultation n'est point complète, que les docteurs, après avoir observé exactement les symptômes du mal, n'ont point ordonné de remède approprié, et que, si une plus forte dose de protection servie par les douaniers devait être efficace, il vaudrait mieux revenir franchement tout de suite à l'ancien régime de la prohibition. Au

(1) Voici le texte de la résolution proposée par la commission du sénat (rapport de M. Ancel) :

« Le sénat engage le gouvernement à réserver, quant à présent, la question des traités de commerce et à proroger simplement ceux qui existent jusqu'à la promulgation du nouveau tarif des douanes, dont le parlement est saisi.

« Ce tarif général, qui devra être établi dans le plus bref délai possible, sera appliqué, provisoirement, à tous les pays qui nous accorderont le traitement de la nation la plus favorisée et ne grèveront pas nos produits de droits supérieurs aux nôtres. Pour les nations qui ne nous accorderaient pas ces conditions, le tarif serait majoré dans une proportion que les chambres détermineront.

« Le sénat demande que les droits qui protègent actuellement nos industries ne soient diminués pour aucune et qu'ils soient relevés dans une mesure suffisante pour celles qui sont en souffrance. »

surplus l'enquête est demeurée en quelque sorte à l'état platonique, en ce sens qu'elle n'a été l'objet d'aucune discussion au sein du sénat. Cette assemblée n'avait pas à délibérer sur un programme conçu en termes généraux, puisque dans le même moment le projet d'un tarif complet était soumis à la chambre des députés et que la question devait se présenter ultérieurement devant le sénat avec des propositions chiffrées sur chaque article. Au point de vue pratique, l'enquête à laquelle s'est livrée de son côté la commission de la chambre des députés, sous la présidence de M. Jules Ferry, intéresse plus directement l'œuvre législative.

Il s'agit là en effet d'une investigation portant sur une proposition formelle et embrassant toutes les questions, principales et accessoires, qui se rattachent à la fixation du tarif. En premier lieu, les droits inscrits dans le projet qui a été préparé par le gouvernement, après avis du conseil supérieur du commerce et du comité consultatif des arts et manufactures, sont-ils convenablement établis? Pourraient-ils être abaissés ou relevés? Puis, le taux proportionnel des droits étant réglé, les droits spécifiques, c'est-à-dire au poids, doivent-ils être substitués aux droits à la valeur qui ont été appliqués, d'après les traités, à un certain nombre de marchandises? Faut-il maintenir les surtaxes d'entrepôt et conserver le régime des admissions temporaires, qui, limité d'abord à quelques articles, a reçu peu à peu une grande extension et dont les résultats ont donné lieu à de fréquentes controverses? Enfin, les traités de commerce étant expirés, la France est-elle intéressée à les renouveler, à créer ainsi des tarifs conventionnels modifiant, au regard de divers pays étrangers, le tarif général, et, dans le cas de l'affirmative, la clause « de la nation la plus favorisée » doit-elle continuer à être insérée dans les conventions? — Telles sont les questions précises auxquelles ont eu à répondre les déposans admis devant la commission d'enquête.

Il n'est pas indifférent de faire observer que le projet de tarif présenté par le gouvernement contient diverses augmentations de taxes, si on le compare avec le régime établi par le traité de 1860. Parmi ces augmentations, les unes sont motivées par l'intérêt fiscal et dégagées de toute idée de protection; les autres sont, au contraire, destinées à limiter l'importation du produit étranger. En outre la substitution proposée des droits spécifiques aux droits à la valeur a pour effet d'augmenter le taux proportionnel de la taxe pour de nombreuses catégories de marchandises, notamment pour celles qui se vendent au plus bas prix et qui appartiennent à la grande consommation. Bien que le gouvernement ait déclaré, dans l'exposé des motifs, qu'il entendait « prendre les taxes inscrites au tarif conventionnel pour base de notre régime économique, » le

nouveau tarif est, en réalité, moins libéral que le tarif conventionnel appliqué depuis 1860. La commission législative ne doit pas perdre de vue ce premier point, qui est incontestable. Ce n'est pas seulement une halte dans la voie de la réforme, c'est un mouvement en arrière, et l'on comprend que les protectionnistes, encouragés par cette concession, apportent dans le débat, aujourd'hui rouvert à leur profit, une ardeur et des espérances auxquelles ils semblaient avoir depuis longtemps renoncé.

La commission des tarifs a donc vu comparaître devant elle les représentans de la plupart des industries, plaidant et concluant dans leur propre cause, armés d'argumens techniques, de prix de revient et de prix courans, étalant leur misère et déposant presque leur bilan, les uns pour démontrer que le projet de loi ne leur accorde pas une protection suffisante, les autres pour supplier que l'on se garde de modifier, par un dégrèvement quelconque, les tarifs établis. Il y a bien eu, dans ce concert de plaintes et de réclamations, quelques notes discordantes; ainsi, fidèles à des traditions fondées sur les intérêts qu'elles représentent, les chambres de commerce de Lyon et de Bordeaux ont protesté par la voix de leurs délégués contre les tendances protectionnistes; plusieurs industriels sont venus déclarer que le régime des droits de douane leur est plus nuisible qu'utile; en dehors des rangs de l'industrie, il s'est rencontré des défenseurs de la liberté commerciale qui ont obtenu de la commission l'attention bienveillante qu'ils méritaient. L'enquête, il faut le reconnaître, a été aussi complète que possible, M. Jules Ferry et ses collègues ayant accueilli tous les intérêts, toutes les opinions qui désiraient se faire entendre; mais on comprend aisément que, dans les enquêtes de cette nature, ce sont les intérêts qui se montrent les plus empressés, qui encombrent l'audience et qui parlent le plus haut. C'est ainsi que la commission a été le plus souvent condamnée à écouter des plaidoyers protectionnistes et que dans les procès-verbaux de l'enquête les demandes d'augmentation des tarifs tiennent la plus grande place.

Il en a été absolument de même, lors de l'enquête de 1860, devant le conseil supérieur du commerce qui fut chargé de fixer le taux des tarifs limités au maximum de 30 pour 100 par le traité anglo-français. La situation était alors beaucoup plus délicate, car on s'attaquait à la prohibition pour ouvrir le marché français à la concurrence des produits britanniques, tout en prenant les précautions nécessaires pour que cette concurrence, à ses débuts surtout, ne vînt pas écraser l'industrie nationale. Il y avait là un double problème à résoudre, et les rédacteurs des nouveaux tarifs se trouvaient nécessairement dans le plus sérieux embarras, puisque la statistique du passé prohibitif, statistique composée de zéros à la co-

lonne des importations, ne leur fournissait aucun élément d'information, même approximative, pour l'établissement des taxes qui devaient réaliser les intentions du traité. L'incertitude était d'autant plus grande que tous les industriels réclamaient énergiquement la totalité de la protection de 30 pour 100 que la convention avait stipulée comme un maximum, et se déclaraient perdus, eux et leurs ouvriers, si le gouvernement commettait l'imprudence d'adopter un tarif inférieur. — Comment résister, disaient-ils, à l'industrie anglaise, qui obtient au plus bas prix les métaux, la houille, les matières premières apportées de tous les points du monde dans ses vastes entrepôts, et le crédit qui entretient et développe le travail! Et s'il arrive par hasard que pour certains produits la France n'ait pas à redouter au même degré la concurrence anglaise, prenez garde à la Belgique, à l'Allemagne, à la Suisse, qui, fabriquant ces produits dans des conditions d'économie exceptionnelle, nous les enverront par la voie de l'Angleterre, en attendant qu'elles obtiennent à leur tour le bénéfice d'un traité qui leur ouvrira l'accès direct de notre marché. La suppression des prohibitions, ce n'est qu'un péril : un tarif au-dessous de 30 pour 100, c'est la ruine! — Voila quel était le langage des manufacturiers, multipliant à l'appui de leurs déclarations les calculs les plus détaillés sur les ressources comparées des industries étrangères et de l'industrie française. Le conseil supérieur ne céda point à ces exigences, puisqu'il adopta pour la plupart des articles un régime de taxe variant de 15 à 20 pour 100; mais ne doit-on pas reconnaître que ses décisions furent influencées, dans une certaine mesure, non-seulement par le bruyant concert de plaintes et de supplications qui s'exécuta devant lui, mais encore et surtout par cette considération que, les tarifs conventionnels ayant une durée ferme de dix ans pendant lesquels l'erreur était irréparable, il valait mieux dans le doute pécher par excès que par insuffisance de protection? En d'autres termes, si les membres du conseil supérieur de 1860 avaient pu lire dans l'avenir et prévoir sûrement les résultats de leurs tarifs, ils n'auraient pas hésité à établir des droits moins élevés, qui auraient été suffisans pour sauvegarder les intérêts de l'industrie française. Par conséquent, prendre pour type de notre loi douanière en 1879 le régime de taxes adopté en 1860, c'est demeurer bien en deçà des réformes qui auraient dû être accomplies il y a dix-neuf ans, c'est faire à l'intérêt exclusif des manufacturiers une concession exagérée et injustifiable, à moins que l'on ne prouve que depuis dix-neuf ans la France serait tombée en pleine décadence industrielle.

Les deux enquêtes se ressemblent d'ailleurs d'une manière frappante : ce sont les mêmes argumens répétés souvent par les

mêmes organes. La commission des tarifs a entendu quelques-uns de ces manufacturiers qui, en 1860, avaient fait part de leur mort prochaine, et qui venaient de nouveau, en 1878, prononcer le *de profundis* sur leur industrie. Elle a subi pareillement leurs statistiques, leurs comptes de fabrication, leurs prix de revient. Elle pouvait s'y attendre, puisque c'est le même procès qui s'agite, mettant en mouvement les mêmes intérêts et les mêmes plaideurs qu'en 1860; mais il lui était permis d'espérer qu'une partie des arguties, maintes fois jugées et condamnées, qui allongent sans utilité les plaidoyers protectionnistes, lui seraient épargnées, que l'on n'imposerait pas à sa patience cette kyrielle de chiffres qui, même s'ils sont exacts, ne prouvent rien contre l'évidence des faits, et qu'elle ne serait plus sollicitée d'évaluer pour chaque industrie, pour chaque industriel, le prix de revient. L'argument du « prix de revient, » auquel on persiste à donner une si grande place dans cette discussion, doit être absolument écarté, attendu que s'il est possible d'établir pour une usine déterminée le compte de fabrication, il est impossible d'obtenir pour l'ensemble des usines se livrant à un travail semblable une moyenne qui soit d'une exactitude suffisante pour servir de base à la fixation d'un tarif général. Prenez deux filatures : le prix de revient de l'une n'est pas le prix de revient de l'autre. Tous les élémens de l'une à l'autre varient dans des proportions qui défient les calculs les plus scrupuleux : frais généraux, prix des matières, main-d'œuvre, transports, moyens de crédit, procédés et ressources de vente, tout diffère, même si la comparaison s'applique à deux établissemens placés en apparence dans des conditions égales. En outre, quel coefficient donner dans ce calcul à la personnalité de l'industriel qui dirige l'usine, à son expérience, à son habileté, à son activité, bref, à ses qualités morales et intellectuelles qui contribuent évidemment à faire varier le prix de revient? Non, le législateur n'a pas à tenir compte d'un argument qui n'a de valeur que pour les intérêts particuliers et qui ne concerne à aucun degré l'intérêt public. Tout ce que l'enquête contient à ce sujet (et pour certaines industries l'enquête ne contient pas autre chose) doit être considéré comme nul et non avenu. La meilleure démonstration que l'industrie française peut travailler et vivre dans les conditions légales qui lui ont été faites par les tarifs de 1860, c'est qu'elle est encore debout, après avoir traversé de bons et de mauvais jours, survivant aux crises commerciales, financières, nationales, qui l'ont plus d'une fois éprouvée durant cette période de dix-neuf ans, survivant à la sentence de mort qu'elle avait prononcée contre elle-même, lorsqu'elle s'était crue menacée par la concurrence.

Il semble donc inutile d'analyser, même sommairement, cette

longue série de dépositions qui, dans l'enquête actuelle, ont été consacrées à la défense des intérêts de chaque industrie; mais on ne saurait négliger quelques traits particuliers qui caractérisent cette enquête et la distinguent de la précédente. Il faut observer d'abord que, malgré la discipline du parti protectionniste, quelques-uns des intérêts, autrefois coalisés contre notre réforme douanière, se sont détachés du gros de l'armée et s'opposent aux surtaxes que réclament leurs anciens alliés. Certaines catégories de tissage ne sont plus d'accord avec la filature; les imprimeurs sur étoffes protestent contre les droits à l'aide desquels seraient protégés les produits chimiques, la laine peignée ne s'entend plus avec la laine cardée; beaucoup d'industries sollicitent la suppression complète des droits sur la houille, pendant que les représentans des houillères déclarent que le maintien du tarif leur est indispensable, etc. Il n'y a, dans ces attitudes respectives, que la contradiction naturelle des intérêts; les questions de principe demeurent tout à fait étrangères à ce débat intérieur de la protection; mais il n'en résulte pas moins que toute augmentation sur le tarif actuel fera certainement plus de mécontens que de satisfaits. Si chacun veut être protégé pour les produits qu'il vend, chacun est disposé à considérer comme abusive ou excessive la protection dont profitent les produits qu'il achète. Les procès-verbaux des enquêtes trahissent en maints endroits le conflit qui existe désormais entre les industries différentes, quelquefois entre les branches spéciales d'une même industrie, et il est évident que, par l'effet de la division du travail, ces oppositions d'intérêts ne pourront que se multiplier. Avec la liberté des échanges ou avec les taxes très réduites, la difficulté disparaîtrait; mais, sous le régime de la protection, elle devient presque insurmontable. La commission des tarifs a dû s'en rendre compte. Le parti protectionniste n'est plus aujourd'hui compact comme il l'était en 1860; il comprend des groupes qui se divisent en sous-groupes, à l'instar des partis politiques, et le moindre sous-groupe n'hésite pas, si son intérêt l'y convie, à déchirer l'ancien drapeau.

En même temps, la publicité très justement donnée à l'enquête, sa durée, les tendances protectionnistes qui se révèlent dans plusieurs passages de l'exposé des motifs, les mêmes tendances attribuées, à tort ou raison, à la majorité de la commission, toutes ces circonstances ont fait que nombre d'industries sont accourues à l'enquête avec un empressement inattendu et se sont ruées en quelque sorte à l'assaut du tarif. Pourquoi en effet ne pas protéger ceux-ci, quand on protège ceux-là? Chacun n'a-t-il pas droit à une part de ce budget? Et alors ont défilé devant la commission du tarif

les solliciteurs et les réclamans de toute provenance, ceux-ci pour le vinaigre ou la bière, ceux-là pour les chapeaux de paille, les uns pour les peaux de lapin, les autres pour les joujoux, pour les soldats de plomb et les « bébés, » qui ne peuvent encore, paraît-il, résister à la concurrence de l'Allemagne. Et les sièges de canne, et les crayons, et les serinettes, et les violons, et les carreaux de briques, et le cirage, et les boutons de chemise, et l'amidon, et les sardines! Tout cela est venu réclamer son obole de protection contre la concurrence étrangère. Cette représentation, trop prolongée peut-être, a dû parfois égayer nos législateurs; il est à souhaiter qu'elle les ait suffisamment édifiés sur la valeur des argumens produits dans le sens d'une aggravation de droits et sur l'âpreté presque ingénue de ceux qui prétendent exploiter à leur profit les taxes douanières.

Voici, par exemple, les fabricans d'alun et de sulfate d'alumine. L'ancien tarif fixait un droit de 30 francs par 100 kilogrammes, qui s'est trouvé réduit à 1 fr. 15 cent. pour la provenance italienne, en vertu du traité. Le nouveau tarif propose ce même droit de 1 fr. 15 cent. à titre général. Nos fabricans réclament 8 francs. Il s'agit d'une matière nécessaire à l'industrie ; sa production emploie une douzaine d'établissemens, qui paient environ 1,500,000 francs de main-d'œuvre. Or il se trouve que l'Italie obtient l'alun à très bas prix et peut nous le fournir en quantités indéfinies. Le dommage est si grand pour les fabriques d'alun qu'il faut y mettre ordre au moyen d'un gros droit. Ce n'est pas tout : il y a près de Rome, à Tolfa, dans l'ancien domaine du pape, un terroir qui donne l'alun presque naturel. Sous le gouvernement pontifical, qui ne s'occupait pas des choses d'industrie, ce terroir n'était pas exploité; mais depuis qu'il appartient au royaume d'Italie, une société s'est avisée de le mettre en valeur, et elle vend aujourd'hui cette terre d'alun. Il convient donc de surtaxer non-seulement l'alun et le sulfate d'alumine, mais aussi la terre de Tolfa. Jusqu'ici le raisonnement est conforme à la doctrine protectionniste. Mais on fait remarquer aux fabricans d'alun que, malgré les désavantages dont ils se plaignent, ils ont pu exporter à l'étranger, en Russie, en Espagne, en Amérique, des quantités assez considérables d'alun français, ce qui semblerait indiquer une situation relativement prospère. Nullement, répondent-ils, et ici il faut citer : « Nous avons pu jusqu'ici exporter 3 millions de kilogrammes par an, parce que les prix de vente à l'extérieur étant rémunérateurs, nous faisions des sacrifices sur nos bénéfices pour exporter à des prix inférieurs à ceux de l'intérieur; cette manière de procéder ne nous est plus possible aujourd'hui, les bénéfices à l'intérieur ayant disparu. »

Par conséquent les fabricans d'alun se servaient du tarif pour faire payer plus cher en France qu'en Russie leurs produits protégés; c'était le consommateur français qui payait une partie du prix de l'alun acheté par le consommateur russe. De la part de ces fabricans, l'aveu n'est pas dépourvu de naïveté; mais pour nous, pour la commission du tarif, il est plein d'enseignemens.

L'enquête fournit maints exemples de demandes aussi peu justifiées. Telle industrie réclame une augmentation de droits, parce qu'il a été découvert en Allemagne ou ailleurs un procédé perfectionné qui permet à la concurrence étrangère de travailler à plus bas prix; d'après ce raisonnement, le tarif serait le châtiment du progrès. Telle autre industrie reconnaît qu'elle se trouve dans de bonnes conditions, elle se vante même d'exporter la plus grande partie de ses produits, elle se passerait actuellement de toute protection douanière; mais elle est prévoyante, elle suppose que tôt ou tard il pourrait se créer au dehors des fabriques similaires, et elle désire être rassurée par des taxes préventives. La commission ne s'arrêtera certainement pas à de pareils argumens; il est utile néanmoins de les faire connaître pour montrer quelle est en cette matière la logique des intérêts privés.

On dit et on répète que ces intérêts privés représentent un grand intérêt général, qu'il s'agit de la richesse et de la prospérité du pays, du salaire de millions d'ouvriers, de la protection du travail national. Tel était en 1860 et tel est encore aujourd'hui le langage des industriels. Nous admettons qu'il est sincère, mais n'a-t-il point perdu toute autorité, depuis que l'expérience a démontré les avantages de la réforme économique? La suppression des prohibitions a-t-elle appauvri le pays, réduit les salaires, ralenti le travail? Le législateur ne saurait plus se laisser émouvoir par ces déclamations surannées. L'intérêt général, l'intérêt national n'est point là où les protectionnistes s'obstinent à le placer. Pour le consulter sérieusement, on ne doit pas s'en tenir à l'opinion des citoyens qui fabriquent et vendent les produits; il faut s'adresser également à ceux qui les achètent et les consomment, c'est-à-dire à la nation tout entière. Or, que la nation le sache bien, s'il était donné satisfaction aux demandes de taxes et de surtaxes qui ont été réclamées devant la commission d'enquête, ce serait le consommateur français qui paierait les frais de ce savant régime. Plus encore que par le passé, tous les produits dont il a besoin seraient grevés de droits; d'un supplément d'impôt qui ne profiterait même pas à l'état. En outre, comme on vient de le voir, le consommateur français serait en certains cas exposé à payer ses produits plus cher, à seule fin de permettre qu'ils soient vendus plus bas au consommateur étran-

ger. Non, l'intérêt général ne réside point dans ce renchérissement artificiel qui frappe la totalité des citoyens : il exige au contraire que la communauté possède les plus grandes facilités d'approvisionnemens, qu'elle ait accès aux divers marchés, qu'elle soit mise en état de tirer parti des avantages naturels et des progrès industriels qui se révèlent en France et dans le monde entier. Les lois qui empêchent les échanges, les combinaisons qui font la cherté sont condamnées par l'intérêt général aussi bien que par les principes supérieurs de justice et d'égalité devant l'impôt.

Les protectionnistes invoquent sans cesse l'intérêt des ouvriers. A les entendre, la réduction des tarifs entraînerait la liquidation de nombreuses usines et causerait la ruine du salaire. Ne vaut-il pas mieux, disent les avocats de la filature et du tissage, maintenir des taxes qui ne représentent le plus souvent qu'une proportion infiniment petite, quelques centimes, dans le prix de vente du produit fabriqué, et obtenir par ce moyen la double sécurité du capital et du travail? Le même raisonnement était employé lorsque l'on proposait, en 1872, de rétablir les droits sur le coton brut et sur d'autres matières premières; on alléguait, pour excuser cette proposition purement fiscale, que la taxe serait sans influence appréciable sur le coût des vêtemens. Quelques centimes en effet, ce n'est guère; mais les centimes ajoutés aux centimes peuvent former un gros total, et c'est précisément ce qui arrive par l'effet des tarifs. S'il est vrai que l'ouvrier tisseur profite, comme son patron, de la taxe appliquée aux tissus, il paie de son côté une part de la prime qui est allouée sous la même forme à toutes les industries dont sa famille consomme les produits. Les quelques centimes qu'il reçoit en plus pour son salaire journalier sont largement dépassés par l'accumulation de ceux qu'il paie indirectement, mais très réellement, pour les salaires des autres. En définitive, tous les ouvriers sont plus ou moins lésés par ce prétendu régime de protection nationale, ils sont lésés comme consommateurs, au même titre et peut-être dans une plus grande proportion que les autres catégories de citoyens.

Ce point établi, est-il nécessaire de discuter l'hypothèse désespérée par laquelle on nous représente les ateliers fermés et les ouvriers sans travail? Nous avons entendu cette même menace en 1860 et nous savons ce qu'il faut en craindre; mais, à supposer que l'expérience ne nous ait pas éclairés en nous donnant confiance, est-ce qu'il est possible d'imaginer qu'une nation telle que la nôtre, avec son sol, avec ses aptitudes si variées, avec ses ressources de tout genre, va désarmer, abdiquer le travail, rester inerte devant la concurrence des autres nations et qu'il n'y aura plus chez elle

d'emploi ni pour les capitaux ni pour les bras! Notre pays gardera toujours ses avantages naturels, et la concurrence, en le forçant à améliorer ses procédés de fabrication, rendra le travail plus actif en même temps qu'elle le délivrera de quelques industries ruineuses. Ruineuses en effet sont les industries qui ne peuvent vivre qu'à la condition de se sentir protégées par des taxes trop élevées; ruineuses pour le pays, parce qu'elles dépensent, en capital et en main-d'œuvre, une force perdue qui serait utilisée dans d'autres branches de travail; ruineuses pour les consommateurs, c'est-à-dire pour tout le monde, parce qu'elles prélèvent sur nos besoins un impôt exorbitant. Eh bien! soit, quelques industries succomberont, et il se pourra que des ateliers soient fermés au travail. Cette hypothèse, si pénible qu'elle soit, et d'ailleurs très limitée, est-elle de nature à retenir le législateur? Les crises partielles et momentanées de la main-d'œuvre, qui surviennent en tout pays, soit par suite du ralentissement des transactions, soit à cause de faillites particulières, sont tout aussi douloureuses pour les familles d'ouvriers, et ce n'est point à la loi, œuvre d'intérêt général et permanent, que l'on demande d'y porter remède. Sans remonter bien loin dans le passé, l'intérêt des ouvriers a-t-il empêché les filateurs, les tisseurs et tant d'autres de remplacer l'ancien mode de travail par le travail mécanique, en réduisant au chômage un grand nombre de bras? Aujourd'hui même ne voyons-nous pas les ouvriers qui se livraient à la culture et à la préparation de la garance congédiés devant l'introduction de la garance artificielle que nos manufacturiers n'hésitent pas (et ils ont raison) à faire venir de l'étranger où elle coûte moins cher? Ces conséquences sont inévitables; elles accompagnent chaque évolution du progrès industriel, elles affectent tantôt le capital, tantôt la main-d'œuvre. Il n'appartient pas aux patrons d'en tirer un argument pour la question qui se discute, et ils commettent une faute grave lorsqu'ils tentent d'exciter par ce moyen les passions des populations ouvrières.

Il a été souvent fait mention, dans la partie de l'enquête relative aux tarifs, de la concurrence américaine. Avant la guerre de sécession, les États-Unis recevaient de l'Europe, en échange de leurs produits agricoles, une grande quantité de produits fabriqués. Après la guerre, le gouvernement, obligé d'augmenter les recettes du trésor, a imposé sur les marchandises étrangères des droits d'entrée fort élevés. Ce tarif a déterminé les Américains à produire eux-mêmes les articles que l'Europe leur fournissait et à développer leurs manufactures. L'exposition universelle de 1878 a prouvé les progrès considérables qu'ils ont réalisés dans les formes les plus variées de l'industrie, et il résulte des statistiques commerciales que leurs ex-

portations augmentent rapidement, tandis que les importations diminuent. On cite des envois de machines américaines en Angleterre, et il paraît que les cuirs américains sont prêts à envahir l'Europe. Le régime douanier, qui a été adopté de l'autre côté de l'Atlantique, a produit des effets dont l'industrie européenne s'est montrée aussi effrayée que surprise; n'est-il pas rationnel cependant que l'importation, barrée par un tarif presque prohibitif, se soit arrêtée, que la fabrication se soit développée afin de pourvoir à la consommation privée de ses approvisionnemens extérieurs, et que l'exportation ait été nécessaire pour écouler le surplus d'une production surexcitée par les circonstances et par le génie particulier des Américains? Il reste à savoir si ce régime économique tournera définitivement à l'avantage des États-Unis. Au début, il paraissait merveilleux; le capital et la main-d'œuvre étaient largement rémunérés, les salaires haussaient avec les profits, et, la spéculation aidant, le travail allait à toute vapeur. C'était la lune de miel de la prohibition. Cette prospérité fondée sur un tarif n'a point duré; bientôt s'est ouverte la période des crises; l'encombrement a déprécié les marchandises, les salaires ont subi une baisse énorme, les consommateurs, gorgés de produits nationaux, se sont plaints d'être privés des articles européens qui répondaient naguère à leurs besoins et à leurs goûts; les villes maritimes ont souffert de la diminution du trafic avec l'Europe; bref le malaise et le mécontentement se propagent, et l'on s'en prend au tarif, contre lequel s'élèvent, de toutes parts, d'énergiques réclamations. Aux États-Unis, une question qui est ardemment discutée est vite résolue. Il est donc permis de s'attendre à la prompte issue de cette aventure prohibitionniste qui a jeté le trouble dans les affaires du monde entier.

Quoi qu'il en soit, cette explosion industrielle laissera des traces, et une partie des manufactures, créées dans la serre chaude de la prohibition, doit survivre à la réforme du tarif. Ce n'est après tout que la réalisation hâtive d'un progrès infaillible. Jusqu'ici les États-Unis, occupant d'immenses espaces, se consacraient principalement au travail agricole : ils comptent aujourd'hui une population de 40 millions d'âmes; ils ont vu successivement s'élever de grandes villes, devenues des foyers de main-d'œuvre et des centres de consommation; ils ont la houille, le fer, les matières premières les plus précieuses; leurs communications intérieures sont desservies par de magnifiques cours d'eau naturels, par des canaux, par 100,000 kilomètres de voies ferrées; ils possèdent, en un mot, tout l'outillage, toutes les ressources qui constituent une nation industrielle. Ils devaient donc plus ou moins tôt tourner leurs efforts vers les manufactures, mettre directement en œuvre ce qu'ils pro-

duisent et engager la lutte de concurrence avec les fabriques de l'Europe. On s'étonne de cet événement comme s'il était imprévu; on le dénonce comme une révolution qui menace les usines de France, d'Angleterre, d'Allemagne, et l'on supplie les gouvernemens d'user des rigueurs du tarif pour en conjurer les effets! Ce n'est pourtant pas la première révolution de ce genre, et ce ne sera point la dernière; il existe encore de par le monde des nations qui s'aviseront de vouloir nous expédier des produits achevés au lieu de nous vendre des matières premières; l'Inde un jour tissera une plus grande part de ses cotons, l'Australie de ses laines, la Chine et le Japon de leurs soies. Qui oserait prétendre qu'il faut empêcher cela? Comment aurait-on la pensée de maudire et de repousser ces dons du travail qui contribuent, par l'échange, au bien-être universel? Que l'on y réfléchisse, en négligeant les détails infimes des intérêts particuliers pour ne consulter que le sentiment supérieur de l'intérêt général : ce serait commettre un acte vraiment barbare que de surtaxer ainsi le progrès et de priver toute une nation des avantages que les autres pays auraient la sagesse de s'approprier. Ne nous alarmons pas de voir les États-Unis entrer à leur tour dans la carrière industrielle. S'ils réussissent, l'Europe est de force à rivaliser avec eux, et il ne résultera de cette lutte qu'un échange plus actif des produits. Les États-Unis sont-ils dès aujourd'hui pour nous des concurrens plus redoutables que ne l'étaient l'Angleterre et la Belgique lors de la conclusion des traités de 1860? La France est demeurée supérieure dans certaines branches de travail, inférieure pour d'autres, et finalement l'accroissement des transactions internationales a profité à la France comme à la Belgique et à l'Angleterre. Le régime des traités est en effet le complément ou plutôt le correctif de la loi douanière; aussi devait-il être compris dans le programme de la commission d'enquête, et il convient de s'y arrêter avant de terminer cette étude sur le tarif.

III.

Tant que le libre-échange ne sera pas universellement pratiqué, il y aura des traités de commerce, et les tarifs de douane seront partiellement modifiés par des conventions diplomatiques. Cette procédure n'est qu'un expédient dont nous avons déjà, dans un précédent travail (1), exposé les inconvéniens et les avantages; quels que soient ces inconvéniens, il est et sera longtemps encore nécessaire pour étendre les opérations du commerce extérieur, et

(1) Voir, dans la *Revue* du 15 février 1877, les *Traités de commerce et les Tarifs de douane.*

surtout pour procurer à l'industrie et au négoce la sécurité dont ils ont besoin; il est particulièrement indispensable pour les pays qui se livrent avec le plus d'activité et de succès au travail manufacturier, les produits de ce travail étant le plus exposés aux rigueurs des tarifs. Par conséquent, il est peu de nations qui aient autant d'intérêt que la France à conclure des traités de commerce.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de se rappeler à quel point l'industrie et le commerce de la France ont été tout récemment troublés dans leurs relations avec l'Italie et avec l'Autriche, par suite de l'expiration des traités qui n'avaient pas été remplacés par des conventions nouvelles. De même, à défaut de traité, nos rapports avec l'Espagne ont été pendant plus d'un mois très gravement compromis. Il a fallu d'urgence, et sous le coup d'unanimes réclamations, recourir à des arrangemens provisoires qui ont permis la reprise des affaires en attendant que les tarifs conventionnels soient, de part et d'autre, réglés à titre définitif.

L'émotion n'a pas été moindre sur l'avis de la dénonciation des traités conclus avec l'Angleterre et avec la Belgique. Cet acte n'aura son effet qu'au 1er janvier 1880; les conventions dénoncées resteront en vigueur jusqu'à la fin de la présente année; mais si, dans ce délai, on ne parvient pas à s'entendre sur les clauses des conventions nouvelles, à quels tarifs, à quel régime seront soumises les marchandises échangées entre la France et l'Angleterre, entre la France et la Belgique? Il s'agit là de milliards qui se composent tout à la fois de produits agricoles et de produits manufacturiers; il n'y a pas une branche de travail qui ne soit touchée par cet acte de dénonciation qui a procédé de l'unique initiative de notre gouvernement, et auquel on pouvait d'autant moins s'attendre qu'il est de nature à provoquer, au point de vue constitutionnel, une objection des plus sérieuses. D'après l'article 8 de la loi qui règle les rapports des pouvoirs publics, l'approbation des traités de commerce est réservée au vote des deux chambres. La constitution a voulu que la représentation nationale fût expressément appelée à se prononcer sur des actes qui engagent à un si haut degré les intérêts du pays, en modifiant les conditions de son agriculture, de son industrie et de son commerce. Or dénoncer sans consultation préalable un traité qui, après être arrivé à son terme, continuait à être régulièrement exécuté par voie de prorogation tacite, déchirer une convention qui avait près de vingt ans de durée, n'est-ce point modifier de la manière la plus complète les conditions de l'agriculture, de l'industrie et du commerce? Une mesure de cette importance ne doit-elle point, par analogie, être accompagnée des précautions et des formalités que la loi constitutionnelle a pres-

crites pour la conclusion de cette catégorie de traités internationaux? La question a été posée, et il est essentiel qu'elle soit résolue. Si la loi n'est pas suffisamment explicite, il convient qu'elle soit complétée par une décision de jurisprudence parlementaire, car, quels que puissent être les motifs de l'acte de dénonciation, il paraît difficile, en l'état de nos institutions politiques, d'abandonner à l'unique appréciation du pouvoir exécutif des mesures d'une telle gravité. En tout cas, de même que les intérêts du commerce extérieur ont souffert de l'interruption, si courte pourtant, de nos anciens rapports avec l'Espagne, l'Italie et l'Autriche; de même ils souffriraient, et dans une proportion vraiment incalculable, de la rupture effective des relations qui, depuis vingt ans, se sont développées avec l'Angleterre et la Belgique. D'après les incidens qui viennent de se présenter et par les inquiétudes qui se sont répandues dans tous les centres de commerce, on peut juger de l'utilité, de la nécessité des traités.

Dans la pensée du gouvernement la dénonciation des traités a pour objet de rendre plus libre et plus parfaite la rédaction du tarif général. La France étant déliée de tout engagement envers les pays étrangers, il devient loisible aux chambres d'augmenter ou de réduire les droits selon les renseignemens qui auront été recueillis par les commissions d'enquête, de réparer les erreurs qui auraient été commises dans les anciennes conventions, de donner satisfaction à tous les vœux légitimes et d'établir solidement, au moyen d'un tarif complet, les bases du régime douanier. Ce tarif une fois réglé, le gouvernement pourra ouvrir de nouvelles négociations avec les différens cabinets; il aura été éclairé par les enquêtes sur les intérêts de l'industrie; il saura, par le vote des chambres, dans quel sens il lui sera permis de négocier, quelle sera l'étendue ou la limite des concessions à faire en échange de celles qu'il serait désirable d'obtenir, et il traitera plus sûrement. — Tel est le plan de conduite qui paraît avoir été adopté et par lequel on espère arriver successivement à la possession d'un tarif qui favorise l'industrie et l'agriculture et de traités qui favorisent le commerce.

Il est à craindre que cette combinaison, si logique en apparence, ne rencontre beaucoup de difficultés. En premier lieu, réussira-t-on à voter, dans le cours de cette année, le tarif général? Si le tarif n'est pas voté, quelle sera notre situation vis-à-vis de l'Angleterre et de la Belgique, à partir du 1er janvier 1880? Le tarif conventionnel aura cessé d'exister, et il ne sera pas possible d'appliquer l'ancien tarif, qui est rempli de prohibitions. Il faudra donc recourir à une convention provisoire, analogue à celle qui vient d'être signée avec l'Autriche; est-on certain que le gouvernement anglais

voudra s'en tenir à une prorogation pure et simple? A défaut de prorogation concertée, la France pourra continuer à percevoir sur les provenances d'Angleterre et de Belgique les droits de 1860; mais est-on sûr que la Belgique et l'Angleterre useront à notre égard du même traitement? — Supposons que le tarif général soit voté avant la fin de l'année, aura-t-on le temps nécessaire pour engager, suivre et terminer des négociations en vue de traités nouveaux, exécutoires en 1880? Ainsi, tout est incertitude, même dans l'hypothèse la plus favorable, et les alarmes, exprimées déjà par les principales chambres de commerce, ne sont que trop fondées.

Ce n'est pas tout; ou les droits inscrits au tarif général seront votés comme indiquant un *minimum*, une limite au-dessous de laquelle le gouvernement ne devra point descendre dans les futurs traités, ou bien ils seront calculés de manière à comporter certaines réductions qui pourront être consenties en faveur des pays désireux de traiter avec nous. Dans le premier cas, on créerait à notre diplomatie une situation inextricable, car il ne lui resterait rien à offrir dans les négociations; elle aurait les mains liées pour la moindre des concessions qui lui seraient demandées, et si, pour peser sur la partie adverse, on la menaçait d'appliquer à ses importations une taxe différentielle, soit 10 ou 15 pour 100 en sus du tarif général, on entrerait dans une voie de représailles qui serait tout à fait impolitique et désastreuse. Dans le second cas, si pour faciliter des négociations éventuelles et à date incertaine, le nouveau tarif édictait des taxes exagérées, le consommateur français aurait à subir plus ou moins longtemps, sans compensation aucune, les effets de ces taxes qui rendraient moins abondans et plus coûteux sur notre marché un certain nombre de produits.

Quel que doive être le tarif, le régime des traités est devenu plus que jamais nécessaire, à raison de la sécurité qu'il procure aux transactions. Il faut protéger l'agriculteur, l'industriel, le commerçant contre les changemens trop fréquens de la législation économique, soit dans les pays étrangers, soit même dans leur propre pays. Les traités garantissent au travail que, pendant une période déterminée, ces conditions ne seront point modifiées, et cette garantie ne lui est pas moins précieuse contre les fluctuations de la loi nationale que contre les rigueurs éventuelles des lois étrangères. En France, par exemple, les impressions de l'esprit public sont si mobiles, les majorités de parlement obéissent à des influences si diverses, et, depuis quelque temps, les lois comme les constitutions sont faites et défaites d'une façon si imprévue que bien souvent, pour les entreprises de longue haleine, l'existence d'un traité de commerce a dû être considérée comme une sauvegarde. Quant à nos rapports avec

l'étranger, il importe d'autant plus de les placer au moyen de conventions à l'abri des changemens de tarif que plusieurs états réalisent ou annoncent l'intention de hausser les droits de douane.

De la part des gouvernemens, ces relèvemens des tarifs ne procèdent que d'une pensée fiscale. Les énormes dépenses de guerre ont obéré les budgets ; il faut, à tout prix, procurer au trésor un supplément de recettes, et, comme on a épuisé l'impôt direct ainsi que les principales sources où s'alimentent les impôts de consommation, les financiers reviennent à l'impôt des douanes, dont la perception, déjà organisée, n'exige pas un surcroît de dépenses. En Espagne, en Italie, en Suisse, le langage officiel n'attribue aux propositions de surtaxes que le caractère d'un expédient fiscal et il désavoue toute idée de retour systématique au régime de la protection. Les industriels n'en profitent pas moins de ces tendances qui servent leurs intérêts particuliers, et ils soutiennent vigoureusement les ministres qui les aident, même sans le vouloir, à repousser les importations étrangères. Les protectionnistes de tous pays observent avec intérêt ces évolutions de la loi douanière dans une partie de l'Europe, et tout récemment ils ont dû trouver un nouveau sujet de triomphe dans les déclarations du prince de Bismarck, recommandant la révision des tarifs de l'Allemagne.

Les déclarations contenues dans un mémoire que le prince de Bismarck a adressé au conseil fédéral ont, avant tout, une portée financière. Le chancelier de l'empire entend diminuer le poids des impôts directs, qui sont devenus écrasans, et augmenter le chiffre des recettes qui proviennent des impôts indirects; puis, examinant chacun de ces derniers impôts, il fait observer que « l'Allemagne est en retard sur d'autres états dans le développement financier de ses institutions douanières. » Il propose donc un système qui reporte sur la douane la portion de taxe dont sera déchargée la contribution directe. A cet effet, il maintient, sauf de légères augmentations, les tarifs qui frappent actuellement les produits fabriqués (tarifs qui sont inférieurs à ceux que l'on perçoit en France pour les articles similaires) ; il conserve la franchise pour les matières premières exotiques telles que le coton ; il suppose pour le surplus une taxe moyenne de 5 pour 100. C'est le principe de la « taxation universelle, » qui avait été adopté par l'ancien Zollverein et qui consiste à percevoir une part d'impôt sur tous les articles importés, mais une part légère sur chaque article. Que pour rallier des partisans à ce système, le prince de Bismarck ait fait vibrer, à la fin de son mémoire, la corde de la protection, cela n'est pas contestable ; si puissant qu'il soit, il n'est pas homme à engager une campagne sans rechercher des alliés ; il a donc flatté de son mieux les

sentimens du parti protectionniste qui est demeuré influent dans plusieurs régions de l'Allemagne et qui se trouve fortement représenté dans les assemblées politiques; mais l'on ne doit pas perdre de vue qu'il s'agit de réviser des taxes relativement très modérées ou de créer des taxes nouvelles qui seraient en moyenne de 5 pour 100. Par conséquent, s'il est regrettable de voir en Allemagne comme en Italie l'avidité besoigneuse du fisc pénétrer dans les tarifs, il n'est pas exact de prétendre que ces deux pays répudient les principes libéraux en matière d'échange et que la France doit à leur exemple se replacer sous l'égide de la protection douanière.

Ce qui résulte le plus clairement de ces symptômes, c'est que les nations qui occupent les premiers rangs dans l'industrie sont très intéressées à tenir dans les liens des traités de commerce les tarifs étrangers et à négocier des conventions qui les garantissent contre les surtaxes fiscales ou autres dont elles sont menacées. La France est au nombre de ces nations qui ont besoin d'écouler au dehors l'excédant de leurs produits. Quel préjudice pour l'agriculture de nos régions de l'ouest, si le marché anglais leur était moins libéralement ouvert! Quel désastre pour notre industrie en général, et spécialement pour l'industrie parisienne, si les pays qui nous entourent venaient à la frapper de surtaxes! La France aurait beaucoup à perdre à un changement de régime qui, supprimant les garanties des traités, apporterait dans le mouvement de ses échanges une profonde perturbation.

Après avoir donné en 1860 le signal de la réforme économique, convient-il à notre pays de déserter la cause libérale, de désavouer les progrès accomplis et de reculer vers l'ancien régime? Devons-nous, après tant de luttes, aider à la restauration des monopoles et des privilèges? Quelle contradiction! La réforme nous a rendus plus riches et plus prospères, elle nous a dotés d'un commencement de liberté, elle a favorisé le travail, elle est destinée à seconder la politique de paix et de rapprochement entre les peuples. Et l'on songe à lui faire rebrousser chemin! On ose demander aux législateurs d'une démocratie de renier leurs principes et de sacrifier à des intérêts passagers et secondaires un intérêt supérieur et permanent! La prétention est insoutenable. On ne devrait désormais toucher aux droits de douane que pour les abaisser, modifier le régime des échanges que pour l'étendre.

Sans doute, il est à regretter que la révision du tarif coïncide avec une crise presque universelle, qui fournit aux adversaires de la liberté des échanges un argument de circonstance pour exiger ce qu'ils appellent la protection. Le débat se trouve ainsi détourné de son véritable objet. Cependant l'enquête du sénat, en faisant

connaître les causes générales de la crise, a montré que celle-ci ne peut pas être attribuée à une insuffisance prétendue du tarif, et l'enquête de la chambre des députés a dû prouver à la commission législative que, pour la plupart des industries, ce n'est point à coups de surtaxes que l'on aura raison du présent malaise. Comment d'ailleurs mettre d'accord les intérêts qui ont comparu devant la commission, les uns sollicitant des augmentations de droits, les autres des réductions, ceux-ci plaidant contre les importations étrangères, ceux-là pour leurs exportations; tous, en un mot, prenant pour point de départ leur profit particulier? Tâche impossible. Sur ce terrain si difficile, le conflit éclate à chaque pas : ce qui fait la fortune de l'un fait la ruine de l'autre; on ne saurait créer ou fortifier un privilège sans causer en même temps un préjudice. Quel est le législateur qui oserait aujourd'hui s'attribuer un tel arbitrage? La liberté seule, nous le répétons, est capable de régler tous ces différends, et s'il n'est pas encore permis d'y atteindre, si l'on juge prudent de tenir compte de la crise actuelle et de réserver pour un temps plus opportun le progrès de la réforme douanière, au moins convient-il de ne pas reculer d'un pas dans la route qui a été tracée. En adoptant pour règle absolue de n'admettre dans le nouveau tarif aucune augmentation des droits inscrits depuis 1860 dans les tarifs conventionnels, le gouvernement et la chambre rendraient plus simple et plus rapide le débat qui va s'ouvrir. Peut-être, au fond, les protectionnistes, qui ont fait tant de bruit dans la commission d'enquête, ne souhaitent-ils pas autre chose que le maintien du régime actuel, et n'ont-ils protesté si énergiquement que dans la crainte de voir abaisser les taxes qui leur profitent; de leur côté, les partisans du libre-échange, confians dans l'excellence du principe, se résigneraient à l'ajournement des franchises complètes que l'avenir leur promet.

Il n'y a pas, croyons-nous, d'autre tactique à conseiller pour l'heure présente. Un tarif modéré est nécessaire pour faciliter le renouvellement des traités de commerce. Il importe à tous égards que nos relations d'échanges avec les pays étrangers ne demeurent point dans les conditions provisoires et précaires qui viennent de leur être faites par l'expiration ou par la dénonciation des anciens traités. Considérée à ce point de vue, la question n'est plus seulement de l'ordre économique; elle engage au plus haut degré la politique générale. Plier sous la pression d'idées rétrogrades, exposer la France à l'isolement, ce serait, au temps où nous sommes, une politique étrange, aussi contraire à l'honneur du gouvernement qu'aux intérêts du pays.

C. Lavollée.

LE VERGLAS DU 23 JANVIER

Je venais de publier dans la *Revue* (1) une étude sur la rosée, lorsqu'un correspondant inconnu et dont la signature n'est pas lisible m'écrivit pour me demander l'explication d'un phénomène désastreux qui s'est produit dans la nuit du 23 janvier dernier. C'était, disait-il, un verglas extraordinaire, qui avait couvert les arbres d'un si lourd vêtement de glace que beaucoup s'étaient rompus sous le poids. La peinture qu'il traçait de ce sinistre était tellement navrante que je crus d'abord à de l'exagération; mais ayant eu, quelques jours après, l'occasion de traverser la forêt qui s'étend entre Reims et Épernay, je reconnus qu'en effet les dégâts étaient considérables.

Il faut croire que ce phénomène se produit rarement avec un pareil degré d'intensité, car il n'en est point fait mention dans les traités, et s'il y est question du verglas, c'est en passant, pour en donner une explication rapide, comme s'il méritait à peine l'attention, comme s'il était une conséquence simple et claire de causes évidentes. Il n'en est rien. L'événement vient de prouver que le verglas peut atteindre à des proportions désastreuses, que les anciennes explications sont insuffisantes, et que l'étude de ce météore est à recommencer.

C'est quand elle est éveillée par un accident que l'attention se porte sur des sujets qu'elle avait tout d'abord négligés. Avertis par la récente gravité des faits, plusieurs observateurs en ont envoyé la relation à l'Académie des sciences. M. Piebourg, capitaine du génie, a mesuré l'épaisseur et le poids de la couche de glace, dé-

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier

siné sa distribution sur les branches et photographié l'aspect de la forêt de Fontainebleau. Deux professeurs, l'un du collège d'Épernay, M. Masse, l'autre, M. Godefroy, du petit séminaire de Saint-Mesmin, dans le Loiret, ont donné tous deux une explication plausible du phénomène ; enfin j'ai eu le bonheur de rencontrer parmi mes amis un témoin oculaire, le général Riffault, ancien commandant de l'École polytechnique ; il eut la bonne fortune de voyager en pleine forêt pendant l'événement et le désagrément d'assister aux avaries de sa propriété. Personne assurément n'était plus intéressé à les regarder ni plus compétent pour en bien apprécier les conditions scientifiques. C'est à l'aide de ces documens que j'ai pu reconstituer le phénomène et en discuter les causes.

I.

On doit se souvenir que les premiers jours du mois avaient été signalés par la chute de quantités considérables de neige, non-seulement à Paris et en France, mais sur toute la partie moyenne de notre hémisphère, et comme le principal effet de la neige est de balayer l'atmosphère en tombant, on peut être assuré qu'elle avait entraîné toutes les poussières, tous les germes, tous les sels que les vents apportent ordinairement avec eux. L'air avait donc été remarquablement purifié, et il est probable que cette circonstance n'a pas été sans influence sur l'événement qui se préparait et qui survint le 22 janvier.

Rien n'en faisait d'abord prévoir la gravité. Vers le milieu du jour, on vit tomber silencieusement, par un temps calme, une pluie fine, continue, peu abondante et très froide. A l'estime, le général Riffault admettait que la température était au moins égale, peut-être même inférieure à zéro. A Épernay, M. Masse s'empressa de mesurer cette température, qu'il trouva comprise entre 4 et 6 degrés *au-dessous* de zéro. Les observations de M. Godefroy confirment ces nombres. Enfin le capitaine Piebourg, à Fontainebleau, affirme que pendant toute sa durée la pluie s'est maintenue à — 3 ou — 4 degrés. On ne peut donc élever aucun doute sur ce point. Il faut bien remarquer que c'était une vraie pluie, constituée par des gouttes réellement liquides, sans aucun mélange de cristaux de glace ; et, puisque l'eau se congèle ordinairement à zéro, la température basse qu'elle prit et garda sans interruption pendant deux jours est tellement anormale qu'on se refuserait à y croire, si elle n'était aussi formellement attestée par les observateurs. On verra que c'est précisément cette condition singulière que nous invoquerons quand nous voudrons expliquer les événemens de la nuit et du jour suivant.

Mais si elle était liquide dans l'air au moment de sa chute, la pluie cessait de l'être dès qu'elle avait rencontré le sol. Elle s'y prenait aussitôt en une couche solide, brillante et polie comme un vernis, et tellement glissante que les animaux et les hommes avaient peine à se tenir debout. Si les choses en étaient restées là, ce n'eût été qu'un verglas ordinaire comme on en voit tous les ans. Ce qui fait le caractère particulier de celui-ci, c'est qu'il se déposait sur les arbres, les rameaux et les feuilles, sur les fils télégraphiques, sur les parapluies, sur les vêtemens, sur les glaces des voitures, non en dedans, mais en dehors, sur tous les objets, même sur ceux qui étaient chauds. La pluie persista pendant la journée du 22, pendant la nuit tout entière et une partie du jour suivant. A mesure qu'elle tombait, la couche glacée continuait de s'accroître; elle atteignit des proportions inouïes.

Il y en avait une telle quantité sur le sol, à Fontainebleau, que les marches inférieures d'un escalier de pierre avaient rejoint celles de dessus. On voyait un manchon de 4 centimètres sur les fils télégraphiques et une couche de 2 centimètres sur une feuille dont l'épaisseur normale atteignait à peine un millimètre. Les arbres verts surtout, qui offraient plus de surface à la pluie, étaient plus particulièrement chargés; les assises annuelles des épicéas, considérablement affaissées, s'appuyaient et s'étageaient l'une sur l'autre depuis le sol jusqu'à la flèche, et le tout avait l'apparence d'un cône revêtu d'un cornet de glace.

Ces dépôts ne ressemblaient en rien à ceux du givre ou de la gelée blanche, qui sont formés de petites aiguilles blanches sans dureté; ils étaient constitués par une glace dure, à contours arrondis, si transparente qu'on voyait nettement à l'intérieur le brin d'herbe ou le rameau sur lequel elle était déposée. Cette glace différait aussi de celle que fait la gelée ordinaire. Elle était humide et mouillée de gouttes d'eau qui tombaient. Il semblait qu'une portion seulement de la pluie prenait l'état solide pendant que le reste demeurait liquide; c'était tout à la fois une formation continue de glace et les apparences du dégel. Nous reviendrons bientôt sur cette particularité.

Je tiens du général Riffault un détail que les dessins du capitaine Piebourg confirment en partie. Chaque branche, chaque rameau était enveloppé d'un manchon glacé qui n'avait pas la même épaisseur dans tous les sens. Il y avait plus de glace vers le ciel d'où venait la pluie, il y en avait moins vers la terre; ce qui prouve que l'eau se congelait instantanément aussitôt qu'elle touchait la branche, sans prendre le temps de la contourner en s'écoulant vers le bas par l'effet de la pesanteur.

Si maintenant on considère le poids de la glace accumulée, on trouve que les fils télégraphiques étaient devenus quinze fois plus lourds, qu'une branche de rhododendron de 13 grammes portait 360 grammes de glace, c'est-à-dire trente fois son poids. On comprend aussitôt que, surchargés d'une pareille masse, les fils télégraphiques aient été rompus et qu'au milieu des forêts les arbres aient cédé. Dans les coupes récentes, tous les baliveaux fléchissaient, et, ne trouvant aucun appui dans le voisinage, ils se rompaient au milieu de la tige. Un chêne de 2 mètres 20 de circonférence a été brisé à 4 mètres du sol, d'autres arbres, venus dans des terrains sablonneux, ont été déracinés. Le désastre n'a respecté ni les tilleuls des promenades ni les arbres fruitiers. Souvent les rameaux supérieurs, plus chargés parce qu'ils étaient plus exposés à la pluie, entraînaient dans leur chute les branches inférieures, et l'arbre se trouvait dépouillé d'un seul coup. Tout cela se faisait brusquement; les forêts retentissaient pendant le calme de la nuit d'éclats subits partant de tous les côtés et quelquefois tout près des voyageurs. Il y avait de quoi les effrayer et rappeler les explosions d'obus que les Parisiens n'ont pas oubliées.

Le dégel commença le 25 janvier et apporta de nouveaux alimens à la curiosité. Comme les manchons étaient transparens, la chaleur pénétrait jusqu'aux rameaux qui en formaient l'âme, elle les échauffait, faisait fondre la glace intérieurement et la transformait en tuyaux plus épais vers le haut, plus minces en bas. La pesanteur les retournait, et les progrès de la fusion détachaient les débris: Ce fut un autre danger. Le sol en fut bientôt couvert sur une épaisseur de 10 ou 12 centimètres; ils se brisaient sous les sabots des paysans avec le bruit de coquilles de noix qu'on aurait écrasées.

Les animaux n'ont pas été plus épargnés que les plantes : des alouettes ont été fixées au sol, rivées dans le verglas par les pattes ou par la queue. Dans la Champagne, on trouva des perdreaux gelés, debout dans un linceul de glace, et l'on ne peut s'empêcher de comparer cet ensevelissement glaciaire à celui qui, aux époques géologiques, a surpris les mastodontes qu'on retrouve aujourd'hui sur les bords de la Lena. Eux aussi se présentent debout, le nez en l'air, serrés dans un vêtement de glace, non de neige, comme s'ils avaient été surpris par un immense verglas. Cette hypothèse est aussi plausible que celle du tourbillon glacé qu'on a imaginé pour expliquer leur ensevelissement.

Aujourd'hui rien n'est demeuré de toute la glace accumulée pendant les journées du 22 et du 23 janvier. De cette imposante et silencieuse manifestation des forces physiques il ne reste que des branches cassées et le souvenir d'un événement qu'on n'oubliera

de longtemps. Il ne nous appartient point d'évaluer ce sinistre ni d'y remédier, notre seul rôle est d'en rechercher les causes, ce sera une faible consolation pour d'aussi grandes pertes (1).

II.

On sait que l'eau se congèle de façons très différentes : elle prend dans l'air la forme de neige, de grésil ou de grêle ; sur les lacs, elle s'étend en longues lames cristallisées ; elle se façonne en stalactites dans les torrens et s'accumule en masses profondes dans les glaciers. Une fois solidifiée, elle supporte les froids les plus rigoureux,

(1) Nous devons à l'extrême obligeance de M. Serval, conservateur des forêts, les renseignemens qui suivent sur l'importance matérielle des dégâts :

Les forêts domaniales de la zone parisienne atteintes par le verglas des 23, 24, 25 janvier sont celles de Fontainebleau (17,000 hectares), Villefermoy (2,200 hectares), Jouy (1,400 hectares), Malvoisine (500 hectares), Sourdun (400 hectares).

Ces forêts sont situées dans le département de Seine-et-Marne.

On peut évaluer à 200,000 stères le volume des bois brisés par le verglas ; la seule forêt de Fontainebleau compte dans ce chiffre pour 150,000 stères. Les parties de cette forêt peuplées en pins ont été principalement endommagées.

Depuis cinquante ans environ, le service des forêts s'était attaché avec persévérance à restaurer les cantons ruinés, au moyen de semis et de plantations de pins sylvestres. Il avait été ainsi créé des massifs résineux d'une étendue totale de 4 à 5,000 hectares. Chaque année, ces massifs étaient soigneusement éclaircis, de manière à laisser aux cimes un libre développement.

On peut dire que ces beaux massifs de pins sont détruits dans la proportion de 60 à 70 pour 100. Il semblerait que certaines parties ont été mitraillées à outrance. Il sera nécessaire de raser à blanc d'immenses étendues et de recommencer le repeuplement. L'œuvre de la restauration de la forêt de Fontainebleau se trouve retardée de *trente ans*.

Les cantons peuplés en essences feuillues ont moins souffert. Toutefois les hêtres d'âge moyen ont été très entamés. Quant aux bois d'essences tendres, ils sont presque partout brisés. Je crois qu'on aurait peine à trouver debout un seul de ces gracieux bouleaux dont le tronc argenté, surmonté d'un léger feuillage, faisait l'ornement des parties rocheuses de la forêt.

Dans les jeunes coupes des florissans taillis de Villefermoy, les baliveaux, espoir de l'avenir, sont brisés dans la proportion de 60 à 80 pour 100.

Le vendredi 24 janvier cette dernière forêt, peuplée en essence feuillue, entièrement enveloppée d'une épaisse couche de glace, ressemblait, selon l'expression imagée d'un garde général adjoint, « à une immense exposition de cristallerie. » Rien de plus saisissant que l'immobilité et le silence qui pesaient sur la forêt, brusquement troublés de temps en temps par l'effroyable fracas des bris d'arbres.

Il n'est pas possible de se rendre encore un compte exact des résultats matériels du désastre. Ce n'est qu'après avoir réparé l'inextricable désordre qui règne actuellement dans les forêts qu'il sera possible d'apprécier ce qu'on a perdu et ce qu'il faudra de temps et d'argent pour relever les ruines accumulées par trois ou quatre jours de pluie glacée.

mais on ne peut la réchauffer au-delà d'une limite donnée sans qu'elle commence à fondre. Cette limite est la même pour toutes les variétés de glace : elle ne change pas avec les circonstances extérieures; elle est absolument fixe, c'est la température marquée *zéro* sur le thermomètre. Mais il ne suffit point de l'avoir amenée à ce degré pour que la glace fonde entièrement et tout à coup; elle demeurerait indéfiniment solide, si on ne continuait à lui fournir de la chaleur. C'est à cette condition seule que la fusion s'achève peu à peu, lentement dans l'air, plus rapidement sur un foyer. Tant qu'elle n'est point complète, la température demeure invariablement la même, invariablement égale à zéro.

Cette nécessité de fournir à la glace, pour la fondre, une quantité de chaleur considérable, qui disparaît sans augmenter la température, a beaucoup embarrassé les physiciens qui en ont fait la découverte. Sans l'expliquer, ils l'ont caractérisée d'un mot, en disant que la chaleur devient *latente*. Ils ont mesuré cette chaleur avec soin; ils ont prouvé que, pour fondre 1 kilogramme de glace, il en faut autant que pour échauffer de 80 degrés 1 kilogramme d'eau, plus simplement qu'il faut 80 *calories*. Aujourd'hui le fait n'embarrasse plus les physiciens; fondre la glace, c'est séparer les molécules qui adhéraient entre elles, c'est faire un travail mécanique qui exige une dépense de force ou de chaleur. Toute celle que le foyer fournit est employée à accomplir ce travail, à opérer cette fusion. Entre l'eau solide ou liquide, il n'y a d'autre différence que l'absorption ou la restitution de la chaleur latente. A zéro, elle prend indifféremment les deux états : donnez à la glace 80 calories, vous en faites un liquide; reprenez-les à l'eau, vous avez de la glace.

Ce raisonnement nous conduit logiquement aux lois de la solidification, qui est l'inverse de la fusion. Soumettons à l'action d'un mélange réfrigérant 1 kilogramme d'eau prise à la température de zéro. Elle abandonnera progressivement de la chaleur. Elle peut le faire de deux manières très différentes, entre lesquelles elle a pour ainsi dire le choix.

Supposons d'abord que c'est la chaleur latente qu'elle perd : alors elle conservera la même température, mais se congèlera peu à peu. Si par chaque minute on soustrait à l'eau une calorie, qui est la quatre-vingtième partie de sa chaleur latente, on verra se congeler la quatre-vingtième partie de la masse totale, c'est-à-dire $12^{gr},5$. Au bout de quatre-vingts minutes, toute la chaleur latente aura été perdue, et tout sera congelé.

Mais les choses peuvent se passer autrement. Rien ne dit que l'eau mise dans le mélange réfrigérant doive abandonner tout

t uniquement sa chaleur latente; elle peut au contraire la entière, demeurer liquide et prendre des températures ıtes. Perdant une calorie et se refroidissant de 1 degré :haque minute, elle arrivera peu à peu à — 1°, à — 2°, à — 3°, etc., et finalement à — 80 degrés. Il y a donc deux modes évidem..ient possibles : ou bien le maintien de la température à zéro avec congélation lente, ou bien la conservation de l'état liquide avec un refroidissement progressif. Eh bien, ces deux modes, si différens, si également prévus, se réalisent tous deux; les circonstances extérieures seules déterminent l'un ou l'autre.

C'est le premier mode qu'on observe habituellement dans l'air. Il est trop connu pour que j'y insiste. Les couches supérieures de l'eau, ce sont les plus froides, atteignent la température de zéro et s'y maintiennent. On voit bientôt apparaître en un point, le plus souvent au bord du vase, une petite aiguille solide; elle attire à elle les molécules voisines qui se soudent à son noyau, non point confusément, mais avec ordre. C'est un cristal qui se forme, avec son ordonnance géométrique, ses rangées d'assises qui se superposent parallèlement comme un édifice qui monte et se complète avec le temps. On a cru pendant longtemps que ce mode était le seul. On admettait que l'eau doit toujours se solidifier à zéro, que le point de congélation offre la fixité immuable qu'on a reconnue au point de liquéfaction, et qu'en général les corps commencent invariablement à se solidifier à la température où ils commencent à fondre : c'était prendre un cas spécial pour une loi nécessaire. Le raisonnement vient de nous montrer que l'eau peut suivre une autre route pour se refroidir et arriver à l'état solide, route aussi naturelle et aussi praticable, quoique plus rarement suivie. Or c'est précisément ce deuxième mode de congélation qui fut réalisé dans le verglas du 23 janvier et qui en a déterminé la formation; c'est pour cela qu'il se recommande à notre attention et que je vais y insister tout spécialement.

Fahrenheit a découvert par hasard que l'eau peut être abaissée à une température inférieure à zéro sans se prendre en glace. Peu de temps après, Blagden reprit et confirma l'expérience de Fahrenheit. Voici comment il opérait : dans une fiole de verre à long col bien nettoyée, il mettait de l'eau distillée, soigneusement purgée d'air, et il plongeait le vase dans un mélange réfrigérant formé de sel et de neige. Il évitait toute agitation extérieure, et, par un thermomètre placé dans la fiole, il suivait l'abaissement de la température de l'eau. Il la voyait d'abord arriver à zéro; à ce moment elle aurait dû commencer à se solidifier; mais elle ne le faisait point; elle continuait à baisser et arrivait jusqu'à 6 degrés au-

dessous de zéro sans aucun changement apparent. Venait-on à donner à la fiole une brusque agitation ou à jeter dans son intérieur une parcelle de glace déjà formée, un mouvement soudain se produisait, et des cristaux de glace remplissaient tout à coup l'appareil. Dans cette expérience, il y avait un retard de solidification, une persistance anormale de l'état liquide; c'était un phénomène inexpliqué, c'était comme une deuxième espèce de fusion de l'eau à des températures où généralement elle est solide. On donna un nom à cette singulière exception, on l'appela *surfusion*.

En vue d'expliquer un fait si peu attendu, beaucoup de physiciens répétèrent en la variant l'expérience de Blagden. Avant de refroidir l'eau, Gay-Lussac imagina de la couvrir d'une couche d'huile pour la préserver du contact et des agitations de l'air; cette précaution lui permit de la conserver liquide jusqu'à 14 degrés au-dessous de zéro. Il ne put aller au-delà, car alors les moindres agitations, les plus faibles trépidations du sol, le contact d'un solide ou de la plus mince poussière, quelquefois même des circonstances inaperçues, produisaient une soudaine et presque complète solidification de l'eau. Despretz réussit à reculer encore la limite où s'était arrêté Gay-Lussac. En enfermant de l'eau dans des tubes thermométriques, il la pouvait maintenir liquide jusqu'à — 20 degrés, après quoi elle se congelait tout à coup et cassait le tube parce qu'elle augmente de volume au moment qu'elle se gèle. Aujourd'hui c'est une expérience classique : on la fait avec de petits vases de verre disposés exprès, vides d'air, avec un thermomètre au centre et contenant de l'eau bien pure. On peut la refroidir jusqu'à 14 à 15 degrés au-dessous de zéro; on peut retourner le vase, faire couler le liquide; mais on ne peut lui imprimer un choc brusque sans le solidifier.

On remarquera qu'il faut des précautions pour obtenir ce retard, et qu'il est d'autant plus grand qu'on en prend davantage, mais que la solidification finit toujours par arriver. Elle ne se fait pas comme dans le premier mode, elle n'est pas lente, elle est brusque, et tout aussitôt la température, qui était très basse, remonte à zéro. Tout cela s'explique aisément : dans le premier mode, en effet, le kilogramme d'eau dont nous avons précédemment parlé a cédé progressivement 10 calories en 10 minutes; elles ont été progressivement perdues par 125 grammes d'eau liquide, lesquels, dépouillés de toute leur chaleur latente, ont été progressivement congelés sans changer de température. L'échange s'est fait entre ces 125 grammes et le mélange réfrigérant; le reste de l'eau n'y a pris aucune part. Dans le deuxième mode, la perte est la même, mais elle se répartit sur la masse entière, qui arrive à — 10 degrés.

Si à ce moment la congélation survient, une portion du liquide égale à 125 grammes se congèle instantanément, abandonne sa chaleur latente égale à 10 calories, et cet abandon fait remonter le tout jusqu'à zéro. Dans les deux cas le point de départ et le point d'arrivée sont les mêmes, la marche seule diffère. Congélation lente et température constante dans le premier cas; dans le second, refroidissement progressif, puis tout à coup congélation brusque et réchauffement.

La quantité de glace ainsi brusquement formée dépendra du refroidissement : il y en aura 12,5 grammes pour chaque degré d'abaissement, par conséquent 125 grammes pour — 10 degrés, 250 grammes pour — 20 degrés, et s'il était possible de descendre jusqu'à — 80 degrés, il y en aurait 1,000 grammes : tout se serait pris en masse solide.

Il nous reste à expliquer comment il se fait que l'eau surfondue se prend en masse sans former une couche de glace superficielle et à dire quelles sont les influences qui tout à coup décident la congélation brusque. Nous savons déjà qu'elle est due souvent à l'agitation ou à la présence d'un solide, mais ce sont des causes secondaires. La principale, la seule toujours suffisante et efficace, est la présence d'une parcelle de glace, si minime qu'elle soit. Ici, il convient d'étendre la question et de la généraliser. Toutes les dissolutions salines éprouvent comme l'eau le phénomène de la surfusion. La plus connue de toutes est la solution de sulfate de soude. On la prépare à chaud avec un excès de sel; puis, sans la laisser refroidir, on filtre le résultat et on le fait couler dans un vase à long col. Par le refroidissement, il devrait déposer des cristaux; rien de pareil ne se voit; le liquide se maintient sans altération pendant tout le temps qu'on veut, pourvu qu'on bouche le col avec un tampon de coton, pour arrêter les impuretés que l'air extérieur apporterait. Ce liquide est en surfusion, car il renferme alors beaucoup plus de sel qu'il n'en prendrait si on l'avait saturé à froid.

Un des plus habiles professeurs de l'université parisienne, M. Gernez, a fait de ce sel une étude toute spéciale; il a prouvé qu'en introduisant dans la solution ainsi préparée un cristal de sulfate de soude, si imperceptible qu'il fût, on décidait à l'instant même la cristallisation de la masse entière; elle commençait au contact du cristal, se continuait de proche en proche en rayonnant jusqu'aux parties les plus éloignées, et comme le sel abandonnait sa chaleur latente en se solidifiant, le degré du thermomètre montait tout à coup. C'est, comme on le voit, la même expérience que celle de Blagden, avec cette différence que l'eau surfondue est remplacée par du sulfate de soude également surfondu.

On trouvera dans la *Physique* de Biot les raisonnemens qu'il avait imaginés pour expliquer ces actions diverses. De ces raisonnemens il faut prendre peu, et il faut laisser beaucoup. La cause qu'on avait cherchée trop loin était plus près qu'on ne le croyait; la voici. Dans toute solution, la quantité de sel est uniformément répandue, et par suite la densité est partout la même; elle augmenterait en un point si la quantité de sel venait à y croître; elle diminuerait dans le cas contraire. Or il y a des procédés optiques pour reconnaître ces changemens de densité. Il est inutile de les décrire, il suffit de raconter ce qu'ils ont montré. Or, quand on plonge un cristal dans sa dissolution, on voit la densité du liquide augmenter à son contact et diminuer un peu plus loin; cela veut dire que le cristal plongé attire les molécules qui étaient dissoutes et disséminées autour de lui, et que celles-ci, venant se coller contre sa surface, passent à l'état solide pour continuer les assises régulières dont il est formé. C'est donc par une attraction élective qu'un morceau de sulfate de soude détermine la cristallisation de la solution surfondue, et un morceau de glace la congélation brusque de l'eau refroidie au-dessous de zéro. Tels sont les principes théoriques dont nous allons faire l'application aux phénomènes naturels.

III.

On connaît trois espèces de verglas : la première se voit après que la neige, mêlée d'eau, à demi fondue, pâteuse comme un sorbet, se regèle pendant la nuit. On trouve au matin la terre revêtue d'une enveloppe de glace poreuse d'un aspect laiteux comme celle des glaciers. Ce verglas n'a rien de commun avec celui qui nous occupe.

Quand l'air est serein, que la température est très basse, quand la rosée abondante gèle en se formant, elle recouvre les plantes et les rameaux de cristaux blancs semblables à de la neige, dont ils ont la texture légère; ils ont peu de poids, ne causent aucun dégât : ce n'est pas d'eux qu'il s'agit.

Après une période de grands froids, il arrive souvent que, le vent tournant à l'ouest, une pluie chaude survenue tout à coup arrose la terre, les herbes et les rameaux. A ce contact, les premières gouttes se refroidissent et se congèlent; mais alors elles cèdent de la chaleur aux objets, elles en élèvent la température et les rendent bientôt incapables de continuer la première action. Comme ils sont réchauffés d'autant plus vite qu'ils sont plus déliés,

la couche de verglas ne prend aucune épaisseur et n'a pas de durée sur les feuilles et les petits rameaux. Elle ne peut s'accumuler et se prolonger que sur le sol, qui seul a fait une grande provision de froid. Là se fait un vrai verglas, dangereux sur les pavés et les routes; mais il épargne les arbres et n'est pas coupable des désastres que nous savons.

Le verglas du mois dernier ne rentre dans aucune de ces catégories et ne peut s'expliquer par aucune des causes invoquées jusqu'à présent. Il fallait en chercher d'autres; c'est ce que MM. Masse et Godefroy viennent de faire. Ils affirment qu'il a été produit par une pluie froide, tenue en état de surfusion à une température de — 4°. Nous allons voir si cette nouvelle explication est conforme aux faits. Cherchons d'abord si une pareille pluie est possible.

De Saussure a remarqué le premier que les brouillards des Alpes arrivent quelquefois à de très basses températures sans se congeler. Il en est de même pour les brumes épaisses qu'on rencontre habituellement dans les mers du nord. Il faut donc reconnaître que l'eau s'y maintient surfondue. A la vérité, Saussure et tous les physiciens de son temps croyaient que dans les brouillards elle est à un état tout particulier de vésicules creuses, et que cet état les dispose à retarder la congélation. On avait imaginé ces vésicules pour expliquer la suspension des nuages au milieu de l'air malgré la pesanteur qui tend à les faire tomber; mais c'était la plus gratuite des hypothèses, et la plus invraisemblable au point de vue mécanique, car il n'y a pas la moindre probabilité ni la moindre raison pour que la vapeur en se condensant tout à coup s'arrange en un petit ballon creux. C'est aussi la plus inutile, car elle ne lève point la difficulté. Non, les particules des nuages ne sont pas creuses, elles sont pleines et de forme sphérique, elles se soutiennent à cause de leur petitesse, comme les poussières, la fumée et tout ce monde de corpuscules qu'un rayon de soleil illumine dans la chambre obscure.

Les sphéroïdes des brouillards ne sont donc point dans un état extraordinaire, ce sont de vraies gouttes, à la vérité fort petites et soumises comme les plus grosses à la possibilité d'une surfusion quand elles sont froides. Il faut bien qu'il en soit ainsi, car si elles se gelaient exactement à zéro, il n'y aurait jamais de brouillards par les temps froids; ils disparaîtraient à la moindre gelée; à leur place on verrait flotter des aiguilles de glace, et le soleil se montrerait plus souvent en hiver qu'en été, ce qui n'est pas le cas. Fournet, qui fut professeur à la faculté de Lyon, s'occupait de cette question vers 1856 et mesurait avec soin la température des brouillards d'hiver. Ils ne gèlent jamais avant — 14° ou — 15°, jusque-là

ils conservent leur aspect; mais après ce terme on les voit se transformer : les sphéroïdes disparaissent et sont remplacés par de petites aiguilles solides et dures qui, chassées par le vent du nord, meurtrissent le visage des voyageurs. Leur ensemble offre quelquefois l'aspect d'une fumée (*frostsmoke*). On les rencontre dans les climats septentrionaux, on les trouve aussi dans les grandes hauteurs atmosphériques ; ce sont elles qui composent les couches de cirrus que plusieurs fois les aréonautes ont traversées ; ce sont elles aussi qui décomposent la lumière solaire et donnent naissance aux halos. En résumé, tant que le froid ne dépasse pas 14 degrés, les brouillards persistent constitués par des globules liquides à l'état de surfusion : il n'y a pas de raison pour qu'il en soit autrement de la pluie. La seule objection qui soit possible vient de ce que la surfusion exige ordinairement le repos et qu'elle cesse par l'agitation, mais Blagden a fait remarquer avec soin que la condition du repos n'est point absolue, qu'on peut, sans la solidifier, faire couler doucement l'eau surfondue, que les vibrations brusques, le contact d'un solide et surtout d'un morceau de glace, sont les seules causes toujours déterminantes de la solidification.

On pourrait se demander pourquoi, dans les grands froids, l'eau tombe si rarement à l'état de surfusion, pourquoi elle gèle le plus souvent et nous arrive sous forme de neige, de grésil ou de grêle. C'est que vraisemblablement elle rencontre au milieu de l'air des particules solides, poussières ou cristaux qui constituent des centres d'attraction sur lesquels la congélation commence, et d'où elle part ensuite en rayonnant pour constituer ces étoiles régulières dont la neige est toujours formée. Il est probable que la surfusion de l'eau exige avant tout que l'air ait été préalablement débarrassé de ses poussières par une abondante chute de neige pareille à celle qui s'est produite aux premiers jours de janvier.

Il n'y a donc aucune raison pour élever des doutes sur la véracité des observations faites au mois dernier par trois personnes, indépendantes, désintéressées et instruites. Nous admettrons avec MM. Masse, Godefroy et Piebourg, que la pluie tombée les 22, 23 et 24 janvier était jusqu'à sa rencontre avec les objets terrestres composée de gouttes exclusivement liquides, sans aucun mélange de cristaux, qu'elle arrivait avec une température moyenne de $-4°$ et qu'elle était par conséquent à l'état de surfusion. Il est clair qu'elle devait se geler subitement par le choc des gouttes sur les objets, ne se geler qu'en partie seulement et remonter ensuite à zéro ; mais comme la température générale était à $-4°$, l'eau qui demeurait liquide après la chute devait se congeler un peu plus loin par son refroidissement à l'air. Tout cela s'est réalisé avec le dernier degré

de précision. On en jugera par l'extrait suivant de la relation de M. Godefroy :

« Lorsque la pluie était peu abondante, chaque gouttelette se solidifiait instantanément, même sur des objets chauds; elle affectait la forme de petites pastilles aplaties et irrégulières; le phénomène était surtout remarquable sur les étoffes de laine. Lorsque, au contraire, la pluie était abondante, les choses se passaient autrement : une partie de l'eau se transformait immédiatement en glace, l'autre partie roulait sur les objets et le sol, dont elle suivait les pentes naturelles; pendant ce trajet sur des corps froids, au sein d'une atmosphère glaciale, une nouvelle couche de glace se formait et produisait des stalactites. »

Je n'ajouterai plus qu'un mot. Si le verglas du 23 janvier est venu réveiller tout à coup notre attention par un sinistre inconnu jusqu'alors, il aura du moins servi, par compensation, à fixer la science sur un point qu'elle avait négligé jusque-là. J'ai la pensée que la surfusion de l'eau joue dans les phénomènes naturels un rôle qu'on ne lui a point encore attribué, et, en particulier, qu'elle intervient dans la formation de la grêle. Ce météore, dont on ne connaît point les conditions, qui verse en si peu de temps sur nos pays une telle quantité de glace, si rapidement formée au milieu de l'atmosphère, a défié jusqu'à présent toutes les explications. La surfusion de l'eau dans les grandes hauteurs, poussée jusqu'à des températures très basses, suffirait certainement pour donner naissance aux grêlons, et pour accumuler rapidement l'eau glacée en couches concentriques autour d'un noyau, comme elle était accumulée autour des branches dans le verglas du 23 janvier.

J. Jamin.

DODONE

Dodone et ses ruines, par Constantin Carapanos, 1 volume de texte in-4° et 1 volume de planches; Paris, 1878, Hachette.

Quand on passe de Thessalie en Épire, la route naturelle, — celle que suivirent dans le sens opposé Jules César et, à sa suite, Pompée avant de se combattre à Pharsale, et, bien des siècles avant eux, les antiques populations qui se répandirent dans les plaines thessaliennes, — est assurément une des plus belles qu'on puisse voir; mais elle est surtout remarquable par un contraste. On vient de remonter les sources du Pénée à travers des chênes et des platanes, des forêts de hêtres et de pins, et les derniers détours du chemin ont fait apercevoir encore, au-dessus des rochers qui renferment les curieux monastères des Météores (1), la riche vallée de ce beau fleuve jusqu'aux cimes majestueuses de l'Ossa et de l'Olympe qui marquent la place de Tempé : on franchit le col de Mezzovo, et tout change de face. Ce sont des pentes rapides, âpres, nues; c'est une nature tourmentée et dure, qui ne s'ouvre et ne s'épanouit librement nulle part; le lac lui-même, qui longe la montagne et sur lequel la ville turque de Janina présente en face ses minarets, tempère à peine le caractère de sévérité qui domine de ce côté de la chaîne du Pinde. Telle paraît aujourd'hui la région qu'occupait l'antique Thesprotie, centre des religions les plus augustes et les plus sombres qui aient présidé à la naissance de la Grèce.

C'est là, comme au milieu des hautes montagnes de l'Arcadie, que s'étaient localisées les légendes infernales. On y montrait le marais achérusien, les fleuves de l'Achéron et du Cocyte, un Aornos (sous la forme latine *Averne*), où Orphée était venu évoquer les morts. D'après une tradition, c'était la femme du roi des Thesprotes que Pirithoüs avait voulu enlever avec l'aide de Thésée, et telle était l'origine des poèmes sur la descente aux enfers des deux héros et sur leur tentative contre Proserpine. On croyait enfin que le poète de *l'Odyssée* avait emprunté à la Thesprotie les élémens de sa description des enfers. Dans l'état actuel du pays, un point surtout semble avoir conservé l'impres-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 novembre 1877, l'intéressante description de M. E.-M. de Vogüé.

sion de ces légendes infernales, ou du moins fait comprendre par son aspect qu'elles se soient attachées à de pareils lieux : c'est la petite vallée sauvage de Souli, le mauvais Souli, *Kako-Souli*, pour donner le nom tout entier. Je me rappelle être arrivé en novembre, par le froid et la neige, au fort de Kiafa, qui la domine du haut du rocher dont il occupe la pointe. Juste en face, à travers une *klisoura*, c'est-à-dire une étroite ouverture taillée à pic dans le roc de la montagne, roulait un torrent, dont le cours reparaissait au loin, avant de se perdre dans la mer, au milieu de marais formés par les pluies des jours précédens. Le soleil venait de se coucher; ses feux rouges, apparaissant par places sous des nuages noirs, embrasèrent pendant quelques instans une partie du ciel et toutes ces eaux des marécages, du fleuve et de la mer, puis s'éteignirent en livrant tout à la nuit. Sans doute cet effet était accidentel; mais la disposition des lieux et la nature du pays s'y prêtaient singulièrement. Ce petit fleuve, qui traverse les rochers de Souli, c'est l'ancien Achéron.

Plus près du lac de Janina se trouvait le sanctuaire de Dodone, le plus ancien de tous les sanctuaires de la Grèce, fondé par les Pélasges antérieurement au développement du polythéisme, et non moins vénéré par les races brillantes qui leur avaient succédé. « Grand Zeus, Dodonéen, Pélasgique, qui habites au loin et règnes sur la froide Dodone : » telle est, à un moment décisif de *l'Iliade*, l'invocation d'Achille. Ainsi, même en plein épanouissement de l'héroïsme achéen, la pensée des guerriers de la Hellade, le royaume de Pélée, se reporte, dans les élans de ferveur religieuse, vers l'ancienne patrie d'au-delà des monts où habite toujours leur grande divinité; même sur les bords troyens, ils invoquent la lointaine image des rudes et tristes contrées qu'elle a sanctifiées en y établissant sa première demeure. Dodone est pour les Grecs le premier lieu où leur religion ait pris une forme. Un rameau détaché de la grande migration pélasgique qui se dirigeait vers l'Italie y est descendu, et il semble qu'il y ait conçu l'idée d'un dieu unique de la nature et des hommes, dieu de l'air et des orages, dieu de la terre, dont les profondeurs sont remuées par sa puissance mystérieuse, et surtout dieu des eaux fécondes, qui d'un seul point de la montagne jaillissent en sens divers et se répandent en grands cours d'eau. Dans la région de Mezzovo prennent leur source l'Achéloüs, le fleuve le plus considérable de la péninsule hellénique, l'Arachtus, l'Aoüs, le Pénée, un affluent de l'Haliacmon. Bientôt auprès du dieu unique paraît son épouse Dioné, née d'un dédoublement de lui-même, et ainsi se fortifie le principe personnel et bienfaisant qui s'apercevait à peine dans les ombres de la foi primitive. L'apparition distincte de ce principe, c'est la naissance même de la Grèce, qui, seule dans tout l'Orient, confiante et libre, vivifie la foi par le mouvement de l'esprit et l'élan de l'imagination.

Le sanctuaire de Dodone vient d'être retrouvé par M. Carapanos. On le cherchait généralement plus près du lac de Janina; la plupart le plaçaient à Castritza. Seul, il y a une vingtaine d'années, M. Gaultier de Claubry, alors membre de l'École française d'Athènes, conduit par une exploration de l'Épire aux ruines importantes situées près de Tcharacovista, que presque tout le monde attribuait à l'antique Passaron, la capitale de la Molossie, eut la pensée d'y mettre Dodone. Il avait raison; mais cette hypothèse d'un jeune homme, contredite par l'opinion à peu près unanime des voyageurs et des savans, et seulement consignée dans un mémoire inédit qu'il avait envoyé à l'Académie des inscriptions, passa inaperçue (1). M. Carapanos apporte aujourd'hui à l'appui de cette attribution des argumens irréfutables : il a fouillé les ruines de Tcharacovista, et ses fouilles ont mis au jour une grande quantité d'offrandes et d'inscriptions qui ont rapport à Zeus Naïos et à Dioné, les deux grandes divinités de Dodone, ainsi qu'à leur oracle. C'était donc bien là, dans une vallée haute, humide et froide, qu'était le temple. La montagne élevée, à laquelle les ruines sont adossées, est le Tomaros; la petite enceinte garnie de tours qui dépasse de deux ou trois mètres le sol de la colline, c'est l'ancienne acropole; le grand et beau théâtre, si bien conservé, dont les gradins s'étagent au-dessous, n'a pas servi aux fêtes que les rois d'Épire donnaient dans leur capitale, mais, comme le prouvent des inscriptions, à la célébration des jeux *naïens* en l'honneur de Zeus Naïos et de Dioné; enfin ces murs qui descendent de la colline à côté du théâtre marquent l'enceinte sacrée où s'élevaient diverses constructions religieuses, et d'abord le temple de Jupiter, dont les ruines se confondent avec celles d'une église chrétienne qui lui avait succédé.

Cette enceinte était naturellement désignée comme le champ principal de l'exploration qui a été si heureusement conduite par M. Carapanos. Aussi est-ce de là que proviennent les nombreux objets qu'on a vus figurer avec honneur à l'exposition du Trocadéro. Les artistes ont remarqué parmi ces objets de beaux bronzes, dont un certain nombre remontent à une date très ancienne : des statuettes comme le satyre à pieds de cheval, si vivant malgré son caractère archaïque; des ornemens estampés et ciselés qui appartenaient à des cuirasses, à des casques votifs, à des ustensiles de diverse nature, précieux témoignages de la variété de l'art grec. Figures d'animaux, belles têtes humaines, combats de héros, fictions mythologiques, feuilles et fleurs, spirales, volutes, dessins ornementaux, se succèdent et se combinent dans une abondance de motifs qui fait apprécier toutes les ressources de la toreutique. Quoi de plus riche et de plus intéressant par exemple que

(1) On la trouve cependant mentionnée dans l'*Itinéraire de l'Orient*, du docteur Isambert; mais seulement dans la deuxième édition qui a paru en 1873. C'est une preuve de plus de la valeur de cet ouvrage même pour le public savant.

cette Scylla, dont le torse et la tête se détachent avec grâce sur deux larges feuilles d'acanthe, tandis qu'au-dessous de la ceinture des chiens s'élancent en aboyant et les anneaux squameux de deux grandes queues de poisson s'arrondissent au-dessus des vagues? Dans plusieurs de ces ouvrages, l'art a de la grandeur, malgré l'exiguïté des dimensions; il est grand par le style, par la science du modelé, par la sûreté et la liberté de l'exécution. Heureux privilège de ces artistes inconnus qui trouvaient, pour guider l'habileté de leur main, des traditions fermement établies et un sens héréditaire de l'ornementation que la Grèce avait encore assoupli et perfectionné en l'empruntant à l'Orient! Heureuses conditions de la vie antique qui leur offraient tout près d'eux une source inépuisable d'inspiration dans une mythologie noble, gracieuse, spirituelle, à la fois fidèle et supérieure à la nature, capable d'idéal et laissant le champ libre à la fantaisie! Ils semblent avoir créé pour toujours le riche trésor où la ciselure moderne, quels que soient ses mérites propres d'invention, puise la plupart de ses idées.

Il faut aller chercher dans les planches données par M. Carapanos la représentation de tous ces objets de bronze. Des explications ajoutées par l'auteur et par des connaisseurs tels que MM. de Witte et Heuzey en facilitent beaucoup l'intelligence. Cette belle publication offre aussi aux archéologues, avec le détail des explorations et des fouilles, d'intéressantes inscriptions. Quelques-unes sont des actes publics ou privés, conservés autrefois dans le temple, suivant l'usage des Grecs, qui confiaient à leurs dieux la garde des pièces où étaient engagés l'intérêt et l'honneur de l'état ou même seulement des particuliers. Les plus nombreuses et celles qui en même temps piquent le plus la curiosité ont un caractère religieux. Enfin M. Carapanos, dans une suite de chapitres qui forment un mémoire étendu, expose l'histoire de Dodone depuis l'origine de l'oracle jusqu'à la destruction du temple, et réunit tout ce qu'on sait sur le culte et les procédés de divination, en ayant soin, ce dont les érudits lui sauront particulièrement gré, de donner tous les textes qui se rapportent à son sujet.

Depuis quelques années, les archéologues se sont remis avec une nouvelle ardeur à fouiller le sol de la Grèce. Athènes, Tanagre, la plaine de Troie, Olympie, Mycènes, Éphèse, Milet, les îles de Samothrace, de Chypre, de Délos, tous ces points divers du monde hellénique et d'autres encore ont été ainsi explorés par des chercheurs animés d'une véritable émulation scientifique. Il n'est pas indifférent de remarquer que notre École française d'Athènes, malgré l'exiguïté de ses ressources, a su se faire dans ces découvertes une part très honorable, depuis les fouilles de Beulé à l'acropole d'Athènes jusqu'à celles de MM. Lebègue et Homolle à Délos. Dans ces différentes recherches, celles qui se font sur les emplacemens des sanctuaires fatidiques ne sont pas les moins intéressantes. Ce qu'on y retrouve en effet, c'est la vie antique

dans ce qu'elle avait de plus profond et de plus essentiel : là étaient le fondement et la consécration des lois sociales, la règle et le soutien des âmes; là se renouait par les rites et par les croyances, entre les habitans de la terre et ceux qu'elle avait reçus dans son sein, la chaîne de la destinée humaine brisée par la mort. Quand MM. Conze et Hauser, reprenant dans l'île de Samothrace des travaux entrepris par MM. Deville et Coquart, ont trouvé dans un temple de l'époque macédonienne une excavation pratiquée auprès d'un autel intérieur pour recevoir les libations et le sang des victimes, avec quel intérêt n'a-t-on pas reconnu la persistance de l'ancienne croyance homérique, telle qu'elle apparaît dans l'*Évocation* de *l'Odyssée!* Ulysse, invoquant les divinités infernales et *la noble foule des morts,* verse des libations et le sang chaud des moutons noirs dans la fosse qu'il vient de creuser avec son épée : aussitôt les fantômes accourent et se précipitent, avides de boire et de retrouver ainsi pour quelques instans le sentiment et la connaissance. Tirésias lui-même, le devin privilégié, boit avant de prédire au héros la suite de ses aventures. De même les offrandes versées dans l'excavation demi-circulaire qu'avait ménagée près de l'autel des sacrifices l'architecte du temple dorique de Samothrace allaient jusque dans l'intérieur de la terre éveiller la bienveillance des puissances infernales, auxquelles la foi attribuait une action directe sur la destinée humaine. Dans cette île comme ailleurs, certaines conditions physiques avaient déterminé le culte local, et les divinités auxquelles s'adressaient les sacrifices étaient sans doute surtout les dieux Cabires, sortes de génies volcaniques, qui présidaient au feu souterrain et à la génération, qu'on honorait par des cérémonies mystérieuses et dont le pouvoir s'exerçait particulièrement sur la mer et sur les marins; mais la pensée première, si vivement exprimée dans la peinture homérique, formait le fond invariable de ces rites religieux.

A Delphes, les recherches, si fructueuses à d'autres point de vue, de MM. Foucart et Wescher n'ont rien mis an jour qui se rapporte à cet ordre d'idées; mais à Délos M. Lebègue a déblayé l'ancien sanctuaire prophétique. On sait aujourd'hui où il était, quels étaient l'aspect et le caractère du monument. Ce grossier appareil, formé de dix grandes dalles à peine taillées et ajustées deux à deux à l'entrée d'une fissure de la montagne du Cynthe, qu'on appelle communément dans le pays, à cause de sa forme, la *Porte de pierre,* c'était la toiture du vieux temple. Les deux parvis du rocher lui servaient de murs latéraux. Il était fermé au fond par le rétrécissement du ravin et en avant par deux petits murs de construction cyclopéenne, au point de jonction desquels était pratiquée une porte pour laisser entrer le jour dans cette espèce de caverne. Était-ce bien un temple? Ne serait-ce pas tout simplement quelque ancienne étable qu'une illusion d'archéologue transforme en sanctuaire? Non; car voici vers le fond, dans l'axe de la

porte, le pied en marbre de la statue du dieu encore fixé sur sa base. Cette base, par un contraste significatif, consiste en un bloc de granit brut et irrégulier : c'est une pierre sacrée, ce qu'on appelait un *bætyle;* peut-être l'objet du culte primitif, conservé par un scrupule religieux dans son premier état quand on y plaça la statue, à un âge où la foi demandait aux arts leurs chefs-d'œuvre pour honorer dignement la divinité.

Assurément les travaux que M. Homolle vient d'achever l'été dernier dans la partie plus voisine de la mer où se pressaient les monumens anciens présentent un grand intérêt. Aux artistes il donne le temple de marbre d'Apollon, si bien déblayé et fouillé qu'ils ont tous les élémens d'une restauration, et des statues de diverses époques, surtout précieuses pour la connaissance du style archaïque; aux érudits il ouvre de nouveaux champs d'étude par une masse de documens épigraphiques, principalement instructifs sur l'administration de ce qu'on peut appeler la fortune du dieu de Délos. Je ne sais cependant si l'on ne se sent pas plus profondément touché en retrouvant le vieux sanctuaire de la montagne, qu'aucune inscription, ni aucune œuvre d'art ne recommande aux archéologues, mais qui se révèle et s'impose par sa simplicité et sa rudesse même. Sans doute tous ces débris de marbre dont le rivage est couvert évoquent naturellement l'image des brillantes *théories* qu'on y voyait aborder au printemps et des belles fêtes qui se célébraient dans la cité religieuse; mais cette construction grossière, qui dans la solitude d'un îlot désert se présente encore aujourd'hui à peu près telle qu'elle sortit, il y a trois mille ans, des mains inexpérimentées de son architecte, est un témoignage parlant de la foi de ces âges reculés. Voilà bien ce qu'a pu faire avec ses instrumens imparfaits la peuplade inconnue, carienne ou pélasgique, qui voulut y abriter son dieu. C'est dans cet antre, où l'effort de son industrie n'avait fait que compléter le rocher, qu'elle avait cru reconnaître le signe de l'inspiration fatidique, et ce signe y resta imprimé jusqu'au dernier jour du paganisme, car l'empereur Julien y interrogeait encore l'avenir.

Le sanctuaire de Dodone représente un âge de la religion grecque encore plus ancien que celui de Délos. Il en marque le berceau, et le hasard de la transmission des témoignages antiques a permis que nous sachions mieux comment s'y faisaient les révélations prophétiques. Jupiter y eut pour premiers interprètes les antiques *Selli*, dont la vie austère et dure était soumise à une règle ascétique, bien contraire à l'esprit de l'hellénisme, mais en rapport avec le sombre caractère de la religion primitive, qui absorbait ses prêtres en elle-même : « Les Selli qui dorment sur le sol et ne se lavent pas les pieds, » disait Homère; « les Selli, habitans de la montagne, ayant la terre pour couche, » dit encore Sophocle. Des femmes, les *Péléiades*, eurent aussi, dès une très haute antiquité, pour fonction de transmettre les réponses de l'oracle.

Leur nom préoccupait beaucoup Hérodote. Dans son ardeur à poursuivre la solution des problèmes religieux, il avait visité Dodone à la suite de ses voyages en Égypte et dans la Cyrénaïque, et rapprochant, selon l'esprit habituel de sa théologie, les traditions de ces contrées si distantes, il était arrivé à cette conclusion, qu'autrefois une prêtresse du temple de Jupiter dans la ville égyptienne de Thèbes avait été transportée à Dodone, où elle avait fondé le culte du dieu qu'elle honorait dans sa patrie. Son langage barbare et inintelligible l'avait fait assimiler par les Dodonéens à un oiseau, à une *colombe*, sens du mot grec *Péléiade*, et comme en sa qualité d'Égyptienne elle avait la peau brune, on dit, dans la légende qui se forma au sujet de son arrivée, qu'une colombe noire, douée d'une voix humaine, avait rendu des oracles sur le chêne sacré de Jupiter. Curieux exemple de la crédulité raisonneuse des Grecs et des puérilités où s'égarait leur imagination, qui fait sourire et touche en même temps quand on voit ce puissant esprit, qui a la force de créer l'histoire, se perdre avec cette conscience naïve dans ses tentatives d'explication sur ce qu'il regarde comme les signes conducteurs de l'humanité.

Quant aux révélations elles-mêmes, elles se rattachaient surtout à l'idée d'une manifestation naturelle du grand dieu de l'air : c'était le souffle de la divinité invisible qui agitait les feuilles frémissantes du chêne sacré, du chêne *aux nombreuses langues*, comme l'appelle Sophocle; c'est surtout de cet arbre prophétique, rempli de l'inspiration divine, qu'il est question dans les textes classiques. Ou bien encore le souffle de Jupiter faisait résonner des bassins d'airain, disposés de manière à se transmettre et à varier les sons indéfiniment prolongés. Avec le temps, ce dernier mode de divination se modifia par l'invention d'un appareil ingénieux dont parlent Strabon et d'autres auteurs, sans s'accorder parfaitement sur les détails. Une petite statue, armée d'un fouet, était placée au-dessus ou auprès d'un bassin de bronze. Quand le vent s'élevait, le fouet, formé d'une triple chaînette garnie d'osselets, allait frapper le vase de métal. Ce qui est certain, c'est que le bassin résonnait longtemps, d'où le nom de *bassin de Dodone*, appliqué communément aux bavards. Ces frémissemens des feuilles, ces bruits de l'airain, c'était la voix divine que les Selli et les Péléiades interprétaient. Ils interrogeaient aussi le murmure des eaux, dans lesquelles, d'après une conception analogue, se faisait entendre le souverain dispensateur de la fécondité, le dieu de l'humide vallée du Tomaros. Des racines mêmes du chêne prophétique, si l'on en croit un ancien témoignage, sortait une source que l'on est tenté d'identifier avec la fontaine intermittente mentionnée par Pline, dont les eaux glacées, quand on en approchait une torche éteinte, avaient la propriété merveilleuse de la rallumer. « Une torche prend feu au milieu des eaux et flotte brillante au gré des vents, » dit le poète Lucrèce. C'était sans doute cette

fontaine dont le bruit, convenablement interprété, devenait une révélation de la pensée de Jupiter. Enfin la divination par les sorts était aussi en usage à Dodone. Les moyens de consultation étaient donc multipliés dans ce lieu privilégié, tout plein de la divinité primitive, premier centre où elle avait réuni les ancêtres des Hellènes, les *Grecs*, comme les appelle Aristote, et où elle les avait initiés aux premiers élémens de la vie civilisée.

Pendant des siècles, les plus beaux de la Grèce, l'oracle de Dodone fut consulté de tous les points du monde hellénique par les états et par les particuliers. Sans doute celui de Delphes, situé sur la limite de la la vraie Grèce, qui au nord ne dépassait guère le Parnasse, fut encore plus fréquenté, plus riche en offrandes et en monumens des arts, et semble enfin devoir être plutôt considéré comme le centre religieux et national des peuples grecs. Cependant on ne voit pas que dans les temps où leur vie fut le plus active et le plus indépendante, le sanctuaire de Dodone, malgré son éloignement, ait été l'objet d'une vénération moins profonde. Apollon lui-même, selon l'antique croyance, n'était que le prophète de son père. A peine né, dans l'hymne homérique, il prend possession de ses attributs et s'écrie : « Je dirai par mes oracles les décrets infaillibles de Zeus. » Il était donc naturel que Dodone, où le dieu suprême faisait sentir son inspiration directe, gardât sur Delphes, comme sur les autres foyers prophétiques, une sorte de prééminence; et c'est ce qui semble confirmé par quelques faits. « Consultez à Dodone et à Delphes, pour savoir s'il est de votre intérêt pour le présent et pour l'avenir de faire ce que je vous conseille. » Telle est la conclusion d'un plan de réformes financières et politiques proposé par Xénophon aux Athéniens. Les deux oracles sont ainsi souvent associés, comme régulateurs de la vie politique ou religieuse. Le caractère de législateurs religieux leur est conservé par Platon lui-même, bien autrement hardi que Xénophon dans les innovations qu'il conçoit. Démosthène, voulant autoriser de la sanction la plus haute la satisfaction qu'il réclame pour l'insulte qu'il a reçue dans les fonctions de chorège aux fêtes de Bacchus, rappelle que ces fêtes sont consacrées par les oracles de Delphes et de Dodone. Voilà plus d'exemples qu'il n'en faut pour prouver l'autorité qu'avait conservée le sanctuaire prophétique de l'Épire aux âges les plus florissans de l'histoire grecque.

Quand la perte de la liberté ébranla tout en Grèce, Dodone eut particulièrement à souffrir de la dissolution des élémens constitutifs de la société primitive. Détruit une première fois par les Étoliens, pillé par les Thraces, alliés de Mithridate, le temple ne fut relevé que longtemps après, probablement vers le règne d'Adrien, si favorable aux restaurations païennes. Et ce qui était tout aussi grave que les ruines matérielles et moins facile à réparer, c'est que la foi l'abandonnait. Le Jupiter de Lucien se plaint à Ménippe que son foyer de Dodone soit plus

froid que les *Lois* de Platon ou que les syllogismes de Chrysippe. Cependant ce ne fut pas une désertion complète, et l'oracle fut consulté jusqu'à la fin du paganisme. Des monnaies trouvées près du temple paraissent à l'auteur des fouilles attester cette persistance du culte de Zeus Naïos et de Dioné, et il croit pouvoir appuyer, en outre, cette conclusion sur des consultations dont il a fait aussi la découverte au milieu d'autres inscriptions et de débris d'ex-voto. Mais ce dernier genre de monument, jusqu'ici complètement inconnu, a par lui-même des titres très particuliers à notre intérêt.

On a pu voir ces consultations dans les vitrines du Trocadéro, et sans doute, parmi ceux dont elles ont attiré l'attention, il en est plus d'un qui ne s'est pas douté que ces petites lames de plomb portassent des caractères épigraphiques, tant les légers traits dont ils sont formés se distinguent difficilement au milieu des accidens du métal et de la couleur. Il y en a plus de quatre-vingts. M. Carapanos et un épigraphiste très exercé, M. Foucart, ont uni leurs efforts, et, à force de patience et de sagacité, ils ont réussi à en déchiffrer la moitié. Les curieuses révélations sur la piété antique qu'ils y ont trouvées les ont bien récompensés de leurs peines.

Un certain nombre de demandes sont adressées par des peuples. Par exemple les Corcyréens demandent auquel des dieux ou des héros ils doivent offrir des sacrifices et des prières pour recouvrer la concorde. Qu'on relise dans Thucydide le récit des dissensions dont ils étaient travaillés de son temps, et l'on sentira ce qu'une pareille consultation, au milieu de ces violences et de ces haines sans merci, pouvait contenir d'émotion et d'ardentes angoisses.

L'état de conservation et même le mode de gravure des caractères ne permettent guère de déterminer les dates avec précision, et l'on ne peut affirmer qu'il s'agisse ici des troubles dont le grand historien a tracé le terrible tableau; mais, à coup sûr, les discordes dont les Corcyréens souffraient au moment où ils imploraient les dieux de Dodone étaient la suite de ces troubles. Longtemps encore après qu'ils avaient éclaté avec tant de force au commencement de la guerre du Péloponèse, le malheureux peuple aspirait vainement à ce bien inappréciable de la concorde qui semblait le fuir. Ce fut là ce qui le détruisit, et l'on nous dit qu'il ne recouvra quelque prospérité que par l'établissement de la domination romaine vers la fin du IIIe siècle avant Jésus-Christ. L'inscription est donc probablement antérieure à cette date. Ce qui est intéressant pour nous, c'est de voir et de toucher du doigt cette expression de la détresse d'une cité antique, telle qu'elle a été écrite au seuil du temple sous la dictée de ses députés. L'histoire est pleine de demandes adressées ainsi par un peuple à un oracle; mais nous ignorions qu'elles étaient consignées à Dodone sur des lames de plomb, et nous ne les avions pas elles-mêmes sous leur forme sensible et matérielle comme nous en avons aujourd'hui quelques-unes. Les consultations des parti-

culiers se présentent avec un caractère de nouveauté encore plus frappant; elles sont absolument nouvelles par le sujet comme par la forme.

Plusieurs demandent la santé et la fortune. Rien de plus naturel; mais ce qui est assez remarquable, c'est qu'ils procèdent à peu près comme le superstitieux de Théophraste qui, après avoir eu un songe, court interroger les devins pour savoir à quel dieu ou à quelle déesse il doit adresser des prières. De même ils prient les dieux de Dodone de leur faire connaître à quel autel ils doivent porter leurs sacrifices et leurs vœux. Le philosophe grec, tout en blâmant d'abord la foi craintive aux songes, semblait donc taxer aussi de superstition la croyance à l'intervention d'une divinité déterminée pour chaque cas, prenant soin des petits intérêts ou des faiblesses de chacun. Que pensait-il des naïvetés dans le genre de celles dont les lames de plomb de Dodone nous donnent la preuve écrite? Un berger promet au dieu sa reconnaissance s'il réussit dans l'élève de ses moutons. Un autre, qui prend la précaution de ne pas se nommer, demande s'il lui sera avantageux, sans doute dans un partage, d'avoir la maison de ville et la propriété des champs. Agis consulte Zeus Naïos et Dioné au sujet d'oreillers et de couvertures qu'il a perdus ou qu'on lui a volés. Lysanias veut savoir si l'enfant que Nyla porte dans son sein n'est pas de lui. On croirait lire une suite des vœux de l'*Icaroménippe*. Et que de révélations du même genre n'aurions-nous pas, si le sol avait livré aux explorateurs toute la collection! Nous achèverions de nous convaincre qu'en fait de puérilités dévotes les modernes ont peu inventé. Pour ne parler que du passé, la dévotion des contemporains de Sénèque à Rome n'était pas plus éclairée, ni surtout plus morale: « Ils murmurent à l'oreille des dieux (c'est-à-dire de leurs statues, dont le gardien du temple leur a permis d'approcher) les prières les plus honteuses; si quelqu'un les écoute, ils se taisent, et ce qu'ils veulent soustraire à la connaissance des hommes, ils le racontent à Dieu. » Les illusions égoïstes d'une certaine piété se ressemblent dans tous les temps. Il serait curieux de savoir ce que l'oracle répondait aux questions d'Agis et de Lysanias. Peut-être de nouvelles fouilles nous l'apprendront-elles; car on a trouvé aussi quelques réponses, malheureusement indéchiffrables ou inintelligibles; mais quand même les recherches seraient assez heureuses pour nous les rendre toutes, il est assez probable que nous ne trouverions dans aucune l'excellent conseil du poète latin, engageant les faiseurs de vœux à souhaiter, avec la santé du corps, la santé de l'esprit, *ut sit mens sana in corpore sano.*

L'intérêt des découvertes et de la publication de M. Carapanos n'échappe à personne : la vie dévote de la Grèce, ses origines religieuses, éclaircies et étudiées à leur vrai berceau, reparaissent pour ainsi dire sous nos yeux. En consacrant à de pareils travaux sa fortune et son temps, l'auteur sert libéralement la cause de sa patrie.

JULES GIRARD.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 février 1879.

Les événemens vont vite et devancent souvent toutes les prévisions, on en conviendra. Depuis un mois des crises successives et précipitées ont transformé complètement la situation de la France. De la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon, de ce septennat qui a duré moins de six ans et qui a eu ses traverses, ses orages, ses épreuves laborieuses, il ne reste plus qu'un souvenir. Ce n'est plus seulement aujourd'hui la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon qui a disparu; c'est le ministère qui a dirigé les affaires depuis un an, qui a préparé les élections sénatoriales et que le succès semblait fortifier, c'est ce ministère lui-même qui a été conduit à se modifier, à se reconstituer par la démission volontaire de M. Dufaure, par la retraite du ministre du commerce, M. Teisserenc de Bort, du sympathique ministre de l'instruction publique, M. Bardoux, de M. l'amiral Pothuau. En peu de jours toutes les conditions politiques de la France se sont trouvées changées par cette révolution ou cette évolution intérieure à peu près imprévue du 30 janvier qui a donné à l'état un nouveau chef, qui a fait presque aussitôt de M. Gambetta un président de la chambre des députés, en même temps qu'elle a nécessité une réorganisation ministérielle.

Et avant tout, il y a un point à noter parce qu'il est une garantie, parce qu'il est à l'honneur de tout le monde, de la raison universelle, des institutions, du président de la république qui est sorti de l'Élysée comme du président de la république qui y est entré : c'est que ces transformations soudaines et inattendues se sont accomplies aussi régulièrement que possible. M. Jules Grévy est arrivé au pouvoir sans brigue de sa part, sans compétitions fiévreuses dans le parlement, sans agitations populaires. Il est arrivé à ce poste éminent avec autant de simplicité que de droiture, avec le sentiment manifeste de l'importance de ses devoirs. Son premier message aux chambres est marqué de ce

sceau de la gravité et de la mesure. Il a parlé en magistrat qui prétend ne s'inspirer que « des besoins réels, des vœux certains du pays, d'un esprit de progrès et d'apaisement, » qui est bien décidé à se préoccuper surtout « du maintien de la tranquillité, de la sécurité, de la confiance, le plus ardent des vœux de la France, le plus impérieux de ses besoins. » S'il s'est déclaré prêt à suivre la loi des majorités c'était élémentaire de sa part, et il l'a fait sans abaisser la dignité du gouvernement, sans flatter les passions. C'est certainement le plus correct des messages. M. Gambetta lui-même, en se trouvant si brusquement transporté à la présidence de la chambre à la place de M. Jules Grévy, M. Gambetta, comme pour se conformer à la pensée du chef de l'état, s'est empressé d'engager les députés à entrer dans la voie de l'étude pratique de toutes les questions qui intéressent le pays. C'est une autre manière de conseiller l'apaisement en signalant le péril des discussions irritantes et stériles. Le ministère à son tour, en se reconstituant, en faisant dans sa reconstitution la part des nouvelles nécessités parlementaires, a eu évidemment pour premier objet de rester dans les conditions d'un gouvernement sensé, et puisque le sage, le prudent et libéral président du conseil de la veille se retirait, M. Jules Grévy ne pouvait certes mieux faire que de charger M. Waddington de présider le cabinet reconstitué. C'était un choix qui prenait aussitôt une double et rassurante signification à l'extérieur comme à l'intérieur. M. Waddington avait d'ailleurs dès le premier instant des collaborateurs tout trouvés dans ses collègues de pouvoir associés à la même politique, M. Léon Say, M. de Marcère, M. de Freycinet, M. le général Gresley, et parmi les ministres qui viennent d'entrer pour la première fois aux affaires, le garde des sceaux, M. Le Royer, est un homme de sens qui sait allier à de vieilles idées républicaines une finesse naturelle d'esprit et une modération avisée. Tel qu'il est, avec ses membres anciens ou récens, le cabinet reste l'expression vivante, la représentation parlementaire et responsable de la dernière évolution accomplie dans la politique intérieure de la France.

Ainsi le chef de l'état, le président de la chambre des députés, la majorité du sénat, le ministère, tout se trouve modifié ou renouvelé à la fois. C'est une transformation complète dont le vrai caractère a encore à se dégager ou à se préciser. Eh! sans doute, dans cet ordre qui commence, tout est nouveau, tout s'est accompli avec une correction suffisante, par le mouvement naturel et libre de la légalité constitutionnelle, et dans ces conditions nouvelles où nous entrons, où nous sommes engagés, on ne peut plus dire désormais que la république soit contestée ou menacée. C'est une situation toute républicaine par les hommes et par les choses, une situation qui s'est produite régulièrement, sans trouble, sans effraction révolutionnaire, et c'est parce qu'il en a été ainsi que cette révolution légale et pacifique du 30 janvier a

été si promptement reconnue et acceptée sans contestation par le pays comme par les gouvernemens étrangers; mais il y aurait assurément le plus grand danger à se méprendre sur la nature et les limites de ce mouvement qui vient de s'accomplir, sur ce qui l'a rendu possible et sur ce qui peut lui imprimer le caractère d'une régularité durable.

Ce serait une étrange illusion de croire que parce qu'on recueille aujourd'hui le fruit de huit années de mesure et de prévoyance on va pouvoir se donner le luxe des folies ou des imprudences, que parce que M. Jules Grévy est à l'Élysée à la place de M. le maréchal de Mac-Mahon, parce que la république a son président, ses ministres, il n'y a plus qu'a se livrer aux infatuations du succès, aux fantaisies, aux cupidités, à l'esprit de représailles ou de domination exclusive, aux épurations jalouses. Ce serait une singulière et désastreuse légèreté de se figurer que parce qu'on a le pouvoir on pourrait tout impunément, et qu'on est libre de tout se permettre. Plus que jamais, au contraire, les républicains ont besoin de s'observer et de se contenir, parce que c'est le moment décisif où ils vont être jugés à leurs œuvres, et où la république, elle aussi, va être jugée aux garanties de sécurité, d'ordre régulier, de protection sociale qu'elle offrira. Le terrain est déblayé, comme on dit, la voie est ouverte, le cadre des combinaisons parlementaires et ministérielles est désormais élargi, soit; mais croit-on par hasard que ce qu'il y a de plus pressant et de plus utile pour la république, qu'on veut sans doute faire vivre, ce soit de rendre le gouvernement impossible, de s'exposer à aller de crise en crise, au gré des passions extrêmes ou futiles, de tout compromettre par une politique d'agitation, d'instabilité, de réhabilitations suspectes et de vengeances rétrospectives? C'est là justement aujourd'hui le problème dont la solution dépend non-seulement de la fermeté tranquille de M. le président de la république, de la résolution du ministère, de ce que fera le sénat, mais encore et surtout de la promptitude avec laquelle il se formera dans la chambre des députés une majorité pour appuyer une politique de raison et de modération. Tout tient à la manière dont on va se mettre à l'œuvre, à la netteté avec laquelle on abordera quelques-unes de ces questions qui sont dans l'air, qui ont été artificiellement grossies et qui restent comme un poids sur la situation, jusqu'à ce qu'elles soient résolues ou écartées.

Que prétend-on avec ces propositions d'amnistie en faveur de l'insurrection de 1871, avec ces menaces toujours suspendues de mise en accusation des anciens ministres du 16 mai? La vérité est que ces questions, dont le gouvernement et le pays ont certainement hâte d'être délivrés, n'ont que l'importance factice que des passions bruyantes leur donnent, une importance très disproportionnée avec l'intérêt supérieur qu'il y aurait à imprimer dès ce moment à la république le caractère des régimes réguliers, à l'abri de toute réaction. Il faut voir les choses

comme elles sont et non comme les radicaux se plaisent à les représenter en obscurcissant et en brouillant tout. Où y a-t-il l'apparence d'un mouvement d'opinion pour l'amnistie? Où distingue-t-on la trace d'une émotion favorable à des insurgés qui ont profité de la présence de l'ennemi, des défaites de la France pour s'emparer de Paris, pour le ravager et l'incendier? Des élections ont eu lieu récemment, le sénat a été renouvelé, des républicains ont été nommés en majorité, et dans cette agitation qui est restée d'ailleurs fort paisible, il n'y a eu ni désir exprimé par les électeurs ni promesses de la part des nouveaux élus. Quand on rappelle qu'il y a des blessures à guérir, de quelles blessures est-il question? Quand on parle d'apaisement, qui s'agit-il d'apaiser? Lorsqu'on parle de victimes, dans quel camp les cherche-t-on? Que les répressions qui ont suivi les désastreux événemens de 1871 ne puissent pas se perpétuer indéfiniment, qu'il y ait lieu, après des années, à clore cette cruelle liquidation, à en finir de tous ces procès, à rendre la liberté aux égarés, on n'a cessé de s'en occuper; depuis longtemps les grâces, les libérations, les actes de clémence, se succèdent sans interruption. Le dernier garde des sceaux avait pris l'initiative de mesures plus étendues, plus générales, et M. Le Royer, reprenant, étendant encore le projet de M. Dufaure, vient de présenter à son tour une loi qui porte le nom de loi d'amnistie partielle. Il propose d'assurer les bénéfices légaux de l'amnistie à ceux qui ont été graciés, d'accorder temporairement au pouvoir exécutif le droit fort exceptionnel de gracier et d'amnistier les contumaces. C'est en un mot un ensemble de combinaisons ou d'atténuations, dont le caractère juridique n'est pas toujours clair, dont la correction n'est pas toujours incontestable, mais dont la pensée politique est d'en finir avec cette importune et pénible question. Le ministère s'exécute, peut-être pour n'être pas lui-même trop vite exécuté. Il va aussi loin qu'il puisse aller; mais il y a visiblement une limite qu'il est résolu à ne pas dépasser. En allégeant les peines, il n'entend pas effacer le crime, et le commentaire de sa loi est d'avance écrit dans cet exposé des motifs où une fois de plus il imprime le sceau indélébile de la trahison à l'insurrection de 1871 : « Insurrection, dit-il, que son nom, ses moyens d'action, les actes accomplis sous les yeux de l'étranger, son but, tout enfin dénonce comme un des crimes les plus grands qui aient été tentés contre la souveraineté nationale. » Et M. le garde des sceaux ajoute : « Cette révolte que l'histoire n'amnistiera jamais, la génération qui en a été le témoin ne saurait sans faiblesse et sans danger lui accorder la faveur du pardon. »

Rien de plus net et de plus décisif à coup sûr. C'est ce qui caractérise, domine et limite toutes ces mesures d'amnistie partielle. Le ministère fait certes la part de la clémence aussi large que possible, il ne peut pas évidemment livrer les droits de la conscience nationale, les garanties de sécurité sociale, sous prétexte de réconcilier des hommes qui

n'attendent pas même d'être amnistiés pour montrer comment ils entendent s'apaiser, qui en sont déjà à braver société et gouvernement. Ces garanties et ces droits, le ministère les maintiendra résolument jusqu'au bout sans nul doute, dût-il avoir, pour les défendre, à ramener à l'ordre le conseil municipal de Paris; il ne peut les abandonner « sans faiblesse et sans danger, » c'est M. le garde des sceaux qui le dit, et il sera sûrement soutenu par le sénat, comme il a déjà la sanction de M. le président de la république. Est-ce que sérieusement il pourrait y avoir dans la chambre des députés une majorité disposée à ne tenir compte de rien, à voter une amnistie plénière qui serait représentée aussitôt comme une sorte de désaveu de la répression de 1871? C'est encore incertain, dit-on, il y aura une bataille parlementaire à livrer, et c'est déjà un mal qu'il puisse y avoir un doute. La question intéresse certainement la société française tout entière, et elle intéresse aussi spécialement les républicains, car il s'agit pour eux de se dégager de toutes les solidarités compromettantes. Pensent-ils servir avec intelligence la république en proposant d'inaugurer cette phase nouvelle de son règne par un acte qui aux yeux de l'étranger surtout la confondrait avec la commune, qui ressemblerait à une faiblesse ou à une complaisance pour des souvenirs sinistres? S'ils réussissaient, ils auraient porté le premier coup, peut-être un coup irréparable à la république, et dans tous les cas ils auraient commencé par provoquer une crise de ministère qui serait vraisemblablement le point de départ de bien d'autres crises.

Ce qu'il y a de curieux, c'est l'espèce d'attrait et de fascination qu'exercent sur certains esprits toutes les questions périlleuses, les questions faites pour agiter, pour émouvoir toutes les passions et tous les intérêts. C'est le vieux fonds révolutionnaire qui reparaît dans ces esprits toujours prêts à se jeter sur les affaires irritantes comme sur une proie. Ils poursuivent l'amnistie au profit de la commune même au-delà de la clémence permise, et ils en sont encore à méditer la mise en accusation des anciens ministres du 16 mai. Ils n'ont pas dit leur dernier mot, ils se réservent les coups de théâtre, et ils ne s'aperçoivent pas de ce qu'il y a de peu sérieux, de bizarre dans cette instruction mystérieuse qu'ils conduisent comme une affaire de l'inquisition, qu'ils ralentissent ou qu'ils reprennent selon les circonstances. Ce qui en sera, nous ne le savons pas, on ne peut rien prévoir tant qu'il n'y a pas dans la chambre une majorité visible, coordonnée, résolue à écarter toutes les occasions de troubles inutiles, de crises sans issue. Ce qu'il y a de certain, c'est que, si on se laissait entraîner dans cette voie, on se préparerait les difficultés les plus graves, les plus épineuses, et la première de toutes les difficultés serait dans la juridiction même du tribunal. Le sénat a sans doute reçu de la loi une juridiction souveraine, il peut juger; mais qu'on songe un instant à la position qu'on créerait à

l'assemblée transformée en cour de justice. Voici une affaire qui traîne depuis deux ans bientôt, qui a passé par toutes les phases, et pour arriver à une mise en accusation on aurait attendu que le tribunal fût modifié, qu'il fût renouvelé sous l'empire de certaines circonstances politiques, qu'il eût une majorité composée d'adversaires avoués. C'est se faire une étrange idée du sénat que de lui avoir ménagé de telles représailles, de lui proposer le rôle d'instrument d'une vengeance tardive, et parmi les nouveaux élus plus un n'hésiterait peut-être pas à se récuser. Et puis, que parle-t-on de procès, de mise en accusation, de jugement! Le procès, voilà près de deux ans qu'il est plaidé sans cesse, sous toutes les formes et devant le seul tribunal compétent, celui du parlement, de la presse, de l'opinion. Les anciens ministres ont été jugés comme ils pouvaient être jugés, ils ont été condamnés comme ils pouvaient être condamnés. L'esprit de parti n'a plus rien à faire d'une cause qui appartient désormais à l'histoire. Au fond, ceux qui en parlent toujours et qui en parlent le plus vivement tiennent-ils autant qu'ils le disent à ces vengeances rétrospectives? Les plus naïfs, ceux qui ont été exposés à des vexations dans leurs arrondissemens, qui ont eu à faire les frais d'une élection, car les élections coûtent toujours cher aux candidats, ceux-là ont de la peine à oublier leurs griefs et ne seraient pas fâchés de mettre tout le monde en accusation. Ceux qui ont le tempérament révolutionnaire seraient satisfaits d'avoir leur procès des ministres. Les politiques moins naïfs ou moins emportés tiennent avant tout à leurs documens, à leurs dépêches, à leurs rapports accusateurs : ils tiennent à opposer aux enquêtes sur le 4 septembre leur propre enquête sur le 16 mai. Eh bien, qu'on la publie, cette enquête, qu'on l'envoie rejoindre toutes les autres enquêtes, et qu'on n'en parle plus! qu'on évite surtout de perpétuer ou de raviver des luttes qui ne peuvent que troubler le pays, avoir le plus dangereux retentissement au dehors et faire de la république un régime d'agitations indéfinies!

Sur toutes ces questions, sur la mise en accusation des anciens ministres comme sur l'amnistie, le cabinet, à commencer par son président, a son opinion faite et arrêtée. Il est décidé d'avance à combattre des résolutions qu'il sait dangereuses pour nos relations extérieures comme pour la paix intérieure du pays. Se désintéresser, il ne le peut pas, sous peine de devenir le complice par inertie d'incohérences qui ne feraient que s'aggraver. Intervenir avec décision, avec fermeté, c'est son rôle : ce qu'il a de mieux à faire, c'est de l'accepter sans subterfuge, sans se prêter à de petites et vaines transactions qui perdraient tout sans le sauver lui-même, qui le conduiraient au contraire à une triste chute. S'il doit rester au pouvoir, il faut quil garde son autorité morale intacte; s'il est destiné à être vaincu, il doit se retirer sans s'être laissé diminuer : c'est son intérêt et l'intérêt de tout le monde. Dans

tous les cas, que ceux qui seraient disposés à jouer aux crises ministérielles, à mettre au-dessus de tout leurs passions et leurs calculs y réfléchissent bien. L'existence, la durée de la république ne dépend pas sans doute de la présence au pouvoir de tels ou tels hommes; mais elle dépend de la fidélité invariable à une politique sensée, modérée, prévoyante, et le jour où l'on dévierait de cette politique pour entrer dans la voie des agitations, tout serait bientôt compromis. On commencerait par des crises ministérielles, on arriverait bien vite à des crises plus graves, et, qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas pour le plaisir de prononcer le nom de la république que le pays resterait longtemps attaché à un gouvernement qui ne lui assurerait ni la paix ni la protection de ses intérêts les plus chers.

Depuis que la France, vaincue par la fatalité des événemens, a été réduite à ne s'occuper que d'elle-même et a encore assez de travail à se reconstituer, on ne peut plus l'accuser d'être la grande agitatrice, de menacer sans cesse le droit public et la sécurité universelle. On n'a plus comme autrefois la ressource commode de rejeter sur elle la responsabilité de tout ce qui arrive, de la représenter comme le boute-feu de toutes les querelles. Elle est assurément la première des puissances pacifiques; elle s'est presque désintéressée des affaires du monde, ou du moins elle s'est imposé une stricte réserve de diplomatie, qui est un peu, si l'on veut, la conséquence obligée de sa situation intérieure, mais qui est aussi un système réfléchi et raisonné. Si elle va dans les congrès, c'est pour concilier de son mieux les différends; quand elle se mêle aux questions qui s'agitent, c'est pour chercher les solutions les moins périlleuses, les plus compatibles avec la paix générale. Elle s'est fait une loi d'une impartiale neutralité, en se bornant à demander pour elle-même le respect de ses intérêts les plus élémentaires. Non, en vérité, la France n'est plus le trouble-fête universel, ses plus cruels ennemis en conviendront; elle ne menace personne de ses velléités de prépotence ou de ses excitations, et on ne s'aperçoit pas cependant que l'Europe s'en trouve mieux. On ne voit pas que les traités soient plus florissans, qu'il y ait plus d'équité dans les rapports des peuples, dans les actes des gouvernemens, que la paix soit mieux assurée, que le droit soit moins exposé aux hardiesses de la force. Il n'y a plus le cauchemar de l'ambition française, et jamais peut-être la vie de l'Europe n'a été plus laborieuse, plus incohérente, plus incessamment menacée sous les apparences de la paix. Jamais, à parler franchement, il n'y a eu des relations plus précaires, des conventions moins sûres et un avenir moins garanti par un droit universellement accepté. Le droit public de l'Europe, c'est le secret des volontés omnipotentes qui se disputent aujourd'hui l'influence et qui ne sont pas ou ne seront pas toujours d'accord. La France du moins n'y est pour rien, elle peut se rendre cette justice. Qu'en sera-t-il maintenant de toutes

ces combinaisons que la dernière guerre d'Orient a enfantées et dont la diplomatie européenne réunie à Berlin a eu la bonne, la généreuse intention de faire un ensemble acceptable et durable? C'est ce qui s'agite encore, c'est ce qui n'est point complètement éclairci, puisqu'à chaque pas semblent surgir de nouveaux contre-temps, de nouvelles difficultés, et au milieu de ces suites confuses des plus récentes commotions, voici un incident assez inattendu, peu important par lui-même, mais singulièrement et douloureusement significatif par tous les souvenirs qu'il évoque. C'est l'abrogation pure et simple de l'article 5 du traité de Prague que l'Allemagne et l'Autriche viennent de négocier et de décider paisiblement, en tête-à-tête, aux dépens du petit et généreux Danemark, sans s'informer de l'opinion de l'Europe.

C'est le dernier mot d'une vieille histoire dont on ne parlait plus, qui semblait oubliée, et si ce dernier mot qui vient d'être divulgué a causé quelque étonnement mêlé d'une certaine émotion, c'est que cette vieille histoire elle-même se rattache à tout ce qui s'est passé depuis quinze ans, à tout ce qui se passe encore. Elle a été le commencement des conquêtes allemandes, des entreprises de M. de Bismarck qui, arrivant au pouvoir, ne tardait pas à se mettre à la recherche d'un conflit, *quærens quem devoret!* Elle rappelle cette première guerre de 1864 que la Prusse et l'Autriche engageaient contre le Danemark, et qui, après la spoliation du Danemark, allait si vite aboutir à la défaite de l'Autriche elle-même, à la guerre de 1866, au traité de Prague, consécration victorieuse de la prépondérance prussienne en Allemagne. Dans ce traité de Prague, signé après Sadowa, le 23 août 1866, il y avait un article qui, en consacrant la rétrocession à la Prusse de tous les droits de l'Autriche sur une conquête commune, sur le Holstein et le Slesvig, ajoutait cette condition ou cette réserve que « les habitans des districts nord du Slesvig devront être cédés au Danemark s'ils font connaître par un libre vote leur désir d'être réunis à ce pays. » C'était à cette époque, si l'on s'en souvient, le seul effet, le fort modeste résultat de la médiation française; c'était un de ces actes de puérile et vaine ostentation dont la politique napoléonienne aimait à s'étourdir, dont elle a reçu le prix et que par malheur aussi elle a fait expier cruellement à la France. L'empereur Napoléon III, après avoir laissé tout s'accomplir, après avoir tout favorisé par ses connivences décousues ou par son imprévoyante inertie, croyait avoir beaucoup fait en introduisant dans les préliminaires de Nikolsbourg, puis dans le traité de Prague, la réserve du droit de plébiscite au profit des habitans du Slesvig; il n'avait oublié que la manière d'assurer la réalisation pratique de cette condition, — qui par le fait n'a jamais été exécutée et qui était d'ailleurs une obligation diplomatiquement circonscrite entre les deux signataires, la Prusse et l'Autriche. Il n'est resté qu'un mot inscrit dans un article de traité et survivant à tous les événemens. C'est cet article 5 du traité de Prague qui

vient de disparaître définitivement emportant avec lui le modeste titre des populations du nord du Slesvig et les dernières espérances du Danemark.

Les préliminaires de la négociation qui vient d'en finir avec l'article 5 du traité de Prague le disent, l'empereur d'Allemagne a fait connaître à Vienne « l'importance qu'il attachait à écarter cette modalité de la paix; » l'empereur d'Autriche, de son côté, a reconnu « les difficultés qui s'opposent à l'application de l'article 5, » et de plus il a voulu « donner une preuve nouvelle de son désir de resserrer les liens d'amitié qui existent entre les deux puissances. » Conclusion : l'article 5 du traité de Prague est supprimé! Voilà qui est simple et clair : l'Allemagne et l'Autriche sont d'accord, le droit réservé aux populations du Slesvig deviendra ce qu'il pourra, et le Danemark, pour sa part, n'a guère d'autre ressource que d'invoquer la justice de l'Allemagne qui vient de lui témoigner sa bonne grâce en redoublant de rigueurs à l'égard du fils du dernier roi de Hanovre, le duc de Cumberland, marié récemment à une princesse danoise. Le cabinet de Copenhague pourra aussi s'adresser à l'Europe; il pourra protester, plaider la cause du faible, et l'Europe recevra ses protestations, elle l'écoutera avec intérêt, avec sympathie, elle ne pourra rien faire de plus; elle s'exposerait à ne recevoir aucune réponse. On a eu l'idée peu sérieuse de supposer que cette négociation aurait été communiquée à la France, l'ancienne médiatrice de 1866, l'inspiratrice de la réserve inscrite au traité de Prague en faveur du Slesvig. Évidemment l'Allemagne et l'Autriche n'ont pas eu un instant la pensée d'appeler la France dans leur négociation, et la France, quels que soient ses sentimens, n'avait point à exprimer une opinion sur un acte qui reste tout entier sous la responsabilité de ceux qui l'ont accompli. La France y est étrangère, elle n'a point été consultée, et si elle eût été consultée, elle n'aurait pu que se récuser. Elle reste pour le moment et jusqu'à des circonstances nouvelles une spectatrice non pas indifférente, mais recueillie, attentive et impartiale des événemens.

Quant à l'Autriche, si elle s'est rendue si aisément et si complaisamment au désir que l'Allemagne lui a témoigné, c'est qu'elle y a vu probablement un intérêt particulier, c'est qu'elle n'a pas cru pouvoir refuser ce gage en échange du concours qu'elle a trouvé pour sa politique orientale. On n'en peut guère douter en rapprochant les dates, en voyant cette négociation, qui se préparait à coup sûr depuis quelque temps, arriver à un dénoûment peu après le congrès de Berlin, au mois d'octobre dernier, c'est-à-dire au moment où le gouvernement austro-hongrois avait à se débattre avec toutes les difficultés de l'occupation armée de la Bosnie. L'Allemagne a prêté son appui à l'Autriche dans le congrès, elle lui a continué son concours après le congrès, et l'Autriche à son tour n'a point hésité à délier l'Allemagne d'un engagement qui n'était pas bien embarrassant, mais qui pouvait être un ennui,

qui ressemblait à un legs importun du passé. Les populations du Slesvig ont payé les frais de l'occupation de la Bosnie, et c'est ainsi que l'abrogation de l'article 5 du traité de Prague se lie à l'exécution du traité de Berlin, à la liquidation de ces affaires confuses de l'Orient, à l'application de la politique que l'Autriche peut être appelée à suivre en face de complications toujours possibles. N'importe, faire si bon marché des traités qu'on a signés et des droits d'autrui, c'est, on l'avouera, une étrange manière de donner du crédit aux traités nouveaux dont on espère profiter.

Pour le moment l'Autriche est arrivée à son but, elle a pu du moins surmonter les obstacles les plus immédiats et s'avancer sans avoir à regarder derrière elle : c'est l'avantage qu'elle a retiré de ses concessions sur le traité de Prague. Elle occupe la Bosnie, elle y est établie ou campée, et elle est vraisemblablement disposée à pousser l'occupation jusqu'à Novi-Bazar, de façon à prendre position pour toutes les éventualités en Orient. Elle a fait sa partie dans l'œuvre de Berlin. Pour le reste, la pacification de l'Orient, l'organisation des provinces ottomanes, les délimitations nouvelles, le rétablissement d'un certain ordre, tout cela, il faut l'avouer, marche lentement, laborieusement à travers d'incessantes péripéties, et ce n'est que ces jours derniers que la Russie a fini par signer à Constantinople son traité particulier avec la Turquie. A vrai dire on ne voit pas bien pourquoi, après le traité de Berlin qui a remplacé le traité de San-Stefano et par lequel on a cru tout régler, un traité nouveau et direct était nécessaire. On ne distingue pas comment une œuvre de diplomatie collective rétablissant la paix de l'Orient pouvait être tenue en suspens par une négociation séparée entre les belligérans de la veille déjà réconciliés en congrès; mais la Russie attachait un prix singulier à cette négociation, elle tenait visiblement à lier la Turquie par des engagemens spéciaux qui, sans altérer les combinaisons principales du traité de Berlin, avaient pour elle le double mérite de faire revivre quelques-unes des clauses du traité de San-Stephano et de laisser dans ses mains un titre direct. Elle y est arrivée naturellement, elle ne pouvait que réussir et réduire à merci l'obstination turque en prolongeant la pression de la force. Elle a aujourd'hui son traité, elle a réglé ses relations avec l'empire ottoman, elle laisse à la charge de la Turquie une indemnité qui, bien qu'adoucie et ramenée au chiffre de 800 millions de francs, ne reste pas moins au-dessus des ressources du misérable trésor du sultan. La Russie, comme tous les créanciers de la Porte, ne peut évidemment compter que sur une réorganisation administrative et financière de la Turquie, si le miracle est encore possible.

Dans tous les cas, la première condition est que ce malheureux empire recouvre, au moins dans ce qui va lui rester, une ombre d'indépendance, et ce nouveau traité a cela de bon de limiter désormais une

lourde et coûteuse occupation étrangère, de fixer à une date de trente-cinq jours après la ratification le départ des troupes russes. Cette retraite définitive de l'armée du tsar est assurément un point important pour la régularisation de tous les rapports en Orient, pour la réalisation de la première condition de la paix. Malheureusement, tandis que la Russie semble régler ses affaires avec la Turquie, elle s'engage d'un autre côté dans une sorte de conflit avec la Roumanie, à propos de la délimitation de la Dobrutscha. La Roumanie, non sans raison, tient au moins à garder une certaine liberté de communication avec la province qu'elle se serait dispensée d'accepter, qui lui a été imposée en échange des territoires qu'elle a été obligée de rétrocéder à la Russie, et c'est là justement l'occasion du conflit qui est venu réveiller toutes les susceptibilités de la Roumanie, d'une alliée que les Russes ont déjà blessée au vif. L'incident n'ira pas bien loin sans doute, il n'est pas moins singulier et significatif. Les Russes se querellent encore avec les Roumains; les diplomates turcs, d'un autre côté, en sont toujours à batailler avec les Grecs au sujet de la frontière nouvelle que la diplomatie européenne tient à donner au royaume hellénique, de sorte que cette grande confusion turque est loin d'être éclaircie et que ces malheureuses affaires d'Orient ne sont peut-être pas si près d'être finies. Bien des difficultés peuvent s'élever encore avant d'arriver au terme.

Que, malgré tout, l'exécution du traité de Berlin, patiemment conduite, doive finir par prévaloir, que le sentiment de la paix doive, au bout du compte, dominer toutes les résistances et même les mauvais vouloirs, c'est assez vraisemblable. L'Angleterre, quant à elle, ne laisse pas échapper une occasion de témoigner sa confiance. Elle y est intéressée, puisque dans toutes ces affaires elle a gagné des positions matérielles, un surcroît d'influence morale, une autorité diplomatique renaissante. Le ministère anglais vit de ces succès que lui a procurés la politique de lord Beaconsfield, de lord Salisbury, et à l'approche de la session qui va se rouvrir, l'opposition elle-même ne laisse pas de témoigner quelque hésitation. Il y a comme un secret embarras dans les discours que le chef du parti libéral aux communes, le marquis Hartington, vient de prononcer comme pour préparer les prochains débats parlementaires. M. Gladstone seul n'est jamais embarrassé; mais M. Gladstone est devenu un irrégulier par ses excentricités. L'opposition régulière représentée par le marquis Hartington veut bien critiquer la politique ministérielle, elle la critique même vivement; elle hésite à proposer elle-même une politique différente qui risquerait de choquer le sentiment anglais. C'est par là que le ministère a acquis une force singulière : il a flatté le sentiment national, il a réussi à rendre à l'Angleterre une position qu'elle n'avait pas eue depuis longtemps. Les succès de lord Beaconsfield ont fait oublier les hardiesses, les témérités de son imagination. Le danger, à part les affaires inté-

rieures, ne peut venir pour lui que de deux questions qui vont être passionnément agitées.

Le ministère a réussi jusqu'à ce moment dans la guerre de l'Afghanistan. L'armée anglaise a vaincu tous les obstacles, elle n'a éprouvé aucun revers sérieux. Rien n'est fini cependant, et si les armes britanniques ont tout leur prestige, la question politique reste entière dans sa gravité, avec tout ce qu'elle peut provoquer de complications pour l'avenir. Voici, d'un autre côté, un incident aussi pénible qu'inopportun né d'une de ces expéditions lointaines que l'Angleterre, elle aussi, se permet quelquefois. Au sud de l'Afrique, dans la colonie du Cap, le gouverneur anglais, lord Chelmsford, est engagé dans une guerre contre un petit roi barbare, contre des peuplades sauvages, et une colonne anglaise vient d'être presque entièrement détruite. Les hostilités ne peuvent être sérieusement reprises, l'affront ne peut être vengé qu'après l'arrivée de nouveaux renforts. L'émotion a été extraordinaire à Londres, et l'Angleterre ne laissera sûrement pas en détresse les défenseurs qui portent son drapeau contre les Zoulous; mais on ne manquera pas d'accuser encore une fois l'esprit d'aventure de lord Beaconsfield, et cette cruelle échauffourée du Cap est peut-être une arme dangereuse tombée tout à coup aux mains de l'opposition à la veille même d'une session où vont se débattre tant de questions qui intéressent la grandeur de l'Angleterre.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Le Théâtre en Angleterre depuis la conquête jusqu'aux prédécesseurs immédiats de Shakspeare, par M. Jules Jusserand. Paris, 1878, Hachette.

Les savantes études de M. Taine et les travaux plus récens de M. Mézières nous ont fait connaître jusqu'à nos jours l'histoire de la littérature anglaise depuis l'époque relativement éloignée où le génie national trouva son expression déjà complète avec les Greene, les Peele, les Hash et tant d'autres qui précédèrent de quelques années seulement Shakspeare; et nous pouvons suivre avec certitude, comme la nôtre, cette brillante histoire dans tout son développement, avec ses clartés subites, ses périodes tantôt lumineuses, tantôt assombries, toujours dominées par l'immortel éclat du poète d'Othello. Cependant, à mesure qu'elle est satisfaite, notre curiosité demande davantage, et aujourd'hui la recherche des origines est devenue si nécessaire et si goûtée que nous n'acceptons pas volontiers ces obscurités qui nous cachent les premiers siècles et couvrent comme d'un voile toute une époque dans le passé. Dans la nuit du moyen âge, à travers les enthousiasmes et sous l'effort de la renaissance, pendant l'effondrement qu'amena la réforme, l'an-

cien esprit saxo-normand ne s'est-il pas manifesté? Le goût public n'a-t-il pas subi de profondes atteintes et, s'il ne s'est pas modifié malgré ces violentes influences auxquelles l'Europe entière obéissait, ne devons-nous pas en rechercher les causes et remonter plus loin, depuis Shakspeare pendant la réforme, la renaissance, jusqu'au moyen âge, pour y trouver le principe d'une aussi grande vitalité?

M. Jusserand vient de faire cette exploration : il nous présente dans son livre les origines du drame anglais et il en reconstitue l'histoire depuis la conquête jusqu'aux prédécesseurs immédiats de Shakspeare. Ce sont d'abord les fêtes, pour la cour, pour le peuple, les *masques*, joyeux divertissemens où l'art dramatique prend de jour en jour une part plus large; puis, sous l'influence de la noblesse et du clergé, les *mystères* ou miracles, drames religieux rapidement identifiés qui du couvent passèrent dans l'église et de l'église dans la rue : une immense faveur les accueille, et le peuple ne se lasse pas de ces représentations de carrefour, de ce spectacle nouveau qui plaît à son imagination, dont la grosse licence le fait rire et dont l'éclat l'éblouit et le charme, car « il y avait des machines, des damnés engloutis, une barque traversant la scène. » Mais enfin le clergé s'alarme, les mystères ont perdu leur caractère édifiant; en 1384, l'évêque de Winchester interdit vainement ces drames satiriques ou scandaleux que la foule applaudit pendant cinq cents ans et dont quelques-uns furent joués malgré la réforme, et du vivant même de Shakspeare. Toutefois, avec le temps, le caractère en avait changé : au fond de la pensée toujours naïve et sincère, nous découvrons peu à peu le germe du drame ou de la comédie future et, dans les textes originaux que nous fournit en abondance M. Jusserand, il est facile de voir se glisser un à un dans les mystères la plupart des élémens qui formeront un jour le théâtre national anglais.

Cependant l'idée religieuse n'était pas la seule qui demandât au théâtre son expression, et la philosophie, qui ne passionna guère moins tous les esprits à la fin du moyen âge, voulut aussi se vulgariser; les moralités nous montrent alors sur la scène, non pas ces acteurs à la fois joyeux et graves qui interprétaient la Bible au goût du jour et dans le rude langage de la foule, mais de pures abstractions personnifiées; vertu, vice, innocence, luxure, audace, chrétienté, science, nature, mort, prennent tour à tour la parole, discutent, et ce n'est pas sans étonnement que nous voyons les spectateurs de ce temps-là écouter et suivre avec un patient intérêt ces obscurs et interminables débats, car ce qui faisait le principal attrait des mystères, la vie, manque aux moralités, et, le plus souvent, on n'y trouve que des sermons dialogués. Cette partie du livre de M. Jusserand n'en est cependant pas la moins curieuse; bien que le sujet semble aride, il est même à regretter que l'auteur ne lui ait pas donné plus de développement et qu'il se borne à

observer, sans nous permettre d'en bien juger par nous-mêmes, que les moralités tendent à se rapprocher de la comédie de caractère; sans doute les explications de l'auteur sont ingénieuses et son parallèle entre la comédie de caractère et le drame de Shakspeare nous fait comprendre l'importance de son observation; mais il ne faut pas, dans un livre où l'érudition domine, craindre d'éclairer le lecteur par des exemples multipliés.

La *farce* prend place aussi parmi les élémens qui formèrent le théâtre national : à côté du nom célèbre de Chaucer, l'auteur nous fait connaître celui de John Heywood, qui semble avoir reporté sur la scène la finesse et l'esprit de ce charmant conteur; mais bientôt, avec les anonymes, la farce change de nature et se rapproche de la comédie; le théâtre anglais a déjà son caractère national assez déterminé pour lutter contre l'envahissement de la renaissance et ne pas se laisser entraîner, avec la France et l'Italie, à ce retour rapide vers le passé. Les secousses de la réforme même ne l'atteignent pas : un instant l'incertitude, le trouble, paralysent sa vitalité. Les classiques veulent transformer, les moralistes veulent supprimer; la cour elle-même donne l'exemple, mais cet enthousiasme sans spontanéité pour les anciens n'aboutit qu'à l'*euphuism*, langage précieux et ridicule qui fut de mode au début du règne d'Élisabeth : le goût du peuple triomphe et s'impose, le drame reste romantique.

Nous nous rapprochons dès lors des poètes déjà connus; — masques, mystères, moralités, drame ou comédie, tout s'est confondu sous une même tendance, et ces élémens réunis n'ont fait que préparer et fonder ce monument du théâtre anglais que Shakspeare va bientôt immortaliser. L'auteur consacre la fin de son livre à nous faire connaître les poètes dont les œuvres présentent déjà un certain caractère d'unité et que les prédécesseurs immédiats de Shakspeare ont fait oublier, et, à l'aide de textes importans, par des observations minutieuses, il leur rend la juste part de gloire qui leur revient. — Nous devons surtout lui savoir gré d'avoir comblé dans l'histoire littéraire une lacune de plus de cinq siècles et d'avoir apporté dans ce travail de découverte, au milieu de documens si variés, une méthode et une netteté précieuses. Sans être exempt de certains reproches, son livre, avant lui, n'était pas fait, et les historiens pour lesquels il aura éclairé de nouvelles voies pourront le compléter, mais non pas le refaire : il est à regretter que M. Jusserand, qui ne craint pas les généralisations hardies et les rend intéressantes quand il met en parallèle l'Angleterre et la France, trahisse parfois une fougue, un emportement, qui tiennent le lecteur sur la défensive.

PAUL D'ESTOURNELLES DE CONSTANT.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRENTE ET UNIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLIXᵉ ANNÉE.

JANVIER — FÉVRIER 1879

Livraison du 1er Janvier.

Livraison du 15 Janvier.

Livraison du 1er Février.

Livraison du 15 Février.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. Quantin et Ce, rue St-Benoît.